



De l'AIVF à l'AITF

80ans

au service des collectivités territoriales





De l'AIVF
à l'AITF

80 ans

au service des collectivités territoriales



Sommaire

L'AITF, en phase avec son temps	7	Les débuts de la décentralisation	39	L'AITF, un creuset de compétences au service des populations et de ses adhérents	83
La naissance de l'association	9	1976	39	L'unité et la diversité	83
Les pionniers	9	1977	40	Les groupes de travail	86
1937	10	1978	41	Les revues	89
1938	10	1979	42	Les rencontres nationales et internationales	90
1939	11	1980	43	Les régions	90
La guerre	11	1981	44	La commission carrière	91
L'après-guerre	12	1982	45	L'assurance collective	91
1945	12	1983	46	La commission des aînés	92
1946	12	1984	49	Annexe 1	
1947	12	1985	50	Les présidents nationaux	95
Les Trente Glorieuses	13	1986	51	Annexe 2	
1948	13	1987	52	Les congrès nationaux	95
1949	14	1988	54	Index	96
1950	14	1989	56		
1951	14	1990	58		
1952	14	1991	60		
1953	15	1992	61		
1954	15	1993	62		
1955	16	1994	62		
1956	17	La prise en compte du développement durable	64		
1957	18	1995	64		
1958	18	1996	64		
1959	19	1997	65		
1960	19	1998	65		
1961	20	1999	66		
1962	21	2000	66		
1963	22	2001	67		
1964	22	2002	67		
1965	24	2003	67		
1966	24	2004	68		
1967	25	2005	70		
1968	26	2006	71		
1969	27	2007	72		
1970	27	2008	72		
1971	28	2009	73		
1972	31	2010	74		
1973	33	2011	75		
1974	35	2012	76		
1975	37	2013	77		
		2014	78		
		2015	80		
		2016	81		

ÉDITORIAL



Patrick Berger

Président de l'AITF

“
Il est extrêmement rare que la montagne soit abrupte de tous côtés.”

André Gide

Notre association a vu le jour en 1937 dans une période troublée par l'arrivée de nuages sombres annonçant la Seconde Guerre mondiale. Dans ce contexte, la motivation des pionniers de notre association, au-delà d'un objectif purement corporatiste, a pris sa source certainement dans la nécessité de développer des solidarités professionnelles pour sortir d'un certain isolement. En effet, les ingénieurs municipaux étaient peu nombreux, pas tous très bien formés, mais, nécessité faisant loi, ils ont réussi de grandes choses. Cet état d'esprit puise ses racines dans celles qui animent en partie les associations d'anciens élèves des grandes écoles d'ingénieurs. La première communauté de pratiques et de solidarité de la famille des fonctionnaires territoriaux venait de naître.

À l'époque, et surtout après-guerre, les défis à relever étaient grands et les contraintes budgétaires étaient fortes, avec une administration d'État exerçant un contrôle tatillon des communes qui étaient quasiment sous tutelle. Peu à peu, l'ingénieur territorial s'impose comme le conseiller technique des maires dans son dialogue avec l'État afin que les projets tiennent compte des identités territoriales et répondent au mieux aux besoins des usagers, tout en garantissant l'intérêt général. C'est la grande époque des DGST. L'association a fortement aidé à faire reconnaître l'importance du rôle des ingénieurs territoriaux dont les effectifs se renforcent à partir des années 1970 avec la création des premières communautés urbaines et surtout 1980, avec les premières lois de décentralisation. Ce mouvement se traduit par le changement de nom de l'association en 2001.

Aujourd'hui, mieux formés, plus nombreux, a priori plus libres de leurs actions par réduction de la tutelle de l'État, les ingénieurs territoriaux ont toutes les cartes en main pour agir. L'ingénieur territorial est pleinement associé à l'élaboration des politiques publiques. Nous ne sommes plus enfermés dans le faire et le faire faire. Nous sommes impliqués avec nos collectivités dans l'international avec le développement des coopérations soutenues par l'Europe. Nous avons cette ouverture d'esprit qui nous permet d'appréhender l'impact des enjeux liés à la mondialisation...

Pourtant, la morosité est grande. Elle s'alimente notamment de contraintes budgétaires réelles. Mais ne sont-elles pas moins sévères que celles subies par nos anciens après la guerre ? Ne sont-elles pas source d'imagination et d'innovation comme nos prédécesseurs ont dû faire preuve au moment où il a fallu tout reconstruire ?

Il faut faire plus avec moins, c'est-à-dire optimiser les moyens financiers et humains pour rendre un service public toujours meilleur. Il faut aussi s'adapter à l'évolution de notre société, être de plus en plus à l'écoute du monde, qui veut tout, tout de suite, grâce aux outils numériques. Nous devons affronter des enjeux complexes, dont la mise en œuvre se heurte à toutes sortes de freins comme le conservatisme et le repli sur soi. Nous devons prendre ce contexte comme une chance : être riche dispense d'être intelligent, la pauvreté nous oblige à avancer !

Nous devons oser parler d'efficacité et de productivité. C'est une notion qui ne s'applique pas qu'au secteur privé mais adaptée à notre génotype. Simple-ment, elle a un autre sens et plus de noblesse car elle doit répondre à notre exigence de service public et d'intérêt général. Il ne s'agit pas de produire moins cher pour augmenter les bénéfices des actionnaires, mais pour faire plus et mieux aux bénéfices des habitants/usagers. Changer de paradigme, remettre en cause les habitudes, trouver de nouvelles voies, agir en mode « agile »... Qui est mieux armé qu'un ingénieur pour conduire ce changement ? ■



© HAMILTON DE OLIVEIRA

François Deluga

Président du CNFPT

Le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) est un établissement public au service des collectivités territoriales et de leurs agents (1 876 000 emplois répartis sur 233 métiers). Il est présent sur l'ensemble du territoire par ses vingt-neuf délégations, ses quatre Instituts nationaux spécialisés d'études territoriales (INSET) et son Institut national des études territoriales (INET). Il est l'organisme de formation publique de référence pour les métiers techniques avec les deux INSET de Montpellier et de Dunkerque.

Depuis 2010, avec son projet national de développement (PND), le CNFPT s'est fixé comme priorité le développement de la formation en direction de la filière technique, et a ainsi accru son offre de formation depuis plusieurs années dans les domaines techniques.

En outre, le CNFPT a développé des coopérations, en particulier à travers les pôles de compétences des INSET de Dunkerque et de Montpellier ou certaines délégations, avec, entre autres, l'Association des ingénieurs territoriaux de France aux niveaux local et national. Le CNFPT et l'AITF partagent une volonté commune d'accompagner, par des actions de formation et d'information, les collectivités locales et leurs agents sur la valorisation et l'évolution des métiers de l'ingénierie territoriale, la conduite de projets portant sur l'aménagement et la gestion des territoires urbains et ruraux.

Depuis avril 2015, le CNFPT s'est doté d'un projet stratégique et d'une feuille de route ambitieuse pour les années 2016 à 2021, afin de répondre mieux encore aux attentes des collectivités et de leurs agents, et aux mutations des politiques publiques territoriales. Il va diversifier ses modes d'apprentissage (pédagogie active, enrichie, inversée, développement du numérique) pour répondre à ces mutations.

Dans ce projet, le CNFPT a également réaffirmé sa volonté d'accompagner davantage les évolutions propres à l'action publique locale, de renforcer encore la qualité de son offre de service public, et de prolonger la dynamique institutionnelle pour répondre aux besoins des agents et aux attentes des collectivités territoriales.

Le CNFPT est également chargé de l'organisation du concours et de la formation initiale des ingénieurs en chef territoriaux, dans le cadre du nouveau cadre d'emplois de 2016. C'est l'INET qui va accueillir la première promotion à compter d'octobre prochain, aux côtés des élèves administrateurs et conservateurs. Ce nouveau cadre est une reconnaissance pour l'ensemble de la filière technique, et plus particulièrement pour les ingénieurs et ingénieurs en chef.

Le CNFPT a en particulier choisi de s'impliquer fortement dans le pilotage scientifique des rencontres nationales de l'ingénierie territoriale. Après Saint-Étienne en 2016, c'est au Havre en juin 2017 que nous construisons ensemble avec l'AITF des rencontres avec pour thème « Résilience et territoires ». L'an passé, « Innovations et territoires » a fait écho à plusieurs des priorités que le CNFPT s'est données pour les années à venir, à savoir celle de former à l'innovation publique locale pour construire des réponses adaptées aux mutations.

Pour les rencontres de 2017, les questions de résilience vont donner sens aux objectifs du CNFPT en matière de prise en compte des transitions écologiques, numériques, territoriales et managériales. ■



© C. BRUCHET

Gaël Perdriau

**Président du conseil
d'administration
du Cerema**

Devant la complexification croissante de l'action publique locale, et ce quel que soit le niveau de collectivité, les élus locaux éprouvent un besoin toujours plus fort d'appui, d'ingénierie et d'expertise publics. Cette évolution trouve notamment son fondement dans le processus de décentralisation et son approfondissement récent tout comme dans le niveau d'exigence qui est aujourd'hui celui attendu de nos administrés à l'endroit des décideurs publics.

La dernière étape de la décentralisation a entraîné une reconfiguration territoriale massive qui s'accompagne d'un ajustement des compétences non moins lourd de conséquences.

On peut citer la montée en responsabilité des régions dans les champs du développement économique et de l'aménagement du territoire, la création des métropoles, la constitution d'intercommunalités plus puissantes sur des périmètres et des compétences élargis ; et en corollaire, la difficile question du développement de l'ensemble de nos territoires face à des enjeux diversifiés tels que le développement de services à haute valeur ajoutée pour des métropoles européennes, la redynamisation des territoires ruraux, l'importance de la revitalisation des centres-villes.

Plus encore qu'hier, la capacité de l'ensemble de nos territoires à se doter d'une ingénierie adaptée aux enjeux est nécessaire. Ces enjeux de développement et ces évolutions organisationnelles vont en particulier imposer de revoir les pratiques professionnelles des agents territoriaux pour les ouvrir davantage encore sur l'innovation technique et sociale, la gestion, les fonctions d'ensemblier, d'animateur, cela dans un contexte de renouvellement des gouvernances, entre institutions publiques et aussi avec les acteurs privés. Ce sont des défis sur lesquels les ingénieurs territoriaux de France, qui ont su au cours de leur longue histoire prendre la mesure de toutes ces évolutions et s'y adapter, sont attendus avec force ; je sais qu'ils ont à cœur de les relever.

Les enjeux environnementaux et les transitions écologique, énergétique et numérique entraînent simultanément un profond besoin de renouvellement de méthodes et savoir-faire dans la fabrication des politiques et des projets : principes de construction et de rénovation des bâtiments, politiques de mobilité sobres et décarbonées tout comme le numérique révolutionnent la conception et la gestion des services urbains, et imposent aux collectivités de pouvoir recourir à de l'expertise pointue. C'est précisément pour mieux répondre à ces attentes que le Cerema a fait le choix d'en faire des priorités fortes de son projet stratégique. Ce sont là des options majeures qui doivent permettre à l'expertise publique du Cerema de prendre toute sa dimension au service des territoires, au plus près de leurs acteurs et en coopération étroite avec le monde des ingénieurs territoriaux en particulier. En qualité de président de son conseil d'administration, je suis très attaché à ces orientations et aux collaborations toujours plus nombreuses et denses que je vois se nouer entre spécialistes, experts du Cerema et ingénieurs territoriaux sur nos grands dossiers territoriaux.

Enfin, et aussi parce qu'à la tête de Saint-Étienne Métropole qui en a fait son point fort, j'attache une attention toute particulière à faire de nos collectivités des creusets de l'innovation. Les territoires ont besoin plus que jamais d'être accompagnés dans l'innovation pour mieux répondre aux besoins et valoriser leurs potentiels. Les élus ont besoin pour cela de pouvoir s'adosser sur une expertise scientifique et technique forte, de qualité, évolutive. C'est la raison pour laquelle je suis pleinement convaincu que les ingénieurs territoriaux de France et leurs collègues du Cerema ont sur ce sujet des rôles majeurs et complémentaires à jouer, au service des élus et des décideurs locaux.

En cette occasion des 80 ans de l'AITF, qu'il me soit permis pour finir de souhaiter une encore très longue et belle vie à cette vieille dame pleine d'avenir. ■



© ARNAUD FÉVRIER

François Baroin

Président de l'Association
des maires de France

L'AITF, UNE ORGANISATION PROFESSIONNELLE QUI DONNE CONFIANCE EN L'AVENIR DE NOS TERRITOIRES

À l'occasion des 80 ans de l'Association des ingénieurs territoriaux de France, l'ensemble des acteurs locaux a à cœur de saluer le travail d'une organisation professionnelle reconnue tant pour l'accompagnement de ses adhérents que pour son expertise et ses analyses qu'elle met à disposition des pouvoirs publics.

L'AITF a ainsi apporté dans la durée un soutien individuel et collectif à ces cadres techniques de nos collectivités. Afin de valoriser ces carrières tant pour les agents concernés que pour les collectivités qu'ils servent, elle s'attache depuis l'origine à promouvoir l'expertise technique : conditions de formation, accompagnement du recrutement, questions statutaires mais aussi protection juridique.

L'AITF a également constitué un espace de ressources par ses propositions et ses expertises alors que les fonctions exercées par ces collaborateurs connaissaient des changements structurants. L'État et ses collectivités décentralisées ont ainsi pu compter sur un interlocuteur technique et institutionnel fiable dans un contexte mouvant.

En effet, ces 80 ans témoignent de l'évolution très sensible du cadre institutionnel de ces collaborateurs du service public local. La décentralisation a procédé à des changements structurels : suppression de la tutelle, transfert aux collectivités de nombreuses compétences impliquant une expertise technique, passage des anciennes « DDE » toutes puissantes à l'organisation décentralisée de l'ingénierie...

Ces 80 ans marquent ensuite une croissance incontestable des exigences du « métier ». Alors que la « production » technique était essentiellement animée par les contraintes de rapidité et de quantité (l'Après-guerre et les Trente glorieuses), il faut considérer à sa juste valeur la multiplication des enjeux qui complexifie le cadre d'intervention.

Sans être exhaustif, il est impossible de ne pas mentionner le renforcement des normes de sécurité, le développement des enjeux environnementaux (efficacité énergétique, biodiversité...), l'amélioration de la qualité des usages (accessibilité, prévention des risques...), ou encore l'encadrement financier et juridique des projets (maîtrise des coûts, règles de passation des marchés...).

Ces 80 ans se caractérisent enfin par une parole technique qui doit davantage convaincre par son accessibilité, sa densité et sa cohérence. Alors que la solution technique de l'ingénieur faisait par principe autorité comme un impératif catégorique, elle est aujourd'hui questionnée par nos concitoyens, davantage renseignés, souvent plus exigeants et parfois défiants voire contestataires.

L'AITF doit ainsi être chaleureusement remerciée pour ce travail solide et constant, dont elle a su faire bénéficier, au travers d'une coopération de plus en plus étroite et formalisée, l'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité, l'accompagnant ainsi dans son rôle de représentation des pouvoirs locaux auprès du Gouvernement, du Parlement comme de l'Administration (ex-CNEN). Cette reconnaissance est aussi une marque de confiance pour envisager l'aménagement à venir de nos territoires, un aménagement durable, résilient, désirable et solidaire, un aménagement dont nous avons collectivement la charge. ■

PRÉAMBULE

L'AITF, en phase avec son temps

Avant d'entrer dans le vif du sujet, à savoir la création et l'évolution de l'Association des ingénieurs des villes de France – qui deviendra l'Association des ingénieurs territoriaux de France – il n'est pas inutile de resituer cette démarche dans son contexte.

Les communes, comme les départements, voient le jour après la Révolution française. Si la création de départements suscite peu de débats au sein de l'Assemblée constituante, les débats sur l'organisation des cellules de base sont plus âpres. C'est finalement la thèse de Mirabeau qui l'emporte sur celle de Sieyès ; plutôt que moins de 800 districts comme le proposait ce dernier, l'Assemblée opte, le 12 novembre 1789 pour la création d'autant de communes que de communautés villageoises. En somme, autant de communes que de villes, de bourgs ou de paroisses. Si la loi du 14 décembre 1789 donne aux municipalités une grande autonomie, cette liberté nouvelle ne survivra pas longtemps ; la Convention, en décembre 1793, organise une hiérarchie qui subordonne les municipalités aux départements, et ceux-ci à l'État.

Dans ce cadre, qui exerce les fonctions techniques ?

Pour l'essentiel, les agents voyers, nommés par le pouvoir central, et qui progressivement vont intervenir dans les villes sous l'appellation d'architectes voyers. Dépendant du ministère de l'Intérieur, ils sont placés à partir de 1836 sous l'autorité du préfet, puis à compter de 1867 du conseil général.

À titre d'exemple, l'ingénieur voyer de la ville de Saumur de 1797 à 1828 est Charles-Marie Normand. Mais il est avant tout ingénieur des Ponts et chaussées¹ de l'arrondissement. Il reçoit de la ville une rétribution annuelle de base, à laquelle peuvent s'adjoindre des honoraires supplémentaires pour des travaux spécialisés (cartographie, plans d'alignement, travaux d'architecture...). Il n'est pas agent municipal et intervient sur la base d'un contrat qui stipule qu'il doit se rendre chaque jour de la semaine à l'hôtel de ville pour y recevoir les instructions du maire, et qu'« *il sera chargé de la rédaction de tous plans, devis, cahiers des charges* ».

Ses successeurs sont pour le premier un architecte établi dans une commune voisine, et pour le second un ancien officier du Génie espagnol...

Il n'est pas inutile de rappeler ici que le *Conservatoire des arts et métiers* et l'*École polytechnique* n'ont été fondés qu'en 1794 – sous le nom d'*École centrale des travaux publics* – l'*École des mines de Saint-Étienne* en 1816, et l'*École centrale des arts et manufactures* en 1829.

1. Le corps des ingénieurs des Ponts et Chaussées a été fondé en 1747.

La situation ne va véritablement évoluer qu'avec la loi de 1884 qui va notamment soustraire à l'État le pouvoir exécutif municipal. Le maire, élu par le conseil municipal, lui-même issu du suffrage universel, « nomme à tous les emplois communaux, il suspend et il révoque »². Les agents municipaux relèvent du droit privé et, en cas de conflit, du tribunal judiciaire.

Toutefois, le recours, pour occuper les fonctions d'architecte voyer, à des fonctionnaires d'État ou à des prestataires privés va longtemps perdurer, et les conditions de son intervention varier considérablement d'une ville à l'autre. Vers 1885, l'architecte voyer de la ville de Saumur est en charge de la voirie municipale, des bâtiments de la ville et de la réglementation des constructions privées. Il a la charge permanente des pavages, des promenades, des canaux et aqueducs, des fontaines et de l'éclairage public. Ses honoraires sont de 1 800 francs par an, payables par trimestre, pour l'architecte et son personnel. À la même époque, l'architecte voyer de Châteauroux touchait 3 000 francs et celui d'Angers 8 000 francs. Dans les villes où les émoluments sont élevés, les architectes voyers se voient interdire d'effectuer d'autres travaux. Ailleurs, ils occupent d'autres fonctions et travaillent pour une clientèle privée, alors que l'ampleur de leur mission avait de quoi les accaparer à plein-temps. En outre, selon la règle traditionnelle, ils touchent 5 % sur tous les travaux qu'ils ont organisés.

Une situation de ce type va se retrouver dans bien des villes, et perdurer jusqu'à la Première Guerre mondiale.

Salariés de la commune, ou prestataires sous contrat, les personnels techniques, comme ceux que l'on assimilerait aujourd'hui aux filières administratives, vont ainsi être soumis au système des dépouilles. William Cohen³ cite dans son étude l'exemple de la ville de Marseille où, en 1888, la moitié des employés ont été évincés, et la ville de Toulouse où le maire congédie en 1878 les agents recrutés par son prédécesseur pour embaucher 45 loyalistes de son parti.

En 1889, l'arrêt « Cadot », en décidant que les contentieux du personnel communal relèvent de la juridiction administrative, reconnaît aux agents communaux la qualité d'agents publics.

Certaines communes ont mis en place des statuts communaux (Bordeaux en 1876, Cherbourg en 1883, Paris en 1888, Lyon en 1897, Reims en 1902) et des textes nationaux ont organisé certaines professions comme les sapeurs-pompiers en 1903.

En 1905, les agents communaux obtiennent le droit à la communication de leur dossier en cas de sanction

2. Loi de 1884, article 88.

3. « *Les fonctionnaires des municipalités* », in « *L'Administration territoriale de la France* », Presses universitaires d'Orléans, 1998.

disciplinaire, comme les fonctionnaires d'État. L'année suivante, des indemnités sont mises en place en cas de perte d'emploi, et en 1910 des droits à la retraite leur sont accordés.

La plupart des grandes villes adoptent, avant 1914, des règlements particuliers ; c'est ainsi qu'à Lyon le personnel communal obtient la journée de huit heures, ainsi que le droit à un repos hebdomadaire, et à une période de congé de quinze à vingt et un jours selon le grade détenu. Le recrutement par voie de concours est instauré pour les emplois nécessitant des connaissances techniques et l'avancement se fait au choix et à l'ancienneté. À Paris, la journée de travail est fixée à neuf heures et les congés annuels à douze jours ; en outre, les agents bénéficient d'indemnités en cas de maladie.

Le statut des agents communaux est ainsi totalement balkanisé. Malgré plusieurs tentatives du Parlement et du Gouvernement, à la veille de la Grande Guerre, aucune garantie fondamentale et nationale n'a été accordée aux employés des communes.

Accompagnant le développement des services publics locaux, deux lois sont votées entre les deux guerres mondiales pour organiser la gestion des agents communaux :

La première⁴, qui fait suite à une vague d'agitation sociale et une grève des agents communaux de la Seine, est votée par le Parlement le 23 octobre 1919. Elle « *marque la première restriction d'importance aux pouvoirs des maires, dont l'autonomie a permis un usage politique du personnel communal et l'arbitraire sur ses conditions d'embauche* »⁵. Elle impose en effet aux communes de plus de 5 000 habitants la mise en place d'un statut pour le personnel, faute de quoi le préfet pourra lui rendre applicable un règlement type⁶ qui, pour l'essentiel, reprend la jurisprudence de l'époque. Des concours doivent être organisés pour tous les personnels, hormis les ouvriers. Le jury, présidé par le maire, doit comprendre trois employés du grade pour lequel est organisé le concours. Des règles d'avancement, des congés maladie, une retraite, la durée du travail sont imposés. Le droit syndical est reconnu, mais pas le droit de grève.

La seconde⁷ reprend le même principe, mais s'applique à toute commune employant du personnel permanent et exclusivement affecté à son service. Comme la loi de 1919, elle impose de façon subsidiaire un règlement type qui ne sera édicté qu'en 1938.

Entre-temps, la loi de finances du 31 décembre 1937 a interdit aux communes de rémunérer leurs agents communaux au-delà des rémunérations des fonctionnaires de l'État exerçant des fonctions comparables.

4. Loi du 23 octobre 1919.

5. Dominique Durand, in « *Une histoire de la fonction publique territoriale* », La dispute-SNÉDIT, 2004.

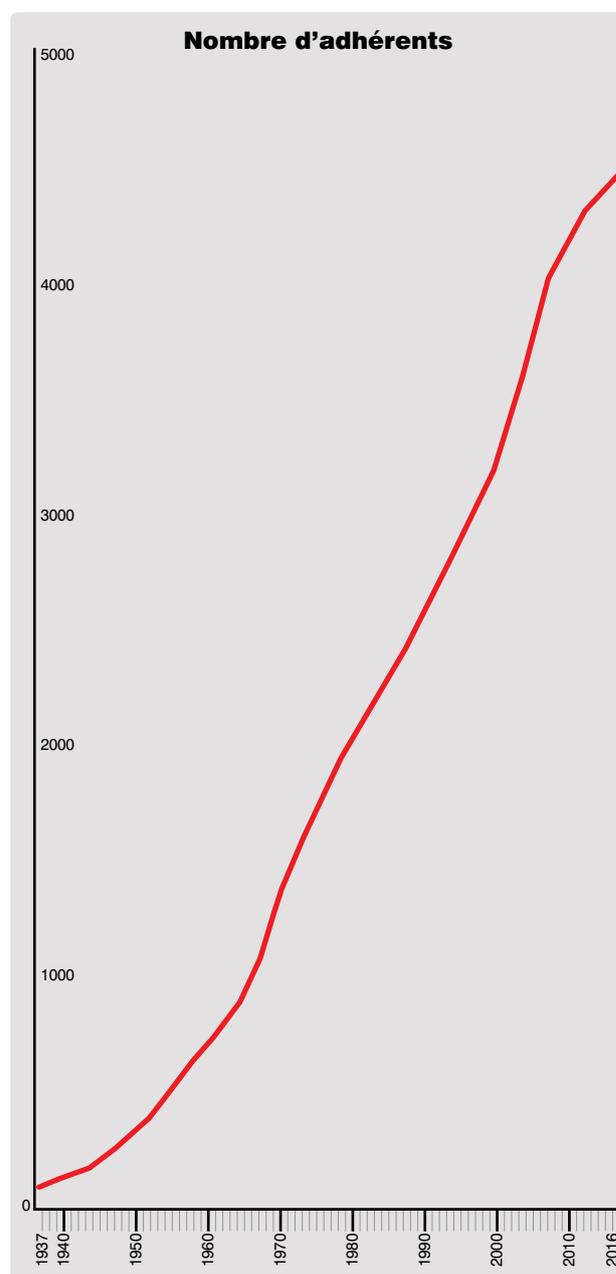
6. Décret du 10 mars 1920.

7. Loi du 12 mars 1930 modifiant l'article 88 de la loi municipale du 5 avril 1884, en vue de donner aux fonctionnaires, employés et ouvriers communaux des garanties de stabilité.

Le recrutement d'ingénieurs par les plus grandes villes se développe progressivement ; il prend un véritable essor après la Grande Guerre. Le recours aux architectes voyers externes à la ville disparaît progressivement. La ville de Paris en fait un grade et organise le premier concours de recrutement pour neuf places en 1898 (le corps ayant été créé en 1895).

La spécialisation commence à s'imposer, des titres et un *curriculum vitae* sont de plus en plus souvent exigés. Les ingénieurs du corps des Ponts et Chaussées font main basse sur certains emplois comme à Lille où ils investissent le service de la voirie.

C'est dans ce contexte que naît, en 1937, l'AIVF qui deviendra bien des années plus tard l'AITF : une association en phase avec son temps.



La naissance de l'association

Conséquence de l'arrêt Cadot, les agents municipaux, considérés comme agents publics, n'ont pas le droit de s'organiser en syndicat. Ils vont donc fonder des associations professionnelles dont l'existence sera formellement autorisée en 1901⁸.

Beaucoup vont se constituer après les élections de 1898. Les services municipaux comptaient dix-neuf associations en 1907 !

Parmi celles-ci, citons l'Association générale des hygiénistes et techniciens municipaux (AGHTM) fondée en 1905 par le docteur Imbeaux, ingénieur en chef des Ponts et chaussées, alors directeur du service municipal de la voirie, des égouts et de l'éclairage public de la ville de Nancy. Cette association est toujours active, sous le nom d'Association scientifique et technique pour l'eau et l'environnement (ASTEE).

En 1909, la Fédération des secrétaires et employés de mairie compte un peu plus de 17 000 cotisants, selon l'étude de Jeanne Siwek-Pouydesseau⁹.

De leur côté, les maires s'organisent en association pour accroître leur poids face au Parlement et au ministère de l'Intérieur ; c'est ainsi que naît, en 1907, l'Association des maires de France. Une seconde association, dite Association des maires de France et d'Algérie est créée en 1908. La fusion de ces deux associations s'effectue en 1925.

Combien d'ingénieurs sont en poste dans les communes dans les années 1930 ? À notre connaissance, aucune information statistique n'existe.

Si plusieurs associations regroupant des agents communaux existent, les ingénieurs municipaux français ne sont pas organisés.

En Grande-Bretagne, une association des ingénieurs municipaux a vu le jour avant le début du XX^e siècle. Aux États-Unis, l'ASMI (American Society for Municipal Improvement) compte 53 membres en 1894, et 552 en 1916.

Rien d'équivalent en France.

Les pionniers

L'AGHTM évoquée plus haut compte en son sein des ingénieurs municipaux, bien sûr, mais aussi des élus, des agents de l'État, des ingénieurs et architectes privés, des exploitants de services publics, des entrepreneurs et des fournisseurs.

Le projet de créer une association exclusivement composée d'ingénieurs municipaux est suggéré à Marcel Caseau par Marcel Kirchner en 1934. Ce dernier, directeur général des travaux de la ville de Nice, revient d'un congrès international où il a constaté l'absence de la France hormis Paris. Retenant cette idée, Marcel Caseau lance dans le journal technique « *La Solidarité* » un appel aux directeurs et ingénieurs des villes en ces termes :

**« N'avez-vous jamais souffert de votre isolement ?
N'avez-vous jamais eu besoin de connaître ce qui a été fait ailleurs que chez vous ?
N'avez-vous jamais eu à défendre vos intérêts moraux ou pécuniaires ?
Nous sommes unanimes à déplorer qu'il n'existe pas un lien moral, social et juridique entre tous les directeurs de travaux et ingénieurs municipaux de France.
Alors que toutes les professions, sans exception, se groupent en association ou en syndicat, les ingénieurs communaux, qui constituent un des éléments actifs de l'administration municipale, s'ignorent et ne s'entraident pas.
Dans l'intérêt, non seulement de la corporation, mais encore dans l'intérêt général, il est temps de créer une amicale qui groupe tous les techniciens et eux seuls.**

La nouvelle association aurait pour but :

1. d'établir des liens de solidarité et de confraternité entre les ingénieurs municipaux ;
2. de tenir constamment les sociétaires au courant des plus récents progrès réalisés dans le domaine professionnel et de leur signaler les travaux urbains particulièrement intéressants ;
3. d'assurer, au besoin, un service de placement ;
4. de défendre les intérêts moraux et matériels de la corporation.

Puisque « *La Solidarité* » veut bien assurer la liaison entre les techniciens des communes, le moment semble opportun de profiter de son offre aimable.

8. Loi du 1^{er} juillet 1901 relative au contrat d'association.

9. « *Le syndicalisme des fonctionnaires (1900-1981)* », de Jeanne Siwek-Pouydesseau, in « *Vingtième siècle, revue d'histoire* », Éditions Persée, 1993.

Que tous les collègues qui partagent les idées ci-dessus se fassent connaître ; que ceux qui ont des idées différentes veuillent bien les exposer, et peut-être pourrions-nous, avant peu, constituer une amicale comme l'ont fait les receveurs municipaux, les commissaires de police, les jardiniers chefs pour ne citer que ceux qui nous entourent.

**Marcel Caseau,
Ingénieur-directeur des services techniques de la ville de Dieppe »**

Quatre-vingts ans après, ce texte n'a pas pris une ride, les objectifs fixés à l'époque, sont toujours d'actualité. En février 1936, à l'occasion d'une visite technique à Saint-Étienne, Marcel Caseau rencontre M. Le Tellier, ingénieur en chef de la ville, et l'informe de son projet. M. Le Tellier l'accueille avec enthousiasme, suscite des adhésions de principe dans la région lyonnaise, et en accord avec Camille Chalumeau, ingénieur en chef de la ville de Lyon, organise le 24 octobre 1936 une réunion en présence d'une vingtaine d'ingénieurs, pour préparer un projet de statuts, et l'assemblée générale constitutive.

Marcel Caseau



Lorsqu'il lance l'appel à la création d'une association d'ingénieurs communaux, Marcel Caseau, d'abord ingénieur à la ville de Reims est, depuis 1928, directeur des services techniques de la ville de Dieppe, poste qu'il occupe pendant trente-six ans. Ingénieur ETP et licencié en droit, à l'initiative de la naissance de l'Association

des ingénieurs des villes de France, il en est le secrétaire adjoint depuis 1937 – date de sa création –, à 1947, secrétaire de 1947 à 1952, puis président de 1952 à 1965. Officier du Génie, il est fait prisonnier en 1940. Libéré comme père de famille nombreuse, il revient à Dieppe en avril 1941. Il cumule alors les fonctions de directeur urbain de la défense passive, directeur des services techniques de la ville, chef du corps de sapeurs-pompiers de Dieppe avec le grade de commandant et d'inspecteur départemental des services d'incendie. Artisan de la création de la FIIM (Fédération internationale des ingénieurs municipaux), il en assure la présidence de 1961 à 1964. En 1957, alors président de l'association, Marcel Caseau est élevé au grade de chevalier dans l'Ordre de la Légion d'honneur, au titre du ministère de l'Intérieur.

Grand professionnel, actif et modeste, c'est un homme affable et charmant, mais il est de tous les combats pour faire grandir l'Association des ingénieurs des villes de France et, à travers elle, la profession d'ingénieur municipal. Il est décédé le 17 septembre 1991.

1937

L'assemblée générale constitutive de l'Association des ingénieurs des villes de France (AIVF) a lieu le 12 mars 1937 dans les locaux du palais de la foire de Lyon. Trente-deux ingénieurs y prennent part, quinze autres sont excusés, dont Marcel Caseau retenu à Dieppe.

Après avoir voté à l'unanimité « *une action spéciale de félicitation pour M. Caseau* » – qui a, à lui seul, recueilli quarante-huit adhésions – l'assemblée désigne les douze membres du comité de direction et, toujours à l'unanimité, demande à Camille Chalumeau de devenir le président de l'association, ce qu'il accepte. À sa création, l'association compte 78 adhérents.

Le bureau composé de six membres se met au travail dans les jours qui suivent.

Ces fondateurs sont des hommes d'expérience, des organisateurs rodés. On dirait aujourd'hui des managers ; la mise en état de marche de l'association est donc très rapide.

Un premier congrès est organisé à Paris les 24, 25, 26 et 27 septembre 1937, au moment de l'Exposition universelle et réunit vingt et un participants sur les cent-quinze adhérents que compte l'AIVF à cette date.

Dès ce premier congrès, le ton est donné :

- invitation de personnalités du monde politique ou de la Haute administration ;
- travail en commun avec des experts extérieurs, ici les ingénieurs de la ville de Paris ;
- communications présentées par des IVF sur des questions professionnelles et techniques d'actualité :
 - le rôle des ingénieurs des villes dans la défense passive ;
 - la nouvelle procédure d'expropriation ;
 - une application des voiles minces à double courbure (marché de gros de Nice) ;
 - les gares routières ;
 - les procédés modernes de transport et de destruction des ordures ménagères ;
- visites de chantiers ou de réalisations récentes ;
- réception officielle par la municipalité de la ville d'accueil et enfin un dîner de clôture.

L'assemblée générale statutaire est bien entendu partie de ce congrès.

1938

Le deuxième congrès a lieu à Lyon du 17 au 19 mars, simultanément aux journées d'étude de la défense passive, en présence d'une quarantaine d'adhérents sur un total de 136.

Les congressistes y débattent du rôle de l'ingénieur municipal et de la création d'un statut, ainsi que de l'affiliation des ingénieurs municipaux à une caisse de retraite nationale, mais aussi de sujets plus techniques portant sur la défense passive et de la dispersion des populations civiles, ainsi que de la détermination des prix de revient dans les services municipaux.

1939

Le troisième congrès a lieu à Nice du 1^{er} au 4 février. L'association compte alors 145 membres. Une trentaine seulement est présente. Il est toutefois à noter la présence d'un représentant des inspecteurs généraux et ingénieurs en chef de la ville de Paris et des présidents de la société des ingénieurs TPVP et de l'union amicale des ingénieurs-voyers et des architectes-voyers de la Seine.

Parmi les sujets traités lors de ce congrès figurent des rapports techniques sur le stationnement, la situation des transports en commun en France et à l'étranger, les petites constructions édifiées dans l'emprise des voies publiques...

L'assemblée générale réunie en cette occasion adopte les statuts de l'Union des groupements d'ingénieurs municipaux de France et des colonies françaises, qui comprend :

- l'Association des inspecteurs généraux et ingénieurs en chef de la ville de Paris ;
- la Société des ingénieurs des travaux publics de la ville de Paris ;
- l'Union amicale des ingénieurs-voyers de la Seine ;
- l'Association des ingénieurs des villes de France.

L'assemblée générale décide également que le congrès de 1940 aura lieu à Dijon, du 8 au 10 mai. Mais le 10 mai 1940 c'est l'invasion de la France...

La guerre n'est pas loin.

La guerre



© ADOBESTOCK/KEITH TARRIER

Elle éclate le 2 septembre 1939, point de départ de cinq années de souffrances et de malheurs pour notre pays, la France coupée en deux, les communications précaires, les réunions interdites.

L'association, qui avait si bien démarré – elle comptait déjà 150 membres – et dont les buts étaient d'établir et de maintenir des contacts au niveau national, est dans l'obligation d'adapter son activité aux circonstances.

En 1941, Camille Chalumeau, ayant atteint la limite d'âge, doit prendre sa retraite et désire quitter ses fonctions de président. Du fait de l'impossibilité de réunir une assemblée générale, il est proposé à Marcel Kirchner, vice-président, d'assumer à titre provisoire, la présidence jusqu'au retour de jours meilleurs, ce qu'il accepte avec beaucoup de détermination malgré sa lourde charge de directeur des travaux de la ville de Nice.

Jusqu'à la libération, il s'applique, dans toute la mesure du possible, à faire diffuser des lettres-circulaires pour tenir ses collègues au courant des affaires en cours.

Sous son autorité, un projet de statut des ingénieurs municipaux qui avait été présenté au congrès de 1938 est mis au point et déposé au ministère de l'Intérieur en vue d'être incorporé au statut des fonctionnaires des collectivités locales en cours de préparation dans le cadre de la réforme communale.

Par suite de départs, ce bureau de guerre qui continue à œuvrer, ne compte plus que quatre membres :

- Marcel Kirchner, président ;
- André Reinson, vice-président ;
- Marcel Caseau, secrétaire ;
- Pierre Pernot, trésorier.

Il se réunit en juillet 1943 à Lyon et décide, pour faire connaître la profession, d'établir un annuaire des emplois techniques supérieurs existant dans toutes les administrations communales et, dans le but de démontrer la valeur technique et professionnelle des ingénieurs des villes, de publier des articles sur les travaux effectués, dans la revue « Travaux ». Ces initiatives, pourtant bien utiles, ne peuvent aboutir du fait des contraintes imposées par les événements.

C'est également le sort d'une loi du 9 septembre 1943 portant sur l'organisation des cadres des services publics et des établissements publics de la commune dans laquelle les collaborateurs techniques sont oubliés.

Un décret publié le même jour institue le statut du personnel, les conditions de recrutement et d'avancement...

Faisant écho à l'émotion de la plupart des adhérents, le président Kirchner propose diverses modifications à ces deux textes, concernant notamment l'organisation des services techniques dans toutes les villes et le recrutement des ingénieurs et techniciens, par lettre du 5 janvier 1944. La réponse du 14 mars de la direction des affaires départementales et communales, tout en reconnaissant le bien-fondé des observations présentées, indique que la loi n'entrera en vigueur qu'après la cessation des hostilités... Tout cela devra attendre des jours meilleurs !

Ce travail interne poursuivi depuis cinq ans n'est pourtant pas inutile. Il est partiellement pris en compte dans les textes qui sortent alors, que ce soit l'ordonnance du 17 mai 1945 fixant les échelles de traitement, ou les arrêtés du ministre de l'Intérieur du 24 avril 1946 accordant des indemnités de technicité au personnel technique.

Ainsi, dans un contexte particulièrement difficile, la jeune Association des ingénieurs des villes de France a-t-elle, grâce à l'allant de ses dirigeants, réussi à être un interlocuteur écouté des services du ministère de l'Intérieur.

Il faut mettre au crédit de cette époque une réelle volonté de rassemblement qui se concrétise par la création d'une Union nationale des ingénieurs municipaux, même si cette fédération ne survit pas à la guerre et aux réformes administratives qui suivent, créant dans la fonction publique des corps d'ingénieurs tant à la ville de Paris qu'à l'État, dotés les uns et les autres de statuts et de formations spécifiques. La preuve était faite que l'exercice d'un métier identique dans des structures distinctes ne suffisait pas pour créer une communauté soudée et pérenne, quel que soit l'intérêt que peuvent apporter les échanges technologiques.

Le monde communal quant à lui restait par essence très émietté et les objectifs que s'était fixés l'Association des ingénieurs des villes de France pour vaincre leur isolement, mutualiser leurs connaissances et défendre leur profession, conservaient toute leur acuité.

☑ La ville du Havre fin 1944.



CRÉDIT : ARCHIVES MUNICIPALES DE LA VILLE DU HAVRE

L'après-guerre

1945

Dès la fin de la guerre, le 26 juillet 1945, Marcel Caseau envoie un courrier à dix-huit collègues, choisis parmi les adhérents les plus représentatifs, leur demandant de rassembler autour d'eux. C'est ainsi que neuf sections sont fondées à Lille, Rennes-Nantes, Toulouse-Bordeaux, Lyon, Nancy, Marseille-Montpellier, Strasbourg, Paris, Afrique du Nord.

1946

Cette organisation permet de reprendre plus facilement contact avec les adhérents ; elle a pour effet de dynamiser le recrutement et l'association compte 268 membres en 1946, malgré des dizaines de démissions et de décès.

Dans le même temps, le président et le secrétaire restent en liaison avec le ministère de l'Intérieur qui poursuit les travaux en vue de fixer les nouvelles échelles indiciaires des agents communaux et de définir les diverses indemnités.

1947

Pour répondre au désir unanime, la première assemblée générale d'après-guerre est convoquée à Paris, dès que les conditions de déplacement et de logement sont réunies. La réunion se tient le 9 février, sous la présidence de Marcel Kirchner, assisté de Marcel Caseau. 193 adhérents sont présents ou représentés.

La première question mise en délibéré concerne la création d'un syndicat professionnel ; à la Libération on assiste, en effet, à un renouveau de l'activité syndicale et les ingénieurs des villes de France estiment alors que leurs revendications concernant le recrutement, les traitements, les honoraires, les promotions et qualifications seront mieux entendues dans les ministères si elles sont portées par une structure de forme syndicale. Le Syndicat national des ingénieurs des villes de France est né, en osmose totale avec l'association.

Cette assemblée générale confirme Marcel Kirchner dans son mandat de président et installe un comité élargi à seize membres dans lequel siègent pour la première fois quatre représentants des sections régionales.

François Lévrier, M. Trède, Paul Gsell sont vice-présidents, Marcel Caseau est secrétaire et Pierre Pernot trésorier.

Les Trente Glorieuses



CRÉDIT : ARCHIVES MUNICIPALES DE LA VILLE DU HAVRE

Le Havre, la ville reconstruite. ▲

A lors que la reconstruction du pays, largement dévasté par la guerre, est engagée, la France entre dans une période qui se caractérise par une croissance forte de la production industrielle (5,9 % par an), le retour au plein-emploi (entre 1950 et 1973, le taux de chômage oscille autour de 1,8 %), une forte expansion démographique (baby-boom) et un exode rural important.

Construire des logements, des routes, des équipements publics nécessite de disposer de capacité d'ingénierie. La concurrence du secteur privé, très demandeur, va rendre difficile l'embauche des cadres techniques pourtant indispensable. Si l'Association des ingénieurs des villes de France va consacrer beaucoup d'énergie à obtenir de meilleures conditions d'exercice pour les ingénieurs, c'est aussi pour réussir à attirer vers les administrations communales les cadres dont les villes ont grand besoin, et, si possible, d'attirer les meilleurs !

1948

Le fait essentiel en cette année est la constitution de la Caisse de retraite des agents des collectivités locales

(CNRACL)¹⁰. Attendue depuis la loi du 24 avril 1924, cette création constitue le prélude à l'avancement intercommunal, souhaité par de nombreux collègues.

L'assemblée générale de l'association avait souhaité un rattachement du syndicat à la CGT mais aucun accord n'ayant été trouvé avec le bureau confédéral de la CGT, les statuts du Syndicat national des ingénieurs des villes de France sont déposés¹¹.

Le nouveau bureau, en liaison permanente avec le syndicat, poursuit ses démarches auprès du ministère de l'Intérieur pour la revalorisation des indemnités de technicité et de direction ainsi que pour l'amélioration de la situation des directeurs des services techniques des villes de moins de 40 000 habitants.

Parallèlement à la définition des emplois communaux et des échelles de traitement par le ministère, le bureau syndical effectue des études très complètes sur les divers emplois d'ingénieur et reste en contact permanent avec le ministère. Les recrutements progressent toujours et l'association compte désormais 291 adhérents. Après les vicissitudes de la guerre, l'AIVF repart de l'avant.

10. La CNRACL est créée par décret du 19 septembre 1947, pris en application de l'ordonnance du 17 mai 1945.

11. Déclaration du 23 mars 1948 à la préfecture de la Seine sous le n° 1083 B.

L'assemblée générale se tient le 29 mai 1948, à la mairie de Vincennes, en présence de 53 participants : le président Kirchner, prenant acte des discussions en cours, fait un parallèle entre le technicien et l'administratif et note combien la défense de la situation des ingénieurs s'avère difficile. Il demande à ses collègues de rester solidaires et de prendre une position nette face au projet de l'Administration.

Moins de trois mois plus tard, le président Kirchner disparaît à l'âge de 55 ans à la suite d'une courte maladie ; l'intérim de la présidence est assuré par François Lévrier, par ailleurs secrétaire général du syndicat.

C'est l'époque où sort l'arrêté ministériel fixant le classement indiciaire des fonctionnaires et agents communaux¹². Même s'il suscite quelques critiques, ce texte donne dans l'ensemble satisfaction.

1949

Lors de la réunion du comité du 2 février, le vice-président Joseph Bourcy, directeur général des services techniques de la ville de Nantes, est élu président.

Le congrès annuel est convoqué à Vincennes pour les 25 et 26 juin. L'association compte alors 341 adhérents ; 41 sont présents, 118 ont donné pouvoir. Le comité est fort de 22 membres dont 10 représentent les régions et le bureau est constitué comme suit :

Président : Joseph Bourcy, vice-présidents : François Lévrier (Troyes) et Paul Gsell (Lyon), secrétaire : Marcel Caseau (Dieppe), secrétaire adjoint : Marcel Trastour (Sèvres), trésorier : Pierre Pernot (Lyon), trésorier adjoint : Antoine Coste (Brest).

Au cours de cette manifestation, le président rappelle que l'un des buts essentiels de l'association est le perfectionnement des techniques municipales et l'accroissement de la documentation technique individuelle. Il est décidé que le congrès de 1950 doit fournir l'occasion de reprendre les discussions techniques si heureusement amorcées de 1937 à 1939.

1950

Le congrès de 1950 a lieu à Levallois-Perret les 22 et 23 mai. Comme prévu, des rapports techniques sont présentés, portant sur les méthodes pratiques d'élimination des ordures ménagères, la conception actuelle des constructions scolaires et la tarification de l'eau.

L'assemblée générale réunit 40 membres, porteurs de 135 pouvoirs (l'association compte alors 366 adhérents).

12. Arrêté ministériel du 19 novembre 1948, paru au JO du 24 novembre, p.11400.

Le secrétaire, Marcel Caseau, rend compte des contacts pris avec le directeur de la société Pyc Édition, qui pourrait assurer l'édition d'une revue et de l'annuaire des membres moyennant l'aide que les adhérents pourraient lui apporter dans la recherche de contrats de publicité.

1951

Le congrès a lieu du 28 au 30 avril à Vincennes, en présence de 35 adhérents, porteurs de 127 pouvoirs (l'association compte 359 membres).

Les travaux portent sur l'étude des prix de revient des services publics, le rôle de la voirie urbaine dans l'urbanisme et le calcul des réseaux d'assainissement.

En assemblée générale, le président Bourcy insiste pour que chacun communique le fruit de ses travaux afin que des textes soient publiés dans la revue qui va naître et que tout le monde puisse en profiter.

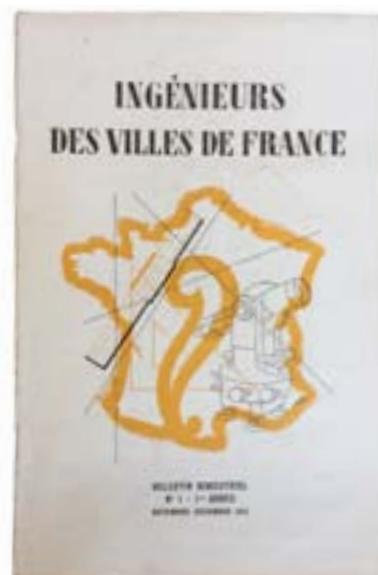
Après avoir pris connaissance du projet de contrat avec Pyc Édition, l'assemblée autorise le président à le signer.

Un ingénieur horticulteur, Arthur Dandalle, chef du service des jardins, squares, promenades et cimetières de la ville d'Angers, entre au comité.

1952

Les premiers mois de l'année sont marqués par trois faits importants :

- le contrat passé avec Pyc Édition pour la parution d'une revue périodique et d'un annuaire est signé le 1^{er} mars par le président, pour être effectif en 1953 ;
- l'octroi de diverses indemnités aux fonctionnaires et agents des collectivités locales¹³ ; c'est le texte établissant la prime de technicité et de rendement qui sera appliqué avec des fortunes diverses pendant 40 ans ;
- la reconnaissance officielle des agents communaux par la création d'un statut général du personnel des communes et des établissements publics communaux¹⁴.



13. Décret du 20 mars 1952.

14. Loi n° 52-432 du 28 avril 1952, JO du 29 avril, p. 4349.

Le congrès se tient à Vincennes du 7 au 9 juin. Les travaux portent sur les études sur l'habitat, la réalisation d'un réseau d'éclairage public, l'art des jardins, l'aménagement des parcs de sport.

Devant les 56 participants¹⁵ à l'assemblée générale qui clôture le congrès, le président Bourcy fait ses adieux et prononce une allocution dont l'essentiel mérite d'être retenu tant elle dénote une analyse lucide de la situation des ingénieurs municipaux et pose parfaitement les problèmes auxquels la profession est confrontée : en premier lieu, il traite de la tendance actuelle de la subordination du technicien à l'administratif, qui dans les villes tient au fait qu'en général les services techniques sont ignorés ou, à tout le moins, mal connus des administrateurs et des édiles qui ont élaboré leurs statuts.

Il souligne qu'en France les ingénieurs restent volontiers penchés sur leurs problèmes techniques et se tiennent à l'écart des discussions publiques, même de celles concernant les projets qu'ils étudient et les travaux qu'ils réalisent. Il conclut en ces termes : « *ce corps (le Génie urbain) auquel il manque une consécration officielle, vous en faites tous partie, il faudra bien le créer un jour. Les ingénieurs municipaux ne doivent pas se laisser dépasser par les événements. Ils ne doivent pas abdiquer. Pour s'imposer, ils doivent, sans relâche, s'attacher au perfectionnement de la technique urbaine. Notre bulletin aidera à la diffusion de cette technique ; il fera mieux connaître notre action. Il appartient à chacun de nous, mes chers collègues, de concourir à cette information du public, si indispensable à l'heure actuelle* ».

Ces trois points sur lesquels le président Bourcy avait mis l'accent resteront pour longtemps au cœur de la problématique des IVF.

Le nouveau bureau, élu par le comité à l'issue de l'assemblée générale est ainsi constitué :

- président : Marcel Caseau, directeur des services techniques de la ville de Dieppe ;
- vice-présidents : Paul Gsell, ingénieur en chef de la ville de Lyon et René Malcor, directeur général des services techniques de la ville de Marseille ;
- secrétaire : Pierre Dejou, directeur des services techniques de la ville de Champigny-sur-Marne ;
- secrétaire adjoint : Marcel Trastour, directeur des services techniques de la ville de Sèvres ;
- trésorier : Antoine Coste, directeur général des services techniques de la ville de Brest ;
- trésorier adjoint : Georges Delord, directeur général des services techniques de la ville de Biarritz.

L'arrivée à la présidence de Marcel Caseau, le précurseur qui lança en 1934 l'appel au rassemblement des ingénieurs, est ressentie comme la consécration de près de vingt ans de dévouement à la cause des IVF.

15. L'association compte à cette date 378 adhérents.

1953

L'année 1953 est marquée par la parution des premiers numéros du bulletin « *Ingénieurs des villes de France* », un bimestriel d'une quarantaine de pages.

On y trouve les comptes rendus des réunions du comité, du congrès et de l'assemblée générale, ainsi que des communications techniques et en particulier les rapports présentés au congrès annuel.

C'est également un bulletin de liaison apportant des informations sur la vie des régions et où est ouverte une rubrique conviviale « *Dans la grande famille IVF* ».

Des offres d'emploi sont diffusées dans chaque numéro, répondant ainsi à l'un des buts de l'association.

Le congrès est réuni à Vincennes les 15 et 16 mai sous la présidence de Louis Desvignes, inspecteur général des Ponts et Chaussées, conseiller technique au ministère de l'Intérieur et de Pierre Poutout. On compte 80 présents.

Trois sujets techniques sont traités : les tendances actuelles en matière d'éclairage public, les revêtements de chaussées urbaines, la comptabilisation des prestations en régie directe.

Une demi-journée est consacrée à la visite d'un chantier HLM de 1500 logements et du Centre de recherche et d'essais principal d'EDF à Clamart (Hauts-de-Seine).

À l'assemblée générale, tenue le 16 mai, le nouveau secrétaire général Pierre Dejou fait état d'une progression significative de l'effectif qui atteint 396 adhérents.

Au Comité, il est question du premier annuaire qui doit sortir en juillet 1953 et on parle déjà de la possible parution mensuelle du bulletin.

La naissance de la section Ile-de-France est annoncée pour le 25 juin. Quant aux sections du Nord, de la Côte d'Azur et de Marseille, elles ont fait connaître la composition de leurs bureaux.

1954

Les sections régionales nouvellement créées prennent leur rôle très au sérieux. Tout en ayant des fonctionnements différenciés, elles sont d'excellents lieux de transmission de l'information et prennent soin de faire remonter vers le comité directeur le résultat de leurs travaux en vue de leur publication dans le bulletin.

Le congrès national est convoqué à Vincennes du vendredi 28 au dimanche 30 mai.

Ce congrès est une nouvelle fois ouvert par Louis Desvignes, inspecteur général des Ponts et Chaussées, conseiller technique au ministère de l'Intérieur, en présence de représentants de la préfecture de la Seine et du ministère des Travaux publics.

On dénombre 110 congressistes dont des ingénieurs de la ville de Tunis (Tunisie).

Les sujets abordés sont les gares routières, le conditionnement d'air et la climatisation, la précollecte des ordures ménagères. Plusieurs visites techniques sont également proposées.

À l'assemblée générale, le secrétaire général Pierre Dejou fait état d'une progression de plus de 60 adhésions. L'association compte donc environ 460 adhérents.

Le rapprochement avec des ingénieurs municipaux étrangers

Le président fait état de ses premiers contacts avec des ingénieurs britanniques.

La section de la Côte d'Azur a intégré les ingénieurs monégasques. Pascal Molinari de Menton a établi des contacts avec les ingénieurs de Vintimille (Italie). Ceux-ci se sont montrés intéressés par les initiatives des IVF, mais il est peu probable que les contacts puissent se développer au-delà d'un phénomène transfrontalier car il n'existe pas en Italie de structure de regroupement des ingénieurs municipaux.

Le rapprochement avec les ingénieurs communaux belges est effectif. La présence de leur président, M. Defourny, au congrès en atteste.

Le principe d'inviter des représentants des organisations étrangères au congrès de 1955 est retenu.

Le président Caseau, dans son allocution, revenant sur un propos qu'il avait tenu l'année précédente, rappelle comme une règle à respecter, ce que doit être la triple action d'un directeur des services techniques :

- conseiller technique de la municipalité ;
- chef de service de son personnel ;
- directeur des travaux envers les entreprises bénéficiaires de contrats de travaux communaux.

Ces propos, tenus à l'intention des jeunes collègues, sont destinés à leur montrer combien leurs fonctions sont importantes, combien elles entraînent de responsabilités, combien elles demandent d'autorité et de connaissances.

Au comité, il est à nouveau question de la revue ; l'éditeur se prononce favorablement pour une périodicité mensuelle. Avant que l'on prenne une décision sur ce point, le président souhaite qu'on assure mieux la partie rédactionnelle et lance à ce sujet un appel aux rédacteurs potentiels. Un comité de rédaction est créé, chargé d'examiner les textes qui seront envoyés.

1955

L'association monte en puissance.

Le congrès est à nouveau réuni à Vincennes les 20, 21 et 22 mai. Il est suivi par 150 congressistes dont des ingénieurs venus d'Afrique du Nord.

Pour la première fois, des délégations étrangères sont présentes : elles viennent de Hollande et de Suisse. À la séance inaugurale présidée par Louis Desvignes, on note la présence de représentants de la préfecture de la Seine, du ministère de l'Intérieur et de la ville de Paris.

Cette année, certains rapports prennent une forme collégiale, car présentés au nom d'une section régionale. C'est le cas pour la section Ile-de-France qui traite de la question des halles et marchés, et la section marseillaise qui présente un rapport sur les incidences des diverses réglementations sur l'application des projets d'aménagement. Il est également traité des espaces verts dans la cité et de l'évacuation des déchets liquides à l'intérieur des immeubles. Comme à l'accoutumée, des visites sont proposées.

À l'assemblée générale, il est annoncé que l'association compte 500 adhérents représentant 220 villes.

Dans son allocution, le président Caseau déclare que « *malgré les divergences qui peuvent exister du fait de l'importance des villes et de leur aspect si divers et en raison des origines si variées des ingénieurs, l'association forme une unité créée par la similitude des problèmes étudiés et par le même désir de servir les intérêts de nos villes* ».

Une modification des statuts est adoptée en assemblée générale extraordinaire : l'association s'appellera désormais « Association des ingénieurs des villes de France et de l'union française » (AIVFUF).

Le nombre de vice-présidents est porté de trois à quatre.

Quatre sections régionales sont actives : l'Ile-de-France, la Côte d'Azur, le Nord et la section Afrique du Nord. Marcel Launay, DGST de Nantes, fait connaître son intention de créer une section Bretagne.

Au comité du 13 octobre, le président Caseau rend compte du congrès de l'association britannique d'ingénieurs municipaux auquel il a été invité ; il a été frappé par l'importance énorme de ce groupement.

La même année, les ingénieurs hollandais ont adressé au président une proposition relative à l'établissement d'un projet de congrès international auquel pourraient participer les groupements hollandais, belge, suisse, français, britannique, danois...

1956

Le congrès s'ouvre une nouvelle fois à Vincennes le 11 mai sous la présidence d'Auguste Pinton, secrétaire d'État aux Travaux publics et au Tourisme, en présence d'Émile Pelletier, préfet de la Seine et de représentants des ministères de l'Intérieur et des Travaux publics et d'administrations centrales.

On relève dans l'allocution de Monsieur Pinton la déclaration suivante : *« il n'est pas question, contrairement au bruit qui a couru, de créer un corps spécial du Génie urbain et, en tout état de cause, je m'opposerais formellement à cette création, ceci au nom des municipalités comme au nom des Travaux publics »*

La réaction de Monsieur Pinton, élu local, qui fut un temps premier adjoint au maire de Lyon, n'a rien d'étonnante, mais ce qui est, alors, perçu comme un bruit est en fait une option possible qui voit le jour... trente ans plus tard !

Des délégations de Grande-Bretagne, de Belgique et des Pays-Bas, étaient présentes à ce congrès, confirmant ainsi la dimension internationale qu'entendait donner le président Caseau.

Les travaux portent sur : le plan d'aménagement communal, la protection civile, les cimetières et le stationnement. Des visites techniques complètent le programme. À l'assemblée générale, le secrétaire général fait état de 53 nouvelles adhésions et de la création de deux nouvelles sections régionales, Sud-Ouest et Ouest et Bretagne.

Quant à Pierre Bertrand, secrétaire général du Syndicat autonome des ingénieurs des villes de France, il présente une résolution pour la défense de la fonction de l'ingénieur municipal.

Par cette résolution adoptée conjointement par l'association et le syndicat, il est demandé au ministre de l'Intérieur de prendre dans le plus bref délai possible toute mesure tendant :

- au rétablissement effectif de la sécurité d'emploi menacée par des suppressions abusives ;
- au rétablissement effectif des parités des indices et des indemnités de toutes sortes avec les ingénieurs du corps des Ponts et Chaussées ou de la ville de Paris et comportant le maintien intégral des avantages acquis ;
- à l'adoption de toute mesure facilitant le recrutement sur titres ou sur concours aux niveaux prévus pour les postes correspondants des ingénieurs d'État et favorisant le maintien dans leurs villes, grâce à la création d'une classe personnelle, des cadres techniques confirmés par une longue pratique ;

- au maintien entre secrétaires généraux et directeurs des services techniques des corrélations établies à l'indice plafond par l'arrêté portant classement indiciaire des agents communaux publié au Journal officiel du 24 novembre 1948.

Des liens étroits entre l'association et la ville de Vincennes

Au moment où l'AIVFUF va se réunir en congrès une nouvelle fois à Vincennes, il est bon de connaître les raisons d'une telle fidélité à cette ville.

Parmi celles-ci, il faut noter qu'au lendemain de la guerre, la reconstruction des infrastructures de transport a été conduite en donnant une priorité à celles reliant Paris aux villes de province.

Prétendre réunir des personnes venant des quatre coins de la France ne pouvait alors s'envisager qu'à Paris ou dans sa banlieue immédiate. Vincennes à cet égard convenait parfaitement comme étant, qui plus est, desservie par la ligne de métro la plus performante du réseau parisien.

Cette raison n'est pas la seule et pas suffisante pour motiver une telle fidélité à Vincennes. L'accueil exceptionnel réservé par son maire, Antoine Quinson, y est pour beaucoup.

Antoine Quinson, qui a réussi une carrière politique remarquable (député, maire, ancien ministre) possédait une formation initiale d'ingénieur. Il est diplômé de l'École nationale des Ponts et Chaussées.

Nul doute qu'en tant que maire, il a de par sa formation la capacité d'apprécier tout ce que peut lui apporter un directeur de services techniques et des ingénieurs pour la mise en œuvre de ses projets et la conduite des services municipaux. Il manifeste toujours un réel attachement aux IVF, mettant à leur disposition pour la tenue des congrès les meilleurs équipements de la ville.

Ils y viennent treize fois en congrès entre 1948 et 1963.



© ADOBESTOCK/KEITH TARRIER

1957

C'est l'année du vingtième anniversaire de l'association. Le congrès est convoqué à Vincennes pour les 23, 24, et 25 mai.

En l'absence du secrétaire d'État à l'Intérieur, la séance inaugurale est ouverte par André Lahillonne, directeur des affaires départementales et communales au ministère de l'Intérieur en présence de hauts fonctionnaires, et d'Antoine Quinson, maire de Vincennes. Des délégués des associations étrangères sœurs sont également présents.

Dans son intervention, André Lahillonne insiste particulièrement sur la grave crise de recrutement qui pèse sur le corps des ingénieurs des villes qui tient elle-même à des questions de rémunération. Il déclare que le ministère de l'Intérieur, très justement conscient du péril qui pouvait en résulter à l'avenir, avait élaboré un certain nombre de modifications au classement indiciaire des différentes catégories d'ingénieurs. Des propositions ont été faites pour un relèvement très substantiel d'échelle minimum, mais celles-ci n'ont pas pu encore recueillir l'accord unanime des administrations intéressées.

André Lahillonne fait part de l'intention du ministère de reprendre cette question devant la Commission nationale paritaire qui va être enfin constituée en application de la loi du 22 mars 1957 qui a modifié celle du 28 avril 1952 sur le statut du personnel communal.

Les rapports présentés traitent des îlots insalubres, de la circulation urbaine, et de l'étude des sols, ses incidences sur les plans d'aménagement et les plans-masses des cités d'habitation. Trois visites techniques sont proposées.

À l'assemblée générale, on apprend que l'effectif a progressé de 10 % en un an. L'association compte donc environ 600 adhérents. Les adhésions, souvent regroupées par ville, ont accompagné la structuration des nouvelles sections régionales.

Les relations internationales s'amplifient et on parle d'un possible rassemblement à Bruxelles en 1958.

Les contacts avec des organisations françaises telles que l'AGHTM¹⁶ et l'AFE¹⁷ se multiplient.

Le nouveau bureau issu du Comité est le suivant :

- président Marcel Caseau ;
- vice-présidents : Paul Gsell, René Malcor, Marcel Launay et Raymond Aurel ;
- secrétaire général : Pierre Dejou ;
- secrétaire adjoint : Marcel Trastour ;
- trésorier : Antoine Coste ;
- trésorier adjoint : Georges Guignon.

16. Association générale des hygiénistes et techniciens municipaux qui deviendra plus tard l'ASTEE.

17. Association française de l'éclairage.

1958

Dans son éditorial de Nouvel An, le président Caseau, revenant sur le recrutement des ingénieurs, fait part de son inquiétude et déclare à nouveau que : « *si nous ne sommes pas entendus et si l'Administration ne quitte pas les sentiers battus et ne renonce pas aux principes «sacro-saints» de l'équivalence des emplois, nos services techniques seront déserts après cette génération qui n'a que son idéal pour la soutenir et son amour de la profession pour l'inciter à persévérer* ».

Avec le n° 33 de mars 1958, la revue commence sa parution mensuelle, qui s'accompagne de la mise en place d'un comité de lecture d'une dizaine d'ingénieurs. Le secrétaire général Pierre Dejou est désigné comme rédacteur en chef, responsable de la parution.

LES RELATIONS INTERNATIONALES

Depuis son élection à la présidence, Marcel Caseau poursuit son projet de donner une dimension internationale au regroupement des ingénieurs municipaux. Il a multiplié les contacts avec des associations étrangères ayant des objectifs similaires à ceux des IVF. Des invitations à participer aux congrès nationaux ont été lancées de part et d'autre. Des réunions importantes ont eu lieu en 1957 et début 1958 afin de préparer un rassemblement international des ingénieurs municipaux à Bruxelles à l'occasion de l'Exposition universelle.

Un congrès international des ingénieurs municipaux se réunit donc à Bruxelles les 29, 30 et 31 mai avec la participation de délégations de la Belgique, du Danemark, de la France, de la Grande-Bretagne et des Pays-Bas.

La délégation française, avec une soixantaine d'ingénieurs, est la plus importante, alors même que certains sont empêchés à la suite des événements que vit l'Algérie et de la grave crise de régime qui agite la France.

La séance inaugurale du congrès est présidée par Piet Vermeylen, ministre de l'Intérieur de Belgique, entouré des présidents des délégations étrangères.

Les rapports généraux faisant la synthèse des contributions nationales, étaient les suivants : les fonctions de l'ingénieur municipal, l'épuration des eaux d'égout, l'éclairage public.

Les congressistes sont invités à visiter le tunnel pour tramways, à la gare du Midi à Bruxelles, les usines Philips à Turnhout, les opérations d'urbanisme et les installations portuaires d'Anvers.

La journée du 31 mai est consacrée à la visite de l'Exposition universelle et en particulier à celle du pavillon de la France où a lieu une conférence de Guillaume Gillet, architecte.

La matinée du 28 mai avait été consacrée à l'assemblée générale à Vincennes. Il est constaté que l'association compte alors 630 adhérents et que parmi les villes de 40 à 80 000 habitants, une dizaine seulement n'a pas de représentants.

Des sections régionales se sont nouvellement créées : la section de l'Est et celle de l'Algérois.

Léon Delouche, DGST de Vincennes, ayant fait valoir ses droits à la retraite, Pierre Dejou, jusqu'alors DGST de Champigny-sur-Marne, lui succède.

On peut dire que les IVF, qui ont depuis plusieurs années leurs habitudes à Vincennes, y sont maintenant comme chez eux !

1959

La dimension internationale continue d'être la grande affaire du moment. À la suite du rassemblement de Bruxelles, les présidents et secrétaires des associations d'ingénieurs de Grande-Bretagne, de Belgique, des Pays-Bas et de France forment un comité international provisoire chargé de préparer un projet de statuts en vue de constituer une Fédération internationale des ingénieurs municipaux (FIIM).

Le congrès national se réunit à nouveau à Vincennes du 23 au 26 avril.

Michel Maurice Bokanowski, secrétaire d'État à l'Intérieur, préside la séance d'ouverture en présence de nombreuses personnalités.

Dans son allocution d'accueil, le président Caseau aborde à nouveau les difficultés de recrutement qui vont en s'aggravant de jour en jour, « *et la nécessité de régler d'urgence le problème de la révision indicielle arrêtée en juillet 1958 par la Commission nationale paritaire, mais toujours en instance au ministère des Finances* ».

Dans sa réponse, Michel Maurice Bokanowski confirme le désir du ministère de l'Intérieur de donner naissance à une fonction publique communale et précise que la Commission nationale paritaire a déjà efficacement œuvré en ce sens.

Au cours de trois séances d'études, des rapports documentés sont présentés sur les marchés-gares, l'organisation scientifique du travail, son application aux services municipaux, et les plantations d'alignement et décoration des voies urbaines.

Des visites sont également proposées.

Lors de l'assemblée générale, tenue le 26 avril, on prend acte que l'association compte 660 adhérents et que le congrès regroupe plus de 200 participants.

Le secrétaire général Pierre Dejou lance un appel aux ingénieurs des villes en vue de leur représentation au sein de commissions ministérielles. « *Nous sommes connus et consultés. Notre point de vue ainsi que nos conseils sont souvent appréciés* », dit-il.

L'assemblée générale approuve à l'unanimité un projet de statuts pour une Fédération internationale des ingénieurs municipaux, dont la création doit être effective courant 1960.

L'association s'adapte à l'évolution des institutions et à la disparition de l'union française ; une assemblée générale extraordinaire modifie l'article un des statuts. L'association reprend son nom antérieur : Association des ingénieurs des villes de France (AIVF).

Un arrêté du 31 juillet 1959 désigne les membres du comité technique de la voirie départementale et communale. Parmi ceux-ci sont nommés : Raymond Aurel, ingénieur en chef de la ville de Lille, et Marcel Caseau, directeur des services techniques de la ville de Dieppe.

Une nouvelle section régionale est créée à Toulouse sur l'initiative de Félix Prat.

1960

LA FIIM PREND FORME

Le comité international provisoire s'est réuni à Amsterdam (Pays-Bas) le 15 décembre 1959 pour mettre au point les statuts de la future Fédération des ingénieurs municipaux avec la présence des délégués de Grande-Bretagne, des Pays-Bas, de Belgique, du Danemark et de France.

Il est retenu que les associations nationales adhérentes à la Fédération assureront une présidence tournante d'une durée de trois ans. Les changements de présidence auront lieu à l'occasion des congrès internationaux qui éliront les membres du comité directeur.

L'assemblée constituante de la Fédération internationale des ingénieurs municipaux est réunie à Paris à l'occasion du congrès national des ingénieurs des villes de France le 29 avril au Palais de l'Unesco sous la présidence de M. Formery, chargé de mission représentant Maurice Couve de Murville, ministre des Affaires étrangères.

Les quatre associations constituantes sont :

- la Fédération des ingénieurs des provinces, villes et communes de Belgique ;
- l'Association britannique des ingénieurs municipaux ;
- l'Association des directeurs des travaux des villes des Pays-Bas ;
- l'Association des ingénieurs des villes de France.

Dans son rapport moral, le secrétaire, M. Janssens (Belgique), signale l'absence d'ingénieurs allemands due au fait que

ceux-ci ne sont pas groupés en tant qu'ingénieurs municipaux mais par spécialités professionnelles. Il souhaite que la Fédération trouve le moyen adéquat d'entrer en rapport avec les collègues allemands, pour les amener à adhérer à la Fédération.

La Fédération internationale des ingénieurs municipaux est née.

Le premier président est M. Beckett, délégué du « Institut of Municipal Engineers » de Grande-Bretagne. Celui-ci aura en charge de préparer le premier congrès de la FIIM qui se tiendra en 1961.

LE RECRUTEMENT DES INGÉNIEURS : UN SOUCI PARTAGÉ

Tout ce déploiement international n'occulte pas pour autant la préoccupation majeure des ingénieurs municipaux français : le recrutement des ingénieurs subdivisionnaires. L'arrêté en date du 5 novembre 1959 signé par le ministre de l'Intérieur, qui apporte quelques maigres satisfactions aux directeurs de services techniques, aux ingénieurs en chef et à certains ingénieurs divisionnaires, est totalement muet en ce qui concerne les ingénieurs subdivisionnaires. Aussi, dans son éditorial de *Nouvel An*, le président Caseau revient-il une fois de plus sur le sujet pour dire « *que la situation devient de plus en plus sérieuse puisque le recrutement est totalement tari, en raison même de l'insuffisance du traitement de début offert à l'ingénieur diplômé qui a fait, à ses frais, trois, quatre ou cinq années d'études fort coûteuses* ». Aucun autre mode de recrutement n'est possible puisque les adjoints techniques n'ont pas encore le moyen d'être promus ingénieurs grâce à un examen professionnel.

L'ouverture, le 27 avril, du congrès national à Vincennes présidée par M. le préfet Doublet représentant le ministre de l'Intérieur est à nouveau l'occasion pour le président de lancer un nouvel appel aux autorités de tutelle. Il semble facile dit-il « *d'assurer à nos collaborateurs immédiats des indices identiques à ceux des ingénieurs des TPE, simplement en vertu de la formule sans cesse rappelée de la parité entre les fonctionnaires municipaux et les fonctionnaires de l'État* ». Dans sa réponse, le préfet Doublet apporte des restrictions notables aux prétentions de développement de carrière émises par le président Caseau et dit en substance : « *certains d'entre vous nourrissent la légitime ambition d'accéder aux emplois de direction sur place d'abord, mais ensuite dans une plus grande ville. Si le premier de ces souhaits est susceptible d'être comblé sans trop de difficulté dans un délai à la vérité variable, aucune assurance, par contre, ne peut vous être donnée quant à l'accès de certains d'entre vous à la direction des services techniques municipaux les plus importants...* ».

Les ingénieurs peuvent toutefois se consoler avec cette phrase également extraite de l'allocution du préfet Doublet : « *il est réconfortant, croyez-moi, de constater que par vos propres efforts vous avez déjà fait beaucoup pour que votre place dans la vie du pays soit reconnue* ».

Lors de ce congrès, les rapports techniques présentent les procédés de destruction des ordures ménagères par traitement biologique, les grands ensembles et leur incidence sur la voirie communale, le problème des abattoirs, son importance dans la conjoncture actuelle des activités municipales. Des visites techniques sont également proposées.

Le comité s'est réuni trois fois dans l'année, et il ressort notamment de ses travaux :

- que le premier congrès de la FIIM se tiendra à Brighton (Royaume-Uni) en juin 1961 ;
- que le comité technique de la voirie départementale et communale mis en place le 31 juillet 1959, s'est enfin réuni pour la première fois le 1^{er} juin, soit près d'un an après et que Marcel Caseau participera au groupe de travail chargé d'étudier le Règlement général des voies communales et des chemins ruraux.

1961

Le premier congrès de la FIIM se réunit à Brighton les 15, 16 et 17 juin. Quant aux IVF, c'est à Dieppe qu'ils se retrouvent en congrès national du 12 au 14 juin.

Ces deux manifestations se succèdent dans une espèce de fondu enchaîné qui débute le lundi 12 juin pour s'achever le samedi 17.

Dans son allocution d'accueil, le président Caseau en vient au sujet qui fâche : la grande difficulté de recruter de jeunes ingénieurs pour les services techniques municipaux.

Aujourd'hui, il apporte un nouvel élément particulièrement alarmant : « *au cours de l'année 1960, plusieurs villes ont dû, en raison des difficultés de recrutement, avoir recours aux services des Ponts et Chaussées pour la gestion de l'ensemble de leurs services techniques... La généralisation de cette solution, dont les maires ont évidemment le libre choix, tendrait à supprimer les services communaux et de ce fait, à enlever toute indépendance aux municipalités* ».

Deux séances d'étude sont prévues : l'une consacrée à l'emploi des containers de grande capacité en France et à l'étranger pour la collecte des ordures ménagères et le ramassage des déchets urbains, l'autre à l'équipement sportif des villes. Comme chaque année, des visites sont proposées.

À l'assemblée générale, Pierre Dejou, secrétaire général, fait état de 63 nouvelles adhésions sans donner l'effectif total qui doit maintenant dépasser les 700 adhérents.

Le 14 juin, la délégation française au congrès international, forte d'environ 80 représentants, embarque pour Newhaven (Royaume-Uni).

Deux exposés d'une portée générale et forts intéressants sont inscrits au programme : « L'art de l'ingénieur municipal sur le continent », et « L'ingénieur municipal et son avenir ».

Le nouveau bureau de la FIIM est mis en place :

- Marcel Caseau devient président de la FIIM. Il aura en charge de préparer le congrès de 1964 ;
- J.-L. Beckett, président sortant, devient 1^{er} vice-président ;
- Van Walraven, président de l'association néerlandaise, devient deuxième vice-président ;
- Pierre Dejou et Antoine Coste assureront pour les trois ans à venir respectivement les charges de secrétaire général et de trésorier.

Le comité de l'Association des ingénieurs des villes de France s'est réuni trois fois dans l'année et on note dans les comptes rendus que :

- le bureau national a été reconduit sans changement ;
- la circulaire n° 466 du 31 août 1961 précise que le principe de l'autonomie communale permet aux ingénieurs municipaux d'exercer naturellement la gestion technique de la voirie communale. Elle indique également qu'un concours permanent peut être assuré pour une collectivité locale par les ingénieurs fonctionnaires d'une commune voisine. Cette circulaire répond entièrement aux aspirations exprimées lors de l'assemblée générale du 13 juin ;
- le président va poursuivre la campagne entreprise afin d'obtenir des améliorations, aménagements, avantages et valorisation de la fonction de l'ingénieur, notamment en ce qui concerne les ingénieurs subdivisionnaires.

La composition de la Commission nationale paritaire du personnel communal créée par la loi du 22 mars 1957 vient d'être actualisée par un arrêté du 13 juin.

M. Bertrand, ancien secrétaire général du Syndicat des ingénieurs des villes de France, n'y siège que comme membre suppléant.

Lorsque l'association a, en 1947, suscité la création du Syndicat national des ingénieurs municipaux, elle était consciente que celui-ci ne ferait pas jeu égal avec les grandes centrales syndicales.

Faute d'avoir pu s'intégrer à l'une de celles-ci, et restant donc un syndicat catégoriel, il doit se satisfaire de ce siège de suppléant accordé par le ministre.

Plus positivement, la désignation par le ministre d'un secrétaire général et d'un ingénieur pour siéger à la Commission nationale paritaire est la reconnaissance par celui-ci de l'importance des cadres communaux et de la capacité de proposition de leurs groupements respectifs.

1962

L'association fête son vingt-cinquième anniversaire et marque l'événement, en revenant aux sources, à Lyon où elle tient son congrès du 2 au 6 mai et en publiant une plaquette commémorative.

200 ingénieurs participent à ce congrès qui a lieu au palais des congrès.

Les présidents d'honneur, Camille Chalumeau et Joseph Bourcy, sont également présents ainsi que les délégués étrangers représentant la FIIM.

Dans son allocution, le président Caseau se déclare satisfait de la création toute récente de l'Association nationale d'études municipales et des objectifs de celle-ci pour la formation des agents communaux et leur préparation aux concours. Il ne manque pas de souligner que la carrière communale ne retiendra les éléments de valeur que si la rémunération est correcte.

Pour étayer ses dires, il cite les conclusions apportées par Pierre Sudreau, ministre de la Construction, lors d'un colloque organisé à Blois le 7 octobre 1961 à la veille de la sortie du IV^e Plan : « *il faut maintenant se pencher sur le problème de la planification territoriale, assurer une meilleure répartition géographique des efforts, prévoir immédiatement le devenir des grandes villes françaises, accomplir un effort d'équipement de chaque ville dans le cadre d'un plan de développement urbain* ».

En présentant la plaquette commémorative, il déclare que « *l'association, à l'occasion de son vingt-cinquième anniversaire, a voulu montrer aux pouvoirs publics, aux grandes administrations, aux maires mêmes, ce que peuvent réaliser les techniciens municipaux sous l'autorité bien comprise de conseils municipaux éclairés* ».

Des rapports techniques sont présentés sur la participation financière des lotisseurs et constructeurs des groupes d'habitation aux équipements publics, l'éclairage public et ses sujétions, les terrains glissants, la recherche des causes de glissement et des solutions de stabilisation de ces terrains.

Une assemblée générale extraordinaire, organisée le 4 mai, adopte une modification des statuts :

- le Comité est porté de douze à quinze membres élus désormais pour trois ans avec un renouvellement par tiers ;
- le bureau compte désormais un secrétaire adjoint de plus, assurant la fonction d'archiviste.

À l'assemblée générale, on note 195 présents et on apprend que l'effectif est passé à 800 adhérents.

Le comité directeur de la FIIM se réunit en marge du congrès pour se prononcer sur l'admission de nouvelles associations membres ; les ingénieurs municipaux de Suède, du Danemark et d'Israël entrent à la Fédération.

Une section Auvergne est créée, Jean Morel, ingénieur en chef honoraire de Clermont-Ferrand, en assurant la présidence.

L'INDÉPENDANCE DE L'ALGÉRIE

À la suite de la signature des accords d'Évian, l'Algérie ayant acquis son indépendance, le rapatriement des

Européens s'amplifie. Une ordonnance du 9 juin 1962, relative au reclassement des agents des services communaux d'Algérie, prescrit l'obligation, par les maires, de fournir à l'administration préfectorale un état des vacances de titulaires existantes ou à prévoir pour 1962 et 1963.

De son côté, l'association a reçu des demandes de mutation des ingénieurs et directeurs des services techniques en Algérie et il lui est apparu comme un devoir de solidarité nationale de les aider à obtenir un emploi en métropole.

LA CRÉATION DE L'ANEM

L'événement majeur de cette année 1962 pour la fonction communale est la création de l'Association nationale d'études municipales (ANEM) annoncée à la tribune du congrès par le président Caseau.

Pierre Poutout, grand défenseur de la fonction communale et artisan infatigable du statut des personnels, en sera le premier directeur.

L'AITF est admise à siéger au conseil de l'ANEM et s'apprête à participer aux commissions qui seront installées en vue de la préparation des concours.

1963

LE CONGRÈS REVIENT À VINCENNES

Le congrès revient une nouvelle fois à Vincennes où il se réunit du 8 au 11 mai.

La séance d'ouverture est présidée par le procureur général Vincent Bourrel, président de l'ANEM, en présence du sénateur Bertaud, vice-président de l'Association des maires de France, des présidents d'honneur et des délégués étrangers de la FIIM.

Dans son allocution de bienvenue, le président Caseau, après un bref rappel des objectifs et de l'action de l'association, souligne les origines très diverses des ingénieurs des villes. Il en conclut que l'AITF a constitué, avant la lettre, le corps des ingénieurs du Génie urbain dont les missions se multiplient avec l'accroissement des populations urbaines, l'extension des villes et l'augmentation prodigieuse de leurs équipements.

Au cours des séances d'étude, trois rapports généraux sont présentés : le nettoyage des villes, les modes de chauffage des bâtiments publics et le rôle des services techniques municipaux dans l'aménagement d'une ZUP.

En clôture du congrès, le président Caseau, prenant à nouveau appui sur les perspectives de développement urbain annoncées par le IV^e Plan, évoque la pénurie persistante d'ingénieurs que l'intégration des rapatriés d'Algérie n'a que partiellement comblée.

Il prend acte de l'arrêté du 28 février fixant les conditions de recrutement du personnel des services techniques communaux. Ce texte donne quelques espoirs puisqu'en

normalisant ce recrutement, il consacre la valeur des ingénieurs des villes.

Il ajoute que les concours sur titres auront peu de succès, les ingénieurs diplômés obtenant dans l'industrie des situations très supérieures à celles que peut leur offrir l'administration.

Les concours sur épreuves, prévus pour les emplois de début, sont maintenant possibles et le président Caseau note avec satisfaction l'activité déployée par l'ANEM tant dans la préparation des candidats au concours qu'au perfectionnement du personnel en place.

Il confirme que l'AIVF, qui depuis de nombreuses années assure seule le perfectionnement de ses membres, est prête à accorder à l'ANEM son plus large concours.

Il conclut pour dire que les collectivités locales n'auront des ingénieurs de valeur et ne les conserveront que si les promesses faites depuis des années au sujet de la révision des indices sont tenues dans un délai qu'il souhaite le plus court possible.

À l'assemblée générale, Marcel Caseau fait part de sa satisfaction de voir que l'association a trouvé sa place parmi les grands corps techniques nationaux.

Il rappelle que, par ses statuts, elle est ouverte à tous les ingénieurs municipaux, diplômés ou non, qui en occupent la fonction et que les jeunes subdivisionnaires seront accueillis avec cordialité.

Conformément aux nouveaux statuts, il doit être procédé au renouvellement par tiers – tous les trois ans – des membres du comité dont le nombre a été porté à quinze.

Au comité du 5 octobre, le bureau sortant est reconduit :

- président : Marcel Caseau ;
- vice-présidents : Paul Gsell, Marcel Launay, Raymond-Pierre Aurel et Félix Prat ;
- secrétaire général : Pierre Dejou ;
- secrétaire général adjoint : Pierre Lindemann ;
- trésorier général : Antoine Coste ;
- trésorier général adjoint : Georges Guignon.

Les sections régionales développent leur activité ; la section Auvergne couvre désormais les départements de l'Allier, la Creuse, le Cantal, la Haute-Loire, le Puy-de-Dôme et la Haute-Vienne. La section Cévennes-Méditerranée est née le 24 mars.

La dimension nationale de l'association est maintenant bien affirmée.

1964

Le moment fort de cette année est sans conteste le congrès de la FIIM qui se déroule à Vincennes du 5 au 7 mai. En « lever de rideau », l'Association des ingénieurs des villes de France tient ses instances annuelles le 4 mai.

Ce congrès international rassemble 303 ingénieurs dont 132 étrangers, la délégation britannique étant forte de 89 représentants.

Il est prévu que ce congrès international, si minutieusement préparé, soit ouvert par Roger Frey, ministre de l'Intérieur. En fait, il l'est par Lucien Vochel, son chef de cabinet.

À la séance inaugurale qui réunit de nombreuses personnalités du monde politique et de la Haute administration, Marcel Caseau, bien que prenant la parole en tant que président de la Fédération internationale, profite de la présence des représentants des ministres de l'Intérieur et de la Construction et du président de l'ANEM pour évoquer les collaborations en cours et se féliciter de l'avancée sur certaines questions telles que les révisions indiciaires sorties depuis peu.

Les rapports présentés par des ingénieurs français sont les synthèses des contributions apportées par des ingénieurs étrangers sur des sujets choisis depuis de longs mois.

Ces rapports faisant l'objet de traduction simultanée, sont soumis en discussion en séance : circulation et parking, équipements sportifs des villes, développement et extension des villes.

Lors de cette même assemblée, comme le prévoient les statuts, Marcel Caseau quitte la présidence de la FIIM, remplacé par A. Van Walraven (Pays-Bas).

Quant à l'Association des ingénieurs des villes de France, elle adopte elle aussi, le 4 mai, une modification statutaire concernant l'admission des ingénieurs et architectes en provenance de services techniques départementaux ou intercommunaux ou encore de districts urbains.

À l'assemblée générale, on prend acte que l'association compte maintenant 850 adhérents.

Le bureau est reconduit, mais Marcel Caseau fait savoir qu'il va prochainement prendre sa retraite et qu'il ne sollicitera pas un nouveau mandat de président en 1965.

LA MONTÉE EN PUISSANCE DE L'ANEM

Moins de deux ans après sa création, l'ANEM a mis en place les moyens permettant le recrutement des cadres techniques et la promotion sociale parmi les techniciens.

Les IVF, et en particulier Marcel Caseau et Pierre Dejou, s'engagent à fond dans la préparation aux concours, la composition des jurys et le déroulement des épreuves.

Dans les régions, les ingénieurs municipaux s'impliquent également sous l'égide de l'ANEM dans la formation des agents de maîtrise et l'organisation des concours que les villes lui confient.

On retient de cette époque l'étroite collaboration entre deux associations, l'AIVF et l'ANEM, et une remarquable avancée dans la structuration des services techniques municipaux et de leur qualification.

Les villes se transforment : la rocade urbaine de Nice. 



ARCHIVES MUNICIPALES DE LYON

1965

Pour le Nouvel An, le président Caseau confirme son intention de quitter la présidence de l'association lors du prochain congrès.

Ce congrès va enfin, après quelques années d'hésitations, quitter Paris et se dérouler en province, du 23 au 28 mai. La section régionale bien structurée et motivée, des capacités d'accueil suffisantes, permettent de choisir la ville de Menton.

Ce congrès, pour la préparation duquel un commissaire général a été désigné pour la première fois en la personne de Pascal Molinari, réunit 176 ingénieurs français et 9 invités étrangers.

Il est ouvert par Jean Chauchoy, ingénieur général des Ponts et Chaussées, chef des services techniques de la direction générale des collectivités locales au ministère de l'Intérieur, en présence de personnalités, y compris de la Principauté de Monaco.

Dans son allocution d'accueil, Marcel Caseau, s'appuyant sur des statistiques récentes, brosse l'enjeu énorme que représente la croissance des villes. Un taux annuel de 3,5 % est courant ; c'est ainsi que vingt-trois ans suffisent pour voir doubler la population d'une ville.

Évoquant les efforts déjà accomplis dans le domaine de l'équipement urbain à l'occasion du IV^e Plan et la nécessité de poursuivre ceux-ci dans la préparation du V^e, il estime que les besoins ne sont pas suffisamment connus et suggère la création d'un institut de recherches et d'études de l'équipement urbain. Suggestion partagée par Jean Chauchoy. La volonté de mainmise des services techniques de l'État sur la recherche, l'indifférence des élus pour ce qui est prospectif et en particulier pour un projet qui bousculerait leur individualisme freineront sans cesse la création d'un organisme dont l'utilité est d'une évidence croissante.

Marcel Caseau rend un hommage à l'action efficace de l'ANEM dont les effets se font déjà sentir mais se permet également de maintenir la pression sur la question des rémunérations. Les révisions d'indices effectuées en 1964 vont dans le bon sens mais sont toutefois insuffisantes pour que les communes espèrent conserver leurs meilleurs éléments.

Désormais, les travaux des congrès seront placés sous un thème général. Pour 1965, ce sera : « *Tenue et esthétique des villes* ».

Il s'agit là d'une réflexion nécessaire car les années de reconstruction menée tambour battant n'ont pas toujours pris en compte l'aspect qualificatif des choses.

Six rapports sont présentés sur ce thème et une dizaine de visites et de conférences techniques sont proposées.

À l'assemblée générale ordinaire, on prend acte que l'association compte désormais 900 adhérents.

Le président Caseau, en faisant ses adieux, brosse un très rapide bilan de l'évolution de l'association durant les treize années de sa présidence et remercie tous ceux qui l'ont aidé dans sa tâche.

L'arrivée de Pierre Dejou à la présidence n'est pas une surprise. Secrétaire général pendant les treize ans de la présidence de Marcel Caseau, président de l'importante section de l'Ile-de-France, rédacteur en chef de la revue, il est devenu incontournable, l'homme clé de l'AIVF.

Il ressort des réunions du comité les informations suivantes :

• Concernant l'ANEM :

Les IVF sont de plus en plus impliqués dans l'organisation des séances de travaux pratiques et de perfectionnement à l'intention des cadres techniques, l'organisation des concours d'ingénieur subdivisionnaire et d'adjoint technique, ainsi que la mise en œuvre d'une préparation au brevet de chef de section.

Le premier concours pour l'inscription sur la liste d'aptitude au grade d'ingénieur subdivisionnaire a lieu du 4 au 8 octobre à Vincennes ; vingt-deux ingénieurs ont été admis. Il est question d'ouvrir une section d'ingénieur Génie urbain dans l'enseignement de l'INSA de Lyon.

Des centres d'études techniques (CET) sont créés à Lyon, Bordeaux et Nantes.

• Concernant la FIIM :

Le comité directeur s'est réuni deux fois, à Amsterdam et à Londres. Les associations espagnoles et américaines seraient candidates pour rejoindre la Fédération.

1966

En janvier, Pierre Dejou signe son premier éditorial en tant que président. Dans ce message, il revient sur la véritable révolution qu'engendre la croissance rapide des villes, et l'effort immense que requiert leur équipement. Il dit toute la place que doivent occuper les ingénieurs des villes dans la conception, la mise en œuvre et la gestion des équipements publics.

LE CONGRÈS DE NANCY

La grande affaire de l'année est sans conteste le congrès de Nancy qui se tient du 2 au 6 mai.

Ce congrès apporte une innovation et une singularité :

- l'innovation, c'est son couplage avec le 1^{er} salon international de l'équipement urbain ;
- la singularité, c'est son caractère itinérant, une journée devant se dérouler à Mulhouse, l'autre à Strasbourg.

Le salon international de l'équipement urbain, le premier du genre en France, est organisé par la ville de Nancy dans le tout nouveau parc des expositions. Il accueille une centaine d'exposants, français et étrangers.

Outre le congrès national des ingénieurs des villes de France, ce salon reçoit également le congrès du Mouvement national des élus locaux, avec l'ambition d'être un carrefour où se confrontent les idées.

Une telle concentration d'événements justifie la venue le 2 mai d'André Bord, secrétaire d'État à l'Intérieur, pour inaugurer le salon et assister à l'assemblée générale de l'association, dans laquelle il intervient.

On retient, concernant la carrière des ingénieurs municipaux, ces propos d'André Bord : *« en ce qui concerne votre profession, il m'apparaît que ce corps des ingénieurs des villes de France mérite d'être mieux connu et cela aura une influence sur la détermination de votre statut... Si votre carrière est marquée du sceau de la liberté municipale, il convient d'offrir aux municipalités un recrutement sans cesse amélioré et homogène n'excluant pas, bien au contraire, la création de spécialités, ce qui permettra, je n'en doute pas, la transformation de votre situation et une meilleure rémunération des plus hauts emplois ».*

Par son propos, André Bord montre la pertinence de son analyse sur l'évolution des collectivités locales et se prononce pour une véritable reconnaissance, à travers l'AIVF, d'un corps des ingénieurs des villes.

Le congrès débute réellement le 3 mai. Il réunit environ 200 ingénieurs français et six étrangers représentant les nations présentes à la FIIM, et est placé sous le thème général de l'équipement urbain, en phase avec le salon.

Dix séances de travail ont lieu sur les trois sites.

Les journées à Mulhouse et Strasbourg, que les congressistes rejoignent depuis Nancy par train spécial, sont aussi l'occasion de réceptions par les municipalités, de visites de sites techniques et de déjeuners offerts par les partenaires. Une mention particulière doit être faite pour la matinée du 5 mai consacrée à la visite en commun avec l'AGHTM des Fonderies de Pont-à-Mousson.

Ce congrès est une réussite grâce au travail de Jean Millet et aux équipes de Nancy, Mulhouse et Strasbourg.

Au cours du congrès, l'association a réuni ses instances statutaires : des assemblées générales ordinaire et extraordinaire et un Comité national.

Il ressort de leurs travaux des modifications statutaires portant sur la gestion des cotisations, le fonctionnement des sections régionales et l'officialisation des groupes de travail. Le règlement intérieur est adopté¹⁸.

Il est également décidé qu'il n'y aura pas de congrès national en 1967, du fait de la tenue en mai du congrès de la FIIM à Amsterdam.

L'association compte maintenant un millier d'adhérents. Le Comité national se renouvelle en partie. Au bureau national, Michel Lambert succède à Jean Couturier au poste de secrétaire général adjoint.

18. Il sera publié dans la revue n° 118 de septembre-octobre 1966.

L'ANEM organise en mars un concours pour les adjoints techniques et en octobre pour les ingénieurs subdivisionnaires. Marcel Caseau, chargé de mission, intervient lors des réunions régionales pour inviter les ingénieurs à s'impliquer dans les activités des CRET (centres régionaux d'études techniques).

Le 31 décembre, le Parlement vote une loi destinée à créer autoritairement sept communautés urbaines dans les agglomérations de Lyon, Lille, Bordeaux, Strasbourg, Le Mans, Dunkerque et Le Creusot-Montceau-les-Mines. Elle prévoit le transfert obligatoire à ces établissements de douze compétences ; les personnels de ces communautés urbaines auront le statut d'agents des collectivités locales.

1967

L'association fête ses trente ans ; cet anniversaire n'est marqué par aucune manifestation particulière mais Pierre Dejou et Pierre Lindemann ne manquent pas, lors de leurs interventions, d'évoquer la chose et de signaler le chemin parcouru : plus de mille adhérents, douze sections régionales, des groupes de travail qui se multiplient et se développent et une revue qui constitue un remarquable vecteur de communication.

Cette année, il n'y a pas de congrès national mais de simples assemblées générales et un Comité national tenus le 22 mai à Amsterdam lors du congrès international.

Avec ce troisième congrès, la FIIM a, à Amsterdam, atteint sa maturité.

Elle regroupe maintenant onze nations (Belgique, Canada, Danemark, Espagne, États-Unis, France, Grande-Bretagne, Israël, Pays-Bas, Suède, Suisse) et le congrès d'Amsterdam a réuni 405 ingénieurs.

Elle affine ses statuts et procède à la nomination de son premier membre d'honneur en la personne de Marcel Caseau. Trois thèmes sont inscrits aux travaux du congrès. Les rapports généraux sont présentés par des ingénieurs néerlandais qui ont fait la synthèse des contributions nationales :
- « L'utilisation des espaces verts urbains dans un but récréatif » ;
- « Croisement d'artères urbaines » ;
- « Le problème de l'adaptation du renouvellement urbain aux centres historiques ».

Il est décidé que les prochains congrès de la FIIM se tiendront en Belgique pour 1970 et en Israël pour 1973. Cette programmation justifie la désignation du nouveau président : R. Jotthier (Belgique).

LES GROUPES DE TRAVAIL

Le groupe de travail « Circulation et signalisation » est créé le 4 février. Il est animé par Jean Salaun.

Le groupe de travail « Éclairage » lui succède le 16 février. Il est animé par Paul Maeght.

L'ANEM

La dernière promotion du concours d'ingénieurs subdivisionnaires a été baptisée : « Promotion Antoine Quinson » pour rendre hommage à la mémoire de celui qui a œuvré toute sa vie en faveur de la fonction communale.

LA VIE DES SECTIONS RÉGIONALES

La section Provence est créée lors d'une réunion tenue le 11 février à Cavaillon. Il semble que cette section va se substituer à celle de Marseille créée parmi les toutes premières et dont on n'entend plus parler.

Le Syndicat national des ingénieurs municipaux a 20 ans

Les initiateurs de cette création, dont les buts étaient essentiellement corporatifs, avaient voulu séparer les réflexions d'ordre technique des ingénieurs de leurs revendications concernant le recrutement, les traitements, les honoraires, les promotions et les qualifications.

La dichotomie n'était guère facile par suite d'imbrications multiples et Marcel Caseau s'en affranchissait allègrement quand, lors des congrès, il interpellait, avec succès, les représentants du ministère de l'Intérieur sur des questions très revendicatives touchant entre autres les échelles indiciaires ou les rémunérations.

Seule la revue respectait la séparation et était totalement muette sur le syndicat, son existence et ses travaux. Ce mutisme trouvait-il une nouvelle justification depuis la création de la FIIM dont les statuts bannissaient toute action syndicale ?

Malgré tout, le Syndicat national des ingénieurs municipaux (SNIM) existait toujours grâce au dévouement de quelques-uns possédant peut-être plus que d'autres la fibre syndicale. Il se réunissait régulièrement et tenait une assemblée générale annuelle en marge du congrès national de l'association.

En 1967, alors que Paul Maeght est secrétaire général depuis 1964, l'effectif du syndicat est de 560 adhérents pendant que l'association en compte plus d'un millier. Bien que l'idée d'origine fut de séparer les deux groupements dans leurs objectifs, il faut noter que l'osmose n'avait jamais cessé et que le président des IVF assistait régulièrement aux réunions du SNIM, y apportant le point de vue élaboré au sein de l'association.

Le représentant du syndicat admis à siéger par désignation ministérielle à la Commission nationale paritaire était en fait l'oreille et le porte-parole des ingénieurs confondus dans le syndicat et l'association.

En revanche, le syndicat jouait un seul rôle de conseil et d'assistance auprès des ingénieurs en difficulté.

Enfin, les contentieux parfois durs qui opposaient des ingénieurs à leur administration pour des mises à l'écart ou des licenciements jugés abusifs, et qui débouchaient sur des instances aux tribunaux administratifs ou même en Conseil d'État, étaient suivis par le SNIM qui apportait son assistance éclairée.

À porter au crédit de l'action conjuguée de l'association et du syndicat auprès de la Commission nationale paritaire, le relèvement du taux maximum de la prime de 20 à 30 % à compter du 1^{er} janvier 1967.

1968

Dans son éditorial de janvier, Pierre Dejou revient sur la croissance des grandes villes, la création de nouveaux milieux urbains et la perception de mentalités nouvelles dans la vie municipale.

Il invite la profession à s'engager dans l'échange des idées, non en circuit fermé mais au contraire en réunissant des hommes d'action, des spécialistes, des bâtisseurs, ainsi que des hommes de pensée et il rend hommage à l'ANEM d'avoir compris ce besoin et de favoriser les rencontres.

Pierre Dejou conclut en donnant rendez-vous au prochain congrès qui doit se réunir du 4 au 7 juin à Annecy. Du fait des événements de mai 1968, le congrès est en définitive reporté en septembre, du 9 au 15.

Le thème « À la recherche de la joie de vivre » a été pris en charge par les groupes de travail qui ont préparé, chacun dans sa spécialité, les rapports devant être présentés au congrès.

Quatre rapports sont prévus, car un quatrième groupe de travail est né : « Eau et assainissement ».

Les travaux sont introduits par un exposé de Joffre Dumazedier, maître de recherches au CNRS.

Celui-ci estime que toute réflexion d'ingénieur sur l'aménagement des villes a nécessairement un caractère prévisionnel. « La vie de demain est déjà contenue dans vos décisions d'aujourd'hui », annonce-t-il en préambule.

Pour combler les retards et faire face aux besoins engendrés par la croissance, il faudrait d'ici 1985 multiplier les dépenses collectives par cinq.

Après avoir pressenti qu'à cet horizon le citoyen risque de s'effacer devant le consommateur et que la structure de la population active aura radicalement changé, il annonce que le loisir sera devenu une valeur et que l'espace de loisir deviendra tout autant que l'espace culturel un espace social incontournable.

L'urbanisme de demain devra tenir compte de ce nouveau style de vie.

Pierre Dejou a, en faisant appel à cette intervention, fort opportunément ouvert l'association vers le monde de la recherche.

Il le fait d'autant plus facilement qu'il peut maintenant s'appuyer sur la dynamique des groupes de travail.

Par le travail qui s'accomplit au sein de ceux-ci, l'association se positionne maintenant en tant que lieu d'expertise dans le domaine du Génie urbain.

À l'assemblée générale, on apprend que l'association compte maintenant 1 100 adhérents.

Antoine Coste, trésorier général depuis 1952, passe la main à Philippe Robin.

Il continue toutefois à siéger au bureau national en tant que vice-président en remplacement de Marcel Launay décédé.

Le président Dejou a rappelé dès le début de l'année que Monsieur le ministre de l'Intérieur l'a saisi officiellement, par lettre en date du 5 décembre 1967, d'une demande d'avis sur des propositions émanant d'un groupe de travail, en vue d'améliorer le fonctionnement des institutions municipales. La consultation des administrateurs locaux et des associations de fonctionnaires précède le dépôt d'un projet de loi devant le Parlement.

L'avis des IVF a été élaboré le 13 janvier lors d'une réunion tenue à Vincennes et présidée par Pierre Lindemann.

LA RAPIDE CROISSANCE DES GROUPES DE TRAVAIL

Aux quatre groupes qui ont présenté des rapports au congrès viennent s'ajouter :

- « Espaces verts » animé par Fernand Rollin de Bourges ;
- « Nettoyement et ordures ménagères », animé par Jules Strumane.

Les groupes de travail sont l'objet de toutes les attentions de Pierre Dejou ; il préside à leur installation et assiste souvent aux séances de travail qui se tiennent en général à Vincennes. Il est en particulier très assidu aux réunions du groupe « Urbanisme » dont il est membre.

1969

Les rapports présentés au congrès d'Annecy sont si denses que leur publication dans la revue occupe la quasi-totalité de la partie rédactionnelle des numéros de l'année.

Il est vrai que les groupes de travail font preuve d'une grande activité. Ils s'organisent, développent leur décentralisation, établissent des contacts, élaborent des programmes de recherche et préparent les rapports qu'ils présenteront au prochain congrès.

Ils évoluent dans leurs structures, les créateurs laissant parfois pour des raisons souvent liées à leur manque de disponibilité la place à de nouveaux animateurs.

On compte maintenant six groupes de travail :

- « Urbanisme », animateur : Clovis Muyard ;
- « Éclairage public », animateur : Paul Maeght ;
- « Signalisation-circulation », animateur : Robert Jeannin ;
- « Espaces verts », animateur : Bernard Guelpa ;
- « Eau et assainissement », animateur : Georges Septier ;
- « Nettoyement et ordures ménagères », animateur : Jules Strumane.

Le congrès revient une nouvelle fois à Vincennes, en symbiose avec la première Exposition de l'équipement de la

collectivité locale, qui se déroule au CNIT, au Rond-point de la Défense.

Les deux manifestations se déroulent du 9 au 13 juin, la journée du 12 étant consacrée à une visite de l'exposition par les congressistes.

Le congrès est ouvert le 9 juin sous la présidence de Jean Brenas, directeur général des collectivités locales au ministère de l'Intérieur.

Le thème est assez général : « L'ingénieur des villes au service de la collectivité locale - Hier... Aujourd'hui... Demain ».

Dans son intervention lors de l'ouverture du congrès, Pierre Dejou, profitant de la présence d'un haut fonctionnaire du ministère de l'Intérieur, relance les revendications relatives à la création d'une école d'application du Génie urbain et à une revalorisation de certains indices du personnel technique.

Dans son allocution en réponse, Monsieur Brenas fait montre d'une parfaite connaissance du milieu communal et en particulier de la place occupée par les ingénieurs.

Il évoque en particulier les tâches nouvelles de prévisions et de programmations en matière d'urbanisme et les orientations nouvelles données par la loi d'orientation foncière du 30 décembre 1967 précisant une coopération entre les services de l'État et ceux des collectivités locales.

Il invite les services techniques municipaux à contribuer à la préparation du VI^e Plan.

Six séances d'études sont organisées par les groupes de travail.

Lors de la séance de clôture présidée par M. Hourticq, conseiller d'État, président de la Commission nationale paritaire, le rapport général est présenté par Paul Gsell, DGST de la communauté urbaine de Lyon, qui conclut ainsi : « *si l'on devait, à la fin de notre congrès, tirer une conclusion de nos travaux, je vous proposerais de tout faire pour que notre emploi d'ingénieur municipal soit reconnu par tous pour sa noblesse, celle de servir avec conscience à l'embellissement de nos villes et au bien-être de nos concitoyens* ».

Ce congrès particulièrement bien réussi réunit 200 ingénieurs qui se retrouvent le 9 juin en assemblée générale.

L'association compte alors 1 300 adhérents présents dans 300 villes.

1970

LE CONGRÈS DE LA FIIM

L'événement de l'année est sans conteste le IV^e congrès international. Il se déroule à Anvers du 7 au 11 septembre sur un thème très porteur : « Technique et esthétique de la voirie urbaine ».

Le thème général, subdivisé en trois sous-thèmes, a fait l'objet d'une préparation de plusieurs mois au sein de chaque pays membre sous forme de questionnaires donnant lieu à des rapports nationaux.

Les sous-thèmes abordés en trois séances distinctes, rapportés par des ingénieurs belges, sont les suivants : conception de la voirie urbaine, construction et économie de la voirie urbaine, esthétique de la voirie urbaine.

Le congrès avait été ouvert par M. Harmegnies, ministre de l'Intérieur de Belgique après que M. Jotthier, président en exercice de la FIIM, a accueilli les congressistes.

Le développement de la FIIM

En marge du congrès d'Anvers, la FIIM réunit son comité directeur.

Il est rendu compte des contacts établis avec les ingénieurs du continent Nord-Américain (USA et Canada), d'une part, et du Portugal, d'autre part.

La Finlande est admise à la FIIM. Elle siège dans le groupe des pays scandinaves où elle retrouve la Suède, la Norvège et le Danemark.

Actuellement, douze nations sont représentées à la FIIM.

M. Hansson, délégué suédois, lance une proposition pour l'établissement d'un secrétariat permanent, qui est loin de faire l'unanimité pour des raisons financières et l'exemple donné par la Fédération internationale du logement et de l'urbanisme (7 personnes, 350 000 francs de budget annuel) donne les limites d'une telle proposition.

Dans le cadre de ce congrès d'Anvers, l'AITF tient son assemblée générale annuelle le 7 septembre.

On ignore combien d'ingénieurs français étaient présents à ce congrès et donc à cette assemblée expatriée. Le compte rendu fait état d'environ 200 mandats (présents et pouvoirs).

On apprend qu'une séance de travail s'est tenue à Vincennes du 15 au 19 juin sur le thème « L'ingénieur des villes face aux problèmes d'urbanisme » organisée par l'association avec le concours de l'ANEM.

On apprend aussi que la Commission nationale paritaire a adopté un texte, auquel l'association a contribué, destiné à la préparation du projet de loi tendant à assurer l'organisation de la carrière du personnel communal sur un plan national. C'est la énième mouture d'un projet qui n'a pas encore réussi à sortir.

Il faut noter l'arrivée au comité de Fernand Pauwels, successeur du regretté Marcel Launay, à la direction générale des services techniques de la ville de Nantes et à la présidence de la section Ouest-Bretagne. C'est à ce dernier titre qu'il entre au comité.

LES GROUPES DE TRAVAIL

Les deux nouveaux groupes de travail annoncés sont créés :

- « Topographie », animé par Antoine Herbrecht, directeur du service d'arpentage de la ville de Mulhouse ;
- « Organisation et méthode », animé par Fernand Pauwels.

L'ANEM poursuit l'organisation du concours d'ingénieur subdivisionnaire.

Dix candidats sont inscrits sur la liste d'aptitude à l'emploi de directeur de services techniques de villes de 10 000 à 20 000 habitants et trente-quatre sur la liste d'aptitude à l'emploi d'ingénieur subdivisionnaire.

On apprend que le Syndicat des ingénieurs municipaux se rapprocherait de la Confédération générale des cadres CGC et qu'il y aura le 17 décembre une grève générale du personnel communal en protestation au projet de loi tendant à améliorer la formation du personnel communal et l'organisation de sa carrière qui vient d'être déposé devant le Parlement.

1971

L'année 1970 vient donc de s'achever avec le dépôt de ce projet de loi que tout le monde attendait depuis longtemps et qui, finalement, ne satisfaisait personne, au point que, le 22 janvier, un ensemble de quatorze syndicats et associations représentatifs du personnel communal adoptent une motion de protestation, publiée en dernière minute par le numéro de janvier de la revue.

Cette motion condamne un texte qui abandonne :

- « 1. la presque totalité des dispositions qui définissaient les bases d'une véritable carrière communale ;
2. le caractère obligatoire et universel de l'Établissement public de formation et de perfectionnement du personnel, et renforce la tutelle du gouvernement sur son fonctionnement ».

Ce projet de loi sur l'évolution de la carrière communale et sa formation voulu par les élus locaux, mis en concertation pendant des mois auprès des instances représentatives du personnel dont les IVF, adopté par la Commission nationale paritaire est au dernier moment, lors de sa présentation devant le Sénat, vidé d'une partie de ses objectifs par des forces obscures qui ne veulent rien lâcher des prérogatives de l'État. La méthode n'est peut-être pas nouvelle mais on sait aujourd'hui qu'elle se réitère souvent.

Les syndicats et associations signataires de l'appel du 22 janvier se regroupent alors sous le vocable de « Colloque de Boulogne-Billancourt ».

Le Comité national de l'association, réuni le 16 janvier, fait fort opportunément un historique précis des événements ayant émaillé la progression de ce projet de loi durant l'année 1970.

Les nombreux entretiens auxquels ont pris part les IVF, et en particulier avec l'Association des maires de France, ont permis la mise au point du projet de loi tendant à améliorer l'organisation de la carrière du personnel communal.

Ce projet de loi a été soumis à la Commission nationale paritaire du personnel communal qui, dans une forme voisine, l'a adopté au cours de sa séance du 12 mai 1970.

Selon des assurances répétées, il devait être déposé par le gouvernement, à titre de projet de loi sur le bureau de l'Assemblée nationale dès l'ouverture de la session parlementaire d'octobre 1970.

Or, le 30 septembre, malgré les promesses, rien n'est encore fait ; aussi le comité de l'association se joint aux différentes organisations professionnelles et syndicales pour publier une résolution commune rappelant, tout à la fois, l'intérêt qu'il porte au dépôt rapide de ce projet de loi et à sa détermination d'entreprendre toutes actions nécessaires à son aboutissement avant la fin de la session parlementaire de décembre.

Cette résolution provoque la réunion d'une table ronde au ministère de l'Intérieur, les 16 et 21 octobre où est produit un texte différent de celui adopté en Commission nationale paritaire et que les organisations présentes ne peuvent avaliser en totalité.

En définitive, le texte initial est purement et simplement remplacé par le projet de loi n° 155 déposé devant la commission des lois du Sénat lors de sa séance du 19 décembre 1970.

La réaction, on la connaît ; c'est la motion de protestation du 22 janvier prolongée par la constitution du Colloque de Boulogne-Billancourt.

Ce point de l'histoire des IVF mérite d'être médité comme une illustration flagrante des difficultés rencontrées à la fois par les élus locaux et par leurs personnels pour obtenir une reconnaissance de la spécificité territoriale de la part de ministères verrouillés par la fonction publique d'État.

Face à cette tentative de passage en force du gouvernement devant le Sénat, les organisations professionnelles groupées dans le Colloque de Boulogne-Billancourt demandent que l'on revienne au texte adopté par la Commission nationale paritaire le 12 mai 1970.

Cette question est évidemment à l'ordre du jour de l'assemblée générale de l'association, tenue le 14 juin, lors du congrès de Montpellier.

Il y est pris note que le projet de loi n° 155 a été sensiblement amendé par le Sénat sous l'impulsion de Pierre Schielé dans le sens d'une meilleure prise en compte des orientations données par la Commission nationale paritaire.

Après le passage devant le Sénat, l'Assemblée nationale devait donc être saisie lors de sa seconde session ordinaire

1970-1971 d'un texte assez différent sur beaucoup de points du projet initial du gouvernement.

L'une des innovations du projet consiste dans la création d'un établissement public chargé de la formation et du perfectionnement des personnels ainsi que de l'organisation des concours, devant se substituer à l'ANEM.

Bien que satisfaite de cet apparent retournement de situation, l'association décide, dans l'attente du vote définitif de la loi, de maintenir la pression en adoptant en assemblée générale une motion exprimant son mécontentement pour les retards successifs imposés par le gouvernement à la discussion, par le Parlement, du projet de loi relatif à l'organisation de la carrière du personnel communal.

Les ingénieurs des villes de France y « *affirment qu'une véritable fonction publique locale, dont les caractères spécifiques seraient reconnus, est un facteur sans lequel les communes ne peuvent prétendre exercer librement les pouvoirs qui leur sont constitutionnellement dévolus.*

Ils estiment, de ce fait, qu'une loi amorçant au moins la reconnaissance de cette fonction locale et la dotant des moyens de formation de la plus haute qualité dont, en tout premier lieu, une école du Génie urbain, doit être considérée comme le complément indissociable de la loi sur la réforme communale.

Ils considèrent, en conséquence, comme anormal et inquiétant pour les collectivités locales que le gouvernement, malgré l'avis favorable du Sénat et de la commission des lois de l'Assemblée nationale, repousse, de session en session, le projet de loi concernant la fonction communale, alors qu'il présente et fait discuter, en l'espace d'un trimestre, le projet de loi portant réforme des structures communales ».

Le congrès se réunit donc à Montpellier du 14 au 18 juin pour débattre sur un thème de grande actualité « L'ingénieur des villes face aux nuisances ».

Ce congrès, suivi par 230 ingénieurs environ, accueillis par François Delmas, maire de Montpellier, est ouvert par André Bord, secrétaire d'État auprès du ministre de l'Intérieur.

Celui-ci, évidemment, ne peut faire autrement que d'évoquer le projet de loi qui revient en discussion devant l'Assemblée nationale après avoir été remanié par le Sénat. André Bord confirme que cette loi assure, d'une part, une formation de qualité organisée grâce à un établissement public et, d'autre part, la mobilité des fonctionnaires municipaux de ville à ville.

Il précise en outre que le texte prévoit les moyens nécessaires à la mise en œuvre d'une promotion sociale.

Il éprouve toutefois le besoin de rappeler que si le gouvernement a préconisé une organisation souple de la carrière communale, il reste fidèle à sa ligne de conduite favorable aux libertés locales et à l'accroissement des pouvoirs des maires.

Il convient de rapprocher ce dire de la conclusion qu'il avait lui-même apportée à son propos devant le congrès de Nancy : « *votre carrière est marquée du sceau de la liberté communale* ».

On ne peut aujourd'hui, pas plus que six ans auparavant, dire si dans cette liberté communale les ingénieurs trouveront les ingrédients d'une véritable carrière à l'égale de celle des fonctionnaires de l'État.

Venant ensuite au thème du congrès, le secrétaire d'État rappelle la mise au point d'un programme de mesures adaptées, celles que l'on a appelées les « cent mesures », puis la création du ministère de l'Environnement animé par Pierre Poujade, témoignant bien que la lutte est entreprise à un haut niveau et qu'elle revêt un caractère général.

Les travaux du congrès sont introduits par un exposé magistral d'Henri Moureu, membre de l'Académie des Sciences, président de l'association et du comité de coordination pour la prévention de la pollution atmosphérique.

Trois demi-journées sont consacrées au travail en atelier, sur la base des rapports présentés au nom des groupes de travail de l'association sur les sujets suivants :

- « Urbanisme » : Le bruit dans la ville & la pollution atmosphérique des villes ;
- « Nettoyement et ordures ménagères » : Collectes et élimination des déchets solides ;
- « Éclairage public » : Les nuisances de l'éclairage artificiel ;
- « Signalisation et circulation » : Nuisances causées par l'automobile dans la cité ;
- « Eau et assainissement » : Les agences de bassin et la lutte contre la pollution ;
- « Espaces verts » : La protection des sites & les plans directeurs de paysage.

Quant au rapport général « L'ingénieur des villes face aux nuisances », il est présenté par Robert Guerret, DGST de la ville de Montpellier.

Les travaux du congrès sont complétés par des visites de réalisations sur la ville de Montpellier et de la raffinerie de Mobil-Oil à Frontignan.

Des rapports présentés par Pierre Lindemann, secrétaire général, d'une part, et Philippe Robin, trésorier général, d'autre part, il ressort que l'effectif de l'association est de l'ordre de 1 400 adhérents et que les finances sont saines.

On note dans le bureau le départ de Michel Lambert au poste de secrétaire adjoint et son remplacement par Gilbert Perroton.

Au Comité national, on évoque notamment la création d'un secrétariat permanent ; question remise à plus tard.

L'ANEM, qui publie les listes d'aptitude résultant des derniers concours suivant lesquelles quatre candidats à l'emploi de DST de villes de 10 000 à 20 000 habitants et vingt-neuf ingénieurs subdivisionnaires sont inscrits, organise à Montpellier du 22 au 28 novembre une session consacrée à l'informatique.

LA FIIM À LA PEINE

Le comité directeur de la FIIM se réunit à Londres le 24 avril. Les délégués, pour la plupart, sont là sauf ceux des États-Unis, du Canada et de la Suisse.

Il s'agit de préparer le congrès international qui se tiendra en 1973 en Israël et après bien des débats, le thème suivant constituant une synthèse des avis est sur le principe retenu : « Le rôle de l'ingénieur municipal dans le développement et la construction urbaine ».

Le président Kohen suggère de tenir ce congrès en juin 1973, étalé sur six jours du dimanche au vendredi, successivement dans les villes de Jérusalem, d'Haïfa et de Tel-Aviv.

Le mois de juin suscite des réserves de la part des délégués de Grande-Bretagne et des Pays-Bas. Une autre période est recherchée entre mai et septembre.

Une nouvelle fois, on évoque le vide existant entre deux congrès (trois ans), des propositions sont faites sous forme d'assemblées régionales couplées avec les réunions du comité directeur. Pierre Dejou propose de recevoir pour la première fois à Vincennes, mais aucun calendrier n'est arrêté.

Le besoin de publier un bulletin revient également sur le tapis mais aucune décision ne sort de la discussion qui s'ensuit ; on remet à plus tard...

Avec l'arrivée de nouveaux pays, la FIIM tendrait à se donner une image universelle mais on voit très bien que les moyens ne sont pas là. La FIIM ce n'est pas l'ONU, et elle ne réussit même pas à adopter une dimension européenne.

Lors du renouvellement de la Commission nationale paritaire, Pierre Dejou est désigné pour représenter à nouveau les IVF. Il a comme suppléant Paul Maeght, secrétaire général du syndicat.

Cette année 1971 s'achève par une nouvelle prise de position du Colloque de Boulogne-Billancourt qui, le 1^{er} décembre, réagit vivement aux déclarations du ministre de l'Intérieur à l'Assemblée nationale le 10 novembre.

Sous prétexte de renforcer les pouvoirs des maires, le Gouvernement s'oppose à la réforme du statut et de la fonction communale, mais entend également faire réviser le statut actuel dans un sens autoritaire et arbitraire. Le projet de loi adopté par le Sénat est donc refusé par le Gouvernement qui s'oppose à sa discussion à l'Assemblée nationale au cours de la présente session et entend le remplacer par un nouveau projet de loi.

Les associations et syndicats du Colloque de Boulogne-Billancourt envoient alors à Raymond Marcellin, ministre de l'Intérieur, un télégramme urgent renouvelant la demande d'audience formulée par lettre du 13 octobre à laquelle ils attendent réponse, réaffirmant leur attachement au texte, objet du rapport Delachenal concrétisant pleinement l'accord des maires et des personnels.

1972

Le colloque dit de Boulogne-Billancourt avait réuni quinze associations et syndicats représentatifs du personnel communal dont les Ingénieurs des villes de France et le Syndicat national des ingénieurs municipaux et avait poursuivi ses prises de position en accord complet avec l'Association des maires de France (AMF) et l'ANEM.

Réunis le 21 mars 1972 au siège de l'AMF, une délégation de l'association et les représentants des organisations syndicales et professionnelles des personnels communaux, groupés au sein du colloque dit de Boulogne-Billancourt :

- après avoir confirmé leur position antérieure tendant à l'instauration d'une véritable carrière communale ;
- souscrivent unanimement aux propositions formulées par la commission des lois de l'Assemblée nationale, tendant à amender le projet de loi relatif à la carrière et à la formation du personnel communal (rapport n° 1757) ;
- rejettent toute modification ou contreproposition susceptible de modifier dans son esprit comme dans sa lettre le texte ainsi défini.

Les organisations syndicales et professionnelles du colloque dit de Boulogne-Billancourt :

- portent la motion adoptée en commun avec les représentants de l'AMF à la connaissance des personnels communaux.

Au moment où le projet de loi relatif à la carrière et à la formation du personnel communal va être discuté à l'Assemblée nationale,

- appellent ces personnels à appuyer la position ainsi exprimée par une journée d'action le vendredi 14 avril.

Après un débat confus émaillé de nombreux amendements déposés par le gouvernement, la loi est votée et promulguée le 13 juillet 1972 (loi n° 72-658).

LE CONGRÈS NATIONAL DE NANTES-LA BAULE

Le congrès national est réuni à Nantes du 12 au 17 juin avec une incursion d'une matinée à Saint-Nazaire et un crochet par La Baule pour y tenir, au casino, la séance de clôture et le dîner officiel, ce qui a valu l'appellation de congrès de Nantes-La Baule.

La personnalité du maire de La Baule, Olivier Guichard, une grande pointure de la République, a certainement motivé d'associer cette ville au congrès. Olivier Guichard est en charge du ministère de l'Éducation nationale, mais il s'est déjà fait connaître comme ministre de l'Aménagement du territoire et, à ce titre, son témoignage a pu apporter de l'eau au moulin des IVF toujours à la recherche de reconnaissances.

Or, Olivier Guichard est absent de sa ville lorsque le congrès y passe quelques heures. Il donne pour la revue un petit mot indiquant que les problèmes posés par la croissance des villes sont de plus en plus difficiles à résoudre et requièrent

le concours de tous : élus d'abord, services de l'État ensuite, mais aussi et surtout services techniques communaux et en particulier les Ingénieurs des villes de France. C'est là le minimum, mais qu'en est-il de sa conviction profonde ? Quelques années plus tard, n'est-il pas l'auteur d'un rapport sévère sur le monde communal et qui provoque quelques agitations ?

Le thème choisi pour ce congrès est : « Préviation, conception, exploitation des équipements urbains ».

Un tel thème est destiné à mettre en avant le rôle des ingénieurs dans la totalité de leur action au service des villes allant de la planification jusqu'à l'exploitation et la maintenance des équipements.

Dans son discours d'ouverture du congrès, le président Dejou revient sur la nécessaire présence de techniciens dans les villes quelle que soit la taille de celles-ci.

Il insiste sur l'importance des avantages que représente, pour la collectivité, la permanence des interventions par les mêmes agents, à l'échelon des responsables, dans l'exploitation, l'entretien et la conservation des ouvrages édifiés et mis en service, alors qu'ils ont été d'abord conçus par eux et ensuite exécutés sous leur direction et leur contrôle. Il en vient alors une nouvelle fois aux problèmes des personnels techniques, à leur recrutement, à leur formation et enfin à leur rémunération.

Après avoir rendu hommage au travail accompli par l'ANEM et dit ses espoirs sur l'avancée dans ce domaine que peut apporter la loi en discussion au Parlement, il conclut à l'intention du représentant de l'État que *« les compétences, la valeur et la compréhension d'hommes de bonne volonté qui vous entourent, permettront, j'en suis certain, d'assurer l'avenir de l'administration municipale française, l'avenir de la carrière communale, l'avenir de nos cités, et en conséquence l'avenir de la France »*.

Dans son propos d'accueil, André Morice, sénateur-maire de Nantes, rend hommage aux qualités de savoir, de dévouement et de lucidité que manifestent les ingénieurs communaux et, s'exprimant sur le thème choisi, il dit que la part prise par ceux-ci dans la conception, l'exploitation, la réalisation des projets est déterminante.

L'intervention au congrès d'Émile Muller, maire de Mulhouse, est d'une autre veine. Émile Muller représente le président de l'Association des maires de France et particulièrement la commission des communes urbaines. C'est un spécialiste de tout ce qui touche la fonction communale et il vient de prendre une part importante au débat parlementaire en cours.

D'entrée de jeu, au sujet du malentendu opposant les technocrates aux élus et faisant de ce monde l'apanage des premiers, il affirme avec force : *« il n'y a de technocrates que là où les élus démissionnent ou sont incapables de dominer les événements »*.

Mais là où les élus affirment leur maîtrise à dominer la situation en s'entourant de gens responsables, fussent-ils du cadre administratif ou technique, il ne peut y avoir que des techniciens au service d'une collectivité, apportant leur expérience à la recherche de solutions à la mesure de l'homme.

Il faut donc former des hommes aux connaissances adaptées à la croissance des villes.

Ce sera la grande tâche de demain et voilà pourquoi nous nous battons depuis des années pour qu'un établissement public géré paritairement puisse voir le jour et se pencher sur le problème de la formation adaptée aux besoins de nos villes.

Être ingénieur des villes, c'est être, comme le responsable élu de la collectivité, coresponsable de tout ce qui a trait à l'aménagement de sa cité et au développement des infrastructures collectives ».

Pour ce qui est des contraintes financières, Émile Muller affirme que la préoccupation du technicien doit rejoindre celle de l'élu. Aller jusqu'à l'extrême limite de ce qui est compatible avec une bonne gestion de l'objet réalisé mais ne jamais aller au-delà. Ici intervient un élément qui de plus en plus doit être déterminant dans le choix des projets, celui de son exploitation rationnelle.

« C'est dire que tout ce qui se passe dans la cité ne peut laisser insensible le responsable d'un service technique quel qu'il soit, on lui demande des connaissances techniques bien sûr mais aussi économiques, sociales et humaines, lui permettant de servir pleinement la partie des décisions auxquelles il doit être intimement lié ».

Alors que les élus se doivent d'empêcher les techniciens de demeurer technocrates, les techniciens doivent s'empêcher de se cantonner dans les seules préoccupations d'ordre technique.

« N'oubliez jamais que la technique doit être au service de l'homme et que, pour appliquer des méthodes techniques aux besoins de l'homme, il faut tout d'abord connaître celui-ci dans sa vie quotidienne, mesurer ses besoins ».

Ce n'est bien sûr pas une administration centralisée à outrance aussi bien intentionnée soit-elle, qui pourra faire face à de tels problèmes, d'où la nécessité de la décentralisation. Mot-clef, mot magique.

Il apporte enfin une conclusion de la commission des villes : *« pour que la décentralisation de l'aménagement urbain puisse jouer pleinement, il faudra que les collectivités locales possèdent leurs propres services de planification comprenant un personnel spécialisé compétent et ayant accès à toutes les informations nécessaires ».*

Tel est l'essentiel des propos d'un maire doté d'une grande clairvoyance et fort de vingt-sept ans d'expérience municipale. Ils ne pouvaient que convenir aux IVF tant ils traduisent leurs problèmes et leurs aspirations.

Les travaux sur le thème du congrès occupent trois matinales. On y entend neuf rapports préparés par les groupes de travail.

Ce congrès a réuni 250 IVF, mais rassemblé beaucoup plus de personnes, le double peut-être, car il lui est associé une importante exposition de matériels consacrés à l'équipement urbain dont la revue rend compte.

Les deux manifestations sont regroupées en un même lieu, le site du palais des expositions et des congrès de la Beaujoire à Nantes, inauguré un an plus tôt.

C'est une configuration différente de celles de Nancy en 1966 et Vincennes en 1969 où l'association a trouvé l'opportunité de s'associer à une manifestation existante. Ici, il s'agit d'une exposition dont l'initiative appartient à l'association qui en assure la responsabilité. Formule déjà mise en œuvre l'année précédente à Montpellier.

L'association compte maintenant près de 1 800 adhérents avec une croissance de 100 à 120 unités par an. Il s'agit, en général de jeunes ingénieurs dont une grande partie est issue de l'ANEM.

Camille Chalumeau



© ARCHIVES MUNICIPALES DE LA VILLE DE LYON

À l'assemblée générale, on rend hommage à Camille Chalumeau dont on annonce le décès récent à l'âge de 93 ans.

Il était l'un des fondateurs de l'association et en fut le premier président de 1937 à 1941.

Le président Chalumeau était licencié ès-sciences, diplômé de l'École centrale de Paris et ingénieur en chef de la ville de Lyon.

Il était officier de la Légion d'Honneur, commandeur dans l'Ordre national du mérite et titulaire de nombreuses médailles et distinctions récompensant ses mérites et sa valeur.

Il avait longtemps, et à un âge avancé, suivi de nombreux congrès nationaux et participé avec assiduité aux réunions du Comité national dont il était membre à vie.

LA REVUE

La revue fête son vingtième anniversaire et, pour marquer l'événement, le numéro de juin sort avec en page de couverture une photo en quadrichromie.

C'est l'occasion pour Pierre Lindemann de faire un bref historique de la revue dont on découvre dans une pièce d'archive que son besoin se faisait sentir dès 1937 et qui ne vit le jour que quinze ans après.

Il y a maintenant neuf groupes de travail qui alimentent la partie rédactionnelle de la revue en particulier avec les rapports présentés au congrès national.

LES RELATIONS AVEC L'AMF

L'Association des maires de France (AMF), à travers sa commission des communes urbaines, est devenue un interlocuteur apprécié de l'AIVF.

Les deux associations, qui se sont retrouvées côte à côte dans la défense de la carrière communale lors de la discussion de la loi 155, ont entrepris d'établir un partenariat technique.

L'AMF, qui dispose déjà d'un bureau s'occupant des problèmes administratifs et juridiques, vient de créer un bureau technique dont la responsabilité a été confiée à la fois par l'AMF et par l'AIVF à Jules Strumanne, ingénieur de la ville de Cherbourg qui est de ce fait détaché à l'AMF.

Le rôle de Jules Strumanne consiste à établir une documentation technique (fiches...) sur les sujets intéressant les ingénieurs municipaux et les maires (ces fiches seront établies sur la base de renseignements fournis par les villes, les constructeurs de matériel... et seront publiées dans les revues des deux associations) et à assurer la liaison entre l'AMF et l'AIVF.

Il peut ainsi centraliser les données de certains travaux municipaux dont la synthèse se fera par les groupes de travail IVF respectifs.

Il conserve l'animation du groupe de travail « Nettoyement et ordures ménagères ».

ÉLARGIR L'ASSOCIATION ?

En début d'année, Georges Lacroix, DGST de la ville de Marseille, soumet une suggestion qui a fait l'objet d'une étude par la commission organisation et méthodes et que le président Dejou adresse aux présidents de sections régionales afin de recueillir leurs avis.

La proposition de Georges Lacroix tend à étendre l'association à tous les cadres à formation scientifique employés par les collectivités et organismes travaillant à l'aménagement urbain.

L'association aurait ainsi un caractère uniquement technique, les questions de défense des intérêts matériels des ingénieurs des villes devenant de la seule compétence du syndicat dont l'action devrait être renforcée.

Cette proposition, qui amène à une révision fondamentale des objectifs premiers de l'association qui, depuis trente-cinq ans, a réussi à se faire entendre, à la fois, dans sa défense de la profession et pour sa capacité d'expertise en matière de Génie urbain, n'est pas retenue. Cela déroge trop à l'esprit IVF.

En revanche, elle provoque une prise de conscience sur la nécessité d'ouvrir les rangs aux cadres à formation scientifique exerçant dans des services autres que techniques.

LA FIIM

Lors de la dernière réunion du comité directeur de la FIIM, Pierre Dejou avait proposé d'accueillir la prochaine réunion à Paris sous forme d'un colloque international. C'est ce qu'il fait le 5 février 1972 à Vincennes.

Une douzaine d'ingénieurs étrangers membres du comité entendent trois conférences prononcées par des ingénieurs français, dont MM. Muyard et Guerret, sur le thème général des nuisances.

À la réunion du comité on fait, à nouveau, le tour des adhésions possibles pour apprendre que la Nouvelle-Zélande et l'Australie n'ont fait que des réponses évasives et on avance la demande de l'Afrique du Sud. On parle aussi de l'Amérique latine par l'entremise de l'association espagnole.

Marcel Caseau fait alors une remarque de bon sens suivant laquelle il serait plus important de faire d'abord l'unité des pays européens, il pense particulièrement à l'Allemagne, à l'Italie, à l'Autriche et à l'URSS.

On parle évidemment du congrès qui doit se tenir l'année suivante en Israël.

Une chose est sûre, le congrès se déroulera à Tel Aviv, ville dans laquelle le président Kohen est directeur. L'ouverture du congrès aura lieu à Jérusalem par le ministre de l'Intérieur, et la première conférence sera prononcée par le Général Ygal Yadi, professeur d'archéologie à l'université de Jérusalem sur la construction des villes à l'époque du Roi Salomon et Achab.

Les congressistes seront accueillis par le chef de l'État d'Israël.

LES SUITES DE LA LOI 155

Toute loi ne vaut que par les décrets d'application. Il en est ainsi pour la loi sur l'organisation de la carrière communale. Le colloque de Boulogne-Billancourt, qui est resté mobilisé, a procédé à l'examen des premiers textes et constate qu'ils ne correspondent pas dans leurs dispositions essentielles à l'esprit qui a inspiré la commission mixte et l'avis de la Commission nationale paritaire du 20 mai 1970.

Ils tendent à accentuer la mainmise de l'État sur la fonction communale. Ils proposent une représentation non démocratique des personnels.

1973

LA REVUE

La revue adopte une nouvelle forme et une nouvelle ligne éditoriale.

Le comité de rédaction est placé sous la responsabilité de Pierre Lindemann et comprend, outre le président Dejou, les présidents de sections régionales et les animateurs des groupes de travail. Il se réunit la veille du Comité national. Des thèmes sont arrêtés pour les onze numéros à venir. On y présente entre autres les sections régionales, avec des éditoriaux d'élus.

Dans son éditorial de janvier, Pierre Dejou s'adresse particulièrement aux jeunes pour les inviter à participer efficacement au fonctionnement, au développement et au rayonnement de l'association tant dans les groupes de travail que dans la rédaction de la revue.

Tout en rendant une nouvelle fois hommage au travail accompli par l'ANEM, il prend acte de la création du Centre de formation des personnels communaux né de la loi du 13 juillet 1972 espérant que celui-ci dispose de moyens accrus. La dernière promotion d'ingénieurs subdivisionnaires de l'ANEM, soit 49 lauréats, porte le nom de Promotion Pierre Dejou.

Les ingénieurs des Ponts et Chaussées à la manoeuvre!

On apprend que, le 5 décembre dernier, s'est tenue à l'AMF, une réunion présidée par M. Muller.

Ont participé à cette réunion : MM. Adam, Bouchet, Bourny, ingénieurs en chef des Ponts et Chaussées représentant le Syndicat autonome des ingénieurs des Ponts et Chaussées (M. Boumy en étant le vice-président), MM. Levrel et Plessis représentant le Syndicat des ingénieurs des Travaux publics de l'État.

M. Muller est assisté de Jean Delsol, maire de La Réole et rapporteur devant l'Assemblée du projet de loi 155, de Philippe d'Argenlieu, maire de Coulongé et de M. Nemoz, directeur des services de l'AMF.

Pierre Dejou est présent et fait remarquer qu'il est venu seul mais représente 1700 ingénieurs communaux.

Il est vraisemblable que Pierre Dejou ait été invité par M. Muller car la réunion est la suite donnée au souhait des ingénieurs des Ponts et Chaussées d'entretenir les représentants de l'AMF des problèmes qui concernent l'exercice de leur profession dans le cadre communal.

L'ordre du jour comporte quatre questions :

1. Adaptation ou inadaptation des structures des services de l'équipement aux besoins des communes.
2. Regroupement des communes. Création de syndicats à vocation multiple. Incidence sur les relations avec le ministère de l'Équipement et du Logement.
3. Intervention du ministère de l'Équipement au nom du département ou au nom de la commune.
4. Intervention du ministère de l'Équipement pour le compte des communes.

Au cours du débat, on entend de la bouche des élus que les directions de l'Équipement se comportent parfois vis-à-vis des communes comme un État dans l'État. Les ingénieurs des Ponts et Chaussées conviennent que cela peut être vrai au niveau des plans d'urbanisme, ce à quoi répond Pierre Dejou que ces problèmes existent également en matière de plan de circulation et dans l'organisation de services de ramassage d'ordures.

Les ingénieurs des Ponts et Chaussées et des travaux publics de l'État concluent que leurs interventions sont dans l'ensemble assez bénéfiques pour les collectivités locales.

En fait, cette réunion masque une inquiétude des ingénieurs de l'État, devant la montée en puissance d'un corps d'ingénieurs communaux renforcé par la loi qui vient d'être votée, par le choix fait par les établissements de coopération intercommunale de se doter de services techniques propres et par la volonté de prise en main de la planification urbaine par les techniciens communaux.

On se quitte en prévoyant de se retrouver au sein d'une structure de concertation tripartite réunissant des maires, les ingénieurs des Ponts et Chaussées et les IVF.

LA FIIM



▼ Pierre Dejou au congrès de la FIIM à Madrid.

Le comité directeur de la FIIM se réunit le 14 avril à Madrid ; on y évoque les prochains congrès internationaux : à Stockholm en 1976 et en Espagne ou aux États-Unis en 1979.

La question relative à l'admission de nouveaux membres est abordée une nouvelle fois.

Marcel Caseau propose des admissions individuelles pour les ingénieurs dont les pays ne possèdent pas de structures associatives tels que l'Allemagne. On invitera seulement des observateurs allemands et italiens au congrès en Israël. Après un long débat, on accepte l'adhésion de l'Afrique du Sud.

On a enfin arrêté les détails du congrès international de la FIIM : du dimanche 21 octobre au samedi 27 octobre. Il se déroulera à Jérusalem, Haïfa et Tel-Aviv, sur le thème : « Rôle de l'ingénieur municipal dans l'aménagement et le développement des villes ».

La France y présentera trois rapports.

Mais le 6 octobre éclate la guerre du Kippour qui oppose Israël à ses voisins. Elle dure deux semaines, et il n'est plus question de se rendre en Israël.

Le congrès qui devait ouvrir le 21 octobre et auquel devait participer près de 300 congressistes français est donc remis à plus tard, l'année prochaine probablement.

Les rapports préparés par MM. Muyard, Vaillant et Mathis sont publiés sans plus attendre dans le numéro de décembre.

PIERRE DEJOU RESTE PRÉSIDENT NATIONAL

Au Comité national du 3 février, Pierre Dejou fait part aux membres du comité de sa mise à la retraite en tant que directeur général des services techniques de la ville de Vincennes, qui interviendra au mois de juillet et demande de prolonger ses fonctions de président jusqu'à l'assemblée générale de juin 1974, lors du prochain congrès national. Il donne pour motif qu'en 1973 il n'y aura pas d'assemblée générale, lors du congrès international qui se déroulera au mois d'octobre en Israël. Il en est ainsi décidé et les

nouvelles élections des membres du bureau auront lieu en 1974 au congrès de Grenoble.

Les décrets d'application de la loi du 13 juillet 1972 sont examinés au sein du colloque de Boulogne-Billancourt qui est très attaché aux règles de désignation des représentants du personnel aux commissions paritaires et au conseil d'administration du nouveau Centre de formation du personnel communal (CFPC).

UNE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EN DÉCEMBRE

Le Comité national n'avait pas le pouvoir de s'affranchir ainsi des statuts au seul motif de l'existence du congrès international et de gommer sans autres formes de procès l'assemblée générale annuelle.

Aussi, le 29 septembre, il est décidé de convoquer une assemblée générale en décembre et, conformément à l'article 10 des statuts, de procéder au remplacement des cinq membres élus en 1970 : Joseph Gullon, MM. Lebrun, Loudet, Millet et Perroton. Pour la première fois, les élections ont lieu par correspondance.

L'assemblée générale se réunit donc à Vincennes le 15 décembre avec une centaine de membres seulement mais porteurs de 531 pouvoirs. L'élection du bureau est remise au Comité national de février 1974.

Dans son propos d'accueil, Pierre Dejou lance un appel aux jeunes et Pierre Lindemann dans le rapport moral signale que, sur un effectif de 1700 adhérents, 350 ont moins de 35 ans.

Un comité des jeunes, animé par Pierre Leupe de Niort, est créé en vue d'une participation active de ces derniers au sein de l'association.

LE CFPC SUCCÈDE À L'ANEM

L'ANEM cède la place au Centre de formation du personnel communal qui a été créé par la loi du 13 juillet 1971 et que l'on reconnaît désormais sous le sigle de CFPC.

Il est présidé par M. Muller, maire de Mulhouse, et Pierre Poutout en assure la direction.

Un emploi permanent a été réservé à un ingénieur municipal. Les candidats éventuels peuvent se faire connaître auprès de Pierre Dejou en vue de la transmission de leur demande.

LES SECTIONS RÉGIONALES

Elles sont maintenant au nombre de treize depuis la création de la section Centre-Ouest que préside Jacques Le Guen d'Orléans. La plupart ont une activité soutenue.

1974

Au Comité national du 2 février, le bureau est reconduit. Pierre Leupe présente le résultat de son enquête sur les jeunes ingénieurs de moins de 35 ans ; 18 % sont diplômés de l'ANEM.

La décision est prise de créer un nouveau groupe de travail qui se consacrera à tout ce qui concerne la carrière des ingénieurs. Le président procède à sa convocation.

LE CONGRÈS NATIONAL

Il se déroule du 24 au 28 juin à Grenoble dans le palais des congrès nouvellement inauguré, le thème étant : « Ingénieurs des villes et nouvelles techniques urbaines ».

Il réunit 220 ingénieurs et 110 accompagnants et la séance inaugurale est présidée par M. Gaudel, chef du service technique à la Direction générale des collectivités locales, représentant Michel Poniatowski, ministre de l'Intérieur.

Dans son allocution d'ouverture, le président Dejou revient à nouveau sur le rôle de conseillers techniques auprès des élus qu'assument les ingénieurs et plus particulièrement lors de l'application de nouvelles techniques urbaines.

Après avoir déployé l'étendue de la palette des métiers que doivent exercer les ingénieurs municipaux, il dit tout l'intérêt que l'on doit porter à la formation des jeunes, au perfectionnement permanent et à la juste rémunération de ces cadres techniques, pour conclure sur l'insatisfaction qu'engendre la situation actuelle.

Dans une intervention pleine d'humour, Hubert Dubedout, maire de Grenoble, mais aussi vice-président de l'AMF, dit avoir découvert avec ses collègues du conseil municipal l'existence des ingénieurs municipaux lors de leur élection car ces cadres, pourtant essentiels à la marche de la commune, sont ignorés du grand public.

« On se doutait bien qu'il y avait des gens pour diriger, coordonner ce personnel municipal que l'on voit au coin de la rue pour les tâches les plus nobles, comme les tâches les moins nobles, mais on ne se doutait pas du tout que leur niveau de responsabilité se situait à ce point-là dans cette riche diversité. On ne se doutait pas du tout que la diversité de vos fonctions nécessitait une espèce de culture générale technique alliée à un solide bon sens, à des nerfs à toute épreuve et à un pouvoir de conviction qui fait de l'ingénieur des villes de France l'un des meilleurs diplomates que nous connaissons.

Je connais bien les écoles d'ingénieurs... mais je ne connais aucune école qui prépare à ce métier si riche et si divers... Je n'en connais aucune qui allie la technicité au développement de la personnalité, au sens du commandement et à toute cette richesse de contact qu'implique votre métier ».

Pierre Schielé, nouveau président du Centre de formation du personnel communal, s'exprime sur les orientations qu'il compte donner aux actions du Centre dans le développement de ce qui a été déjà entrepris par l'ANEM.

Il dit comprendre que les IVF puissent s'étonner de ne point paraître ès-qualités comme les secrétaires généraux dans le conseil d'administration du Centre et renvoie la responsabilité de cela au législateur...

Il conclut pour dire que les ingénieurs auront l'audience qu'ils méritent à travers les commissions consultatives régionales et départementales en étant associés à celles-ci, comme enseignants professionnels.

Il s'agit là d'un lot de consolation car les ingénieurs sont bel et bien absents des instances dirigeantes du Centre et auront souvent, de ce fait, des difficultés à se faire entendre.

Les travaux du Congrès, très denses, sont étalés sur quatre jours avec des séances en salles suivant cinq ateliers où interviennent les groupes de travail et des visites techniques.

À l'assemblée générale ordinaire, Pierre Dejou fait ses adieux.

Dans son rapport moral, Pierre Lindemann annonce qu'avec 165 nouveaux ingénieurs pour l'année, l'association compte plus de 1 700 adhérents répartis dans plus de 400 villes.

Après proclamation des résultats de l'élection des nouveaux membres du Comité national, celui-ci se réunit pour élire le nouveau bureau :

- président : Fernand Pauwels ;
- vice-présidents : Robert Guerret, Louis Gertoux, Maurice Guinot, André Liautaud, Paul Maeght et Clovis Muyard ;
- secrétaire général : Pierre Lindemann ;
- secrétaire général adjoint : Gilbert Perroton ;
- trésorier général : Marcel Bourjon ;
- trésorier général adjoint : Pierre Leupe.

À la soirée du président, Marcel Caseau rend un vibrant hommage à Pierre Dejou dont il souligne la disponibilité, le dynamisme et la diplomatie proverbiale, mais aussi l'énergie, l'efficacité et l'élégance physique et intellectuelle.

LE CONGRÈS DE LA FIIM

Comme prévu, le V^e Congrès international de la FIIM s'est déroulé en Israël du 20 au 26 octobre. La délégation française, forte de 130 membres, était amenée par Pierre Dejou et Fernand Pauwels.

Des rapports français étaient présentés sur les trois sujets traités au congrès par : Clovis Muyard, A. Vaillant et P. Mathis. Ces rapports, établis pour 1973, avaient déjà fait l'objet d'une publication dans la revue.

Le congrès a adopté trois résolutions lors de sa séance du 24 octobre :

- 1^{re} résolution : le congrès est unanime à considérer que, dans l'intérêt des communautés, il est indispensable que l'ingénieur municipal soit à tout moment intimement associé à la préparation, l'élaboration et l'exécution des plans de développement urbain.
- 2^e résolution : compte tenu de la contribution de l'ingénieur municipal et de l'impact décisif de ses activités sur toutes les villes et agglomérations et leurs populations, le congrès est unanime à considérer que, dans l'intérêt du développement futur et d'une croissance saine et harmonieuse, le statut et les responsabilités de l'ingénieur municipal soient élevés au plus haut niveau possible afin d'attirer les meilleurs éléments de notre profession.
- 3^e résolution : il est d'intérêt public que dans les pays où le besoin s'en fait sentir, la position de l'ingénieur municipal soit statutairement protégée.

Au cours de l'assemblée générale de la FIIM tenue à Haïfa le 22 octobre, il a été confirmé que le prochain congrès international se tiendrait à Stockholm en 1976 et que le suivant aurait lieu en 1979 aux États-Unis/Canada.

❑ Le comité directeur de la FIIM : à gauche, on reconnaît Pierre Dejou, entouré de Louis Massabo et d'André Liautaud.



1975

LE CONGRÈS DE NICE

L'événement majeur de cette année est incontestablement le Congrès national qui se tient à Nice du 23 au 28 juin avec comme thème : « L'ingénieur des villes, pourquoi ? ».

Le lieu et la saison aidant, ce congrès est un succès de fréquentation : 800 participants dont 400 IVF.

Il est réuni au palais des expositions qui accueille également un salon des techniques municipales qui rassemble 120 exposants.

Dans son discours d'ouverture, le président Pauwels aborde les problèmes de formation des ingénieurs subdivisionnaires assurée par le CFPC et plus généralement l'organisation de la formation permanente continue du personnel technique communal.

Il revendique alors que la participation des ingénieurs à l'une ou l'autre de ces actions du CFPC se fasse non pas individuellement mais au travers de l'Association des ingénieurs des villes de France et de ses groupes de travail.

Il confirme ainsi une motion adoptée au congrès de Grenoble en 1974 et restée sans réponse, demandant la reconnaissance de l'association pour ce qui concerne la formation des ingénieurs.

Ce rappel n'obtient pas davantage de réponse. Pierre Schielé, président du CFPC, n'étant pas présent et M. Poutout, directeur, présent, n'étant pas mandaté pour cela.

La cause était entendue, le CFPC en tant qu'établissement public avait une large autonomie lui permettant de choisir ses intervenants. Il faisait appel à des ingénieurs qualifiés dans les disciplines retenues dans ses programmes mais n'entendait pas sous-traiter la formation destinée aux ingénieurs.

En revanche, lorsque, dans son intervention, Fernand Pauwels se plaint qu'aucune place n'ait été faite aux associations professionnelles dans le conseil d'administration du CFPC, il vise juste mais c'est sans compter sur la volonté du législateur qui a voulu laisser aux seuls syndicats la représentation des personnels.

Pour terminer son allocution, Fernand Pauwels revient sur l'isolement dans lequel se trouvent les ingénieurs municipaux qui ne peuvent compter que sur eux-mêmes et sur les solidarités qu'ils trouvent au sein de l'association. Il plaide à nouveau pour la création d'un service central d'études, de recherches et de conseil et en appelle pour cela aux associations d'élus.

L'ouverture du congrès est marquée par l'intervention de Louis Leprince-Ringuet.

Celui-ci, après avoir évoqué le gigantisme qui frappe nos cités, la dépersonnalisation de nos modes de vie, les risques de pollution qui nous guettent, reconnaît qu'une inquiétude légitime s'installe en nous.

Il dit qu'à tout cela il y a des remèdes et que les ingénieurs des villes sont là pour participer à leur mise en œuvre. Et reprenant un propos de Jacques Médecin, maire de Nice, il conclut qu'il leur faut pour cela « épouser » leur ville.

Il appartient à André Liautaud, commissaire général de ce congrès, d'en faire le rapport de synthèse.

Il rend compte de tout ce qu'ont apporté les groupes de travail de l'association aux travaux en atelier et aux visites de chantier qui se sont étalés sur trois jours.

Il conclut, en répondant à la question, thème de ce congrès – « *L'ingénieur des villes, pourquoi ?* » – en ces termes : « *pour continuer à mettre la technique au service de l'homme, pour construire une civilisation urbaine dans laquelle nos enfants s'épanouiront, et puis, pourquoi ne pas s'interroger sur ce que deviendrait une cité sans services techniques* ».



De gauche à droite : Pierre Dejou, André Liautaud, Robert Galley, Jacques Médecin et Fernand Pauwels.

CRÉDIT: ARCHIVES MUNICIPALES DE LYON

Robert Galley, présidant la séance de clôture, s'exprime à la fois en tant que ministre de l'Équipement, maire de Troyes et ingénieur.

Parlant de l'urbanisme et s'adressant autant aux ingénieurs de l'État qu'à ceux des villes, il dit que les temps leur imposent d'élargir sans relâche le champ de leur connaissance et de leur savoir. Il est difficile de n'être qu'ingénieur et technicien. Il faut de plus en plus avoir des connaissances dans les domaines variés du droit, du financement, de l'économie, parfois de la psychologie.

Il dit aussi tout le bien qu'il pense d'une mobilité dans les deux sens entre les services de l'État et les services techniques municipaux.

Les IVF, quant à eux, y étaient prêts mais ce vœu, aussi pieux soit-il, ne suffira pas à en faire une réalité.

Au cours de l'assemblée générale tenue le 23 juin, on apprend que l'effectif est passé à 2 000 adhérents, et qu'un secrétariat permanent est en place depuis le 1^{er} mai,

logé dans des locaux appartenant à Pyc Édition au 91 rue Lecourbe à Paris.

Le poste de secrétaire administratif et conseiller technique a été confié sous le contrôle des membres du bureau à Jules Strumane qui a été libéré par l'Association des maires de France.

Ce secrétariat est présenté par Pierre Lindemann comme devant permettre de soulager le travail important et bénévole accompli par tous et, surtout, d'assurer une meilleure liaison entre tous les membres dans le cadre des groupes de travail et des sections régionales.

Devant cette assemblée générale, Fernand Pauwels fait une longue déclaration sur les difficultés rencontrées avec le ministère de l'Intérieur au sujet du reclassement indiciaire. Un arrêté du 31 mai relevant les indices des secrétaires généraux a détruit la parité qui existait jusque-là avec les directeurs généraux des services techniques.

Un projet de reclassement des chefs de bureau en un cadre d'attaché d'administration communale amène corrélativement un déclassement des carrières techniques.

On retrouve à la base le même déclassement que l'on a constaté au sommet.

Fernand Pauwels parle de la position qu'il a prise devant la Commission nationale paritaire et les propositions du ministère de l'Intérieur sur lesquelles ne s'est pas prononcé le ministère des Finances.

Toute la carrière de l'ingénieur subdivisionnaire serait relevée de 45 à 50 points. Il y aurait de même un relèvement équivalent de toutes les échelles des ingénieurs principaux et des directeurs de services techniques.

Fernand Pauwels conclut que plus qu'une révision d'indice, c'est un rétablissement de la parité ou quasi-parité qui a toujours existé entre le secrétaire général et le directeur général des services techniques qu'il faut obtenir.

Fernand Pauwels annonce en assemblée générale que ces questions seront dorénavant suivies par la commission des carrières qui vient d'être créée et dont Maurice Guinot assure l'animation. Il souhaite par ailleurs la démultiplication de cette commission à l'échelon des régions.

Le Comité national du 11 octobre 1975 reconduit le bureau. Lors de cette réunion, Fernand Pauwels constate que le comité est maintenant composé de 60 personnes dont 20 membres élus, 13 représentant les régions et 13 les groupes de travail.

Dans un but d'efficacité du travail et pour des raisons financières, il propose en confirmation d'une motion présentée lors de la précédente réunion du comité :

- de réunir le comité une fois par an à l'occasion du congrès ;
- de désigner un comité restreint qui pourrait être réuni autant de fois qu'il serait nécessaire.

Concernant les groupes de travail, Fernand Pauwels recommande l'organisation de leur décentralisation à l'échelon des régions en liaison avec les présidents de sections régionales.

Il évoque également les dépenses engagées par les déplacements des membres des groupes de travail pour dire qu'il ne lui paraît pas possible de répondre favorablement aux demandes, compte tenu des ressources et des charges de l'association. Il préconise une prise en charge par les collectivités ou le CFPC.

Jean-Pierre Dauxerre parle de la possibilité de prise en charge par les sections régionales.

Dans cette évocation financière, transparaissent les difficultés que rencontre l'association pour assurer la charge du secrétariat permanent.

Ce Comité national fait également le point sur les relations et contacts entretenus avec le CFPC, l'Association des adjoints techniques, le Syndicat des ingénieurs des Ponts et Chaussées, le Syndicat des ingénieurs des travaux publics de l'État et les ingénieurs de la ville de Paris.

Concernant les ingénieurs de la ville de Paris, il fait part de son espérance de les voir rejoindre l'association.

On apprend que le prochain congrès de la FIIM se tiendra du 31 mai au 4 juin 1976 à Stockholm avec pour thème « Le rôle du technicien municipal dans le travail de protection de l'environnement ». Les réunions préparatoires du comité, qui se sont tenues à Amsterdam le 3 mai et à Stavanger (Norvège) le 25 octobre, font état de soucis financiers pour la prise en charge des frais de déplacement des délégués. On parle encore de la possibilité d'admettre des membres individuels. La décision est remise à plus tard.

Les débuts de la décentralisation

Le choc pétrolier de 1973 a mis un terme à la période faste des Trente Glorieuses. Une nouvelle période s'ouvre. La situation de l'emploi se dégrade progressivement. Les communes commencent à connaître des difficultés financières. L'État va engager les premières mesures de décentralisation, puis favoriser l'émergence de groupements de communes.

1976

Dans son éditorial de *Nouvel An*, Fernand Pauwels, qui présente ses vœux avec une lueur d'espoir pour l'année à venir, se montre plutôt amer sur les résultats de l'année achevée. Il reconnaît certes le succès du congrès de Nice mais déplore la non-réponse du ministre de l'Intérieur à la revendication concernant le reclassement des ingénieurs municipaux déposée depuis dix-huit mois.

Sa seule satisfaction est l'adoption à l'unanimité par la Commission nationale paritaire de la motion déposée par les IVF en faveur du rétablissement du niveau de carrière des techniciens.

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE CRÉTEIL

L'an 1976 est une année FIIM. Il n'y aura donc pas de congrès national mais une simple assemblée générale convoquée le 2 octobre à Créteil.

Elle est présidée par Pierre Billotte, député-maire de Créteil. Elle rassemble 173 ingénieurs, et les pouvoirs remis lui permettent de délibérer valablement.

Le rapport moral présenté par Pierre Lindemann, secrétaire général, fait état d'un effectif dépassant les 2 000 adhérents.

Le président fait observer que les dépenses annuelles de l'association ont augmenté par suite de la création d'un secrétariat permanent dont l'utilité n'est plus à démontrer. Il rappelle que les recettes correspondantes sont constituées pour l'essentiel par les cotisations des membres et par l'aide que nous apporte l'éditeur de la revue. À ces recettes, se sont ajoutés depuis quelques années les produits des congrès nationaux ; grâce à celles-ci la trésorerie de l'association est parfaitement assurée.

Le président aborde devant l'assemblée générale la grande question du moment : la revalorisation de la carrière des ingénieurs municipaux.

Fernand Pauwels rend compte de la lettre qu'il a reçue de Michel Poniowski, ministre de l'Intérieur et de la réponse qu'il lui a faite le 23 septembre, dans laquelle il confirme sa

demande de revalorisation des carrières techniques par un retour à la parité avec les carrières administratives correspondantes telle qu'elle a été approuvée par la Commission nationale paritaire en juin 1975 et fait adopter une motion qui permettra d'engager une campagne d'information par une action concertée de tous les ingénieurs des villes de France.

Depuis dix-huit mois, Fernand Pauwels essaie donc d'obtenir sans succès du ministre de l'Intérieur une revalorisation des carrières techniques permettant de rattraper les bonifications indiciaires obtenues par les secrétaires généraux. Il se dit alors et en tout lieu beaucoup de choses à cet égard opposant les uns et les autres et l'on en vient à des échanges aigres-doux.

Le président du Syndicat des secrétaires généraux, Philippe Antoine, prenant prétexte d'un article publié par « La Gazette des communes » opposant directeurs techniques et secrétaires généraux, fait paraître dans la même revue une lettre ouverte aux ingénieurs des villes de France, ce qui amène Fernand Pauwels à publier dans le numéro de juin-juillet de la revue des IVF une réponse en six pages sous forme d'une lettre ouverte aux secrétaires généraux.

Les cadres supérieurs communaux se querellent et se divisent alors que la prise en compte d'une véritable fonction publique locale devient de plus en plus d'actualité.

Une autre question n'évolue pas aux yeux de Fernand Pauwels, celle des rapports de l'association avec le CFPC. Fernand Pauwels persiste à vouloir confirmer la motion adoptée en 1974 au congrès de Grenoble tendant à obtenir du CFPC la signature avec l'association d'une convention faisant de cette dernière un organisme qualifié dans la formation du personnel technique communal. Cette demande formulée à plusieurs reprises est restée sans réponse du CFPC alors que celui-ci, poursuivant sa décentralisation via la création des centres universitaires régionaux d'études municipales (CUREM) et des centres universitaires régionaux d'études techniques (CURET), fait souvent appel à titre individuel à des cadres municipaux qualifiés, en particulier des ingénieurs.

Ces derniers, prêts à aider à la formation locale de leurs collaborateurs, répondent nombreux aux sollicitations du CFPC. Les plus qualifiés acceptent également de participer à la préparation d'enseignements destinés au plus grand nombre. Si l'association n'est pas présente ès-qualités dans les actions de formation du CFPC, les ingénieurs des villes de France y sont largement présents (200 d'après le pointage fait par Clovis Muyard). Fernand Pauwels, enfermé dans sa conviction, ne jouera, contrairement à ses prédécesseurs, aucun rôle auprès du CFPC.

LA FIIM

Comme prévu, le congrès de la FIIM s'est tenu à Stockholm du 31 mai au 4 juin avec pour thème « Le rôle du technicien municipal dans le travail de protection de l'environnement ». Une centaine d'ingénieurs français ont participé à ce congrès dont l'ouverture a été présidée par Sa Majesté le Roi de Suède.

LE RAPPORT GUICHARD

En septembre, La Documentation française publie sous le nom « *Vivre ensemble* » le rapport de la Commission de développement de responsabilités locales, appelé communément « Rapport Guichard » du nom du président de cette commission réunie à la demande du président de la République.

Ce rapport, après avoir fait un constat rapide de la situation des territoires, avance un certain nombre d'arguments et de propositions sur l'État et les responsabilités locales (les compétences, les institutions, les finances, la gestion, la mise en œuvre).

Ce rapport restera pendant des années la base et le point de départ des réflexions qui alimentent les nombreuses réformes qui suivent et en particulier celles que l'on classe dans la rubrique « décentralisation ».

La question du personnel communal est évidemment abordée dans ce rapport.

Celui-ci, s'appuyant sur des statistiques globales, met en évidence la faible qualification du personnel et le faible taux d'encadrement par comparaison à ceux, bien meilleurs, de la fonction publique d'État, ce qui donne l'image d'une fonction publique de deuxième zone.

Abordant la question des cadres techniques, la commission suggère d'harmoniser le recrutement des ingénieurs territoriaux avec celui des ingénieurs de l'État par une formation unique dans les écoles existantes : École des ingénieurs des TPE et école des Ponts et Chaussées, le choix de la fonction publique, territoriale ou État, étant fait lors du concours d'entrée.

Les ingénieurs des villes de France accueillent fort mal le rapport Guichard estimant ne pas mériter le jugement de faible qualification porté globalement sur le personnel communal.

Les ingénieurs des villes de France restaient très attachés à la diversité de leur formation, à leurs yeux source de richesse au bénéfice des collectivités qu'ils servaient.

Ils ne pouvaient qu'être opposés à cette formation uniforme avec les ingénieurs de l'État suggérée par le rapport.

1977

UN NOUVEAU BUREAU NATIONAL

Le bureau constitué le 20 octobre 1976 à l'issue de la réunion du Comité national tenue à Créteil est composé ainsi :

- président : Fernand Pauwels ;

- vice-présidents : Jean Baudiquey, Louis Gertoux, Maurice Guinot, Joseph Gullon, Pierre Leupe, André Liautaud ;
- secrétaire général : Pierre Lindeman ;
- secrétaire général adjoint : Michel Chevallier ;
- trésorier général : Maurice Bourjon ;
- trésorier général adjoint : Stéphane Capelle.

LES REVENDICATIONS STATUTAIRES DANS L'IMPASSE

Voilà deux ans que Fernand Pauwels cherche à obtenir du ministère de l'Intérieur une revalorisation de la carrière des ingénieurs municipaux. Il a obtenu pour cela l'appui de la Commission nationale paritaire qui, dans sa séance du 16 juin 1975, a voté à l'unanimité une motion dans ce sens. Rien ne bouge, et suivant une vieille habitude, le ministère de l'Intérieur se retranche derrière un avis défavorable du ministère des Finances, alors que le budget de l'État n'est nullement concerné ou impacté : c'est l'impasse totale. Fernand Pauwels décide alors d'accroître la pression, et charge la commission des carrières nouvellement installée et animée par Maurice Guinot de suivre en priorité ce dossier.

Dans son éditorial marquant le nouvel an, Fernand Pauwels, après avoir salué la solidarité régnant chez les ingénieurs, les invite à consacrer à l'action le meilleur d'eux-mêmes. Il publie une lettre type destinée à alerter tous les maires de France, dont la signature et la diffusion doivent être assurées par les présidents de région et tous les ingénieurs.

Fernand Pauwels fait part de l'amélioration des relations avec le Syndicat des secrétaires généraux et de la tenue de deux réunions communes pour étudier le rapport Guichard, à Dijon puis à Montpellier, avec l'adoption de motions communes.

Mais l'horizon ne se dégage pas, les affaires piétinent sur les statuts et décisions concernant la carrière.

DES CONTRATS D'ÉTUDE

Au Comité national du 4 février, Fernand Pauwels fait part du contrat signé avec le ministère de l'Intérieur sur l'étude des organigrammes ; également de deux études, l'une sur le système de pilotage des investissements d'une commune suivie par M. Perroton, l'autre sur la gestion des « Parcs et ateliers » suivie par Charles Gallée, animateur du groupe de travail. Il est évoqué un contrat avec le ministère de l'Industrie sur l'organisation des données techniques des communes en informatique, mission confiée à M. Calmet. Par le biais de ces contrats, Fernand Pauwels entend rentabiliser l'action des groupes de travail et accroître les ressources de l'association. Maurice Bourjon, le trésorier national, est opposé à cette orientation et donne sa démission. Stéphane Capelle, trésorier général adjoint, accepte de prendre la suite.

LE CONGRÈS NATIONAL

Il a lieu en Avignon, dans le cadre du Palais des Papes, du 10 au 12 novembre. Compte tenu de l'absence d'évolution

des questions statutaires, il se déroule dans une ambiance empreinte de morosité.



© ARCHIVES MUNICIPALES DE LYON

1978

Le président Pauwels a présenté ses vœux à l'ensemble des ingénieurs dans son éditorial de la revue, en attirant l'attention sur la nécessité de rester combatifs tout au long de cette année afin que soient promulguées des dispositions statutaires favorables.



© ARCHIVES MUNICIPALES DE LYON

► Pour exprimer leur mécontentement, les IVF manifestent à Paris.

LE COMITÉ NATIONAL DE MONTREUIL

Le premier Comité national s'est tenu à Montreuil le 1^{er} avril. Le président Pauwels attire l'attention des membres sur la qualité des conventions passées avec Pyc Édition, avec l'expédition de la revue à tous les ingénieurs et la prise en charge d'une partie non négligeable des charges du secrétariat permanent.

Fernand Pauwels revient ensuite sur les perspectives de dialogue avec le ministère au sujet des statuts. Un débat s'instaure, dont il ressort une exaspération générale sur l'absence de volonté gouvernementale de traiter ce problème de façon urgente, alors même que les communes ont à faire face à des problèmes de plus en plus nombreux.

On constate d'ailleurs une baisse d'intérêt des jeunes ingénieurs pour nos métiers.

LE CONGRÈS NATIONAL



© ARCHIVES MUNICIPALES DE LYON

► Louis Gertoux et Fernand Pauwels inaugurent le salon.

Organisé par Louis Gertoux et son équipe, il a lieu à Bordeaux, du 21 au 24 juin. Le thème en est « L'Ingénieur des villes face à la réforme communale ». Le rapporteur en est Maurice Guinot.

Les travaux du congrès font l'objet de quatre commissions : villes moyennes, petites villes et agences départementales, statut de l'ingénieur municipal, création de services centraux avec des ingénieurs détachés

LE CIEL S'ÉCLAIRCIT !

Le Comité national se retrouve à Montreuil le 7 octobre. Fernand Pauwels fait le point des entretiens avec le ministre de l'Intérieur et Pierre Richard, directeur général des collectivités locales, portant sur le projet de loi-cadre qui sera soumis prochainement au Parlement, et en particulier sur les dispositions concernant le personnel communal. Il rapporte en détail l'exposé fait par Pierre Richard devant la Commission nationale paritaire le 2 octobre : le projet de réforme est placé sous le signe d'une plus grande autonomie des collectivités locales et de la décentralisation. Il s'agit d'alléger la tutelle et de définir une nouvelle répartition des compétences entre État et collectivités locales. Il comporte des dispositions sur les finances, la coopération intercommunale, le statut des élus, mais, en fait, il n'aura d'efficacité que si les collectivités disposent de personnels, en particulier techniques, en nombre et qualité suffisants pour permettre d'améliorer le dialogue État-collectivités. Il s'agirait d'une réforme profonde, allant dans le sens d'un alignement progressif vers le statut de la fonction publique d'État. Trois mesures seraient envisagées :

- développer la responsabilité des maires dans la création des emplois et le recrutement, avec des garanties pour le personnel ;
- inciter ce personnel à faire carrière, avec listes d'aptitude ou concours au niveau national, encouragement vers la strate intercommunale ;
- distinguer le grade et l'emploi, pour faciliter la mobilité pour les emplois supérieurs.

Le président rappelle le dîner-débat conduit la veille avec MM. Cotten et Cazin de la DGCL, qui ont abordé les problèmes de personnel et financiers de cette réforme. Le président précise bien sûr que la concertation se poursuivra avec M. Becam, secrétaire d'État et Pierre Richard, DGCL, au fur et à mesure de la rédaction des dispositions législatives et réglementaires.

Enfin, sur les rémunérations annexes :

- l'arrêté du 15 septembre institue la prime spéciale qui, malgré l'imperfection du texte, permet de maintenir le niveau des primes de technicité ;
- un projet soumis à la Commission nationale paritaire concernant un assouplissement de ces primes, en particulier pour des ouvrages de conception des techniciens communaux, réalisés par des bureaux d'études ou des architectes ; l'avis de la Commission nationale paritaire a été partagé, les maires et certains syndicats y étant opposés. L'association espère la publication de ce texte soutenu par les secrétaires généraux et d'autres syndicats.

Le Comité national passe ensuite à l'élection du bureau. Sont élus :

- président : Fernand Pauwels ;
- vice-présidents : Charles Gallée, Louis Gertoux, Maurice Guinot, Joseph Gullon, André Liautaud, Jean Mallengier ;
- secrétaire général : Pierre Lindemann - secrétaire général adjoint : Michel Chevalier ;
- trésorier général : Stéphane Capelle - trésorier général adjoint : Louis Massabo.

Maurice Guinot aborde le problème de la refonte des statuts de l'AIVF, à la suite de la parution de nouveaux statuts types des associations : il est convenu de soumettre cette question à l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra en 1979.

Le comité technique est mis en place, avec les membres du bureau et les animateurs des groupes de travail. Le Comité national ne souhaite pas qu'il y ait cumul entre membres du Comité national et animateurs de groupes de travail.

Le congrès de la FIIM se tient à New York : compte tenu du coût du voyage et surtout des frais d'inscription, l'association n'y participe pas.

1979

Le Comité national se réunit le 9 mars à Paris.

Fernand Pauwels ouvre la séance et rend un vibrant hommage à Maurice Guinot, décédé récemment, qui a porté haut les destinées de l'association à ses côtés et l'a souvent suppléé dans son rôle de président.

Pierre Lindemann remplace Maurice Guinot au poste de vice-président et le poste de secrétaire général est confié à Michel Chevalier.

LES RÉUNIONS DU COMITÉ TECHNIQUE NATIONAL

Constitué des membres du bureau et des animateurs des groupes de travail, il se réunit le 10 mars, pour réfléchir sur la manière de mobiliser davantage de collègues au regard de la faiblesse de certains groupes de travail ; une intervention auprès des maires des grandes villes semble nécessaire pour augmenter la participation à ce qui doit être le cœur de l'activité de l'AITF.

Fernand Pauwels rend compte ensuite de la proposition arrêtée par le bureau quant aux contrats passés avec certains ministères : par exemple, le ministère de la Qualité de la Vie a confié à l'association une étude sur le « statut de l'arbre dans la ville » réalisée par le groupe de travail Espaces verts. Il paraît souhaitable de rembourser les frais engagés par les auteurs, le solde étant réparti entre l'association et les auteurs.

Sur proposition de Fernand Pauwels, Charles Gallée accepte de prendre le pilotage du comité technique.

Le comité technique national se réunit une nouvelle fois le 23 décembre. En préambule, Charles Gallée souligne qu'il n'entend pas se substituer aux animateurs : son rôle est de maintenir ou relancer l'activité, et d'établir les relations entre groupe national et groupe régional quand les deux existent. Il constate que cinq seulement sont représentés sur douze, et indique que si un animateur ne peut venir, il charge un membre de son groupe de le suppléer. Il regrette qu'un domaine comme la voirie ne soit pas couvert !

M. Septier préconise d'adresser une lettre au maire avec la convocation, lui indiquant l'enrichissement de la collectivité au travers du groupe de travail et l'incitant à accorder l'autorisation de participer et un ordre de mission pour son collègue. Il est vrai qu'il y a une certaine démobilité liée au débat prioritaire sur le statut, sujet majeur des congrès. Fernand Pauwels souligne que Strasbourg devrait être l'occasion, en traitant les économies d'énergie dans tous les domaines de la vie communale, de redonner un nouvel élan à l'approche technique des métiers. On peut également noter que les collègues sont moins présents au CFPC, et que leur apport est moindre.

LE SIÈGE DE L'ASSOCIATION DÉPLACÉ

Le bureau se réunit le 30 mai à Lyon, il confirme la décision de déplacer le siège de l'association au 91 rue Lecourbe à Paris 15^e.

LE CONGRÈS DE VICHY

Il se déroule du 11 au 13 octobre : Fernand Pauwels y invite Marc Becam, secrétaire d'État aux Collectivités locales. Les travaux du congrès se concentrent sur :

- l'analyse du projet de loi-cadre et des amendements connus à cette date ;
- la vérification des non-concordances avec les orientations prises lors du congrès de Bordeaux ;
- la nécessité de faire préciser les intentions du législateur sur certains points ;

- le fait de suggérer tous amendements au projet qui paraissent obligatoires à nos yeux.

Le travail en commissions est abondant, et Louis Gertoux élabore, à partir de l'ensemble des réflexions, un rapport précis sur la position de l'AIVF et les souhaits de corrections à apporter à la loi-cadre en cours de discussion. La prestation de Marc Becam laisse les congressistes sur leur faim. Louis Gertoux est le rapporteur du congrès.

L'assemblée générale extraordinaire approuve les nouveaux statuts, ainsi qu'un règlement intérieur national et régional, préparé par Louis Gertoux. Le règlement fixe le mode d'élection au Comité national, et le fonctionnement dans la période transitoire, avec maintien des élus jusqu'au terme de leur mandat.

LE COMITÉ NATIONAL DU 24 NOVEMBRE

Le président Pauwels rappelle que le nouveau comité est composé selon les statuts adoptés récemment, avec deux collèges :

- l'un national, qui ne comporte plus que deux élus par an ;
- l'autre régional avec un délégué par tranche de 100 adhérents.

Fernand Pauwels est réélu président. Les vice-présidents sortants sont réélus, Michel Chevalier et Michel Mercier assurent le secrétariat, Stéphane Capelle et M. Berest la trésorerie.

Fernand Pauwels rappelle que le projet de loi du Gouvernement et ses amendements sénatoriaux ont fait l'objet d'un examen approfondi par les quatre commissions animées par Jean Gayas, M. Kœcher, Michel Lachaise et Michel Mercier ; sous la direction du rapporteur général du congrès, Louis Gertoux. Celui-ci présente le rapport de synthèse approuvé au congrès de Vichy : il a été remis à Marc Becam, lors de la clôture de l'assemblée générale. Michel Chevalier précise que les débats au Sénat ont été intéressants dans l'esprit, mais que la lettre a prévalu, et que les amendements qui ouvraient des espoirs d'amélioration du texte, répondant aux demandes ont été rejetés par le Gouvernement. L'analyse fine fait apparaître des points favorables (rétablissement du tableau indicatif des emplois, mais sans aménagement et en maintenant les seuils démographiques, et une véritable parité dans les passerelles). En revanche, le recrutement sur titres disparaît, au profit de concours ou de promotion sociale.

Michel Lachaise rend compte de l'entretien avec M. Cazin, de la DGCL, tenu avec Michel Mercier et Michel Chevalier. Est confirmée la possibilité de faire déposer des amendements au Parlement, sur la base du rapport de Vichy.

Fernand Pauwels fait état d'un entretien avec Pierre Richard le 22 novembre, accompagné de Louis Gertoux, Michel Chevalier et trois animateurs de Vichy. « Il nous a été proposé un mode de concertation officiel, (préparation des textes et normes techniques), et un officieux (textes de notre statut). Il nous a aussi conseillé de faire le siège des associations d'élus ».

1980

LE CONGRÈS DE STRASBOURG

Le congrès se tient du 7 au 10 juin, sur le thème « Les IVF face aux économies d'énergie ». Il est ouvert par J. Poulit, directeur de l'Agence nationale pour les économies d'énergie, très documentée et utile à notre gestion quotidienne.

Lors du bureau de l'association qui se réunit le 28 juin à Lyon, constat a été fait de la quasi-absence de jeunes à ce congrès.

LA COMMUNICATION DE FERNAND PAUWELS

Juste avant la période estivale, Fernand Pauwels éprouve le besoin d'adresser une lettre à l'ensemble des IVF, et à eux seuls sans l'entremise de la revue. Il y retrace son intervention et celle de Pierre Richard lors du congrès de Strasbourg, le chemin parcouru depuis ses interventions en faveur d'un statut juste et de progrès, lié à une décentralisation qui devrait poindre. Avec un compte rendu très exhaustif de ce congrès, il fait le point des engagements de l'association sur nombre de fronts, remontant en 1978 pour rappeler ce qui a été fait, en quelque sorte un bilan pré-électoral...

LE COMITÉ NATIONAL DU 11 OCTOBRE

L'ordre du jour est modifié pour tenir compte de la rencontre avec M. Aurillac, co-rapporteur de la loi-cadre, à laquelle participent Fernand Pauwels, Pierre Lindemann, Louis Gertoux, Michel Chevalier et Michel Lachaise.

Fernand Pauwels fait adopter le compte rendu du comité du 2 février qui a porté exclusivement sur la participation à la Fédération nationale des cadres communaux.

Il invite les régions à élire leurs délégués, susceptibles d'assister vraiment aux comités, et d'y adjoindre des suppléants pour que tous les territoires soient représentés, en attendant l'inscription de cette faculté au prochain règlement intérieur. Après une suspension de séance où l'ancien bureau se réunit, suit l'élection du nouveau bureau : Fernand Pauwels représente sa candidature, et est élu avec 21 voix, contre 6 voix à Louis Gertoux et 4 bulletins blancs.

Le bureau est composé de Michel Mercier, Michel Lachaise, Charles Gallée, Louis Gertoux, Joseph Gullon et André Liautaud. Michel Chevalier, Stéphane Capelle et M. Berest retrouvent leur poste.

La question des architectes est ensuite abordée : Fernand Pauwels précise qu'à l'État, il existe deux corps distincts. Il apparaît que depuis quelque temps, le Gouvernement s'intéresse vivement à la carrière d'architecte : il y en a 150, réunis au sein d'un collectif national.

Pour ce qui concerne la Réforme, Michel Chevalier rend compte de l'entretien avec M. Colombier ; la loi devra résoudre les contradictions suivantes :

- la liberté des maires ;

- l'organisation de la carrière et les droits des fonctionnaires ;
- la revalorisation de la fonction, par opposition au principe de droits acquis.

La nouveauté du projet est de créer des corps, quitte à les appeler cadres d'emploi, et l'idée est de laisser liberté aux maires pour les catégories C et D, pas pour les A et B.

1981

Le comité technique se réunit le 6 mars sous la conduite de Charles Gallée, à Lyon-Courly, en présence du bureau et des animateurs ; il est fait état de l'amélioration des relations de l'association avec le CFPC qui va se traduire par la passation de conventions rémunérées, accompagnées de prestations gratuites. Elles concernent les groupes de travail « Eau-assainissement », « Urbanisme », « Parcs et ateliers », « Circulation-signalisation », et « Nettoyement-résidus urbains ». Cette convention porte une rémunération globale de 250 000 francs, soit 50 000 francs par groupe de travail. Stéphane Capelle demande qu'il y ait dans chaque groupe un membre habilité à gérer les dépenses et recettes afférentes.

Le Comité national se réunit le lendemain. Il décide de présenter les animateurs au CFPC. Louis Gertoux rend compte de la réunion tenue avec le directeur du CFPC le 12 novembre, et signale que le lendemain, le conseil d'administration a pris la décision d'ouvrir les stages d'application des attachés aux ingénieurs. Georges Lacroix souligne l'intérêt de cette annonce : cela permettra à nos collègues d'aborder la mécanique administrative, de se familiariser avec la comptabilité publique et de se trouver avec les membres d'une autre filière ; ce n'est certes qu'un palliatif. La mise en place de l'école d'application pour les ingénieurs est programmée pour 1984, mais une première tranche voit le jour fin 1981. Dans un courrier de février, le président a rappelé les réformes à opérer quant aux procédures de recrutement : concours sur titres, suppression du concours externe sur épreuves, concours interne après une durée d'emploi plus longue en B, promotion sociale avec un quota en adéquation avec l'État et la ville de Paris. Fernand Pauwels fait état d'une lettre de Pierre Richard lui annonçant la création d'un comité des techniques municipales, dont le but est d'organiser la recherche. Ce comité est composé de dix élus, dix fonctionnaires d'État et dix fonctionnaires communaux dont huit IVF et deux secrétaires généraux. M. Val et Joseph Gullon ayant abordé la question des échelles indiciaires et des relations hiérarchiques après l'évolution des grilles administratives, Fernand Pauwels précise qu'au cours de l'entretien du 23 février avec Christian Bonnet, ministre de l'Intérieur, cela ne sera réglé qu'après le vote de la loi, et que nous allons vers un corps à deux cadres...

Un large débat s'ouvre ensuite sur les réformes en cours qui mettent à mal les ingénieurs dans la hiérarchie ; il en est de même sur la prime de technicité, la prime spéciale, le plafonnement des honoraires, à partir de situations variables selon les collectivités. M. Val ne voudrait pas que le « *débat législatif nous écarte du débat réglementaire qui relève du court terme...* Il est suggéré de produire une plaquette mettant en lumière les activités de l'association sur le terrain, les métiers et leur diversité ». À la présentation de la plaquette des ingénieurs des Ponts, il lit le passage sur « l'indépendance d'esprit » et « la loyauté » qui existe quand le corps de l'État se met au service des collectivités...

Charles Gallée fait le point du comité technique, et se plaint de la léthargie qui s'installe, les sujets statutaires prenant le pas sur les sujets techniques.

Michel Chevalier rend compte des contacts noués avec l'AIVF : service de la revue, groupes de travail communs, organisation commune de rencontres techniques, etc. L'idée d'une Fédération peut être envisagée : Louis Gertoux, Pierre Lindemann, Jean-Pierre Dauxerre, Michel Chevalier sont chargés d'y réfléchir.

LE CONGRÈS NATIONAL

Il se tient à Toulouse, du 9 au 11 juin, sur le thème « Les IVF et les commissions techniques nationales ». Le thème peut paraître abstrait, mais il importe de faire connaître la présence de l'AITF dans nombre de commissions nationales. Michel Lachaise et Joseph Gullon sont chargés de préparer une plaquette d'accueil pour les nouveaux adhérents.

Michel Chevalier est chargé de préparer un rapport sur une éventuelle participation à la Fédération nationale des cadres communaux.

Le comité technique se réunit le 20 novembre, et confirme les décisions prises lors de la précédente séance, en particulier la recherche de nouvelles conventions avec le CFPC pour traiter de sujets d'actualité naissants et de participer à l'évolution de nos métiers. Stéphane Capelle demande qu'un membre du bureau suive plus précisément la réalisation des contrats en cours et leur liquidation sur le plan financier : Charles Gallée accepte de prendre cette mission. Il en profite pour demander aux animateurs de se rapprocher le plus possible des équipes du CFPC afin d'accroître la présence de l'association.

ET PAUWELS QUITTE LE BUREAU NATIONAL...

Le 21 novembre se réunit le Comité national, dont l'objet premier est d'élire un bureau. Le président sortant, Fernand Pauwels, indique son intention de poursuivre. Jean Gayas demande à Louis Gertoux de présenter sa candidature, ce qu'il fait. Chacun des deux exprime sa façon de préparer l'avenir. On passe au vote, et Louis Gertoux est élu président. Fernand Pauwels quitte la salle, sans aucune forme...

Louis Gertoux propose un bureau, composé de la manière suivante :

- vice-présidents : Georges Lacroix, André Liautaud, Charles Gallée, Michel Lachaise, Jean-Pierre Dauxerre, Michel Mercier ;

- secrétaires : Michel Chevalier, et M. Mazzon, adjoint ;
- trésoriers : Stéphane Capelle, et M. Berest, adjoint.

UNE NOUVELLE GOUVERNANCE

Le président Gertoux entend déléguer des missions précises à chaque membre du bureau, et organiser un travail de groupe.

Sur la réforme des statuts, il a remarqué les observations pertinentes de M. Val et Louis Massabo, lors du comité ; aussi, il propose que Louis Massabo soit rapporteur du projet aidé par M. Val. Cette réforme devra offrir des possibilités d'adhésions nouvelles (informaticiens, économistes...), compte tenu de la réforme des collectivités locales, intégrant les départements, les régions.

En matière de finances, Louis Gertoux souhaite qu'un budget prévisionnel soit soumis au comité de novembre, et que le bilan de l'année précédente soit présenté au comité de mars.

Louis Gertoux demande que les travaux liés aux commissions nationales soient répertoriés et les frais de déplacement chiffrés ; le président signera les conventions à intervenir, dont une copie sera remise à Stéphane Capelle. Louis Gertoux confie à Michel Chevalier la tâche de recenser les diverses représentations de l'association, afin de savoir qui intervient, et où.

La question de la Commission nationale paritaire vient ensuite, l'arrêté en vigueur ayant nommé Fernand Pauwels et Pierre Lindemann ; la représentation fera l'objet d'une discussion avec Pierre Richard. Louis Gertoux souhaite que des contacts soient établis avec les syndicats, et un premier rendez-vous est mis sur pied avec M. Baudru, le collègue représentant la CGC.

Louis Gertoux fait part de la proposition de M. Fontenaist de nomination au Comité des techniques municipales : il demandera à y remplacer Fernand Pauwels, et siègera avec Charles Gallée, M. Salaun, M. Nouaille-Degorce, Joseph Gullon, Michel Mercier, Jean-Pierre Dauxerre et Martine Liautard, architecte du CAC. Par courrier, Georges Lacroix, absent ce jour, souligne l'importance de cette structure, en particulier dans la rédaction du Code des procédures et prescriptions techniques des collectivités locales, et demande que l'association y soit « ès-qualités » et non nominativement.

Il est ensuite proposé de demander la forfaitisation de la prime de technicité, de défendre le dossier de formation établi par Georges Lacroix, de demander la suppression du concours externe, en portant à 20 % le concours interne, le reste étant réservé à la promotion sociale. André Liautaud insiste sur la nécessité d'ouvrir davantage de postes que ceux déclarés par les collectivités.

Le président Gertoux présentera à Pierre Richard le nouveau bureau, et les délégations données aux vice-présidents. Jean-Pierre Dauxerre demande que trois questions soient abordées à cette occasion : la création du grade d'administrateur, la représentation de l'association au Comité des techniques municipales, ainsi que celle au sein du Conseil

national des collectivités concédantes. M. Mazzon insiste sur le statut de l'architecte communal.

Pour le règlement intérieur de l'association, reste à rédiger les articles concernant les sections régionales : Michel Lachaise est chargé de le faire. Par ailleurs, les membres du bureau qui n'ont pas fait leurs remarques sur le règlement intérieur rédigé par Louis Gertoux doivent le faire d'urgence. M. Mazzon demande qu'une plaquette soit établie à l'intention des présidents de conseils généraux : à cet égard, Jean-Pierre Dauxerre donne lecture d'un courrier qu'il a préparé en leur direction. Il propose qu'on reprenne contact avec les rapporteurs du projet de loi à l'Assemblée nationale et au Sénat, ainsi qu'avec le président de l'Association des présidents de conseils généraux et le président de l'Association des maires des grandes villes de France. Ensuite, une entrevue sera sollicitée auprès d'Anicet Le Pors, ministre de la Fonction publique.

Cette séance marque le changement de rythme de l'association, et la volonté affichée de l'équipe et de son président de s'investir pleinement dans une période cruciale de l'existence de la profession.

1982

Michel Lachaise fait part de l'accord de son maire pour l'organisation du congrès 1982 à Orléans. Le thème pourrait être « Les IVF et la décentralisation ».

LE COMITÉ NATIONAL DU 13 MARS

La réunion du Comité est particulièrement dense :

- Le premier sujet abordé est celui des statuts de l'association ; un texte définitif est arrêté.
- Le second est évidemment celui de la réforme : la loi « Droits et libertés des communes » a été votée, l'avant-projet de loi sur les compétences vient d'être diffusé, et le troisième texte portera sur les statuts des personnels. Georges Lacroix aborde le concours sur titre et indique qu'il importe de le faire par spécialités et sur le plan national, avec des déclarations de vacances par spécialités. Le comité précise que l'important est de juger de la capacité à occuper la fonction, mais de ne pas tomber dans les examens techniques. Il est par ailleurs prévu un stage, à rendre obligatoire comme pour les attachés, où tout nouvel ingénieur sera initié à la vie locale, aux arcanes administratives, etc. Les DDE ont élaboré une plaquette pour se présenter aux conseils généraux : il est décidé d'en faire une également à partir des textes de la commission carrière et d'exemples concrets de réalisations. La mise au point en est confiée au président.
- André Liautaud fait part des difficultés rencontrées par la FIIM pour le Congrès de Madrid.
- Michel Lachaise fait le point du congrès d'Orléans, qui se déroulera du 21 au 23 octobre. Il propose que l'exposition soit dénommée « IVEXPO » et que des espaces-temps soient réservés aux entreprises qui présenteront leurs

innovations, tout en étant exposants. Par ailleurs, le Comité donne son accord à une tarification différenciée permettant aux jeunes de venir.

UN REGAIN D'ACTIVITÉ POUR LE BUREAU

L'activité des membres du bureau a été intense avant l'été, avec de nombreuses réunions et rencontres, autant politiques que techniques, auxquelles ont participé, hormis Louis Gertoux, Georges Lacroix, Michel Chevalier, Jean-Pierre Dauxerre, Pierre Lindemann, Charles Gallée, M. Visteaux... Le président a donné une conférence de presse le 7 juillet, au cours de laquelle il a présenté la plaquette IVF, et indiqué que l'association était favorable à une décentralisation réelle, incluant les départements et les régions, afin d'éviter que s'installe une tutelle technique de l'État sur ces collectivités. Plusieurs réunions de travail ont eu lieu avec M. Schrameck, conseiller au cabinet de Gaston Deferre. Dès le 16 juillet, Jean-Pierre Dauxerre a adressé aux sections régionales l'avant-projet de statuts : la commission carrière s'est réunie le 9 septembre pour faire une synthèse des positions de l'association qui seront débattues à Orléans. Après cette dure journée, Jean-Pierre Dauxerre et Michel Chevalier ont représenté l'AIVF au conseil d'administration de la Fédération des cadres communaux qui a fait siennes toutes les demandes de l'association.

Puis le bureau s'est réuni le 12 octobre.

Il est proposé que le Congrès 1983 se tienne à Lille, et celui de 1984 à Marseille, conjointement avec le SETSO.

LE CONGRÈS NATIONAL

Le congrès d'Orléans est remarquablement organisé, du 21 au 23 octobre, par M. Le Guen et Michel Lachaise, avec leurs équipes, autour du salon IVEXPO, et regroupe plus de 300 participants et quelque 75 exposants. La séance d'ouverture se fait sous la présidence de Pierre Schielé, président du CFPC, et Pierre Richard participe à la séance plénière.

Trois jours qui permettent à la fois de s'informer sur des sujets techniques (nouvelle politique de sécurité routière, énergies de substitution...) mais aussi de débattre du sujet majeur et prégnant de la décentralisation, et de la place de l'association dans cette mutation.

Force est de constater que les intervenants connaissent aussi très bien le sujet :

- Jacques Douffiagues, maire d'Orléans, qui a affirmé que, concernant la décentralisation, sans effort de qualité des personnels des collectivités pour enlever le monopole de compétence aux agents de l'État, on irait à l'échec, et que les IVF étaient la réponse à cette exigence.
- Pierre Schielé qui a indiqué que les fonctions publiques d'État et territoriale n'étaient pas concurrentes mais complémentaires ;
- Jean Rochet, préfet de région, qui, lors de la séance de clôture, a dit que nul ne saurait contester la représentativité de l'AIVF et l'a incitée à prolonger la concertation avec le Gouvernement.

Le point fort a été la séance de synthèse, au cours de laquelle s'est exprimé Pierre Richard. Il a d'abord indiqué que le projet qui s'élabore est destiné à produire des effets à long terme. Le système de séparation du grade et de l'emploi, qui a fait ses preuves à l'État, est retenu. Le Gouvernement met au point des amendements à son projet, visant à intégrer les agents titulaires en poste, à définir la liste des cadres d'emploi, à différencier les grilles emploi/fonction, au recrutement direct et les emplois fonctionnels réclamés par les élus, à la révocabilité de ces emplois sous forme de décharge de fonction, à la mobilité et à la création de passerelles, à la déclaration obligatoire de vacances de postes, à la formation, à la représentativité et l'audition des syndicats et associations au Conseil supérieur de la fonction publique territoriale.

L'assemblée générale a permis de faire la synthèse des travaux et du fonctionnement de l'AIVF. Tout d'abord, Louis Gertoux a ouvert la séance par un rappel de ses engagements vis-à-vis de ses mandants, rappelant que nous étions seulement 10 % présents, mais que sa décision de visiter les régions, comme il l'avait fait depuis un an, lui permettait de rencontrer les troupes. Il a souligné le rôle important que doivent jouer les sections régionales ; il était donc indispensable de traduire cette approche en refondant les statuts.

Lors de l'assemblée générale ordinaire, Louis Gertoux confirme que le Congrès de 1983 aurait bien lieu à Lille, mais sans doute à l'automne car les élections aux communes urbaines ont lieu deux mois après les municipales, et cela gênerait l'organisation dans de bonnes conditions.

Le bureau national s'est réuni le 12 novembre ; il a reçu Michel Rousselot, directeur du personnel du ministère de l'Urbanisme et du Logement. Puis l'assemblée générale ordinaire a fait le bilan du congrès d'Orléans, ainsi que le point sur l'évolution des textes de la réforme nous concernant. Le président Gertoux a participé à l'installation de la section informatique du Comité national des services publics locaux, puis à la séance du Comité des techniques municipales.

Le Comité national le 27 novembre a reconduit le bureau.

1983

OÙ L'ON REPARLE, ENCORE ET TOUJOURS DU STATUT

Le mois de janvier démarre sur les chapeaux de roues. Les trois projets de statuts de la fonction publique territoriale ont été adoptés par la Commission nationale paritaire, et dans la foulée, Michel Chevalier a rencontré, avec les membres de la Fédération des cadres territoriaux, Éric Giully, nouveau DGCL, pour lui faire part des observations sur ces projets de statuts. Puis le président Gertoux rencontre MM. Fontenaist et Sertour de la DGCL pour définir les

modalités d'intervention des IVF dans les instances nationales mises en place par le ministère. Il négocie ensuite, et obtient l'assurance que la clause de sauvegarde de la prime de technicité sortirait avant les élections municipales. Avec Jean-Pierre Dauxerre et Michel Chevalier, il est reçu par Éric Giully : il est dit que la concertation se poursuivra comme auparavant, et que l'avis de l'association sera sollicité sur le projet de loi concernant la formation, et sur les textes relatifs aux architectes et aux urbanistes.

Le 23 février, en séance plénière, la Commission nationale paritaire se prononce favorablement sur les modifications proposées par l'association au projet de création de la filière architecte-urbaniste présentée par la DGCL, pour un recrutement national, avec accès direct au deuxième échelon du grade.

Le 26 février, le CA de la Fédération des cadres se réunit pour examiner la représentation de l'AIVF à la prochaine Commission nationale paritaire, et au Conseil supérieur de la fonction publique territoriale, les critères auxquels devra répondre la loi sur la formation.

Le président assiste au conseil d'administration de l'Association française de l'éclairage et y a été élu.

Le 17 mars, la réunion du bureau porte sur l'analyse de la situation financière de l'association, et une enquête régionale a été lancée pour le relèvement de la cotisation, lié à l'accroissement très significatif des activités, ce dont il faut se réjouir. Georges Lacroix indique que Marseille accueillera le Congrès 1984, sur le thème « Les IVF et la sécurité ».

Ensuite, M. Sureaud présente les amendements proposés par la commission carrière aux projets de loi adoptés ce jour par le conseil des ministres ; ils seront portés auprès des structures partenaires dans la Fédération des cadres, et un rendez-vous est déjà programmé pour le 2 mai avec Éric Giully à la DGCL.

Le Congrès de l'AGHTM se tiendra à Perpignan, et les IVF doivent y participer en nombre, car hormis les entreprises et gestionnaires de services, l'État y est très présent par ses ingénieurs IGREF.

Lors du congrès d'Orléans, Pierre Mayet, délégué général à la sécurité routière, avait annoncé des mesures dans le cadre du programme RÉAGIR. Les commissaires de la République sont appelés à mettre en place des inspecteurs départementaux de sécurité routière : le bureau demande à nos collègues de s'organiser pour être présents dans chaque département.

Le Comité national se réunit le 23 avril. Louis Gertoux expose la situation financière de l'association : elle a perdu, en 1982, 350 000 francs, et pris sur fonds propres 250 000 francs en 1981. Les recettes viennent uniquement des cotisations, des contrats d'études et des congrès. La conjoncture est difficile, les contrats d'études se font rares, les entreprises se font tirer l'oreille pour les congrès. Ces débats débouchent sur la proposition de Stéphane Capelle :

- cotisation portée à 300 francs pour les IS et les DST de 10 000 à 20 000 habitants ;
- cotisation de 350 francs pour les autres ;
- 175 francs pour les retraités.

Stéphane Capelle rappelle les trois postes de dépenses :
 - le secrétariat permanent ;
 - les réunions (bureau, comités technique et national) ;
 - les frais d'activité des groupes de travail.

Louis Gertoux indique qu'à la suite de la réforme, l'association n'est plus à la Commission nationale paritaire, où seuls les syndicats représentatifs siègent : « *nous ne nous transformerons pas en syndicat, et il faut demander à nos collègues de figurer sur les listes de candidatures pour les élections prévues le 26 mai prochain : nous les alimenterons en tant que de besoin* ».

La commission carrière a préparé les amendements aux trois projets de statuts, qui vont être transmis aux associations et à la Fédération des cadres.

Charles Gallée rend compte du comité technique national qui s'est tenu la veille ; il fait état de la relance des études, en particulier avec le STU ; un programme informatique de gestion de l'éclairage public a été mis au point avec le SEMA.

Le 2 mai, Louis Gertoux, Georges Lacroix, Jean-Pierre Dauxerre et Michel Chevalier ont été reçus par Éric Giully, DGCL ; le projet de filière architecte va être adapté après observations mineures de la Commission nationale paritaire. L'AIVF va faire des propositions pour la reconnaissance des professionnels de l'urbanisme. Les projets de statuts devraient être votés d'ici fin mai à l'Assemblée et fin juin au Sénat, pour une mise en œuvre progressive début 1984.

L'association a rappelé son désir de voir supprimés les seuils démographiques de 20 000 et 40 000 habitants. En attendant l'organisation de la mobilité, la mise en place de la bourse des emplois permet de pallier les difficultés rencontrées par certains collègues à la suite des dernières élections.

Les titres I et II de la loi portant statuts de la FPT ont bien été adoptés en première lecture à l'Assemblée, mais le titre III a été renvoyé en octobre. L'arrêté relatif à la prime de technicité vient d'être publié au JO et le bureau va faire une lettre-circulaire à tous les IVF pour permettre une application conforme à l'esprit de l'arrêté.

Le titre I de la loi a été adopté, promulgué au JO du 14 juillet, et le texte est très proche de l'initial. Le titre II n'a pu être examiné en totalité, et est donc renvoyé à la rentrée parlementaire. Le titre III viendra ensuite, mais d'ores et déjà, rendez-vous est pris avec l'AMGVF et le CFPC. Jean-Marie Rausch, président de l'AMGVF, a chargé Maurice Arreckx,

vice-président et maire de Toulon, de réunir un groupe de travail avec les secrétaires généraux et les ingénieurs. Le JO des 15, 16 et 17 août a publié la liste des membres de la nouvelle Commission nationale paritaire : nous constatons avec satisfaction que Jean-Pierre Dauxerre et M. Proufit vont y siéger.

La délégation CFPC de Midi-Pyrénées, en attendant la création de l'école d'application des ingénieurs, organise des cycles de formation pour les nouveaux ingénieurs : le succès dépasse les espérances puisque trois groupes doivent suivre ce cycle à l'école d'application.

L'association fait réaliser une plaquette à l'intention des départements pour bien montrer que les IVF ont vocation à occuper des emplois dans les conseils généraux.

LE CONGRÈS NATIONAL

320 ingénieurs se retrouvent à Lille pour le congrès, du 5 au 8 octobre. Le thème retenu est « L'IVF et les méthodes modernes de gestion ». IVEXPO a été inaugurée par M. Thieffry, adjoint au maire de Lille : une centaine d'exposants sont présents, dans le nouveau palais des congrès et de la musique. Le lendemain, M. Dassonville, vice-président de la communauté urbaine, a ouvert le congrès, et les visites se sont enchaînées : le nouveau métro, le VAL, puis la banque de données urbaines et celle du centre de régulation du trafic. Le vendredi, la table ronde sur la communication de demain, animée par Henri de Virieu et présidée par M. Vignoble, président de la commission de télédistribution de la communauté, a permis de prendre conscience de cette avancée sur les réseaux câblés, et donne l'idée de créer un nouveau groupe de travail.

Pendant le congrès, le titre III de la loi est voté en 1^{re} lecture, conforme au texte présenté par le Gouvernement.

Le président Gertoux a souligné qu'au soir d'un congrès axé sur la technologie avancée, la création d'un centre scientifique et technique des collectivités locales, appelé d'ailleurs par les élus présents, devenait urgente.

Ce souci structurel ne saurait être séparé de notre souci de création d'une fonction publique territoriale pour laquelle nous conduisons une recherche de prise en compte législative et réglementaire depuis bien longtemps. En attendant l'arrivée de Pierre Mauroy, Premier ministre et maire de Lille, M. Cotten, de la DGCL, expose tout l'intérêt qu'il porte à l'association, ainsi qu'au projet de création du Centre scientifique et technique des collectivités locales. À l'arrivée du Premier ministre, Louis Gertoux a rappelé les positions de l'association, tant sur le plan des statuts lié à la décentralisation que sur celui du métier, de la compétence et de la formation.

Pierre Mauroy, quant à lui, a remercié l'AVF d'être venue à Lille, sur un sujet pour lequel la ville et la communauté ont fait beaucoup de réalisations, depuis quelque temps. Il rappelle l'adoption du titre III, point de départ important de la création d'une fonction publique territoriale de qualité dont les collectivités ont besoin. Il a insisté sur la prééminence de cette fonction publique sur celle de l'État, les passerelles seront équilibrées, ne laissant pas les services des collectivités envahis par les cadres de l'État. Il a retenu quatre observations parmi celles émises par l'association :

- la première a trait à la gestion des corps, qui sera confiée à un organisme national indépendant du Conseil supérieur et du CFPC ;
- la seconde concerne le délai à limiter entre la loi et la mise en place des corps : il partage ce souci, et promet de faire sortir les décrets au plus vite ;
- la troisième a trait à l'obligation de déclaration des postes vacants par les collectivités : c'est dans le texte ;
- la quatrième porte sur la séparation entre les cabinets et l'administration : c'est bien l'esprit des textes, qui prévoient un rôle politique pour les cabinets, qui ne doit pas empiéter sur le rôle du secrétaire général ou du directeur des services techniques.

Le statut, véritable instrument de la mise en œuvre de la décentralisation, doit devenir notre charte à cet objectif :



les actions de l'État et des collectivités. Il insiste sur notre responsabilité à porter la réussite de cette décentralisation, gage de notre profession, et rappelle que notre tâche est sans doute de créer une véritable civilisation de la ville, comme l'a indiqué le président de la République. Élus et techniciens doivent travailler ensemble : nous sommes en contact direct avec les citoyens, ce qui n'est pas le cas des agents de l'État.

Louis Gertoux a rencontré M. Hoëffel, rapporteur au Sénat du titre III, à qui il a remis, en les commentant, les amendements de notre association. Le point d'achoppement réside dans la mise en place de deux niveaux, à laquelle tiennent semble-t-il les sénateurs, pour des raisons de parallélisme avec l'État : un débat s'engage sur le sujet. Louis Gertoux annonce qu'il a demandé un rendez-vous à M. Schrameck au cabinet de Gaston Deferre.

Georges Lacroix rend compte de l'entrevue qu'il a eue avec Pierre Tabanou, président du CFPC et son directeur, Jean-Luc Cuvelier. Le projet de loi de formation est prêt ; il ne précise pas grand-chose sur la formation des ingénieurs, en termes de qualité et de quantité. Aussi, les IVF participeront aux actions de formation si le CFPC répond réellement à leurs besoins ; il demande que cette loi connaisse une évolution importante dans son contenu pour recevoir l'aval de l'association.

1984

ON PARLE TOUJOURS DU STATUT

Louis Gertoux signe un éditorial de la revue en émettant le vœu que tous les IVF soient sur le pont, attentifs à l'évolution des textes relatifs au statut particulier, qui doit être défini par décret.

La loi portant dispositions statutaires est publiée le 27 janvier, suivie d'une circulaire du 23 mars précisant les mesures d'application immédiate.

Le Conseil supérieur doit être installé dans les six mois suivant la promulgation de la loi, et le titre III amendé pour tenir compte des objections du Conseil d'État. Ce dernier va être saisi de la loi sur la formation. Le débat porte ensuite sur les professions d'architectes et d'urbanistes des collectivités. Robert Tiquet fait le point des travaux de la commission carrière, et Louis Gertoux propose une lettre au ministre reprenant les points d'achoppement de l'AIVF, qui est adoptée. La DGCL consulte les élus sur le Comité scientifique et technique auquel Pierre Mauroy s'est montré favorable. Jean Gayas fait état d'une circulaire sur les emplois spécifiques « chargés d'études Bac +3 », qui auraient une grille de subdivisionnaire. Georges Lacroix, sur la formation, fait part d'avancées intéressantes, d'autant que l'AIVF est appelée à donner son avis et à participer à l'étude prospective d'un programme pédagogique.

Deux rencontres ont eu lieu entre le bureau et, d'une part, les ingénieurs TPE et, d'autre part, les ingénieurs des Ponts :

une réunion des trois structures est prévue rapidement, pour examiner la liste des emplois comparables au titre de la loi. La DGCL prévoit une dernière commission paritaire le 23 mai, puis une installation des deux Conseils supérieurs le 19 juillet et, pour la fin de l'année, la publication des décrets sur le recrutement, les emplois de direction et la mobilité. Suivront, début 1985, la liste des emplois comparables et les décrets portant statuts particuliers.

LE CONGRÈS NATIONAL



► Haroun Tazieff, Georges Lacroix et Louis Gertoux.

Du 23 au 27 mai, le congrès, qui a lieu à Marseille, jumelé avec le SETSO¹⁹, s'est remarquablement déroulé, alternant séances de travail et visites sur un thème nouveau pour la plupart des participants : la sécurité. Les trois ateliers ont donné lieu à des débats parfois très animés. Les interventions de M. Rouanet, et de Haroun Tazieff ont marqué l'auditoire. Mais le point d'orgue est l'allocution, très attendue, de Gaston Deferre, après le discours de clôture de Louis Gertoux. Revenant sur les engagements pris par Pierre Mauroy à Lille, il décrit le chemin parcouru, le nombre de textes adoptés après un nombre incalculable de navettes, car on vit une véritable révolution dans l'administration des territoires et on ne peut faire n'importe quoi. Il présente le calendrier d'évolution des textes qui nous concernent, en tout point identique à celui annoncé par la DGCL. 230 ingénieurs participent à ce congrès.

Le comité technique

Il s'est réuni le 27 septembre en présence du bureau. Cette journée a permis de définir les lignes de formation données au CFPC, nouvelle formule, par M. Fressoz et Christian Bosse : l'école d'application pour les techniciens est créée à Montpellier. Les premiers stages débiteront le 8 octobre sans attendre le statut pour les ingénieurs nouvellement recrutés, un service de recherche sous la direction de J-F Pin, qui fera appel sur la base de conventions à l'AIVF. M. Fressoz détaille les plans de formation rendus obligatoires, la décentralisation de l'institution, l'organisation des concours par les centres régionaux, l'organisation de la formation au plan national.

19. Salon technique du second œuvre.

LE COMITÉ NATIONAL

Le Comité national se réunit le 24 novembre. Le président Gertoux fait le point sur les engagements pris lors de son élection : il note avec satisfaction l'avancée de la plupart des dossiers, avec une seule ombre au tableau, la difficulté de toucher les cadres techniques des départements, qui sont souvent des agents ou des services de l'État mis à disposition.

En dehors de ce point, les statuts et le règlement intérieur, les règlements types des régions, le livret d'accueil « jeunes » ont été livrés, le contrat avec Pyc Édition renégocié.

Le comité renouvelle sa confiance à Louis Gertoux et à son équipe.

Stéphane Capelle fait le point sur les finances, et remercie Georges Lacroix et M. Marseille pour le résultat du Congrès qui améliore la situation de l'association ; le bilan 1984 sera en équilibre et le budget prévisionnel 1985 calqué sur l'actuel.

Jean-Pierre Dauxerre fait le point sur la carrière, et rappelle les problèmes posés par l'amendement Worms adopté à la dernière minute ; la commission a élaboré un texte qui sera remis à Pierre Tabanou, sur le CSFPT.

Un cycle de perfectionnement est mis en place à Fontainebleau, ouvert aux ingénieurs et administrateurs, sur quarante jours.

1985

DEUX COMITÉS NATIONAUX EN DÉBUT D'ANNÉE

Le président Gertoux a provoqué un Comité national extraordinaire le 20 février : il s'agit prioritairement d'organiser de manière différente les congrès, à commencer par celui de Saint-Étienne.

Il remercie aussi ceux qui vont être en charge des travaux de ce congrès, M. Paves, rapporteur général sur la base du thème « Maintenance et rénovation du patrimoine », abordé vis-à-vis des réseaux des espaces publics et du bâti, il s'agit du domaine public, et non privé.

Il rappelle que chaque groupe de travail doit axer ses réflexions sur des idées-forces afin de rendre les contributions homogènes. Chaque atelier ne doit pas dépasser deux heures, et être structuré de manière uniforme : il faut laisser du temps aux congressistes pour visiter l'exposition, même prévoir ces visites guidées à l'issue des ateliers. M. Paves souhaite une large ouverture vers l'extérieur, élus, DDE, DDA, SEM, EDF/GDF, PTT, OPHLM, Ordres (architectes, géomètres). Les animateurs, en liaison avec les groupes de travail, proposeront une fiche rédactionnelle qui pourra figurer dans le dossier remis à l'arrivée de chaque congressiste. Seize thèmes ont déjà été répertoriés, et feront l'objet d'un débat au prochain comité technique convoqué le 26 avril.

Le Comité national se réunit le 27 avril. Stéphane Capelle donne le bilan financier 1984, qui se traduit par un équilibre.

Charles Gallée donne connaissance des éléments du comité technique de la veille, en rappelant les appels lancés aux présidents de région pour venir conforter les équipes techniques : six sur treize ont répondu, et ce qui importe, c'est la représentation des villes moyennes.

LE CONGRÈS NATIONAL



▶ François Dubanchet, maire de Saint-Étienne, inaugure le salon accompagné de Louis Gertoux et Stéphane Capelle.

Le congrès de Saint-Étienne se tient du 16 au 19 novembre, sur le thème « Maintenance et rénovation du patrimoine ». 250 IVF sont présents. Il sera sans doute nécessaire de faire venir, selon le thème retenu, des intervenants extérieurs pour enrichir les débats. Le salon, avec 140 entreprises, a été largement visité par des personnes extérieures à l'AITF, et le timing demandé assez bien respecté.

LE COMITÉ TECHNIQUE

Il se réunit le 22 novembre, procède à l'analyse du congrès, et souligne tout l'intérêt de cette formule : il propose de poursuivre pour Nîmes en 1986, avec quelques améliorations, et la présence des entreprises, en particulier les exposants, dans les ateliers. Il a ensuite étudié ceux de Nice et Brighton, où la présence de l'association vis-à-vis de la FIIM et de l'international doit être affirmée. Il a également fait le point de la préparation du colloque de Lyon d'avril 1986, au cours duquel le groupe « Organisation et méthodes » doit intervenir, mais on y abordera aussi les banques de données urbaines et la cartographie.

LE COMITÉ NATIONAL DE FIN D'ANNÉE

Il se réunit le 23 novembre. Louis Gertoux se montre très satisfait du congrès de Saint-Étienne, constate un rajeunissement des présents, ainsi qu'une meilleure représentation des subdivisionnaires : son message a été entendu.

Georges Lacroix fait le point sur la formation, à partir de la note adressée avec la convocation. Michel Lachaise intervient pour rappeler l'intérêt de la présence de l'AIVF aux sessions de Fontainebleau, et demande que soit envoyée une lettre à tous les bénéficiaires potentiels de cette formation supérieure.

Le président fait ensuite le point sur les statuts : déclaration du Premier ministre du 17 septembre au Conseil supérieur

(deux corps pour les administratifs), problème non abordé de l'intégration des personnels en place, divergences entre Pierre Tabanou et les autres politiques, réunion interministérielle du 17 novembre où le budget s'oppose à toute nouveauté, et ignore même les techniciens. Il a pris rendez-vous à Maignon le 26 novembre, sachant que le CSFPT se réunit le 28 pour examiner le décret portant statut des administratifs. Il apparaît que nous nous dirigeons vers deux corps. Jean Gayas et M. Sureaud font remarquer le risque d'éclatement de l'association. Il semble également que les rémunérations accessoires resteront à la discrétion des maires. En conclusion, il est décidé de rédiger une lettre type que les maires, les présidents de conseils généraux et régionaux devront adresser avant le 6 décembre à Maignon, par l'entremise de leurs cadres techniques : le modèle sera envoyé aux présidents de région IVF. Un télex à l'intention du Premier ministre part ce jour, signé par Louis Gertoux.

Au cours de la rencontre à Maignon, le Premier ministre a écouté les arguments, son membre de cabinet en charge du dossier les a bien notés mais force a été de constater qu'aucune réponse n'a été apportée...

Louis Gertoux, accompagné de membres du bureau, rencontre M^{me} Horel, au cabinet du Premier Ministre le 17 décembre, qui confirme la position du Gouvernement, à savoir deux corps : ingénieurs des travaux territoriaux et ingénieurs territoriaux, à l'image de l'Agriculture ou des Ponts. Seules, les collectivités de plus de 80 000 habitants pourront recruter au 2^e niveau, avec des ingénieurs en chef au-delà de 400 000 habitants ! Le 19 décembre, ces éléments ont été confirmés par Éric Giully au CSFPT, qui doit statuer dans sa séance du 20 janvier 1986. Devant cette précipitation, l'AIVF publie le communiqué suivant : *« au fil des séances du CSFPT, le Gouvernement, allant de la simple orientation à la diffusion d'éléments, dévoile progressivement ses intentions concernant la filière technique de catégorie A. Il apparaît que la comparabilité devient l'identité parfaite à deux corps de l'État. Plusieurs années de concertation sont restées lettre morte. Pour le Gouvernement, seule compte la crainte de voir une déstabilisation de certains corps de l'État même s'il est reconnu que les règles qui les régissent dénotent une certaine sclérose, surtout une inadaptation aux besoins des missions territoriales... On voudrait priver les collectivités locales des moyens leur permettant d'accéder à leur indépendance technologique qu'on ne ferait pas mieux. Les IVF, conscients de l'enjeu, ne peuvent adhérer à des orientations qui vont à l'encontre d'une véritable décentralisation... ».*

1986

Le bureau se réunit le 29 janvier, et aborde l'organisation des congrès : devant la défaillance de Nîmes, Louis Gertoux demande à Jean Gayas, dans le court délai restant, de

l'organiser à Bayonne, sur le thème de l'innovation, du 15 au 20 octobre. De même, M. Chiss a été invité pour l'organiser en 1987, en relation avec les TPVP : une première réunion de travail aura lieu le 25 février.

LE STATUT TOUJOURS EN DISCUSSION

Le 21 janvier, s'est tenue une réunion des cadres des collectivités territoriales au cours de laquelle une résolution a été adoptée à l'unanimité et qui dénonce les projets soumis au CSFPT, exigeant que *« la satisfaction des besoins des collectivités territoriales et des droits de leurs fonctionnaires constitue le principal objectif assigné aux textes dont l'examen a été et sera entrepris par le CSFPT »* et ajoutant : *« tout cela est possible dans le calendrier proposé par le Gouvernement, et dans celui qu'il a exprimé, de publier rapidement les premiers statuts de fonctionnaires territoriaux »*. Ce texte a été signé par le syndicat des secrétaires généraux, les secrétaires généraux des grandes villes, et les secrétaires généraux des communautés urbaines, et bien sûr par les IVF. Le 30 janvier, le CSFPT a rejeté les derniers projets de décrets portant statut des attachés et des administrateurs. La DGCL prépare un statut à double corps... Le Gouvernement, malgré le vote négatif du CSFPT, a transmis au Conseil d'État les projets de statuts des attachés et des administrateurs.

Le 19 février, le texte élaboré par Éric Giully concernant l'association a été rejeté en réunion interministérielle à Maignon, et le 20 février, Louis Gertoux, accompagné de Georges Lacroix, Michel Lachaise et Michel Chevalier, a rencontré la DGCL qui a commenté la note de présentation élaborée à la suite de l'arbitrage négatif à Maignon : elle reprend encore le double corps, avec des incohérences d'échelles, en particulier pour l'intégration des fonctionnaires en poste : le président Lacroix a indiqué qu'il s'agissait d'un véritable « assassinat » de la fonction publique territoriale.

Le 25 février, Louis Gertoux rencontre le président Tabanou du CSFPT, après une réunion de la commission carrière, et l'informe d'un télex qui sera largement diffusé, au CSFPT certes, mais au Gouvernement, à la presse spécialisée et aux partis politiques. Il reviendra sur la position de l'association, et l'acharnement du Gouvernement à créer une sous-administration des collectivités territoriales.

Le 27 février, le ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation est venu remettre la note de présentation devant le CSFPT qui, en réponse, a décidé de faire jouer son rôle de proposition, comme l'a prévu l'article 9 de la loi le créant, et a chargé sa formation spécialisée n° 4 d'établir des propositions pour sa séance du 24 avril.

Le 26 avril, le Comité national se réunit à Paris. Louis Gertoux aborde le sujet des statuts. Malgré l'avis défavorable du CSFPT, les statuts des attachés et administrateurs ont été publiés. Patrice Vieljeux a demandé à connaître la position de l'association, en tant que président du Centre national de gestion. Georges Lacroix a été désigné rapporteur de la commission spécialisée : sa note reprend la position

de l'association, et seule la CGT voulait deux corps ; en fait, elle ne s'est pas opposée à son adoption.

Georges Lacroix pense que le CSFPT va très loin dans ce projet, vis-à-vis du Gouvernement, mais que le coup est jouable avec une forte implication des élus locaux. Louis Gertoux fait état de sa rencontre avec Bernard Bosson, ministre, et la seule question posée concerne l'obligation de recruter des agents inscrits sur la liste d'aptitude. Georges Lacroix lit quelques passages du discours de Bernard Bosson devant le CSFPT : il veut une pause, avec suspension des décrets. Louis Gertoux propose de confirmer la position de l'association par écrit au ministre, et Georges Lacroix pense qu'il faut reprendre le lien avec les nouveaux cabinets ministériels pour l'expliquer.

Enfin, Jean-Pierre Dauxerre et Jean Gayas ont été appelés à participer aux travaux du groupe Martinand sur le Génie urbain.

Après une réunion du bureau et de la commission carrière, le président Gertoux a rencontré le 17 septembre Mlle Charles, au cabinet du ministre, accompagné de quelques membres, puis le nouveau DGCL, Jean-Pierre Bouquet, le 20 septembre, enfin Yves Galland, ministre délégué aux Collectivités locales. Ce dernier, après avoir précisé l'intention du Gouvernement de déposer un nouveau projet de loi, même si celui de Pierre Schielé était acceptable, a fixé un calendrier conduisant à son approbation au printemps 1987, et parution des décrets d'application à l'été 1987. Une concertation est prévue entre le 2 et le 6 octobre. Le groupe de travail Vieljeux s'est réuni au Centre national de gestion le 5 septembre, puis le 2 octobre, et a rencontré le ministre le 3 octobre. Il y a des progrès mais il faut rester vigilant.

LE CONGRÈS NATIONAL

Le 37^e congrès s'est déroulé du 14 au 18 octobre à Bayonne-Anglet-Biarritz, présidé par Henri Grenet, maire, président du district BAB et du conseil général. 230 IVF y ont participé, l'exposition a réuni 150 exposants et 1 320 personnes extérieures sont venues la visiter ou assister aux deux colloques, l'un sur l'innovation avec Hubert Curien, chercheur scientifique et ancien ministre de la Recherche, le directeur de la recherche d'Elf, animé par Jacques Lenoir de TF1, l'autre sur l'innovation sociale avec les représentants de la CFDT, du CNPF et des jeunes dirigeants d'entreprises. En outre, trois ateliers sont proposés : l'IVF technicien, l'IVF manager et l'IVF acteur social dans la cité. Chaque atelier est présidé par un élu, avec une personnalité extérieure comme modérateur ; les interventions sont courtes pour laisser place au débat, et les travaux font l'objet d'une publication, comme actes du congrès.

Lors de la synthèse des travaux, Alain Marchand a su captiver l'auditoire des congressistes, en présentant de manière très dynamique le fruit des travaux des ateliers. Par ailleurs, des forums très fréquentés au sein de l'exposition ont ponctué chaque demi-journée, montés avec les équipes d'Urba 2000.

Le président Gertoux, en clôture, a appelé les services de l'État à s'entourer d'hommes de terrain et tourner le dos à l'esprit d'assistance tutélaire, les élus à comprendre que le repli sur soi n'est pas la solution aux problèmes de développement urbain, les IVF à ne pas avoir peur de s'impliquer dans une démarche de réconciliation de l'homme et de la technique. Il a enfin indiqué que l'association était prête à participer à des initiatives d'innovation avec la Caisse des dépôts, par la création d'un Institut du Génie urbain. Lors du Congrès, Yves Galland, au cours du repas officiel, a donné des assurances sur le projet à déposer, et Patrice Vieljeux, largement ouvert aux débats, a consacré deux heures à l'assemblée.

LE COMITÉ NATIONAL

Il s'est réuni le 22 novembre ; Louis Gertoux et Michel Chevalier sont réélus à l'issue du vote national. Une modification mineure de l'article 5 du règlement intérieur est approuvée.

Charles Gallée donne les traits essentiels des travaux des groupes de travail, nous sommes proches du dernier Congrès qui a capté leurs efforts. Louis Gertoux souligne la grande qualité de ces journées de Bayonne, mais aussi le résultat économique : alors qu'il avait demandé l'équilibre, le congrès laisse un bénéfice inespéré de 300 000 francs, ce qui rassure pleinement Stéphane Capelle. Le nouveau bureau enregistre la rentrée de Jean Gayas comme trésorier adjoint.

1987

En matière de carrière, les observations de l'AVF sur le projet Galland déposé au Sénat ont été adressées au ministre, au sénateur Hoeffel et à son collègue Paul Girod, rapporteur, au sénateur Schielé et à Patrice Vieljeux, président du Centre national de gestion. Deux points fondamentaux sont soulignés : la distinction entre la gestion des emplois et la gestion des grades, aux niveaux régional pour les premiers et national pour les seconds, et les tâches de gestion à assurer par le CNFPT. Une délégation des secrétaires généraux, de ceux des grandes villes, des IVF et des anciens de Fontainebleau a été reçue par Yves Galland, et lui a remis le texte d'une plateforme commune. Le ministre a manifesté son désir de voir une bourse de l'emploi vivante. Vingt cadres d'emplois devraient voir le jour, et, pour rattraper le retard, il compte préparer de suite les décrets d'application.

Le rapporteur au Sénat, Paul Girod, reçoit la délégation le 28 janvier. Il lui est exposé les principes suivants : unicité de la fonction publique territoriale, nécessité d'une carrière performante et attractive avec séparation du grade et de l'emploi, existence de grades de haut niveau, recrutement et formation continue de qualité, mobilité directe, permanente et sans restriction.

Le maire de Paris, Jacques Chirac, signe l'éditorial de la revue par une lettre d'accueil au congrès du cinquantenaire

le 30 janvier, et lui faisant écho, le président Gertoux indique que les IVF sont prêts à relever un nouveau défi, après les blessures de la guerre et l'explosion urbaine des trente dernières années, pour participer à la mise en œuvre d'une cité du XXI^e siècle plus humaine dans un contexte économique sévère. Fidèles à leur tradition d'ouverture, ils témoignent une nouvelle fois de leurs actions dans cette revue qui devient : « *Génie urbain, aménagement du territoire* ».

LE CONGRÈS DE PARIS



© ARCHIVES MUNICIPALES DE LYON

▲ L'inauguration du salon. De gauche à droite : Louis Gertoux, Michel Chevalier, Michel Giraud, Charles Gallée, Michel Lachaise et Jean-Pierre Dauxerre.

Le congrès se tient du 8 au 10 avril, et 600 ingénieurs, IVF et IVP, participent à la manifestation : trois tables rondes, cinq forums animés par 50 personnalités, près de 5 000 visiteurs... Une véritable réussite.

Michel Giraud, président de la région, a inauguré le salon, André Santini, ministre, l'a visité, ainsi que Paul-Louis Tenailon, président du conseil général des Yvelines, Daniel Méraud, adjoint au maire de Paris, Laurent Cathala, député-maire de Créteil, José Frèches, conseiller à Maignon, Jacques Toubon, député de Paris, qui a ouvert un débat inattendu montrant son intérêt à la profession.

M. Nungesser préside la remise des CITEC.

Le 10 avril, Daniel Robequain présente la synthèse des travaux devant Yves Galland, Patrice Vieljeux et Daniel Méraud.

Puis, après l'intervention de Louis Gertoux, Yves Galland confirme le vote de la loi sur la fonction publique territoriale à la session de printemps du Parlement, en rappelant qu'il allait satisfaire à trois préoccupations essentielles des IVF : les cadres d'emplois, communs à toutes les collectivités territoriales, avec la mobilité garantie, et les contractuels restant l'exception ; la gestion locale des emplois, avec organisation des détachements, le Centre national de gestion tenant la bourse d'emploi obligatoire ; la formation assurée par le CNFPT, doté d'un conseil d'orientation comportant des IVF, et faisant appel en tant que de besoin aux grandes écoles civiles.

L'assemblée générale a adopté les rapports moral et financier ; Charles Gallée annonce qu'il met un terme à son poste de vice-président, et à l'animation du Comité technique national. Enfin, vient un moment d'émotion intense lorsque Louis Gertoux annonce la fin de son mandat pour le Comité national de novembre : l'ensemble des congressistes, debout, lui réserve une brillante ovation, rendant ainsi hommage à son énorme action.



© ARCHIVES MUNICIPALES DE LYON

...ET LA LOI EST VOTÉE!

Le 28 avril, en séance de nuit, le projet de loi est voté au Sénat, laissant toute liberté au pouvoir réglementaire pour établir les statuts des cadres d'emplois de la FPT. Le texte ne retient pas, pour les cadres, les recommandations du sénateur Girod, et l'expérience a montré que les arbitrages entre l'Intérieur et les Finances n'ont jamais été favorables aux agents locaux. L'AIVF reprend donc la route pour porter ses observations et les conclusions à l'Assemblée nationale où Dominique Perben est désigné comme rapporteur.

L'Assemblée nationale vote la loi dans la nuit du 17 au 18 juin ; compte tenu de la procédure d'urgence adoptée, et de divergences entre les textes, la commission paritaire Sénat-Chambre des députés est convoquée le 30 juin : l'Assemblée a durci les dispositions concernant les emplois fonctionnels et les décharges de fonction. Le ministre doit reprendre la concertation sur les décrets en septembre pour les ingénieurs, pour une publication avant la fin de l'année. La loi est publiée le 12 juillet, revenant sur le texte des décharges de fonction, mais maintenant les emplois fonctionnels à partir de la tranche de 20 000 habitants. L'association a demandé que la préparation des décrets se fasse par catégorie d'emplois, afin de garantir une cohérence et éviter des disparités à niveau égal.

LA RÉUNION DES COMITÉS À LYON POUR LE 50^E ANNIVERSAIRE DE L'AIVF

Le comité technique, après avoir constaté avec plaisir la présence de tous les animateurs, a rencontré Christian Bosse, représentant l'ENACT de Montpellier. Celui-ci a décrit les objectifs assignés à l'école ; il souligne la reconnaissance de l'AIVF par les services centraux de l'État, CETUR, STU, SETRA, ce qui lui permet de défendre auprès de son Conseil la position privilégiée de l'AIVF dans toutes les actions du CNFPC et de l'ENACT. Il souligne le contact de qualité qui existe entre les chargés de formation et les animateurs de groupes de travail, ce qui permet le montage de journées d'études et de colloques au bénéfice de la profession.

Un tour d'horizon aborde l'activité de chaque groupe de travail, et on notera que celui de l'énergie a remporté le prix « Territoria ». Est ensuite abordée la question de l'Institut de Génie urbain de Lyon, où siègent Louis Gertoux et Christian Bosse, financé par la COURLY, l'État et des entreprises. L'ENACT est missionnée pour l'aspect formation et l'AIVF pour l'aspect expérimentation.

Louis Gertoux dresse un bilan de son action en qualité de président de l'AIVF. Il a souhaité une ouverture vers l'extérieur de l'association, et rapporté les propos de Christian Bosse la veille au comité technique, soulignant la reconnaissance croissante de l'association. Cette ouverture, il l'a voulue axée sur les acteurs de la vie locale, suite à la loi du 2 mars 1982 instituant la décentralisation, sur des personnes venant d'autres horizons, sans se cantonner uniquement sur les aspects statutaires du métier, bien sûr sans les abandonner.

Il reste encore beaucoup de travail à faire, et il annonce que pour poursuivre ce qu'il a commencé, le plus à même de conduire les destinées de l'AIVF, de l'avis du bureau, est Georges Lacroix ; il est à deux ans de la retraite, a la disponibilité et largement les qualités requises.

Georges Lacroix fait une déclaration préalable : il s'inscrit dans la lignée de Louis Gertoux, rappelle que l'ère Dejou a permis l'adhésion de nombreux ingénieurs, celle de Fernand Pauwels notre reconnaissance par les services centraux, celle de Louis Gertoux une grande ouverture vers l'extérieur et un élargissement conséquent de notre audience. Il pense qu'aujourd'hui, il faut s'adapter aux circonstances de la décentralisation et au repli des élus, isolés, avec un accroissement de leurs pouvoirs. Pour contrebalancer cette évolution, il faut moderniser et développer la fonction communication, qui est le fondement même de l'association, Il pense aussi nécessaire de développer des partenariats où l'AIVF apportera son expertise, et d'autres des moyens matériels et intellectuels, au service des élus et des territoires.

Il souhaite également un rajeunissement des cadres. Il comprend ce qu'a dit Louis Gertoux, concernant les statuts : il ne faut pas laisser la barre, et maintenir la pression. Finalement, il est élu président, Louis Massabo 1^{er} vice-président, puis Jean Gayas et Joseph Gullon vice-présidents, Jean Grillot secrétaire adjoint et Bernard Cartillier trésorier adjoint ; le reste du bureau est reconduit. Suite à la fin du bail de Pyc Publicité, le siège est transféré à Pyc Édition rue de Vaugirard. Le comité prend acte de la suppression du secrétariat permanent.

Sur la réforme des statuts, à la suite des travaux de la commission Marchand, Louis Massabo en fera une présentation au prochain bureau. Jean-Pierre Dauxerre et Georges Lacroix ont rencontré Sylvie Charles le 12 novembre ; une réunion à l'initiative de M. Cramer rassemblant syndicats et associations de cadres a permis de faire l'analyse de la situation, et a permis de rencontrer M. Poher le 25 novembre, lequel a promis d'indiquer à Yves Galland que les projets de décrets ne correspondent pas à l'esprit de la loi. Le collectif doit avoir une entrevue avec le ministre le 2 décembre.

André Liautaud et Louis Massabo font le point du congrès de Nice, jumelé avec celui de la FIIM. La communication externe est confiée à Michel Lachaise, Jean Gayas étant chargé du comité technique et des groupes de travail. Le partenariat est confié à Louis Massabo.

1988

LES STATUTS PARTICULIERS SE FONT ENCORE ATTENDRE

Le 31 décembre 1987 sont publiés les décrets relatifs aux statuts des cadres d'emplois administratifs et des emplois fonctionnels administratifs : la commission carrière se réunit le 6 janvier, pour les examiner, et faire des propositions sur les projets de l'association. Elle regrette le maintien de

limitations liées aux seuils démographiques des collectivités locales. Sont réaffirmées les options essentielles : cadre d'emplois unique avec accès éventuel à deux niveaux allant jusqu'à HEC, cohérence des filières administrative et technique, garanties et compensations de responsabilité pour les emplois fonctionnels, maintien des carrières antérieures pour l'intégration.

La DGCL a diffusé le 18 janvier des projets de décrets portant sur le recrutement, la formation initiale de la filière administrative. Le plus préoccupant est le projet portant recrutement des cadres de collectivités de plus de 80 000 habitants : on note que les épreuves de recrutement externe portent seulement sur les connaissances.

Le 20 janvier, Georges Lacroix, Michel Lachaise et Jean-Pierre Dauxerre rencontrent Sylvie Charles qui leur indique que les projets de la filière technique feront l'objet d'une concertation à compter de février, mais que les décrets ne paraîtront sans doute pas avant les prochaines élections. Georges Lacroix obtient un nouveau rendez-vous avec Sylvie Charles, le 8 mars : toujours rien à l'horizon pour ce qui concerne l'AIVF, seuls les statuts des catégories C et D doivent passer au CSFPT pour être publiés début mai. Devant l'anomalie de livraison d'une filière technique décapitée, et sous la pression de l'association, le ministre reçoit Michel Chevalier et Robert Tiquet le 7 avril : il prend l'engagement de faire rédiger pour fin avril une note d'orientation en concertation avec l'AIVF et négociée avec les ministères de l'Équipement et de l'Agriculture, relative au cadre A et rendant irréversible le processus d'élaboration complète de la filière technique. Le ministre ne veut pas prendre le risque de demandes reconventionnelles de la part des agents de l'État, mais s'attachera à porter attention aux conditions de passage entre les deux cadres d'emplois que le Gouvernement a toujours en tête.

Georges Lacroix adresse à tous les IVF une lettre et un questionnaire pour connaître leurs niveaux de formation et leurs diplômes ; ce recensement donne de bons résultats : 1 005 réponses. L'analyse de la consultation sur le niveau de formation de la profession permet de relever les résultats suivants : 17 diplômes liste A ; 549 diplômes liste B ; 44 diplômes liste C ; 274 diplômes liste D et 121 d'autres formations (urbanisme...), soit près de 50 % des effectifs.

Lors de sa réunion du 23 février, le bureau national confie à M. Millet la mise en place d'une assurance-accident pour les membres du bureau et des comités, et à M. Baudru une mission pour la protection juridique des ingénieurs.

Le 22 mars, Georges Lacroix et Jean Gayas ont rencontré J. Gourley, président de l'Association des ingénieurs de la ville de Paris accompagné de M^{me} Souchet, MM. Lambolley et Valet ; un large consensus s'est établi sur la promotion d'une image de marque de l'ingénieur au service du citoyen, l'intervention commune des deux associations dans les activités techniques, la réflexion sur l'ingénieur européen et l'exportation de savoir-faire sur le génie urbain, la promotion de formation de haut niveau (Master en gestion urbaine). L'intérêt de rencontres régulières se trouve ainsi confirmé.

LE COMITÉ NATIONAL

Le Comité national se réunit le 6 mars à Paris : le président Lacroix fait une communication de politique générale, pour laquelle il a diffusé une note jointe à la convocation ; elle donne lieu à un large débat, destiné à situer notre position, entre le rôle social et sociétal de notre association et les actions liées, et notre objectif de défense des intérêts de la profession.

Ce dernier point est de première urgence, son terme est court et nous devons agir ; le second s'inscrit dans le temps, et nécessite une réflexion plus élaborée, avec une communication importante sur nos compétences et la promotion des travaux réalisés par nos groupes de travail. Deux actions sont à conduire, l'une interne pour dire à nos adhérents qu'ils se regroupent, travaillent à la communication et au management et non se cantonner à un simple rôle technico-économique, l'autre à s'ouvrir à des partenariats lorsqu'il s'agit de se positionner par rapport aux populations, sans entrer en concurrence avec les élus. Nous devons développer notre image de marque.

Georges Lacroix aborde ensuite le problème du rôle des régions. L'AIVF dispose de deux organes d'intervention et d'action : l'un, technique, constitué par le comité technique et les groupes de travail, et l'autre territorial avec les sections régionales. Ces dernières doivent assurer le contact sur le terrain : les présidents régionaux ont un rôle important, ils sont le relais des instances nationales ; ils assurent la représentation de l'association, prennent la parole au nom du président. Ils ont un rôle d'accueil des nouveaux adhérents, et doivent assurer le recrutement.

Georges Lacroix indique que depuis la suppression du secrétariat permanent, une redistribution des tâches s'est effectuée, et des solutions sont à l'étude pour répondre encore mieux aux besoins.

Jean-Pierre Dauxerre fait le point sur la carrière : rien à l'horizon, depuis un an et demi ; les élections approchent et personne ne prend d'initiative sur le sujet. On constate simplement que 800 ingénieurs de l'État sont passés soit dans les départements, soit mis à disposition de collectivités : les passerelles sont à sens unique.

Aucune discussion n'a été possible sur les rémunérations accessoires.

Deux informations complémentaires sont données : l'une a trait à une circulaire sur la prime de technicité, une provocation dont il ne faut tenir compte car non opposable, l'autre sur la création d'un groupe de travail sur « les collectivités locales jusqu'en 1992 » pour préparer un colloque européen, où Michel Lachaise représente l'association.

Jean Gayas fait le compte rendu du Comité technique de la veille, soulignant que sa prise de fonction a été facilitée par l'excellent travail de son prédécesseur Charles Gallée. Plusieurs études sont en cours sur les logiciels techniques, la voirie, la télématique. À cet égard, un développement initié par le CNFPT et l'ENACT vise à créer un réseau de données techniques auquel nous serons reliés, ainsi que certains organismes comme le CETUR : un code d'accès à cette banque de données sera précisé dans la revue.

A également été évoquée la question de la coopération, car quelques collègues sont sollicités pour des missions : le ministère des Affaires étrangères et celui de la Coopération vont se rencontrer à l'automne pour que l'AIVF soit partenaire comme structure, et non individuellement par le biais de ses adhérents.

Trois nouveaux animateurs sont proposés à l'agrément : M. Blazy pour les réseaux câblés, M. Contoz pour les espaces verts, M. Berthet pour l'énergie.

Jean Gayas demande aux présidents de région de relancer les collègues pour renforcer les groupes de travail, et développer des groupes de travail régionaux.

LES STATUTS PIÉTINENT...

Le bureau s'est réuni le 26 avril ; une rencontre a eu lieu entre, d'une part, Georges Lacroix et Jean-Pierre Dauxerre, d'autre part, A. Bellec, du syndicat des TPE, faisant suite à une précédente visite de ministres du précédent Gouvernement. Les TPE sont très préoccupés des dispositions du futur cadre d'emplois territorial, 350 d'entre eux ayant été mis à disposition des départements et régions, inquiétudes portant sur les rémunérations accessoires. Les statuts des catégories C et B techniques devraient être publiés vers le 8 mai, et les orientations concernant les IVF ont été examinées le 29 avril par un groupe de travail réunissant les trois ministères des Collectivités, de l'Équipement et de l'Agriculture, débouchant sur une note d'orientation à diffuser dans la semaine du 9 mai... Heureusement pour l'association, le Gouvernement va changer à temps...

Jean-Michel Boucheron a été nommé secrétaire d'État en charge des collectivités locales ; et le 30 mai, Georges Lacroix, Jean-Pierre Dauxerre et Michel Chevalier ont été reçus par Marc Abadie, chargé de mission, pour une entrevue exploratoire au cours de laquelle il a exprimé son souhait de ne pas perdre de temps ! Il demande à l'AIVF de lui donner une photographie de la profession, ses réflexions sur le statut des cadres d'emplois et des emplois fonctionnels et ses propositions pour un généralat commun technique-administratif. Le ministre recevra les syndicats et les associations après le 15 juin, avec l'objectif que tous les statuts soient votés et publiés avant les prochaines élections municipales.

LE CONGRÈS NATIONAL

Le congrès de Nice, du 1^{er} au 4 juin, est un véritable succès, avec une excellente fréquentation. Le niveau des interventions a été de qualité. La rencontre des délégations étrangères a permis de mesurer les différences de structuration et de statuts. Est également mesuré le chemin à parcourir pour atteindre dans de bonnes conditions la Cité du XXI^e siècle...

L'assemblée générale a été l'occasion pour le président Lacroix de s'adresser au ministre, en réserve à la veille des élections, mais représenté par M. Aribreau, DGCL, pour lui rappeler toute l'énergie dépensée par l'association pour construire intelligemment la FPT, et le dédain manifesté à son égard jusqu'à présent, en particulier par la publication

le 7 mai des statuts des catégories techniques B et C. Dans sa réponse, Marc Abadie a garanti que le ministre ne prenait pas ce sujet à la légère, et qu'avec les éléments fournis, il avait les moyens de proposer des solutions qui seront clairement négociées, au profit des collectivités et des citoyens.

Après une rencontre avec Jean-Michel Baylet, nouveau secrétaire d'État en septembre, les contacts se sont poursuivis régulièrement avec son cabinet. Il a indiqué que le projet de statut serait mis en consultation en novembre, avant d'être soumis au CSFPT en décembre pour une publication en janvier. L'association a maintenu sa position sur l'organisation de la carrière, tout en restant ouverte au dialogue. Le bureau national a poursuivi son action d'information auprès des cabinets de Matignon, de l'Intérieur, du Budget, de la Fonction publique, indiquant que cette situation de vide statutaire était très préoccupante pour tous les ingénieurs.

LE COMITÉ NATIONAL DE FIN D'ANNÉE

Il se réunit le 19 novembre ; il a élu son nouveau bureau, avec la confirmation de Georges Lacroix comme président, l'élection de Jean-Pierre Dauxerre, M. Martin, M. Benoit et Michel Chevalier comme vice-présidents aux côtés de Jean Gayas et Michel Lachaise, Jean Grillot secrétaire général et M. Finck adjoint, Bernard Cartillier trésorier et Michel Lescuyer adjoint.

Le premier sujet abordé concerne le changement de sigle, pour s'adapter aux statuts qui ne visent pas que les ingénieurs : il est décidé de mettre en place une commission sous la conduite de Jean-Pierre Dauxerre pour réfléchir à ce sujet, confirmant ainsi un esprit d'ouverture à la veille des consultations sur le futur cadre d'emplois. Les activités se développent, et les résultats financiers liés aux contrats d'études et aux congrès s'améliorent au fil du temps : il y a donc lieu de se prémunir vis-à-vis de la fiscalité, et décision est prise de créer une SARL, dénommée IVF-Services, destinée à éviter les ennuis potentiels.

Est ensuite examiné le thème permanent, hélas, de la carrière : une note d'orientation vient de sortir comme prévu ; elle présente deux scénarios possibles avec un ou deux cadres d'emplois, mais en fait la DGCL a élaboré le 15 novembre un projet de statut de cadre d'emplois unique pour la catégorie A de la filière technique. Louis Gertoux disait : « la FPT sera gallo-romaine ou ne sera pas » ; aujourd'hui, c'est l'heure de vérité pour le Gouvernement.

1989

OÙ L'ON REPARLE... DU STATUT

L'année démarre au ralenti ; aussi le président Lacroix prend l'initiative d'adresser tous azimuts une lettre ouverte intitulée : « Pourquoi un tel ostracisme ? », dans laquelle il dénonce l'accumulation des retards à la production et à la

parution des décrets portant statut des ingénieurs territoriaux. Cet état de fait nous a mobilisés à outrance, et nuit à notre production technique, qui permettrait à la France d'être porteuse de compétences à exporter, mais aussi de progrès à réaliser dans le soin à apporter aux citoyens et usagers des villes par la qualité des services publics.

La loi de décentralisation du 26 janvier 1984 prévoyait un délai maximum de quatre ans pour mettre en place la FPT, et il est largement dépassé pour les cadres techniques. Le vide statutaire est dramatique pour nombre d'entre nous, particulièrement ceux qui ont été mis sur la touche en raison de changements politiques, et nous sommes à la veille d'en connaître d'autres.

Le 24 mars, Georges Lacroix adresse une lettre à Michel Rocard, Premier ministre, pour lui témoigner du désarroi dans lequel sont les cadres techniques des collectivités territoriales, tant sur le plan humain que matériel, en l'absence de statut promis depuis fort longtemps. Il souligne l'important retard pris par les collectivités en raison de cette situation, en particulier vis-à-vis de la construction européenne où nous restons à la traîne, et il insiste sur l'urgence à traiter ce problème.

LES TRAVAUX DU COMITÉ NATIONAL

Il se réunit le 22 avril, parmi les points traités :

- la création de la SARL IVF-Services qui induit une modification du règlement intérieur à adopter, qui sera soumise au vote de la prochaine assemblée générale.
- Georges Lacroix ajoute que l'adaptation des statuts nécessite une assemblée générale extraordinaire à envisager à Metz. Un débat s'ouvre sur la qualité, thème d'Angers, qui peut faire peur à certains, mais qui peut aussi paraître indispensable à d'autres : rendez-vous à Angers pour savoir qui a raison...
- Les recettes du congrès de Nice vont permettre de se libérer de Pyc et seront inscrites au budget de cette année. M. Jeannin en profite pour remercier à nouveau l'équipe de Nice qui permet de se libérer de cette tutelle. Georges Lacroix propose que les présidents de région soient membres de droit du Comité national : aucune objection n'étant soulevée, cette question fera l'objet d'une assemblée générale extraordinaire à Metz.
- La question de la gestion déléguée des services publics : Georges Lacroix pense que l'association doit se faire reconnaître pour son pouvoir d'expertise et être l'intermédiaire entre l'exécuteur et l'exécutant.
- Michel Lachaise parle ensuite de communication et indique que M. Robino, de Promo Expo Conseil qui l'accompagne, a travaillé pour achever le livret d'accueil et le livret de présentation de l'association. 3 000 exemplaires à destination des ingénieurs ont été tirés, à diffuser par les présidents de région selon un processus à mettre au point.
- En matière de recherche et expérimentation, Jean Gayas relance l'idée du réseau des pôles de compétence ; M. Marchand décrit le pôle Nanci-E et indique qu'il faut beaucoup d'engagement des collectivités pour être sûrs

d'aboutir. Un travail important doit être fait dans cette direction, d'autant qu'il existe seulement l'INGUL au moment de la publication des travaux de la commission Martinand à laquelle ont activement participé Jean Gayas et Jean-Pierre Dauxerre.

- Passant à un autre sujet, Michel Chevalier fait un compte rendu de l'activité d'IVF-Services dont il a la charge. Depuis le 1^{er} février, le siège est passé de Saint-Étienne à Paris et le gérant est M. Sigonneau ; des tâches sont assurées : le fichier des adhérents, l'annuaire, le secrétariat courant, la gestion de CITEXPO 89 et la préparation de CITEXPO 90, le contrat à passer avec le journaliste pour la revue, la commercialisation du logiciel Energie-Territoria. Il sera nécessaire d'embaucher une personne chargée des relations publiques et du secrétariat. La revue et l'annuaire seront édités par Ofersop assisté de FFR-Conseil : le nouveau contrat verra ces deux supports rapporter annuellement 300 000 francs, alors que la revue était déficitaire l'an dernier de 240 000 francs ; après deux mois délicats d'adaptation, le journaliste de l'association, Michel Léon, a sorti un numéro de mars intéressant, remarqué par des professionnels d'autres revues.

LE CONGRÈS D'ANGERS

Le congrès se déroule à Angers, du 16 au 18 juin sur le thème de la qualité. La séance d'ouverture se tient en présence de Jean-Michel Baylet, secrétaire d'État aux Collectivités locales, et de Jean-Paul Huchon, directeur de cabinet de Michel Rocard. Le président Lacroix rappelle toutes les démarches conduites depuis des années pour parvenir à l'élaboration d'un statut concernant les IVF. Il rappelle les engagements pris par Pierre Joxe, qui étaient parfaitement compatibles avec les positions de l'association, et en particulier le maintien à minima des situations actuelles. Il fait état de l'absence de candidats à une filière peu attractive et aujourd'hui dépourvue d'avenir par l'absence de statuts. Le ministre tape en touche en disant qu'il ne venait pas avec des annonces fracassantes, qu'il allait prendre le temps de la réflexion pour ne pas faire n'importe quoi et que ses conseillers seraient là pour continuer la concertation, en toute tranquillité. Il a enchaîné ensuite sur le thème du congrès, indiquant l'intérêt pour les élus que la qualité pénètre le service public, que la qualité c'est celle des hommes, que le statut doit être un facteur de progrès, puis il aborde la stabilisation de la fonction publique territoriale et la construction statutaire. Il annonce qu'après avoir rencontré beaucoup de réticences, il y aurait un cadre d'emplois unique regroupant les métiers éclatés de la filière technique, allant jusqu'à préciser les seuils indiciaires, ce qui déclenche l'ire des auditeurs. Il insiste alors sur la concertation dans le dialogue. Dans sa réponse, Georges Lacroix indique que les propositions faites sont en dessous de ce que nous avons actuellement pour plus de 400 ingénieurs des strates démographiques citées : « *dites que vous voulez la mort des IVF, ce sera plus clair, vous nous considérez comme quantité négligeable. Nous n'en voulons pas à vos collaborateurs MM. Abadie et Lallement qui nous*

avaient formulé en fin d'année des propositions certes imparfaites, mais qui constituaient une avancée. Ce que nous voulons, c'est discuter avec ceux qui portent les propositions défavorables : nous les avons invités ici, Budget, Fonction publique, mais ils se sont tous défilés ; comment voulez-vous qu'on ait une concertation ! » et Jean Gayas, rapporteur du congrès conclut en disant : « la qualité, c'est la mobilisation des individus dans l'entreprise-ville. Elle passe par celle des cadres, alors pensez-vous effectivement que le statut tel que vous le présentez va engager les structures techniques des villes dans une mobilisation pour appréhender la qualité dans ses services ? ».

La suite du congrès est beaucoup plus calme, et intense en production ; les ateliers ont permis l'expression de multiples démarches de qualité, l'approche des cercles de qualité. Parlant de l'entreprise-ville, Jean Gayas a essayé de superposer les expériences au monde des collectivités, et indiqué que l'objectif était le meilleur service au moindre coût. Les débats sont riches avec Jean-Paul Huchon, Jean Monnier et René Allard, secrétaire général de Reims, Jean-Paul Chevallier, secrétaire général de Besançon et Georges Lacroix qui précise que si dans le privé tout se joue dans la relation client-fournisseur, dans les collectivités, il y a trois intervenants : l'élu, le technicien et le client. Mais en conclusion, Jean Gayas ne peut passer sous silence l'intervention particulière d'Isabelle Orgogozo, auteur de l'ouvrage « Changer le changement », qui conduit de manière remarquable la réflexion, « de la pyramide au réseau » et apporte sa synthèse avant le rapport final, après avoir suivi tout le congrès.

Jean Gayas avait réservé une petite surprise en invitant Jean-Pierre Duport, directeur de la DATAR pour entretenir les IVF des réseaux de villes...

L'assemblée générale s'est tenue, le samedi matin, déconnectée du programme technique pour plus de sérénité.

Le président fait son rapport de politique générale, Michel Chevalier le rapport moral : 175 nouveaux adhérents, alors qu'il y en avait 83 l'an dernier ; il y a 2 464 cotisants, et le quorum est atteint. Il fait le point des événements depuis Nice, présente les modifications intervenues sur le plan logistique et renvoie aux informations données dans la revue modernisée.

Jean-Pierre Dauxerre balaie le sujet de la carrière, largement au centre des discussions tout au long du congrès : la question revient de savoir si l'association doit se transformer en syndicat, vu le peu de reconnaissance qu'elle a... Il est envisagé de faire un projet de lettre type à envoyer par les maires au Premier ministre et un modèle de question écrite à faire déposer par les députés ou les sénateurs. Jean Gayas propose la tenue d'une table ronde avec les syndicats, qui ont soutenu l'association au CSFPT, avec les secrétaires généraux car le statut de la fonction publique est unique, et tenir un point presse à la sortie. Le débat débouche aussi sur la rédaction d'une motion : Jean-Pierre Dauxerre est chargé d'en diriger la rédaction.

Jean Gayas présente les travaux du comité technique qui s'est réuni quatre fois dans l'année.

Les relations avec le CNFPT sont excellentes, et d'un échange économique intéressant pour les deux partenaires. La réflexion sur la recherche-expérimentation a mobilisé l'association, et la démonstration sur l'utilité des réseaux démontrée par Isabelle Ogorgozo doit pousser à aller de l'avant dans cette voie de réseau de pôles de compétences à prendre en charge par les collectivités puisque l'on constate un désengagement de l'État.

Après la production d'une note préparatoire au statut unique au CSFPT le 5 juillet, une réunion avec le cabinet a eu lieu. Elle a permis de présenter des observations. Les réserves légitimes concernant des points précis tels que le passage du 1^{er} au 2^e niveau, l'intégration au 2^e niveau des DGST des villes de 40 à 80 000 hab. et des IC de plus de 150 000 hab., l'accès à l'indice 801 des ingénieurs de plus de 10 à 20 000 hab., avec une embauche à l'indice 420, la forfaitisation de la rémunération accessoire à 40 %, le classement des architectes en liste B et l'élargissement de la liste A seront portés devant le conseiller social du Premier ministre qui doit recevoir l'AIVF avec les syndicats et les secrétaires généraux à Maignon.

Le Comité national de novembre a renouvelé sa confiance au bureau.

1990

Les textes du projet de loi sont sortis, et ne donnent pas satisfaction ; la commission carrière s'est réunie pour faire le point, et a dressé la liste des anomalies constatées. L'absence de statuts crée des difficultés évidentes pour certains collègues, à la suite de changements dans les conseils municipaux, et le travail de M. Baudru s'en trouve accru. Le Comité national se réunit en urgence le 31 mars pour prendre connaissance du texte et décider de la conduite à tenir. L'AIVF, devant les difficultés rémanentes liées à la publication du projet, a décidé de constituer une association de défense des cadres techniques territoriaux, juridiquement compétente pour déposer tout recours, en particulier au Conseil d'État : ce recours est à déposer avant le 9 avril ; plus de 200 ingénieurs ont d'ores et déjà rejoint par leur signature la démarche, en donnant mandat à l'avocat pris pour rédiger le mémoire : il sera déposé cet été.

Le comité technique se réunit le 18 mai, avec le comité de rédaction de la revue et la commission carrière, ainsi que l'assemblée générale d'IVF-Services, et le bureau national le soir. La SARL est un outil au service de l'AIVF, issu des études de la commission Marchand, qui a eu à gérer le fichier, puis l'organisation et la gestion de CITEXPO, l'organisation de colloques, la commercialisation du logiciel Energie-Territoria, l'acquisition actuelle de locaux rue Petit, et apporte son concours à des actions entreprises par les groupes de travail.

Le comité technique fait le point des études en cours, valide le travail engagé sur le thème du congrès, puis fait état des rencontres avec un certain nombre de services centraux de l'État : CETUR, STU, ADEME, également avec le CNFPT pour la validation de participations à des formations, et à l'établissement de programmes.

LE CONGRÈS DE METZ

Le congrès de Metz se tient du 6 au 10 juin, dans d'excellentes conditions, M. Rouquand et son équipe ayant totalement maîtrisé l'événement. Il réunit environ 400 ingénieurs, dans un centre où avaient trouvé place près de 200 exposants. Des carrefours d'entreprises ont permis d'animer ce lieu parmi les stands, entre les ateliers consacrés à la place de l'IVF dans l'Europe.

La séance d'ouverture a été l'occasion de recevoir M. Lemas, DGCL ; Georges Lacroix lui rappelle l'opposition de l'association à un certain nombre de dispositions du statut publié en février, mettant l'accent sur deux des difficultés statutaires : l'écrasement hiérarchique dans les villes moyennes avec la disparation de perspectives statutaires, et l'aspect pénalisant pour les ingénieurs occupant des emplois spécifiques. Il a cité le tarissement rapide et préoccupant du recrutement et le départ d'IVF vers le privé par manque d'attractivité de la carrière. Enfin, il a évoqué la faiblesse de la formation et de la recherche : « *il faudrait rattraper le temps perdu, dans l'esprit d'une technique qui serve l'homme et ne l'asservisse pas* ». Pierre-René Lemas a immédiatement réagi, précisant qu'il partageait ces préoccupations en insistant sur le thème du congrès et la nouvelle approche de la décentralisation de Pierre Joxe. Puis, en venant au statut, « *il ne répond pas parfaitement à vos souhaits. Mais le processus n'est pas achevé, et les statuts peuvent être rediscutés. Je souhaite approfondir le sujet et chercher des solutions innovantes* », a-t-il dit en conclusion à son intervention.



Lors de l'assemblée générale extraordinaire, quelques dispositions mineures sont modifiées, afin de permettre de déposer un dossier de reconnaissance d'utilité publique de l'AIVF, en mandatant quatre membres du bureau pour ce faire.

Puis au cours de l'assemblée générale ordinaire, faisant un discours de politique générale, Georges Lacroix montre l'évolution des professions d'une phase d'équipement à une ère de gestion. Des sociétés viennent proposer un meilleur monde qui ôte les soucis aux élus qui ne sont plus en première ligne. C'est pour contrôler ceci que les collectivités locales doivent conserver l'expertise technique, d'où le rôle fondamental des groupes de travail. Il ne faut pas imaginer que privatiser, c'est abandonner...

Durant l'année écoulée, la décentralisation a été en panne. La pénurie d'ingénieurs n'a pas été prise en compte par les syndicats pour en parler au CSFPT : ils n'ont rien à faire des cadres, ils ont avalisé les statuts malgré les réunions communes... Le seul élément positif, ce sont les 400 signataires du recours au Conseil d'État : il n'est jamais trop tard pour bien faire, mais c'est quand même tardif...

La fonction publique a besoin de se prendre en main : personne ne le fera à sa place... Jean Grillot donne les éléments du rapport moral ; on note que la SARL a pris son rythme de travail, avec Marie-France Bouilly pour la communication et le secrétariat. On enregistre 2 622 adhérents, soit 10 % de plus que l'an dernier.

Jean Gayas présente les travaux du Comité national et des groupes de travail, soulignant l'engagement des membres dans toutes les manifestations pour assurer la présence active et compétente de l'association, gage de sa reconnaissance. Il pointe aussi l'ouverture des groupes à des IVP et à des adjoints techniques, et souligne la présence internationale de l'AIVF auprès de Cités Unies.

Bernard Cartillier donne le programme du congrès FIIM d'Ottawa, précisant qu'il y a déjà beaucoup d'inscriptions.

Le président Lacroix adresse une lettre au président de la République le 27 juin, pour lui transmettre la motion votée au congrès, en lui signalant le recours en Conseil d'État.

M. Hervé s'est vu confier la mission de mettre en place l'Institut des collectivités locales : il a reçu le 17 juillet Georges Lacroix et Jean Gayas qui ont insisté sur l'insuffisance globale de l'effort français dans la recherche, l'expérimentation, la formation et le savoir-faire du Génie urbain.

Les 4 et 20 juillet, Georges Lacroix, accompagné de Régis Daudigny, a remis des éléments complémentaires à l'avocat de l'association, accompagné de 500 mandats individuels. Il a également adressé une lettre à Philippe Marchand, ministre de l'Intérieur nouvellement nommé, pour lui demander un rendez-vous : il a lieu le 12 septembre, et le président Lacroix lui confirme les observations présentées en son cabinet et l'invite au congrès de Toulouse qui se tiendra du 19 au 22 juin 1991.

Le bureau s'est réuni le 13 septembre à Caen, à l'occasion du congrès régional, pour faire le point après l'été, et accompagner les ingénieurs locaux à Brighton pour rencontrer les homologues anglais.

Les élections nationales ont permis à Jean Gayas, Michel Lachaise et Jean Grillot de rester au comité, et à Elisabeth Durand d'être la première femme à y être élue.

Le Comité national se réunit le 17 novembre, et porte à la présidence Jean Gayas, sous la pression amicale du bureau sortant : élu à l'unanimité, il a fait l'éloge des deux présidents qui l'ont précédé, d'abord Louis Gertoux, dont l'action s'est inscrite en rupture des errements anciens, marquant l'adéquation au monde local, avec méthode et charisme, puis Georges Lacroix dont l'autorité naturelle et la qualité intellectuelle ont fait avancer les lignes pour l'association. Prendre leur succession est une lourde charge, mais il a déclaré vouloir y consacrer toute son énergie, avec l'accord de son président qui venait de le nommer depuis un an directeur général.

Il propose que Georges Lacroix soit nommé président d'honneur et Jean-Pierre Dauxerre vice-président d'honneur, proposition approuvée à l'unanimité. L'élection du nouveau bureau permet de voir Pierre Leupe devenir 1^{er} vice-président, Élisabeth Durand, Robert Jeannin, Michel Lachaise, Gérard

Jean-Pierre Dauxerre

...La passion de la ville chevillée au corps !

Jean-Pierre Dauxerre est né en 1939, deux ans après l'AIVF... Son père était ingénieur des Travaux publics de l'État, ce qui ne fut sans doute pas neutre dans sa vocation à devenir à son tour un acteur majeur de l'aménagement du territoire et de la ville en particulier.

Il fait de brillantes études d'ingénieur à l'EIVP ; major de sa promotion, ses premières armes furent à la construction du boulevard périphérique, du côté de la porte de la Villette dont il supervisa la réalisation des ouvrages d'art.

En 1967, il rejoint la ville de Caen, en qualité d'ingénieur principal, pour y créer la direction de la voirie alors embryonnaire mais indispensable dans cette ville où il fallait tout rebâtir, développer, faire vivre au quotidien !

Il y fut nommé rapidement adjoint au directeur général des services techniques et le devint à son tour en 1974... Durant trente années, à la tête d'une équipe qu'il recruta et forma à son image, il manœuvra au quotidien une troupe de 800 collaborateurs qui, de l'eau à l'assainissement, de l'urbanisme à la voirie, aux espaces verts et au patrimoine construisait, reconstruisait, modernisait et entretenait cette ville de plus de 100 000 habitants.

Il réorganisa les services, les fit doter de matériels et outils modernes ; il recruta des ingénieurs, des techniciens, des ouvriers auxquels il inculqua avec passion le sens de la ville, le respect des élus et des citoyens. Soucieux du détail, d'une très grande exigence, c'était aussi un patron profondément humain, d'autant plus qu'il ne transigeait jamais dans le choix de ses collaborateurs auxquels il délégua ensuite dans la confiance...

Il s'investit aussi beaucoup à l'AIVF dont il avait compris très vite le rôle éminent à fédérer les auteurs de l'aménagement de la ville et y exerça d'importantes responsabilités... À la présidence de la section Normandie, il poursuivit le travail engagé des années avant par Marcel Caseau puis il devint animateur de la commission carrière et 1^{er} vice-président national aux côtés de Georges Lacroix...

Toujours passionné par sa ville et son patrimoine, Jean-Pierre nous a quittés en 2010 à l'issue d'un banal accident domestique...

Martin et Robert Tiquet vice-présidents, M. Finck secrétaire général et Régis Daudigny adjoint, Bernard Cartillier trésorier et Michel Lescuyer adjoint. Puis il présente ses chargés de mission : MM. Benoit, Rouquand, Paves, Louis Massabo, Michel Mercier, Marchand, Millet, Collin.

1991

La revue nouvelle formule devient un outil institutionnel et un bulletin de liaison.

Cela commence d'ailleurs en ce début de l'an avec un premier dossier sur les normes européennes faisant suite au congrès de Metz : les chiffres donnent le vertige : 20 directives CEE « nouvelle approche », 3 directives CEE « marchés publics », 1 000 normes publiées, 1 000 normes sous mandat, plus de 3 200 sujets de normalisation inscrits au programme. Jean Gayas avait saisi la DGCL le 4 avril 1989 de la refonte de la normalisation et des procédures, ayant siégé au comité d'allégement tombé en léthargie depuis longtemps, et sans avis du Conseil d'État saisi d'un projet de code depuis quatre ans.

La vie de l'association connaît des moments positifs (réunion GDF pour Energie-Territoria, bureau du 23 janvier, réunion sur le génie urbain du 29 janvier...), mais à côté des difficultés nées du contrôle fiscal, pour lequel Georges Lacroix et Jean Gayas ont comparu devant le service et la commission des impôts commerciaux... Des gens qui n'ont pas compris le fonctionnement de l'association et ses objectifs et ont pris les IVF pour des commerçants... Le bureau s'est réuni le 8 février pour examiner la situation créée par cet accident de parcours, et voir s'il était possible d'étaler le paiement des 2 400 000 francs à régler.

Le vendredi 29 mars, une rencontre nationale de la commission des cadres territoriaux permet de faire le point sur la fonction publique territoriale et les divers contacts pris par les uns et les autres, afin de mettre en place une plateforme commune à présenter au ministère.

LE CONGRÈS DE LA FIIM

Le samedi 25 mai, la délégation de l'AIVF, forte de 120 participants, s'est envolée pour le Canada, afin d'assister au congrès de la FIIM. Cette semaine a été remarquable, avec une organisation parfaite, sous la houlette de Bernard Cartillier. L'arrêt à Ottawa marque la participation de l'AIVF au congrès, auquel assistent, outre André Liautaud, vice-président de la FIIM, Jean Gayas et Jean-Pierre Dauxerre. L'intervention de Jean Gayas, après des exposés techniques sans aucune qualité de pays comme les USA ou la Grande-Bretagne, pose la question des objectifs et de l'utilité réelle de cette structure internationale ; il propose d'aider plutôt les collègues des pays en voie de développement, par leur accueil dans les villes françaises, et des missions sur leurs territoires.

LE CONGRÈS DE TOULOUSE

Précédant le congrès, se tient le 18 juin une journée Cegi-bat à Toulouse, au cours de laquelle sont présentés les logiciels des groupes de travail, puis est conclu un accord de coopération entre nos structures. Le 19 au matin, CITEXPO est inaugurée par Robert Huguenard, maire adjoint de Toulouse, une visite qui ne dure pas moins de deux heures, chacun des 185 stands ayant bénéficié d'une attention particulière des officiels parmi lesquels Marcel Diebolt, préfet. Dans son allocution d'ouverture, le maire adjoint a souligné, tout en excusant Dominique Baudis qui nous rencontrera sur le site très vite, le plaisir que Toulouse prenait dans la réalisation de cette manifestation. L'arrivée du métro est une opportunité à saisir pour visiter aisément les aménagements urbains réalisés, et le thème des déplacements urbains bien choisi en ces lieux animés par cette réflexion depuis quelques mois. Jean Gayas signale préférer les sujets techniques aux sujets de statuts, mais que malheureusement il en serait encore question ici, au moins à l'assemblée générale. Indiquant que les missions des IVF s'amplifiaient, que leurs métiers se transformaient, qu'ils étaient rentrés dans la concurrence des villes, l'intercommunalité galopante, l'Europe, autant de défis qu'ils avaient à relever auprès des élus.

L'assemblée générale donne l'occasion au président de se plaindre de l'absence de réponse aux courriers et dossiers adressés au ministre, laissant augurer d'une rupture de dialogue, réaffirmant l'intention de l'AIVF d'élever le débat pour déboucher sur une fonction publique territoriale de qualité et non une fonction au rabais, dévaluée. Situation des subdivisionnaires, discrimination à l'égard des DGST des villes de 40 à 80 000 habitants, rigueur de la commission d'intégration, incohérence entre textes législatifs et réglementaires en matière d'examens sur titres, inadaptation des seuils démographiques, régime indemnitaire, formation, Jean Gayas dresse un tableau complet des problèmes en suspens, sans omettre la débâcle en matière de recherche. Michel Thénault, directeur de cabinet de Jean-Pierre Sueur, nouveau secrétaire d'État aux Collectivités locales, en réponse, a regretté le retard pris à l'élaboration des statuts, en insistant sur la volonté du ministre d'avancer vers la fin de la construction de la filière. Il a évoqué le parallélisme des fonctions publiques et dit le souhait du ministre de tendre vers la parité dans tous les domaines, y compris le régime indemnitaire, la seule différence résidant dans la gestion localisée des carrières.

Il est aussi question d'étudier la possibilité de créer une section des DOM-TOM, compte tenu de la présence de collègues ultramarins au congrès et des appels au siège de l'AIVF.

Pendant cette deuxième partie de l'année, le président rencontre plusieurs fois Christian Lalu, directeur de l'AMGVF²⁰, pour situer la position de cette association d'élus sur le

20. Association des maires des grandes villes de France.

statut, puis l'équipe de l'ENACT de Montpellier pour discuter de la mise en place d'une convention entre les groupes de travail et l'école, puis Michel Thénault au ministère pour se rappeler à son bon souvenir.

Il se rend au congrès des secrétaires généraux, discute avec Michel-Antoine Rognard, président du CSFPT.

Comme l'année précédente, le président visite les sections régionales.

1992

Pour cette nouvelle année, le président Gayas fixe comme objectif d'attirer plus de jeunes ingénieurs, de manière à renouveler les forces vives de l'association, et faire en sorte qu'elle ne soit plus ressentie comme celle des cadres techniques du niveau supérieur.

Suite à la disparition brutale du trésorier Bernard Cartillier, Michel Lescuyer reprend les comptes, aidé par Michel Champ.

LE CONGRÈS DE RENNES : « LE TEMPS DE LA VILLE »

L'ouverture du congrès est assurée le 20 mai par Jean-Pierre Sueur, en présence d'Edmond Hervé, maire de Rennes et plusieurs élus de la ville et du district. Le barnum dans lequel est installée l'exposition est plein à craquer. Les autorités parcourent les allées et portent une grande attention aux stands : n'oublions pas que Jean-Pierre Sueur est maire d'Orléans. Lors de cette visite, Edmond Hervé demande à Jean Gayas si Marie-Noëlle Lienemann, secrétaire d'État au Logement, en visite à Rennes, peut venir au congrès le lendemain, ce à quoi Jean Gayas répond que c'est une excellente opportunité, le logement étant un sujet important mais dont les IVF ont peu l'occasion de parler.

Au dernier moment, G. Cavallier directeur de cabinet de Bernard Tapie, propose la présence du ministre de la Ville ; Jean Gayas le remercie et lui indique qu'il y a déjà deux ministres, et qu'il préfère que ce soit lui, G. Cavallier, qui vienne clôturer avec sa grande compétence le congrès. C'est ce qu'il fait avec brio, après que les ateliers ont produit un travail de haute tenue.

L'intervention de la ministre du Logement a été suivie avec beaucoup d'intérêt par les congressistes.

Et le vendredi, après la remise des Citec clôturant une dernière visite de l'expo par 35 °C sous le barnum, nous apprenons la démission de Bernard Tapie, rattrapé par les conséquences d'un match de foot truqué...

Le 17 septembre se tient à Marseille la Rencontre nationale du Génie urbain à laquelle participent les animateurs des pôles de compétences en compagnie de Jean Gayas.

Tout au long de l'année, le président Gayas a parcouru la France pour assister à la quasi-totalité des assemblées générales régionales.

Les groupes de travail sont tous très actifs, tant dans le suivi de leurs travaux du moment, que dans la préparation des congrès et des prestations assurées pour le compte de l'ENACT.

Outre les questions d'administration courantes, les réunions du bureau et du comité ont porté sur le développement des adhésions, sur l'organisation des congrès ainsi que sur les problèmes statutaires.

Jean Gayas a multiplié les rencontres diverses : les directeurs techniques départementaux, l'école des Ponts, l'ENACT de Montpellier pour la signature des conventions pour 1993, et jusqu'au ministre de l'Éducation du Cameroun, à la recherche de solutions pour construire des écoles...

1993

À l'aube de cette nouvelle année, le président poursuit les négociations, suite au rapport Rigaudiat, sur les problèmes les plus prégnants de l'exercice des métiers de l'ingénieur. Il rencontre Jean-Pierre Sueur, secrétaire d'État aux Collectivités locales, puis Jean-Paul Delevoye, président de l'AMF.

Lors du Comité national réuni le 3 avril, Robert Tiquet dit combien il est important de mener des actions communes avec les administratifs, devant l'évolution des délégations de services publics dans les collectivités : les structures traditionnelles sont remplacées par des directions par objectifs, les IVF doivent donc développer leurs aptitudes au management.

Georges Lacroix fait un travail énorme de recollement des opérations comptables sur les bilans qui ont valu à l'association le contrôle fiscal et l'amende. La situation financière nécessite des économies sur les frais de personnel et de fonctionnement de la SARL et de l'AIVF.

Le Gouvernement change, et c'est donc Daniel Hoeffel, président du conseil général du Bas-Rhin qui remplace Jean-Pierre Sueur. Le président, en compagnie de Robert Tiquet, rencontre Philippe Ritter, directeur de cabinet du ministre, avec Paul Peny, conseiller technique. Il a été confirmé que les accords Durafour seraient rapidement mis en place, avec revalorisation des échelles indiciaires des IS et IC, et engagement d'une réflexion sur deux ans pour la revalorisation des grades et emplois supérieurs.

LE CONGRÈS DE LYON : « LES VILLES DANS L'EUROPE »

L'ouverture du congrès, devant 650 participants, a été l'occasion pour Jean Gayas de rappeler que l'AIVF était née en 1937 entre Rhône et Saône, au confluent de cultures, point de rencontre des hommes. C'est en toute logique que l'Europe sera au centre des débats : l'avenir des métiers dans le cadre du marché unique, de la libre circulation des biens et des personnes, mais il est plus important de créer

une fonction publique territoriale performante, sans souci matériel, pour affronter ce défi européen.

La qualité du travail des ateliers et du rendu qui en a été fait a montré l'intérêt du sujet. Jean-Pierre Duport est venu expliciter les grands chantiers engagés par la DATAR avec l'ouverture vers l'Europe.

Le bureau a décidé le 21 juillet de la mise en place d'un groupe de réflexion chargé d'examiner les relations avec les grands groupes (Bouygues, CGE, SNCF, GDF, EDF, SNCF, Lyonnaise, Générale...).

Le comité national, réuni le 20 novembre, a permis de confirmer les dispositions prises par le bureau sur le contrat avec FFR-Conseil qui va assurer la revue, l'annuaire et les journées nationales.

Jean Gayas fait ensuite le compte rendu de la réunion tenue entre le ministre Hoeffel et la commission permanente des cadres A : le ministre s'est engagé à assouplir les concours, les seuils et les quotas.

Le 9 décembre, s'est tenu à Lyon un colloque sur « L'eau et l'urbanisme », coorganisé par l'Association française pour la protection des eaux et l'AIVF : plus de 200 participants, avec une intervention du président.

1994

Adressant par la voie de l'éditorial ses vœux avant de laisser son mandat, le président annonce ses dernières batailles dans un contexte de crise des budgets des collectivités locales. Il demande avec force la correction des dysfonctionnements du statut, le déplaçonnement des crédits alloués à la formation, un gros effort pour la recherche et l'expérimentation. « *Notre souci est de préparer l'encadrement des services des collectivités locales demain, de redonner aux jeunes le goût de leur mission, le service public, dans un cadre moderne et porteur* ».

Le 17 mars se tient un séminaire sur l'optimisation de la gestion en régie des services publics locaux avec de nombreux intervenants venant de divers horizons (DGCL, secrétaires généraux, IVF, centres de gestion) ; on retiendra en particulier l'intervention de Pierre Hérisson au nom de l'AMF qui souhaite réhabiliter la régie, avec des assouplissements sur les plans comptables, la brillante intervention d'Aimé Bellina sur les règles statutaires et leur évolution depuis la décentralisation, visant à rendre compatibles la libre administration des collectivités et la règle des services publics. La régie peut être une réussite dans la gestion locale.

En matière de finances, la situation est claire, et il ressort des travaux de Georges Lacroix que l'association doit 20 % des sommes réclamées pour le contrôle fiscal : les cautions demandées par le fisc ont été produites.

Les questions statutaires restent prégnantes

La commission carrière transmet au ministère, ainsi qu'à Michel-Antoine Rognard, président du CSFPT, un avis circonstancié sur les orientations envisagées. Un certain nombre de points s'éclaircissent par rapport aux demandes de l'association, mais il en reste passés sous silence.

Le 4 mai, Jean Gayas rencontre M. Lemas au ministère qui lui présente le projet de décret sur les primes et indemnités accessoires ; l'entretien est franc et courtois, mais Jean Gayas quitte l'entretien car la proposition pour les subdivisionnaires est inacceptable : 36 %. M. Lemas le rattrape dans l'escalier du ministère, et il finit par remettre le taux à 40 %, une poignée de main scellant l'accord.

De nombreuses réunions de la commission, de nombreuses rencontres ont eu lieu au cours de l'année : une course un peu folle dont l'association attend les fruits.

LE CONGRÈS DE MARSEILLE : « LA GESTION DES SERVICES PUBLICS LOCAUX »

Le congrès s'ouvre le 25 mai au Parc Chanot, avec près de 700 participants ; l'inauguration est faite par un adjoint au maire, puis vient le moment solennel de la signature de la charte des pôles de compétences sur le stand de l'AIVF : les responsables élus des pôles sont tous là, de même que les collègues qui en ont la responsabilité. Bien sûr, l'AIVF paraphe la charte.

Les tables rondes s'enchaînent ainsi que les animations dans CITEXPO où ont trouvé place près de 200 exposants. L'assemblée générale s'est tenue le samedi matin, en présence des représentants du syndicat des secrétaires généraux, des administrateurs territoriaux. Le Congrès a

accueilli Pierre Hérisson, de l'AMF, Jean-Marie Hirtz président de l'AGHTM, Claude Martinand auteur du rapport sur le génie urbain, Claude Chaussoy directeur de la recherche au ministère de l'Équipement, Jean Gennatas du CNISF, Renaud Sanejouand directeur du LCPC, sans oublier Bernard Archer directeur de l'INGUL, et Raymond Vaillant président du CNFPT et toute son équipe de direction.

Le président, après les avoir remerciés, a parcouru le travail réalisé durant cette année, soulignant l'importance d'alimenter le vivier au premier niveau de grade : les accords Durafour vont améliorer la situation, mais il faut garantir une évolution de carrière plus rapide et attractive, ce qui n'est pas encore fait. Malgré le rapport Martinand, l'État n'a pas compris son intérêt dans le développement de la recherche et de l'expérimentation, véritable support d'exportation de savoir-faire, et le réseau de pôles de compétences repose sur l'engagement des collectivités qui les financent et des collègues qui vont les faire vivre. Enfin, il indique que la vie de l'AIVF, c'est le fruit d'une mutualisation, et donc que chacun y trouvera ce qu'il cherche seulement s'il y apporte quelque chose. Il annonce enfin qu'il quittera son mandat au comité de novembre.

Michel Lescuyer, dans son rapport financier, fait part d'une réduction importante des dépenses, mais aussi d'une augmentation forte des recettes : ceci étant, il fallait des réserves vis-à-vis de la pénalisation fiscale en cours.

Après une dernière tournée des régions pour leurs assemblées générales, le président Gayas, devant le Comité national, après avoir rappelé le travail conduit depuis quatre ans, remercie toutes celles et tous ceux qui l'ont accompagné dans cette tâche.

La prise en compte du développement durable

1995

Le 19 novembre 1994, le Comité national avait procédé au renouvellement du bureau, dorénavant composé comme suit :

- président : Robert Tiquet (Nice) ;
- 1^{er} vice-président : Pierre Leupe (Niort) ;
- vice-présidents : Gérard Martin (Nice), Alain Mathieu (Manosque), Luc Miltgen (Annecy), Philippe Roger (Toulouse) ;
- secrétaire général : Jean Grillot (Nanterre) ;
- secrétaire général adjoint : François Guillot (Caen) ;
- trésorier général : Michel Lescuyer (Voiron) ;
- trésorier général adjoint : Michel Champ (CU de Lyon) ;
- chargé de mission : Régis Daudigny.

« Le réseau technique et le pôle de référence que constitue l'Association des ingénieurs des villes de France sont un atout majeur pour les ingénieurs territoriaux et, à travers eux, pour les collectivités elles-mêmes ».

Robert Tiquet, qui a œuvré pendant quatre ans au sein de la commission carrière, d'abord comme simple membre, puis comme animateur depuis 1990, laisse ainsi la place à Luc Miltgen. La loi Hoeffel, intervenue le 27 décembre 1994, apporte de nombreuses modifications sur le rôle du CNFPT, l'organisation des concours, la formation initiale et sur les emplois fonctionnels.

L'association abandonne son local de la rue Petit, désormais inadapté aux besoins et emménage en mai dans de nouveaux bureaux, 22 rue Bachaumont dans le 2^e arrondissement de Paris, qui accueille aussi IVF-Services. Marie-France Bouilly, précédemment attachée de direction, devient gérante de la structure, en remplacement de Mario Solano, démissionnaire.

Un nouveau groupe de travail est créé sur le bruit. L'association développe sa politique de colloques et séminaires. À titre d'exemple, on peut citer l'organisation d'un colloque sur la nouvelle réglementation sur la coordination hygiène et sécurité des chantiers qui a réuni plus de 200 personnes.

Les journées nationales IVF se tiennent au parc floral de Paris, les 25, 26 et 27 octobre, sur le thème « Aménagements, services publics : la maîtrise des coûts ».

L'assemblée générale se félicite du bon état financier de l'association dont la situation nette au 31 décembre 1994 est de 3 888 000 francs, répartis de manière équilibrée entre la trésorerie nationale et les trésoreries régionales, même si le taux de rentrée des cotisations reste trop faible.

Les questions relatives aux évolutions statutaires examinées lors de cette assemblée portent notamment sur les conséquences de la loi Hoeffel, la revalorisation des grades du premier niveau, les décharges de fonction et la pénurie organisée dans le recrutement de jeunes ingénieurs.

Un recensement des ingénieurs participant aux quinze groupes de travail existant permet de dire qu'ils sont plus de 800 : une force vive de l'association.

Une première réflexion est menée pour offrir une protection juridique à l'ensemble des membres de l'association.

Une enquête menée auprès des ingénieurs souhaitant intervenir en tant qu'expert à l'international recense 240 volontaires.

1996

L'organisation de colloques se poursuit : en janvier sur la réhabilitation des équipements, en février sur la cogénération, en mars sur l'amiante, en septembre sur la qualité, les véhicules électriques, en octobre sur les télécom, en novembre sur le vélo, en décembre sur les SIG. Certains sont organisés par l'AIVF seule, d'autres en partenariat (CNFPT, AFEE, AMORCE...).

Les journées nationales se déroulent à Lille, du 22 au 25 mai, sur le thème « Espace public et dynamique urbaine ». On note en particulier la présence de Pierre Mauroy, du président du CNFPT, Raymond Vaillant, des présidents des principales associations de cadres territoriaux, d'André Lauer, directeur du CERTU, ainsi que des délégations étrangères venues de Belgique, de Grande-Bretagne et d'Italie. Lors de l'assemblée générale, le président Tiquet souligne l'importance des actions à engager pour notamment :

- positionner l'association vis-à-vis des élus et des pouvoirs publics dans leur ensemble, comme un outil au service des collectivités locales ;
- faire mieux reconnaître son expertise technique ;
- valoriser et diffuser l'action des groupes de travail ;
- donner aux collègues les moyens de développer leur expertise ;
- mener des actions solidaires à l'égard des pays moins favorisés que le nôtre ;
- et bien sûr, amplifier le caractère amical de l'association et défendre la profession.

La situation financière de l'association reste bonne, malgré le règlement en 1996 des sommes dues au titre du contrôle fiscal : la réserve disponible est de 640 000 francs. Si 1,4 million de francs a été versé au fisc, Georges Lacroix, qui a pris ce dossier en main, ne doute pas que les actions engagées devant les tribunaux permettront d'en obtenir le remboursement. L'avenir lui donnera raison.

Les questions relatives aux évolutions de carrière sont toujours présentes, et les difficultés de recrutement sont particulièrement d'actualité.

La société FFR-Conseil qui organisait les journées nationales, le salon CITEXPO et assurait l'édition de la revue et de l'annuaire a déposé le bilan. La décision a donc été prise de confier l'ensemble de ces missions à IVF-Services.

Le 16 novembre, le comité renouvelle le bureau national :

- président : Robert Tiquet ;
- 1^{er} vice-président : Luc Miltgen ;
- vice-présidents : Régis Daudigny, Jean Grillot, François Guillot, Gérard Martin et Alain Mathieu ;
- secrétaire général : Patrick Villette ;
- secrétaire général adjoint : Philippe Albert ;
- trésorier général : Michel Lescuyer ;
- trésorier général adjoint : Michel Champ.

1997

À l'étude depuis plusieurs mois, la protection juridique des adhérents est mise en place à compter du 1^{er} janvier. Elle prend en charge les procédures amiables ou judiciaires et garantit chaque membre de l'association des conséquences financières d'un sinistre dont il pourrait être rendu responsable, à la suite d'une faute, d'une imprudence, d'une maladresse ou d'une omission commise à l'occasion de son activité professionnelle.

Cette assurance de groupe, incluse dans la cotisation, permet de couvrir les risques à moindre coût. Elle est acquise à tous les membres de l'association à jour de cotisation au 31 décembre de l'année N-1.

Les journées nationales se déroulent à Montpellier, du 28 au 30 mai, sur le thème : « *Le développement durable à l'épreuve des faits* ». Tables rondes, ateliers et visites se succèdent pendant ces trois jours.

La manifestation est organisée par IVF-Services pour la première fois.

Corollaire de la mise en place d'une protection juridique, l'assemblée générale adopte, le 31 mai, une modification des statuts permettant de prononcer la radiation d'un membre pour non-paiement des cotisations au 1^{er} septembre de l'année considérée. Il est aussi beaucoup question, lors de cette réunion, des conséquences de la défaillance de FFR-Conseil. Alors que la trésorerie de

l'association a été mise à mal par le paiement des sommes réclamées par le fisc au titre du contrôle fiscal, la déconfiture de FFR-Conseil crée un préjudice de 2,2 millions de francs. La trésorerie de l'association et celle d'IVF-Services sont donc en grand péril. En outre, FFR-Conseil n'a pas honoré une grande partie des factures relatives aux journées nationales de Lille, ce qui met en difficulté les ingénieurs de cette ville.

En assemblée générale, et toujours pour des raisons financières, on remet en cause la décision antérieure de tenir les journées nationales 1998 à Caen. La situation géographique de cette ville laisse en effet penser que le salon CITEXPO ne fera pas le plein et que congressistes et visiteurs seraient moins nombreux. Sur l'insistance du président, la décision est prise de finalement choisir Paris pour la manifestation de 1998.

Sur le plan des revendications statutaires, l'application des accords Durafour a satisfait les ingénieurs du premier niveau, en particulier les ingénieurs en chef. Il faut encore obtenir que les échelles indiciaires des ingénieurs de première catégorie soient mises en cohérence. Par ailleurs, le nombre de postes ouverts pour les différents concours est très insuffisant pour couvrir les besoins au niveau national.

1998

Les journées nationales se déroulent donc à Paris, du 10 au 12 juin. Si le salon CITEXPO accueille de nombreux exposants, la fréquentation par les ingénieurs n'est pas à la hauteur des espérances. On relève durant ces journées la présence de Paul Schwach, représentant du ministre de l'Équipement, d'André Lauer, directeur du CERTU, Maurice Faure représentant l'AMF, ainsi que le président de l'association des ingénieurs de Côte d'Ivoire et du président de l'association des ingénieurs municipaux du Québec (ainsi que Marceau Long, conseiller d'État, président de l'IGD). Lors de l'assemblée générale du 13 juin, le président Tiquet annonce qu'il ne se représentera pas, et prononce donc son dernier discours. Il évoque les bouleversements que connaissent les collectivités ; la prise en compte de nouvelles actions dans les domaines sociaux, sportifs, culturels... ce qui réduit proportionnellement la part des ingénieurs, d'autant que la mode est à nouveau à la délégation de nombre de services publics. Il souligne également l'attitude d'un grand nombre de fonctionnaires d'État qui, prenant conscience qu'avec la décentralisation les collectivités prennent un rôle majeur, tentent de « reprendre la main » en s'accaparant des postes stratégiques et de direction, et en essayant de maîtriser l'Agence des villes, que l'AIVF considérait pouvoir être la tête de réseau des pôles de compétences. La prise de position du directeur de cette agence, souhaitant reléguer l'AIVF au rang de supplétif, en s'appuyant essentiellement sur les services de l'État, signe la mort de cette structure elle-même, comme l'avenir devait le prouver.

On apprend également lors de cette assemblée générale que la situation financière est précaire, ce qui fait dire à Jean Grillot qu'« *il n'est pas exclu que nous ayons à prendre pour 1999 ou 2000 des décisions douloureuses...* ».

Du côté d'IVF-Services, si CITEXPO 97 atteint à peine l'équilibre, l'annuaire, la revue « *Génie urbain* » et la « *Lettre des IVF* » génèrent des déficits.

Un site internet est en cours de mise en œuvre.

Sur les problèmes statutaires, un rapport a été remis par Rémy Schwartz le 6 mai. Il contient des propositions positives, mais rien ne dit que cela sera suivi d'effet. Restent d'actualité le problème des seuils démographiques, et plus fondamentalement la question de la pénurie d'ingénieurs que créent les conditions de recrutement d'alors.

Au mois de novembre, le Comité procède à l'élection d'un nouveau bureau :

- président : Jean Grillot ;
- 1^{er} vice-président : Christian Douvre ;
- vice-présidents : Philippe Albert, François Guillot, Serge Massis, Jean-Jacques Chauvière, Alain Leriche ;
- secrétaire général : Claude Bastouill ;
- secrétaire général adjoint : Christian Vouillemet ;
- trésorier général : Michel Champ ;
- trésorier général adjoint : Édouard Damlamian.

1999

Les journées nationales ont lieu à Nice, du 2 au 4 juin. L'AIVF accueille un groupe d'ingénieurs de villes d'Afrique francophone dans le cadre des opérations de coopération décentralisée menées avec le CNFPT. La parole leur est donnée à travers un atelier consacré à leurs pratiques professionnelles et aux difficultés qu'ils rencontrent pour faire fonctionner les services de base de leurs villes.

Cette année a été largement consacrée :

- à la défense des intérêts des ingénieurs territoriaux à travers un rapprochement avec les autres grandes associations de cadres A, avec l'INET et à la contribution à l'Observatoire des risques juridiques de la SMACL ;
- au suivi de la réforme des concours d'ingénieurs, pour lesquels des contacts sont noués avec les organisations syndicales et d'autres associations d'ingénieurs telles l'AIPC, l'AIVP et l'ASTD. Une rencontre est organisée avec Michel Rognard, président du CSFPT et le président Grillot participe aux réunions de la commission spécialisée n° 2 du CSFPT. Les échanges sont nombreux avec le service Concours du CNFPT ;
- à une participation active à divers organismes tels l'IGD (Institut de la gestion déléguée), l'AGHTM, l'Agence des villes, l'Observatoire des télécommunications dans la ville, au projet national Clef de Sol, et à divers pôles de compétences ;

- le président participe également, en tant que membre, au comité consultatif du CSTB (présidé par Alain Maugard) et au comité d'orientation de l'AFNOR ;
- les contacts ont été soutenus avec les présidents du CNFPT (Michel Delebarre), l'AMGVF (Jean-Pierre Sueur) et l'AMF (Jean-Paul Delevoye) ;
- à la participation du président, sur le plan international, au congrès de l'IMQ au Québec (où Alain Mathieu représentera l'AIVF en 2000). Les présidents de l'IMQ étaient présents à Nice (et en 2000 à Strasbourg).

2000

Les journées nationales ont lieu à Strasbourg, début juin. Les exposants ne sont pas aussi nombreux qu'espéré, les congressistes non plus.

À l'automne, il est clair que la situation financière d'IVF-Services est catastrophique. L'association quitte son siège social de la rue Bachaumont, que la SARL ne peut plus assumer. Elle dépose le bilan le 3 novembre.

On note en particulier, en cette année :

- une contribution aux travaux de la Commission Mauroy sur l'acte II de la décentralisation et d'une audition le 19 septembre ;
- la signature de la Charte du cadre A par douze associations de cadres A de la FPT le 19 septembre).

Lors du comité du 25 novembre, le nouveau bureau est ainsi constitué :

- président : Claude Bastouill ;
- 1^{er} vice-président : Luc Miltgen ;
- vice-présidents : Philippe Albert, Pierre Contoz, François Guillot, Serge Massis, Patrick Villette ;
- secrétaire général : Daniel Martens ;
- secrétaire général adjoint : Édouard Damlamian ;
- trésorier général : Michel Champ ;
- trésorière générale adjointe : Emmanuelle Lointier.

Dès sa prise de fonction, le 25 novembre, le nouveau bureau, présidé par Claude Bastouill, doit faire face au dépôt de bilan de la société IVF-Services, dont le passif dépasse les 5 millions de francs. S'agissant d'une EURL dont l'unique actionnaire est l'association, le risque est grand de voir l'AIVF déclarée solidaire d'IVF-Services.

En outre, les publications de l'association, « *Génie urbain* » et l'annuaire, ne peuvent plus être produits.

Le 12 décembre, l'association participe à un colloque au Sénat sur l'avenir de la fonction publique territoriale.

2001

La défaillance de la société IVF-Services a conduit l'association à signer un contrat de partenariat avec le Groupe Moniteur. Ce contrat est d'un an renouvelable, et a notamment pour objet d'organiser les journées nationales en lien avec le salon des collectivités locales, parallèlement au congrès des maires.

Les conditions d'accueil sont indignes. Par ailleurs, le Groupe Moniteur n'a tenu que très partiellement ses autres engagements contractuels.

Lors de l'assemblée générale du 22 novembre, qui se tient à Paris, de nouveaux statuts sont adoptés. Ils renforcent les pouvoirs du Comité national, et recentre l'action du bureau sur son rôle d'exécutif. Il crée un comité des sages, composé des anciens présidents et premiers vice-présidents qui, jusqu'à présent, avaient leur place au sein du Comité national. Une manière d'alléger le comité...

En outre, l'association prend le nom d'« *Association des ingénieurs territoriaux de France* » (AITF).

Ces nouveaux statuts prévoient la création d'un comité d'experts... qui ne verra jamais le jour.

Deux nouvelles régions sont constituées : *Océan indien*, présidée par François Collin, et *Antilles-Guyane* par Gilles Charlotte.

L'assemblée générale acte la liquidation d'IVF-Services dans d'assez bonnes conditions, ne restant à la charge de l'association que les frais de liquidation soit 284 000 francs. Par ailleurs, le jugement du TA sur le contrôle fiscal est intervenu le 6 février : il condamne l'État à une amende de 10 000 francs, à rembourser le capital soit 1 600 000 francs, assortis d'intérêts moratoires.

Après avoir organisé une consultation, le 28 décembre, le président Bastouill signe avec la SAS Techni.Cités un contrat de partenariat confiant à cette société l'organisation des assises nationales, la création et la gestion d'un nouveau site internet, la publication de l'annuaire et d'une revue, « *Ingénieur territorial* », un bimestriel qui remplacera « *Génie urbain* », ainsi que diverses prestations : mise à disposition d'un siège social à Paris, d'un secrétariat permanent, et une allocation financière de 15 000 euros par an. Ce contrat prend effet le 1^{er} janvier 2002.

2002

Alors que la définition des spécialités pour le concours d'ingénieur élaborée conjointement entre l'AITF et le CNFPT prévoyait une spécialité « Urbanisme », un projet de décret fait cohabiter les urbanistes et les paysagistes ! Cette idée n'est pas relayée par l'AITF qui se mobilise.

Les assises nationales ont lieu du 16 au 18 octobre, à Grenoble. Le thème retenu est « *Nouveaux territoires et gestion de proximité* ». Quatre tables rondes vont se succéder, ainsi que neuf ateliers thématiques. Le 16, en ouverture des assises, trois heures sont consacrées à un colloque sur l'énergie, en partenariat avec l'ATTF, les groupes de travail de l'AITF et GDF. Une soixantaine d'exposants accompagnent la manifestation. Les congressistes sont environ 500.

Lors de l'assemblée générale, il est donné acte de la nouvelle situation financière de l'AITF. La liquidation d'IVF-Services se solde définitivement par un coût de 1,2 million de francs pour l'association (frais d'avocat, remboursement de l'emprunt, honoraires du liquidateur).

Le versement du capital et des intérêts à la suite du jugement relatif au contrôle fiscal doit intervenir rapidement. L'association dispose donc d'un fonds de roulement qui lui permet de voir l'avenir sereinement.

Du point de vue statutaire, après huit ans d'attente, l'éclaircie s'annonce. Les ingénieurs des Ponts ont vu fusionner les deux premiers grades et un décret de transposition à la FPT est annoncé. Restent des incohérences dans la définition des spécialités, et un vrai problème de recrutement résultant du faible nombre des postes ouverts à chaque concours.

Le Comité national se réunit le 23 novembre, et renouvelle sa confiance à Claude Bastouill. Le bureau est ainsi constitué :

- président : Claude Bastouill ;
- 1^{er} vice-président : François Guillot ;
- vice-président(e)s : Philippe Albert, Pierre Contoz, Luc Faivre, Emmanuelle Lointier, Nicole Maire, Serge Massis, Patrick Villette ;
- secrétaire général : Daniel Martens ;
- secrétaire générale adjointe : Muriel Casgha ;
- trésorier général : Patrice Fourré ;
- trésorier général adjoint : Michel Canuet ;
- membres : Arnaud Bonnin, Christian Bosse, Luc Miltgen.

2003

Les Assises nationales se déroulent du 11 au 13 juin à Caen, sur le thème : « *Les collectivités locales et l'entreprise* ». Au programme, un colloque sur les problématiques énergétiques, un forum sur l'intercommunalité, trois tables rondes et huit ateliers thématiques.

Cette édition est un succès. Les exposants sont près de 100, les congressistes 600.

Le décret de transposition des mesures prises pour les ingénieurs de l'État, promis pour 2002, paraît enfin le 27 octobre. Il comporte la fusion des deux premiers grades du deuxième

niveau sous les appellations d'ingénieur en chef de classe normale et de classe exceptionnelle et l'accès au HEB. Malheureusement, il présente des ruptures d'égalité avec la FPE portant notamment sur les conditions d'intégration et sur le traitement réservé aux retraités.

Les nouvelles appellations des grades sont : ingénieur, ingénieur principal, ingénieur en chef de classe normale, ingénieur en chef de classe exceptionnelle.

La loi du 21 août, portant réforme des retraites, fixe la durée d'activité à 40 annuités. En contrepartie, elle offre la possibilité de racheter une partie des années d'études.

L'association, considérant que dans le droit fil de la décentralisation les collectivités doivent disposer d'un réseau scientifique et technique, poursuit ses démarches en ce sens auprès des associations d'élus, de la DGCL et des ministères. Elle se heurte à l'opposition du ministère de l'Équipement, sous influence du corps des Ponts, soucieux de préserver son pré carré.

Avec près de 3 500 adhérents, l'AITF est, de loin, la première association de la FPT.

En août, la prime de travaux est remplacée par l'indemnité spécifique de service²¹. L'AITF déplore que ce texte, calqué pour partie sur ce qui se pratique à l'État, fasse fi de la multiplicité des employeurs, ne fixe pas de minimum ni de critères d'attribution définis et partagés par tous.

2004

À compter du 1^{er} avril, les deux contrats d'assurance dont bénéficient les adhérents ont été renégociés pour une meilleure couverture.

Informé d'un projet de décret modifiant les conditions d'accès au concours d'ingénieur, le président Bastouill a interpellé le ministre sur certaines dispositions auxquelles n'adhère pas l'AITF. La réponse du ministre est une fin de non-recevoir précisant que les orientations proposées sont le résultat d'une « *évaluation à laquelle ont participé des experts du CNFPT, du ministère de l'Équipement et de la DGCL* ». L'avis des élus locaux et des fonctionnaires territoriaux n'a pas été sollicité...

Les Assises nationales ont lieu à Perpignan, du 9 au 11 juin, sur le thème : « Décentralisation, innovation, expérimentation ». Un programme de tables rondes, forum et ateliers permet à chacun d'échanger sur ses préoccupations du moment. Elles comportent une exposition développée sur 5 000 m².

21. Décret n° 2003-799 du 25 août 2003.

À la suite de la table ronde consacrée à la capitalisation, la théorisation et la diffusion des expérimentations et innovations locales, Jean-Paul Alduy, sénateur-maire de Perpignan, invite les ITF à lancer l'« appel de Perpignan », pour la création d'un établissement public destiné à donner à la maîtrise d'ouvrage publique les moyens communs de son indépendance scientifique et technique. Après une tentative infructueuse d'introduction d'un amendement à ce sujet dans la loi sur les responsabilités locales, Jean-Paul Alduy dépose un projet de loi sur le bureau du Sénat.

Un colloque organisé au Sénat les 7 et 8 septembre sur le rapprochement, voire la fusion des trois fonctions publiques, aboutit au constat qu'un simple rapprochement sera très long, l'inertie des grands corps constituant un obstacle majeur. Adieu passerelles et parité !

Le 4 décembre, le Comité national procède à l'élection du nouveau bureau. Il est composé comme suit :

- président : Christian Bosse ;
- 1^{er} vice-président : Luc Faivre ;
- vice-président(e)s : Philippe Albert, Jean-Pierre Auger, Arnaud Bonnin, Muriel Casgha, Pierre Contoz, François Guillot, Emmanuelle Lointier ;
- secrétaire général : Serge Massis ;
- secrétaire général adjoint : Daniel Martens ;
- trésorier général : Patrice Fourré ;
- trésorier général adjoint : Michel Canuet ;
- membres : Luc Miltgen, Stéphanie Rauscent, Annick Tual, Denis Walton.

Une tranche d'histoire de l'AITF

par Luc Faivre, ancien 1^{er} vice-président

À l'occasion d'un congrès régional à l'automne 2001, Luc s'adresse à un collègue qui s'autorise une critique de « l'action des engagés régionaux et nationaux de l'association » en lui demandant « ce qu'il fait, lui, quotidiennement pour l'association ». « Le silence de cathédrale qui en a suivi résonne encore dans le gymnase municipal qui était le théâtre de cette assemblée... » « Ce que je n'avais pas prévu, c'est que le futur président national qui était présent m'avait repéré... »

L'année suivante marque le renouveau de l'AITF après quelques années sombres à l'issue desquelles l'association aurait pu ne pas survivre à la gestion aléatoire d'une société de services créée par et pour l'association. 2002, comme toute année paire, est celle de la désignation par un vote de l'ensemble des adhérents, de leurs quatre représentants au Comité national...

Bien que ce vote national soit démocratiquement organisé, la « tradition » voulait qu'il soit préparé de manière à ne pas compter plus de candidats que de postes à pourvoir... Or Luc, dans l'ignorance de cette pratique, fait acte de candidature : « nous voilà cinq candidats pour quatre postes, a priori un précédent dans l'histoire de l'association... », mais conformément aux statuts « ma candidature ne peut finalement qu'être acceptée... ». « Le comble arrivera plus tard, au moment du dépouillement, quand je me retrouve élu, certes en quatrième position (c'est une femme qui arrive en première position...), mais devant celui que je ne connaissais pas à l'époque qui était déjà pressenti pour devenir un futur président national, d'où sa candidature ».

L'incident est clos après moult discussions et le cinquième candidat peut « intégrer finalement le Comité national, et ce grâce au magique article 8... avec la bénédiction des *juristes internes*... ». « Nous avons beaucoup ri en évoquant cet épisode ubuesque, Christian Bosse et moi, car nous étions là tous les deux assis l'un en face de l'autre à faire connaissance sereinement, observateurs de cette farce qui nous dépassait... ».



Les « années Bosse » : « Et c'est toujours aussi naturellement qu'il me demandera d'être son bras droit en tant que 1^{er} vice-président pendant ses deux mandats de président national entre 2005 et 2008, après quatre années, lui comme moi, de présence au bureau national sous la houlette de Claude Bastouill, lui comme secrétaire particulier du président, et moi comme coordinateur national des groupes de travail techniques avec notamment en charge la construction du programme intellectuel des Assises nationales. »

« Tous les ans, à l'heure d'élaborer le programme intellectuel, il y avait généralement entre une cinquantaine et une soixantaine de propositions d'ateliers tous aussi intéressants, pour une douzaine de places. Que de frustrations à gérer ! »

« Nous avons tout essayé », nos prédécesseurs comme nos successeurs, « nous n'avons jamais réussi à dépasser une participation de plus de 10 % des adhérents aux Assises nationales... Nous avons exploré une piste avec Christian Bosse par l'organisation d'une manifestation uniquement *intellectuelle* à Metz en 2009 » (la première Conférence nationale prise en charge par la section Est) « qui avait rassemblé près de 200 adhérents... Allez comprendre... Je n'ai pas oublié non plus les échanges fructueux avec Jean-Marie Pelt à l'occasion de ce mini-congrès. »

Au cours de ces années, « et c'est tout à l'honneur de Christian, il fut le premier à ouvrir en grand la porte aux femmes au sein des instances nationales de l'association. Certes, Claude Bastouill avait initié la démarche ». Ces présences « ne furent que des richesses supplémentaires dans les débats qui nous animèrent au bureau national pendant toutes ces années. »

Mais son « plus beau souvenir personnel, un cadeau de la vie, l'échange en tête à tête pendant près d'une demi-heure avec Albert Jacquard », invité d'honneur des Assises nationales, « en 2006 je crois, quand il me démontre en deux temps trois mouvements une théorie incontestable selon laquelle Dieu n'existe pas » et apprend à Luc « qu'il passait toutes ses vacances d'enfance chez sa grand-mère à Besançon, dans le quartier de la Malate au bord du Doubs, et qu'il allait à la messe tous les dimanches dans le village d'à côté en empruntant le chemin de... Et là, silence, petit trou de mémoire rare chez cet homme exceptionnel... » Et Luc : « le chemin de traîne bâton... ». « Exactement, c'est ça » répond-il avec cette pétillance dans les yeux qui le caractérisait. « Vous connaissez ? ». Luc ne pouvait nier connaître ce lieu, il y avait assuré la semaine précédente la réception des travaux d'éclairage public.

« Ayant connu au bureau national tant les années Bastouill que les années Bosse, je n'en ai que le souvenir de débats studieux, animés et cordiaux, des réunions particulièrement bien préparées par les deux présidents précités, et une volonté de toujours construire, d'innover, et de donner envie à ceux qui les côtoyaient, de s'engager pour la cause publique au travers de cet engagement associatif. Les Assises nationales de cette époque furent de grands moments tant par les thèmes professionnels traités que par la cordialité partagée. »

« En conclusion de cette tranche d'histoire associative, je ne peux qu'inviter chacune et chacun d'entre vous à se prendre par la main et à faire simplement comme le colibri de Pierre Rabhi. À l'époque, c'était il y a seulement une trentaine d'années, nous n'avions pas plus le temps, pas plus d'argent que maintenant pour s'engager dans cette association ; certes, les trente-cinq heures n'existaient pas mais la société des loisirs commençait à auto-dessiner ses premiers contours... Ne voyez aucune nostalgie dans mes propos, ni militantisme exacerbé, ce n'est pas le genre de la maison, mais je souhaite simplement proposer à votre méditation cette expression qui m'est venue récemment et que je revendique comme mon nouvel engagement : *les oiseaux n'ont jamais de dimanche, et pourtant ils chantent toute la journée.* »

2005

Après une période difficile, en particulier sur le plan financier, période qui a vu aussi une réforme organisationnelle concrétisée par l'adoption de nouveaux statuts et d'un nouveau règlement, la nouvelle équipe souhaite axer le développement de l'association par l'intermédiaire du réseau technique exceptionnel et sans équivalent dans la fonction publique territoriale que représentent ses groupes de travail.

Depuis quelques années, l'AITF développe ses contacts avec les écoles d'ingénieurs pour faire connaître les débouchés existants dans la FPT, les conditions d'accès et les perspectives de carrière. Une plaquette est distribuée dans ces occasions. Une refonte en est engagée, en partenariat avec le CNFPT pour prendre en compte l'éventail toujours plus grand des fonctions assurées par les ingénieurs territoriaux.

Un inventaire des multiples partenariats engagés par l'association est lancé. Il est confié à Nicole Maire. Il s'agit, sur la base de ce recensement, de définir un cadre dans lequel les groupes de travail en particulier auront toute liberté pour nouer les relations les plus porteuses pour leur activité.

Les Assises se déroulent à Reims, du 8 au 10 juin. Le thème retenu est : « *Demande citoyenne, expertise technique, contraintes économiques : la difficile équation territoriale* ». Tables rondes et ateliers techniques se succèdent pendant ces trois jours. Un forum statutaire sur le thème de la parité réunit Dominique Schmitt, DGCL, et les représentants de tous les syndicats et associations professionnels de cadres territoriaux.



Lors de l'assemblée générale, le président Bosse remet à Claude Bastouill la médaille de l'AITF pour le travail qu'il a accompli durant les quatre années de sa présidence,

marquées par le redressement financier et la poursuite de la reconnaissance de l'AITF auprès de ses partenaires institutionnels.

Il émet le vœu d'atteindre 5 000 adhérents, et fixe, dans cet objectif, quatre axes de communication :

- consolider le réseau d'échange et d'expertise ;
- attirer les jeunes ingénieurs ;
- fédérer l'ensemble des ingénieurs de toutes les collectivités ;
- fidéliser les adhérents.

Ces Assises sont l'occasion de signer une convention confiant à la société id.BAT de nouveaux développements du logiciel Bati-Patrimonia.

Dans le courant de l'été, le Conseil d'État rejette le recours déposé par l'AITF contre les conditions de transposition aux ingénieurs territoriaux des mesures applicables aux ingénieurs des Ponts et Chaussées, au motif que la parité ne s'applique qu'au sein d'un corps. Le président Bosse formule le vœu que la future loi réformant la fonction publique territoriale affirmera que les principes de parité et de mobilité s'appliqueront entre corps ou cadres d'emplois définis comme analogues.

Les ingénieurs de l'État qui, il y a encore quelques années, considéraient leurs collègues de la FPT avec condescendance, sont de plus en plus nombreux à tenter de truster les postes à responsabilité, provoquant un regain de mobilisation de l'AITF pour la mise en œuvre d'une vraie parité, une position partagée par la commission du cadre A, au sein de laquelle l'AITF est représentée par Claude Bastouill.

Les 7 et 8 novembre, à l'initiative d'Annick Tual et de Luc Faivre, un séminaire regroupe, autour du président Bosse, tous les animateurs des groupes de travail ; un temps pour resituer les objectifs en matière d'expertise, d'échange d'expérience, de capitalisation et de diffusion. Il donne lieu à la constitution d'une charte des groupes de travail, véritable vade-mecum de l'animateur. À la suite de ce séminaire, et sur deux années consécutives, l'AITF éditera un rapport d'activité des groupes de travail pour communiquer sur la richesse de l'expertise produite au sein de l'association.

Le 24 novembre, le président Bosse signe une convention de partenariat avec le CSTB. Ce texte a pour objet d'ouvrir la voie à une coopération coordonnée de l'association avec les grands organismes du réseau scientifique et technique national, et de favoriser une capitalisation des fruits de cette coopération.

Une rencontre avec le directeur du CNFPT, le 29 décembre, a permis de renouer le contact et d'envisager le renforcement de la présence des groupes de travail dans la définition des actions de formation et la proposition d'intervenants.

2006

Le début d'année est l'occasion pour le président Bosse de formuler ses craintes sur le contenu final du projet de loi sur la FPT, sur les mesures prises pour permettre aux ingénieurs de l'État de rejoindre sans risque la FPT, avec garantie de retour si nécessaire, avec le projet de répartition des missions entre le CNFPT et les centres de gestion.

L'AITF, avec le SNITPE, défend une autre logique à travers la revendication de stricte homologation des statuts.

Des contacts sont établis avec l'ARDIC, association des ingénieurs communaux de Wallonie et de Bruxelles ; une rencontre a lieu le 11 janvier. Il est proposé d'accueillir des collègues belges dans les groupes de travail, d'organiser des journées techniques dans les régions frontalières, d'accueillir des stagiaires en formation initiale en Wallonie.

La commission carrière s'inquiète de la parution d'un décret facilitant l'intégration dans le cadre d'emplois de la FPT des ingénieurs des TPE, et leur garantissant des avantages²² exorbitants du droit commun. Des dispositions qui augurent mal de la mise en place d'une réelle parité ! Pourtant, Brice Hortefeux, ministre délégué aux Collectivités locales, dans une lettre au ministre, Dominique Perben, en soulignait la nécessité, « gage de mobilité et d'enrichissement réciproque ».

Le 9 mars, les trois associations professionnelles de cadres techniques ont signé une déclaration commune exigeant l'affirmation par le législateur du principe de parité inter-fonctions publiques, et l'AITF a proposé en ce sens trois amendements au projet de loi sur la FPT. Ces amendements sont rejetés par le Sénat le 16 mars, par l'Assemblée nationale le 12 octobre.

Les Assises de l'année se déroulent à Montpellier, du 7 au 9 juin, sur le thème : « *Le coût durable : pour une vision économique durable* ». Vingt-quatre ateliers sont organisés sur les sujets techniques les plus divers, ainsi qu'une table ronde sur la question récurrente du principe de parité. Près de 400 congressistes assistent à la table ronde principale dont l'invité d'honneur est Albert Jacquard, philosophe et



DR

22. Décret n° 2005-1727 du 30 décembre 2005.

écrivain, entouré de Jacques Pélissard, président de l'AMF et de plusieurs personnalités. « Décision publique et développement durable » est le thème de cette table ronde où l'apport du professeur Jacquard est unanimement apprécié.

Dans le cadre des Assises, le président Bosse signe un accord avec le CERTU établissant le principe d'une collaboration étroite avec les groupes de travail concernés par les activités du CERTU. Puis, le 30 octobre, une autre convention est signée avec l'Union syndicale de l'industrie routière française en vue d'engager une étude sur l'entretien des chaussées urbaines.

C'est en cette année 2006 que voit le jour l'association Plante&Cité. Le groupe de travail national « Espaces verts, nature et paysages », animé entre 2004 et 2005 par Patrick Berger, participe à la fondation de cette association qui regroupe l'ensemble de la filière publique et privée de l'horticulture et du paysage qui œuvre au profit des collectivités territoriales. L'AITF facilite le soutien de l'AMF et, depuis sa création, occupe le poste de trésorier de Plante&Cité par l'intermédiaire de Bertrand Martin. Plante&Cité est aujourd'hui une structure de dix salariés et gère un budget de fonctionnement annuel de 1 million d'euros. Elle regroupe plus de 600 adhérents allant des plus grandes collectivités aux entreprises de l'horticulture et du paysage. Sa principale mission est de proposer pour ses membres une plateforme d'échange en savoir-faire et un espace de recherche et développement nécessaire à la progression des pratiques dans ce domaine. Elle constitue le principal vecteur de la mise en place de la politique « zéro phyto ».

Le 16 décembre, dans le droit fil de ce qui a été mené sur les groupes de travail, le président Bosse réunit sous forme de séminaire les présidents de région : une manière de mieux connaître, de partager les objectifs de l'association dans les régions, de conforter les partenariats et de travailler ensemble au renouvellement des membres de l'AITF.

Le Comité national, le 17 décembre, renouvelle le bureau :

- président : Christian Bosse ;
- 1^{er} vice-président : Luc Faivre ;
- vice-président(e)s : Jean-Pierre Auger, Arnaud Bonnin, François Guillot, Emmanuelle Lointier, Patrick Langenbach, Annick Tual ;
- secrétaire général : Serge Massis ;
- secrétaire générale adjointe : Stéphanie Feybesse ;
- trésorier général : Patrice Fourré ;
- trésorière générale adjointe : Sophie Grandjean.

Bonne nouvelle en fin d'année, puisqu'un décret²³ entérine l'abaissement des seuils pour le recrutement des ingénieurs.

23. Décret n° 2006-1778 du 23 décembre 2006, publié au JO le 31 décembre.

2007

Une circulaire sur l'orientation stratégique du réseau scientifique et technique de l'État, parue le 15 janvier, indique que le premier objectif est de s'ouvrir aux collectivités locales. Si l'objectif est louable, les moyens définis pour l'atteindre sont bien modestes. Il s'agit, « par le haut », de favoriser la participation des collectivités aux conseils d'orientation, et « par le terrain », de favoriser la participation des collectivités aux clubs techniques du réseau. En clair, comme l'écrit le président Bosse, « *c'est proposer aux collectivités d'être des microbes sous le microscope de chercheurs plus sérieux qu'elles !* ».

En mars, Amélie Chiari, ingénieure au sein de la collectivité de Corse, adresse son adhésion à l'AITF et devient sans le savoir la 4 000^e membre de l'association, qui fête cette année ses 70 ans.

Le 12 avril, une délégation du bureau national rencontre Paul Peny, directeur général de l'administration et de la fonction publique. Les interrogations sur l'homologie, comme sur le partage de l'expertise, les propositions de l'association pour aboutir, rencontrent une écoute attentive.

Les Assises ont lieu à Dunkerque, du 6 au 8 juin, sur le thème : « Territoires, développement et coopération : de l'expertise locale à la vision globale ». Organisées par une équipe dunkerquoise enthousiaste et fortement mobilisée, ces assises accueillent une vingtaine d'ateliers techniques, une table ronde autour du professeur Yves Coppens, une table ronde statutaire consacrée à l'examen de la loi FPT, adoptée le 7 février et promulguée le 19. Une centaine de partenaires s'associent à ces temps forts qui font la part belle à l'ouverture à l'international et se clôturent au son des fifres et des tambours sur les rythmes du célèbre carnaval dunkerquois.



DR

Les Assises 2007 donnent naissance au groupe de travail « À l'international », qui sera animé par Annick Tual et co-animé par Pierre Laye puis par Maurice Bart.

C'est également l'occasion de signer un partenariat avec l'ARDIC (Association régionale des directeurs et ingénieurs communaux) de Belgique. Dans cette dynamique, l'AITF officialisera une convention avec l'ARICOD un an plus tard.

La nouvelle loi FPT apporte des améliorations sensibles en matière de formation, de quotas, de seuils démographiques. Le rôle du CNFPT est profondément modifié, recentrant son action sur la formation et le recrutement des A+.

Toutefois, la commission carrière dénonce la régionalisation du recrutement des ingénieurs, l'absence de parité avec les ingénieurs TPE détachés dans la FPT, l'exclusion des ingénieurs du bénéfice de la bonification indemnitaire.

Après le voyage en Chine d'avril, le club informel des retraités devient la commission « retraités », avec un correspondant dans chaque région.

2008

La décision est prise de regrouper les archives de l'association aux archives municipales de la ville de Lyon. Un moyen d'en assurer le regroupement et la conservation.

Outre l'organisation de voyages – le Brésil en 2008 – la commission « retraités » prépare un document d'information afin de mieux armer tous les nouveaux retraités pour aborder cette nouvelle étape de leur vie.

À la suite du rachat par le Groupe Moniteur des sociétés du Groupe Territorial, la SAS Techni.Cités est devenue filiale du groupe. Les Assises de 2008 vont pour la première fois être organisées par le Groupe Moniteur.

C'est ainsi que les Assises des ingénieurs territoriaux changent de nom et deviennent les « Assises de l'ingénierie territoriale ». Elles ont lieu à Nantes, sur le site de la Beaujoire, du 11 au 13 juin. Le thème retenu est « l'expertise locale au service de l'action globale ». Dix-neuf ateliers sont proposés pendant ces trois jours, ainsi que deux tables rondes, dont une portant sur les questions statutaires.



f

Lors de l'assemblée générale, tous les indicateurs sont au vert ; le nombre d'adhérents progresse, les réserves financières sont suffisantes pour couvrir tout événement imaginable, bien que depuis dix ans, les montants de cotisation restent inchangés.

Les partenariats conclus avec des associations, institutions et structures publiques ainsi que les très nombreuses sollicitations dont fait l'objet l'AITF témoignent de sa vitalité et de son aura, qui prend à la fois appui sur les groupes de travail et sur la présence sur le terrain des sections régionales.

Deux décrets relatifs à la formation obligatoire des fonctionnaires territoriaux²⁴ conduisent à ne prévoir pour les ingénieurs en chef qu'une formation extrêmement courte ; l'AITF décide donc de déposer un recours devant le Conseil d'État contre ces deux décrets.

Un nouveau site internet est mis à l'étude sur la base d'une enquête menée auprès des adhérents.

Depuis les Assises de Nantes, le président faisant face à de graves soucis de santé, c'est Luc Faivre, 1^{er} vice-président, qui prend le relais. C'est pourquoi l'éditorial du numéro de décembre d'« *Ingénieur territorial* » est cosigné par le président Bosse et Luc Faivre. Il marque la fin de quatre années à la tête de l'association :

« Pendant ces quatre années de présence à la barre, nous avons essayé de mener ce navire vers de nouvelles destinations, en respectant les acquis individuels et collectifs. [...] Dans un contexte de dérégulation statutaire parfois sauvage, et de refus d'une expertise technique souvent vécue comme «empêcheur de décider en paix», nous avons maintenu le cap [...] en nous adaptant aux incertitudes de l'instant ».

Dans le cadre des relations nouvelles avec le Groupe Moniteur, l'AITF a obtenu un versement annuel complémentaire qui lui permet de financer l'emploi d'un délégué général.

Le Comité national de décembre désigne le nouveau bureau :

- président : Jean-Pierre Auger ;
- 1^{er} vice-président : Arnaud Bonnin ;
- vice-président(e)s : François Guillot, Patrick Langenbach, Emmanuelle Lointier, Claude Mainpin, Franck Siegrist, Annick Tual ;
- secrétaire général : Serge Massis ;
- secrétaire général adjoint : Patrick Laffont ;
- trésorière générale : Sophie Grandjean ;
- trésorier général adjoint : Julien Tesei ;
- membres : Alex Ashofteh, Pierre Laye, Luc Miltgen, Philip Sion ;
- chargés de mission auprès du président : Michel Champ, Claude Bastouill.

24. Décrets n^{os} 2008-512 et 2008-513 du 29 mai 2008.

2009

Conformément à la décision prise en juin 2008, l'AITF procède, au début de l'année, au recrutement d'une déléguée générale en la personne de Catherine Guillemain. Elle a en charge les relations avec les pouvoirs publics et les partenaires de l'association.

Le président Auger accompagné de Sophie Banette et de Marc Courbot rencontrent Xavier Lepercq, président de l'USIRF (Union des syndicats de l'industrie routière française) le 9 avril. Les sujets suivants sont abordés : l'observatoire « Route et mobilité durable » ; le devenir du Réseau scientifique et technique de l'État ; le dossier de l'accessibilité.

La rencontre du 18 mai entre le président et le directeur général du CNFPT Michel Pastor, Claire Cornet, directrice générale adjointe, et Philippe Bailbé, directeur de l'ENACT de Montpellier, affirme la priorité de cet établissement : le secteur technique pour maintenir une ingénierie publique de qualité et une offre de formation pour les cadres en position qui assurent des fonctions techniques.

Le 8 juin, le président est auditionné par le sénateur Daudigny dans le cadre du rapport sur l'ingénierie publique ou « chronique d'une mort annoncée de l'ingénierie publique de l'État ».

Le 10 juin, Jean-Pierre Auger accompagné d'Arnaud Bonnin rencontrent Michel Guenneau, conseiller technique pour la fonction publique territoriale et aux collectivités territoriales. L'objet de la réunion est l'encadrement supérieur. Le ministère travaille sur une réforme statutaire du cadre d'emplois des ingénieurs : formation, avancement et promotion. Dans le cadre de cette réforme, le ministère souhaite que soient conservées une maîtrise d'ouvrage et une ingénierie publique de qualité.

Les Assises nationales de l'ingénierie territoriale ont lieu du 24 au 26 juin à Lyon. Pour la première fois, elles accueillent les manifestations annuelles de trois associations : AITF, ATTF et ACTTF. Au total, quelque 800 participants dont 25 % de non-adhérents. Vingt-six ateliers, deux colloques et deux tables rondes sont proposés aux participants. La première des tables rondes a pour thème « Les collectivités locales peuvent-elles agir sur l'économie ? », avec la participation de Michel Godet. La seconde porte sur la responsabilité pénale. Le salon, devenu depuis l'année précédente « Salon des solutions techniques territoriales », accueille un grand nombre d'exposants.

L'assemblée générale se penche en particulier sur la question de la revalorisation du cadre A et les risques de séparation du cadre d'emplois des ingénieurs en deux, par similitude avec la fonction publique d'État.



DR

Depuis peu, l'association a décidé de procéder de façon systématique à la radiation des membres qui ne s'acquittent pas de leur cotisation, malgré cela, elle n'a jamais eu autant d'adhérents.

Pour tenir compte des décisions prises au Comité national du 24 juin, il est convenu d'apporter des modifications au règlement intérieur :

Article 2 : cotisations à acquitter avant le 31 mars.

Article 3 : radiations effectives au 31 octobre pour une situation nette au 1^{er} janvier suivant.

Article 40 : il s'agit de se donner plus de souplesse sur le contenu des Assises et de permettre qu'elles puissent se tenir avec seulement un Comité national (pour le cas où une année l'assemblée générale aurait lieu pendant la conférence nationale).

Les adhérents à jour de leur cotisation sont au nombre de 3 734 en 2006 ; 4 016 en 2007 ; 4 224 en 2008 ; 4 373 en 2009.

La seconde vague de décentralisation qui touche notamment le domaine de la voirie pose avec une nouvelle acuité la question du devenir du réseau scientifique et technique de l'État. En effet, dans de nombreux domaines, l'État se recentre sur ses missions régaliennes. Et l'ouverture des conseils d'administration et autres conseils stratégiques ne réserve pas aux collectivités locales la place qui devrait désormais leur revenir dans le nouveau contexte national, alors qu'elles sont devenues le premier prescripteur de la commande publique.

En complément des Assises, une nouvelle manifestation nationale est proposée aux adhérents : une conférence nationale organisée à Metz les 10 et 11 décembre. Quatre tables rondes : « Le Grenelle », « La révolution du management public », « La planification urbaine » et « Le piéton dans la ville », et une séance plénière avec la participation de Jean-Marie Pelt.

Au Comité national de décembre, Pascale Gourney est élue trésorière générale adjointe.

Des réunions avec l'AMF et la DGCL (Éric Jalon, directeur général), fin décembre, permettent à l'AITF de débattre et faire entendre ses revendications sur les évolutions statu-

taires en préparation ; mais la volonté du législateur est claire, et l'on s'achemine vers une séparation en deux du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux, malgré l'avis contraire de l'AITF. L'AMF, sollicitée par le gouvernement sur les projets de réforme de la catégorie A, demande l'avis de l'association.

Un flyer est adressé à plus de 500 parlementaires pour mieux faire connaître l'association.

2010

S'engage une collaboration avec les centres de gestion qui se sont vu transférer au 1^{er} janvier l'organisation des concours et examens professionnels de la catégorie A et plus particulièrement le centre de gestion de Meurthe-et-Moselle qui pilote la cellule pédagogique nationale chargée de l'élaboration des concours. À la demande de l'association, l'AITF siègera dans le comité de pilotage pour la sélection des sujets des épreuves.

Le CFTR disparaît et est remplacé depuis le 19 janvier²⁵ par l'IDRRIM²⁶ dont le président est Yves Krattinger, président du conseil général de Haute-Saône et sénateur. L'association, absente du CFTR, s'est particulièrement investie dans la création de l'IDRRIM et sera présente dans cet institut avec un poste d'administrateur (Jean-Pierre Auger) et trois postes de délégués. L'AITF est ainsi aux côtés de l'AMF qui lui confie un autre poste de délégué.

Le groupe socialiste du Sénat auditionne l'AITF le 7 avril : ce dernier souhaite connaître l'avis et les propositions de l'AITF sur le Grenelle 2. Cette audience permet à l'association d'obtenir un rendez-vous avec l'AMF qui constitue un groupe de travail sur ce thème. L'AITF émet une note de propositions et de recommandations.

L'association est représentée à l'Observatoire interministériel de l'accessibilité et de la conception universelle nouvellement créé.

Suite à la démission de Sophie Grandjean, lors de sa séance du 2 juin, le Comité national élit Julien Graindorge en qualité de trésorier général.

Les assises se déroulent à Rouen, du 2 au 4 juin, avec la participation des trois associations de cadres techniques. Seize ateliers, deux colloques, une table ronde statutaire et une conférence sur l'avenir du service public et de la FPT avec Jacques Attali.

Au cours d'une réunion commune des président(e)s et des trésoriers et trésorières des régions, le 3 juin, les mémentos

25. Comité français pour les techniques routières.

26. Institut des routes, des rues et des infrastructures pour la mobilité.

du président régional, du trésorier régional et des groupes de travail régionaux, ainsi qu'un nouveau modèle de règlement intérieur régional sont distribués.



L'assemblée générale officialise, par une modification statutaire, la création d'une commission des aîné(e)s, et la diminution des règles de quorum.

Le 18 juin, une nouvelle convention de partenariat est signée avec le Groupe Moniteur. Elle prévoit : une subvention de 60 000 euros, la prise en charge du secrétariat, la mise à jour du fichier, la gestion du site internet, l'édition du magazine « *Ingénieur territorial* », l'organisation et la promotion des assises avec le reversement d'un pourcentage sur le chiffre d'affaires de la manifestation et l'abonnement à « *Techni.Cités* ». Son terme est fixé au 31 décembre 2014.

L'association lance une consultation avec pour objectif de toiletter un contrat d'assurance groupe de protection et de défense des adhérents qui était très ancien. Le dossier de consultation et l'offre proposée par la SMACL sont validés par un avocat spécialisé en droit des assurances. Au final, toutes les couvertures sont confirmées ou améliorées et les cotisations passent de trois à six niveaux en fonction des différentes positions statutaires avec notamment la prise en compte des emplois fonctionnels. Ce nouveau contrat fait économiser 18 000 euros HT (valeur fin 2009) à l'association.

Par une convention en date du 19 novembre, un groupe de commandes entre le CNFPT et l'association est constitué en vue de la réalisation d'une étude prospective sur l'évolution des emplois et des compétences de l'ingénieur territorial. L'étude à mener devra répondre à la problématique suivante :

- faire un état des lieux sur les métiers et sur les modes de gestion des collectivités territoriales ;
- mener une réflexion prospective : quel sera le métier d'ingénieur dans dix-quinze ans ? Quel avenir pour le service public et la fonction publique dans l'avenir ? Il devient nécessaire d'anticiper et d'identifier les nouvelles trajectoires à suivre.

Le président multiplie les rapprochements avec diverses structures. Il siège au nom de l'AITF au conseil d'administration de l'IGD²⁷, de l'EIVP, et au conseil d'orientation du CERTU.

27. Institut de la gestion déléguée.

Une convention avec l'AFNOR ouvre certaines commissions à l'AITF, un contrat de partenariat rapproche l'association de l'ASTEE.

Dans le cadre du groupe formation du CNFPT piloté par Gilles Dacosta, la série d'auditions d'experts concernés par la formation des futurs ingénieurs en chef se poursuit. Jean-Pierre Auger a été auditionné le 10 novembre pour défendre la position de l'association : une formation d'un an organisée par le CNFPT commune avec les administrateurs et les fonctionnaires de l'État.

Le 2 décembre lors des ETS²⁸, l'association organise et anime l'atelier ayant pour thème : « Rentabilité du service public-la quadrature du cercle ? Réforme de la fonction publique territoriale et évolution du métier d'ingénieur territorial : quelle rentabilité pour la fonction publique territoriale ? ».

Le 10 décembre, le Comité national renouvelle sa confiance à Jean-Pierre Auger. Le bureau national est ainsi constitué :

- président : Jean-Pierre Auger ;
- 1^{er} vice-président : Serge Massis ;
- vice-président(e)s : Arnaud Bonnin, François Guillot, Patrick Langenbach, Emmanuelle Lointier, Claude Mainpin et Franck Siegrist ;
- secrétaire général : Patrick Laffont ;
- secrétaire général adjoint : Patrick Berger ;
- trésorier général : Julien Graindorge ;
- trésorière générale adjointe : Pascale Gourney ;
- membres : Laurence Chapacou, Philip Sion ;
- chargés de mission auprès du président : Michel Champ, Jean-Pierre Dufeil.

L'AITF et le CNFPT co-organisent à Versailles les 16 et 17 décembre un colloque européen sur le thème « Vers les villes-nature, zéro pesticide : cohérences territoriales, paysagères et sociales » réunissant plus de 350 collègues.

2011

Le bureau national retient quatre axes de travail pour les années 2011-2012 :

- la retraite : la commission des aînés va se charger de ce dossier ;
- la réforme territoriale et les conséquences des mutualisations et de l'intercommunalité sur le type de gouvernance des services techniques ;
- la maîtrise des budgets des collectivités avec les dépenses que les lois Grenelle 2 font peser sur les budgets dans un contexte difficile ;
- la ville de demain souhaitée par les citoyens (étude IPSOS).

28. Entretiens territoriaux de Strasbourg.

Le 21 janvier, Jean-Pierre Auger et François Guillot sont reçus par Jean-Michel Rapinat, conseiller chargé de la fonction publique auprès du ministre des Collectivités territoriales qui est accompagné de trois personnes de la DGCL. Il nous confirme la séparation du cadre d'emplois en deux. Ce rendez-vous a été l'occasion pour l'association de rappeler ses revendications :

1. les ingénieurs territoriaux issus des concours externe et interne doivent pouvoir commencer au 2^e échelon avec l'indice brut ;
2. les ingénieurs territoriaux doivent pouvoir disposer d'un 11^e échelon à l'indice brut 801 comme les ingénieurs des travaux publics de l'État et comme les attachés territoriaux ;
3. les ingénieurs de la FPT doivent pouvoir bénéficier des indices provisoires au même titre que les ingénieurs divisionnaires des travaux publics de l'État qui peuvent être détachés dans les emplois fonctionnels des 1^{er} et 2^e groupes (indice 1015 et HEA).

L'association propose que soit porté l'indice terminal de DST 20 à 40 000 à 1015 et l'indice terminal de DGST 40 à 80 000 à HEA ;

4. les ingénieurs en chef territoriaux devraient pouvoir disposer de la même grille par équivalence et parité que les ingénieurs en chef des Ponts et des Eaux et forêts, et ainsi pouvoir atteindre l'indice HEC ;
5. la promotion interne doit rester une voie d'accès reconnue au cadre d'emplois d'ingénieur en chef. Ses modalités doivent être lisibles et équitables (examen professionnel avec oral devant jury national), afin de donner, à ceux qui remplissent les conditions, la possibilité d'accéder aux postes de DGS, de DGA ou de DGST.

La commission des aînés est officiellement créée le 3 mars. L'animation en est assurée par François Collin. Au-delà de l'organisation d'activités de loisirs, elle se donne pour ambition d'accompagner les ingénieurs vers la retraite, en fournissant conseils et assistance à travers notamment l'élaboration d'un guide de la retraite.

Le 27 avril, Jean-Pierre Auger est auditionné par la commission du Sénat sur les conséquences de la RGPP (révision générale des politiques publiques). L'AITF propose l'ingénierie territoriale au niveau intercommunal comme réponse au retrait de l'ingénierie publique laissant les petites collectivités en difficulté, à condition de respecter une taille critique de 15 000 habitants minimum pour avoir les moyens de cette assistance technique.

Les Assises se déroulent à Marseille du 8 au 10 juin. Dix ateliers sur des sujets techniques d'actualité, une table ronde sur la formation des ingénieurs, sont complétés par une conférence de Daniel Herrero, légende vivante et haute en couleur de l'Ovalie qui, faisant partager sa conception de l'esprit d'équipe, dit, avec ses mots, comment manager les hommes pour atteindre l'objectif commun.

Rendez-vous avec l'Association des maires de France le 22 juin à l'issue du comité technique national.

Cette rencontre initiée par le président lors de son rendez-vous avec le directeur général de l'AMF (Rollon Mouchel-Blaisot) permet aux animateurs présents de rencontrer les permanents de l'AMF (DGA, directeurs...). L'AMF est demanderesse de l'expertise reconnue de l'AITF.



▶ Daniel Herrero pendant son intervention.

Le président rencontre Vincent Potier, directeur général du CNFPT, le 23 juin. À l'ordre du jour de la réunion : quel type de partenariat peut être envisagé pour les futures assises ? L'accès au grade d'ingénieur territorial par les diplômés en urbanisme ; le point sur la sortie du décret et l'étude prospective des métiers de l'ingénieur.

Jean-Pierre Auger rencontre Philippe Laurent, nouveau président du CSFPT, le 14 octobre, pour lui présenter les revendications de l'association concernant le projet de cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux.

Reprenant l'initiative de 2009, une deuxième conférence nationale est organisée à Caen, les 24 et 25 novembre, avec pour thème général le développement durable, décliné au sein de trois tables rondes, qui ont rassemblé plus de 200 participants.

Au lendemain de ces journées, le Comité national prend connaissance des résultats de l'enquête réalisée auprès des adhérents ; si 95 % des adhérents apprécient la lecture de « *Techni.Cités* » et d'« *Ingénieur territorial* », seuls 57 % connaissent l'activité des groupes de travail et des sections régionales. Le site internet n'est utilisé que par 48 % des sondés.

Le Groupe Moniteur n'ayant pas renouvelé son partenariat avec l'AITF, c'est la fin des manifestations nationales communes.

L'AITF et l'Association des directeurs de services techniques départementaux (ADSTD) organisent le 14 décembre un bureau national commun afin d'examiner les perspectives de collaboration future.



2012

Le 5 janvier, le président participe à une réunion organisée par la DGCL, en présence de Philippe Laurent, président du CSFPT. Il est désormais acquis que le cadre d'emplois sera séparé en deux. L'AITF plaide pour le maintien d'une promotion interne au grade d'ingénieur en chef.

En ce début d'année, un nouveau site internet est ouvert : aitf.fr

C'est à Lille que se déroulent les assises de l'année, du 30 mai au 1^{er} juin. Douze ateliers techniques sont proposés aux participants, ainsi que deux tables rondes ; l'une présidée par le sénateur Jarlier sur le thème de « L'ingénieur et le projet urbain », l'autre présidée par Philippe Laurent, pour débattre du projet de réforme du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux, un sujet largement repris lors de la réunion du Comité national.

Le ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie (MEDDE) vient de publier le nouveau décret relatif aux travaux effectués à proximité des réseaux de transport et de distribution (20 août). Des remarques que l'association avait formulées dans le courrier du 27 juin concernant le DT-DICT ont bien été prises en compte, comme une souplesse en matière d'investigations complémentaires, et si des précisions ont bien été apportées sur le chevauchement des deux décrets, en revanche aucun report de la date d'entrée en vigueur n'a été obtenu. L'association est représentée par Erwan Lemarchand à l'Observatoire national DT-DICT et au comité stratégique du Guichet.

L'EIVP, qui abrite le siège social de l'AITF, quitte ses locaux 15 rue Fénelon dans le 10^e arrondissement de Paris pour s'agrandir au 80 rue Rébeval à Paris, qui devient le nouveau siège de l'association.

Le 15 novembre, audience au Sénat avec la sénatrice Marie-Lise Campion concernant son rapport sur l'application de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. Jean-Pierre Auger, Serge Massis et Luc Satiat transmettent les propositions de l'AITF concernant l'accessibilité du cadre bâti.

Le mémento de l'ingénieur territorial est créé par la Comcar (commission carrière). Ce document rassemble tous les textes qui régissent le statut de l'ingénieur territorial, traite les droits et obligations des fonctionnaires, les couvertures de l'assurance SMACL et la retraite. Il est consultable sur le site internet de l'association.

Les rencontres s'enchaînent pour faire le point sur le cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux avec Guillaume Denis et Antoine Desfretier, conseillers au cabinet de la ministre Marylise Lebranchu le 25 octobre 2012, avec cinq représentants de la DGCL dont Christophe Peyrel, sous-directeur des élus locaux et de la fonction publique territoriale, avec le syndicat CGT (Fédération des services publics) et la branche service public FO.

Comme au terme de toutes les années paires, le comité a renouvelé le bureau national :

- président : Jean-Pierre Auger ;
- 1^{er} vice-président : Arnaud Bonnin ;
- vice-présidents : François Guillot, Patrick Laffont, Patrick Langenbach, Claude Mainpin et Franck Siegrist ;
- secrétaire général : Patrick Berger ;
- secrétaire générale adjointe : Brigitte Mouton ;
- trésorière générale : Pascale Gourney ;
- trésorier général adjoint : Julien Graindorge ;
- membres : Laurence Chapacou, Philip Sion ;
- chargés de mission auprès du président : François Collin, Jean-Pierre Dufeil, Serge Massis.

2013

L'association se donne comme priorité notamment, pour ce mandat 2013-2014 : la simplification et la réduction des normes, la restructuration de l'ingénierie publique.

Ce début d'année voit la naissance d'un dix-neuvième groupe de travail, « Gestion du littoral », à l'initiative de Sophie Grandjean.

L'association adopte un nouveau logo, plus moderne.

L'étude prospective, lancée l'année précédente, sur le métier d'ingénieur territorial en partenariat avec le CNFPT, a fait l'objet d'un atelier organisé par l'INSET et le groupe de travail « Management », avec la présence de grandes écoles d'ingénieurs en février.

Le groupe de travail « Architecture et bâtiment » organise la 1^{re} journée du patrimoine historique sur le thème « Conservation et restauration du patrimoine historique » à Versailles.

Les Assises – qui changent une nouvelle fois de nom et deviennent les « *Rencontres nationales de l'ingénierie publique* » (RNIP), ont lieu à Nice, les 23 et 24 mai, sur le thème de « L'ingénierie et l'innovation ». Elles accueillent 300 participants. La conférence d'ouverture donne la parole à Jean-Louis Étienne, médecin et explorateur, qui partage sa passion d'entreprendre au service de grands projets. Suivent douze ateliers, quatre tables rondes, et un après-midi de visites techniques, l'ensemble organisé en « parcours métier ».

Le groupe de travail « SIG et topographie » représente l'association au CNIG²⁹ qui s'est réuni les 19 et 26 février pour le projet de règlement concernant l'interopérabilité des thèmes de la directive Inspire.



DR

L'association a défini un référentiel de compétences nécessaires pour un exercice équilibré du métier d'urbaniste. Ce dernier est envoyé aux ministres Cécile Duflot et Delphine Batho.

29. Conseil national de l'information géographique.

La position défendue était que l'accès au concours d'ingénieur ne peut se faire que si la formation délivrant le diplôme permet des connaissances et des expertises dans les domaines techniques, opérationnels et de conception paysagère.

Par arrêté du 23 juillet 2013, Claude Garcia est nommé représentant titulaire de l'AITF au Conseil national du bruit (CNB) et Arnaud Cristini suppléant.

Le 11 septembre, Jean-Pierre Auger rencontre Serge Morvan de la DGCL.

Le 30 novembre, le Comité national met au point des évolutions du statut de l'association, avec pour objectif de :

- simplifier les procédures ;
- améliorer les capacités de décision, clarifier les conditions d'adhésion ;
- renforcer le rôle des groupes de travail ;
- augmenter la représentativité des instances ;
- redonner du sens au découpage régional ;
- définir le rôle et la place des retraités dans les instances ;
- fixer des règles de durée des mandats.

Le comité autorise le président à dénoncer la convention qui unit l'association au Groupe Moniteur au 31 décembre 2014, et à organiser une consultation pour un nouveau partenariat. Publication d'une déclaration commune signée par les représentants de AITF-CGT-FNACT-CFTC-FO sur la réforme du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux reprenant les revendications essentielles de notre association.

2014

L'AITF et l'Association des directeurs de services techniques départementaux organisent le 20 mars un bureau national commun afin de définir des thématiques communes de travail.

L'association décide d'éditer en douze pages le rapport annuel d'activité, témoignage de son action continue au service de l'ingénierie territoriale et des collectivités.

Le groupe de travail « Architecture et bâtiment » organise la 2^e journée du patrimoine historique sur le thème « Protéger et rendre accessible le patrimoine historique » et accueille 150 congressistes dans les locaux de l'École du Louvre, à Paris.

Les Rencontres nationales de l'ingénierie publique, nouvelle formule, ont lieu à Paris, dans les locaux de l'École nationale supérieure d'architecture de Paris Belleville, les 19 et 20 juin. Le thème retenu est « Ingénierie publique territoriale et ville 2030 ». La manifestation propose douze ateliers répartis en quatre « parcours métier » : « aménagement, urbanisme,

architecture », « énergie », « eau et assainissement », « management ».

Le 18 juin, le Comité national autorise le président à signer une convention de partenariat avec OPAS, qui se substitue, à compter du 1^{er} janvier 2015, au Groupe Moniteur. La proposition d'OPAS reprend pour partie les conditions de l'ancienne convention avec le Groupe Moniteur/Territorial à savoir la subvention, le secrétariat, l'organisation et la promotion de la manifestation nationale. OPAS propose de réaliser un magazine mensuel propriété de l'association « L'ingénieur territorial » comprenant quatre pages pour la vie associative. Un comité de rédaction est mis en place pour définir la ligne éditoriale.

Lors de l'assemblée générale extraordinaire du 19 juin, une nouvelle modification des statuts et du règlement intérieur de l'association est approuvée. Elle comporte les mesures suivantes :

- simplification des procédures (désignation des animateurs des groupes de travail, fixation et transmission des dates des assemblées générales et conseils d'administration, paiement possible de la cotisation par voie électronique) ;
- réduction à deux par région, dont le(la) président(e) du nombre de représentants au Comité national qui prend le nom de conseil d'administration ;
- renforcement du pouvoir décisionnel des présidents et trésoriers régionaux au niveau national en les associant davantage ;
- correspondance des mandats avec l'année civile, limitation des mandats à six ans et report de la date limite des assemblées générales régionales au 1^{er} novembre ;
- clarification des conditions d'adhésion ;
- redéfinition du rôle des actifs et des retraités dans les instances nationales et régionales ;
- les groupes de travail : mise en évidence de leur rôle ; conditions de participation ; création d'un poste de vice-président, membre du bureau national, chargé de leur animation ;
- tendre vers la parité des instances dirigeantes, proportionnellement à la représentation nationale ;
- révision du découpage historique des sections régionales qui ne correspond plus à l'organisation territoriale actuelle : redéfinir leur périmètre en s'appuyant sur les régions administratives, socle du fonctionnement décentralisé de l'État ; veiller à ce que les actions d'une région ne se limitent pas aux seuls adhérents régionaux, mais qu'elles fassent systématiquement l'objet d'une publicité nationale.

Tenant compte de cette dernière disposition et des difficultés à faire vivre la section régionale Auvergne-Limousin, principalement pour des raisons géographiques, il est décidé de rattacher les départements d'Auvergne à la section Rhône-Alpes-Côte d'Or-Jura (qui prend le nom de Rhône-Alpes-Auvergne) et ceux du Limousin à la section Sud-Ouest qui devient Sud-Ouest-Limousin. Ainsi disparaît la section Auvergne-Limousin en tant que telle.

De multiples partenariats

De 2009 à 2014, sous la présidence de Jean-Pierre Auger, des conventions de partenariat ont été signées avec :

- Plante&Cité et neuf grandes municipalités (Paris, Rennes, Lyon...) : convention « label partagé » ; l'objectif est de parvenir à la création d'un référentiel qui définit ce qu'est une gestion écologique (7 avril 2010) ;
- l'AFNOR : cette convention nous permet d'ouvrir des commissions de normalisation aux experts désignés par l'association (2 juin 2010) ;
- DICT.fr, avec l'élaboration d'un guide pratique sur les travaux à proximité des réseaux (3 juin 2010) ;
- l'ASTEE pour organiser la participation du groupe de travail « Eau et assainissement » à ses travaux (juin 2010) ;
- le Groupe d'intérêt scientifique « Modélisation urbaine » (GIS MU) : l'association participe depuis septembre 2011 au GIS MU qui a pour objet de faire converger les besoins entre les mondes de la recherche, de l'ingénierie, de la maîtrise d'ouvrage et de la maîtrise d'œuvre dans le champ de la modélisation urbaine, depuis la conception des villes jusqu'à leur exploitation ;
- GDF-Suez, pour favoriser l'échange et la diffusion d'informations sur les sujets liés à l'énergie, au développement durable et aux préoccupations environnementales (10 juin 2011) ;
- l'université Paris 8 et l'AITF conviennent de coopérer pour renforcer la notoriété d'un nouveau projet de formation : le Diplôme de formation supérieure spécialisée d'université « Techniques de l'urbanisme, de l'aménagement et du paysage ». Ce DFSSU a pour finalité de donner aux futurs urbanistes les outils scientifiques et techniques leur permettant un exercice équilibré de leur profession (17 juin 2011) ;
- EDF collectivités, convention triennale 2012-2014 (22 novembre 2011) ;
- PFVT¹ (24 novembre 2012) ;
- L'UNEP² pour l'élaboration de règles professionnelles dans le domaine des espaces verts (14 décembre 2012) ;
- CESI/CESFA (écoles d'ingénieurs durable et centre de formation en alternance) pour aider à la mise en place d'une option collectivités territoriales, l'association fait partie du conseil scientifique (24 mai 2013) ;
- Syntec-Ingénierie concernant le CBDD (carnet de bord du développement durable). Ce document, écrit en partenariat avec Syntec-Ingénierie, le CSTB, l'UNSA, l'AFEX et l'ADEME, est un outil pour le maître d'ouvrage public ou privé pour gérer les démarches de développement durable de la conception à la déconstruction de toute opération de bâtiment ou d'infrastructure (12 juin 2013) ;
- VIVAPOLIS, adhésion à la vision et à la démarche françaises de la ville durable (10 décembre 2013) ;
- Acoucity, permettant l'accès aux observatoires de l'environnement sonore au service des collectivités (19 juin 2014) ;
- l'ICSI³ avec une feuille de route pour les années 2014-2019 (19 juin 2014) ;
- AQC, convention triennale 2014-2017, mise en œuvre d'actions dans le but d'améliorer la qualité de la construction (20 juin 2014) ;
- l'Association des maires de France, partenariat de coopération technique entre les deux associations (1^{er} juillet 2014) ;
- ATEC-ITS France pour les rencontres de la mobilité intelligente (24 octobre 2014) ;
- SMACL Assurances, convention triennale 2015-2017 de partenariat financier (16 novembre 2014) ;
- la MNT⁴, convention triennale 2015-2017 de partenariat financier et associant l'association aux travaux de l'observatoire social (10 décembre 2014).

Parallèlement, ont été déposées à l'INPI notamment les marques « Salon de l'ingénierie territoriale », « Salon de l'ingénierie publique », « Rencontres nationales de l'ingénierie publique », « L'ingénieur territorial »...

1. Partenariat français pour la ville et les territoires.

2. Union nationale des entreprises du paysage.

3. Institut pour une culture de sécurité industrielle.

4. Mutuelle nationale territoriale.

Le 9 septembre Jean-Pierre Auger, accompagné de Patrick Berger et Joël Roy, est auditionné par René Vandieren-donck, rapporteur de la commission des lois du Sénat, sur le projet n° 636 portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République. Les thèmes évoqués ont trait aux réorganisations territoriales, aux transferts de compétences et aux évolutions du régime de l'intercommunalité.

Suite aux courriers adressés aux ministres Cécile Duflot et Philippe Martin, puis au courrier adressé à Philippe Jarlier, président du CEREMA le 18 septembre, Jean-Pierre Auger rencontre Bernard Larroustou, directeur général du CEREMA (Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement) le 18 septembre afin que l'association puisse être représentée dans les comités techniques de cette structure. Une réunion de préparation du programme d'activités pour 2015 s'en suit.

Le 8 octobre, un colloque est organisé par l'AITF à Nantes, sur le thème « Jardins, nature et paysages : les villes se font label : stratégies, retombées, crédibilité ? ».

Le 10 décembre, six associations professionnelles de cadres territoriaux, l'Association des administrateurs territoriaux de France (AATF), l'Association des ingénieurs territoriaux de France (AITF), le Syndicat national des directeurs généraux des collectivités territoriales (SNDGCT), l'Association nationale des directeurs d'action sociale et de santé des départements et des métropoles (ANDASS), l'Association des dirigeants territoriaux et anciens de l'Inet (ADT INET) et l'Association des directeurs généraux des grandes collectivités (ADGGC, ex-ANDGDGARD), se retrouvent pour engager une démarche renouvelée de collaboration, relançant sous des formes approfondies leur partenariat.

Dans un contexte où la décentralisation est interrogée, parfois remise en cause, où le cadre d'action des collectivités locales est soumis à de fortes contraintes, où les métiers de managers territoriaux connaissent de puissantes évolutions, nos associations, au-delà de leurs histoires et singularités respectives, font le choix de porter une parole unifiée pour mieux se faire entendre et peser davantage dans le débat public qui va durablement transformer les contours de la gestion publique locale.

D'ores et déjà, des discussions sont en cours entre nos associations et les pouvoirs publics pour que l'expertise des cadres territoriaux puisse bénéficier aux débats sur l'avenir des territoires. Ainsi est créée l'Entente des associations de cadres territoriaux (EACT).

Le comité de fin d'année désigne le nouveau bureau national :

- président : Patrick Berger ;
- 1^{er} vice-président : Arnaud Bonnin ;
- vice-président(e)s : Laurence Chapacou, Hubert Degoul, Pascale Gourney, Emmanuelle Lointier, Franck Siegrist, Annick Tual, Pascal Viez ;
- secrétaire général : Claude Mainpin ;

- secrétaire général adjoint : Patrick Langenbach ;
- trésorier général : Jean-Pierre Schang ;
- trésorier général adjoint : Julien Graindorge.

2015

Janvier voit l'arrivée dans toutes les boîtes aux lettres des adhérents de la nouvelle revue, propriété de l'AITF, et issue du partenariat avec OPAS : le « Magazine de l'ingénierie territoriale » (MIT). Dix numéros par an et trois ou quatre suppléments sont édités à 10 000 exemplaires chacun. Pour relever ce défi, OPAS met à disposition une rédactrice en chef, Sophie Schneider, et l'AITF, un comité de rédaction animé par Laurence Chapacou.

En ce début d'année, le président Patrick Berger multiplie les rencontres : le ministère sur les évolutions statutaires, l'AMF pour redynamiser la collaboration technique, le CNFPT sur le projet de statut, les concours et la formation.

Il doit débiter son mandat en prenant la lourde responsabilité de supprimer pour des raisons économiques le poste de déléguée générale occupé, sans avoir démerité, par Catherine Guillemin.

L'association s'implique dans le Plan de transition numérique dans le bâtiment (BIM) après une rencontre avec Bertrand Delcambre.

François Guillot, ancien DGST de la ville de Caen, est nommé président de l'OPQIBI.

Une réunion entre les bureaux de l'AITF et de l'ATTF permet de faire le point sur les doubles adhésions (cotisation mino-rée), et sur la participation des techniciens aux groupes de travail.

LES RENCONTRES NATIONALES DE L'INGÉNIERIE PUBLIQUE (RNIP)

Elles ont lieu les 11 et 12 juin à Toulouse, sur le thème « Climat et territoires : de l'intention à la réalisation ».

Pour la première année, afin d'améliorer la qualité du programme intellectuel proposé et d'ouvrir ces rencontres sur l'extérieur, l'AITF met en place un comité scientifique, animé pour le premier par Pascale Gourney, puis pour les années suivantes par Pascal Viez, qui regroupe autour de l'AITF : le CNFPT, l'AMF, l'EIVP³⁰ et le CEREMA.

La conférence d'ouverture est donnée par Nicolas Hulot et le philosophe Michel Puech et suivie par huit ateliers, deux tables rondes et trois visites techniques. 650 participants, près de 70 intervenants pour cette manifestation qui accueille également un espace d'exposition de 50 stands.

30. École des ingénieurs de la ville de Paris.

Les RNIP sont l'occasion de signer trois nouvelles conventions de partenariat : l'EIVP qui héberge le siège de l'association depuis plusieurs années, Clear Channel, Humanité et biodiversité présidé par Hubert Reeves et Bernard Chevassus-au-Louis, préfigurateur de l'Agence française pour la biodiversité qui sera créée officiellement en 2016.

Le président Berger rencontre le président et le directeur général du CEREMA fin juin pour renforcer le partenariat dans le cadre de la préparation des RNIP de 2016 à Saint-Étienne.

Grâce au partenariat avec l'association Humanité et biodiversité, l'AITF est présente à la COP21 sur le changement climatique à Paris début décembre. Elle anime une conférence sur les actions menées par les collectivités territoriales pour préserver la biodiversité, en présence d'Hubert Reeves, astrophysicien, et de Ségolène Royal, ministre de l'Écologie.

Enfin, lors des ETS en décembre, l'AITF (Annick Tual et Emmanuelle Lointier) anime un atelier remarqué devant plus de 300 personnes, essentiellement de la filière administrative, sur les nouvelles formes de management, du vertical à l'horizontal, montrant la capacité des ingénieurs à diriger toutes les formes d'organisation même les plus complexes.

2016

AITF.FR

En début d'année, l'association se dote d'un nouveau site internet accessible sur l'ensemble des supports, doté de nouvelles fonctionnalités, en particulier des vidéos, un observatoire, des offres d'emploi et fonctionnant en portail. On retrouve également l'AITF sur Facebook et LinkedIn. Plusieurs sections régionales et groupes de travail emboîtent le pas. Ce passage à l'ère du numérique devrait se concrétiser par une participation active de l'association à la production de MOOC (Massive Open Online Course) ou formations en ligne ouvertes à tous.

En février, les décrets officialisant la séparation du cadre des ingénieurs territoriaux en deux sont publiés ainsi que ceux concernant les modalités d'organisation des concours et examens professionnels correspondants. L'AITF se félicite de la création du nouveau grade d'ingénieur hors classe et de celui d'ingénieur en chef général. Le premier, en particulier, doit permettre d'atténuer l'effet de plafond de verre que constitue cette réforme pour les ingénieurs principaux mais, malheureusement, les modalités d'accès sont trop restrictives. L'AITF engage donc trois recours pour faire modifier ces décrets sur :

- la correction sur la nature des diplômes permettant l'accès aux concours d'ingénieur en chef. En l'état, elle permet à tout candidat même non issu de la filière technique et scientifique de se présenter aux concours ;

- l'amélioration de l'accessibilité au grade d'ingénieur hors classe et la prise en compte dans les règles d'accessibilité, des années de maternité pour les femmes, le texte publié étant discriminant ;
- la suppression du contingentement sur l'examen professionnel.

L'association maintient aussi son combat afin que puisse être relevé l'indice d'entrée des ingénieurs territoriaux. Il va se poursuivre, grâce à l'action soutenue de sa commission carrière, tout le long de l'année et en début 2017 avec la sortie des décrets sur le PPCR (parcours professionnels, carrières et rémunérations). Cette posture renoue avec les fondements de l'association, et l'idée de recréer un syndicat afin de mieux défendre les intérêts de ses membres, comme à l'origine, revient de nouveau d'actualité, dans un environnement territorial en pleine mutation et une fonction territoriale attaquée par de nombreux responsables politiques.

LES RENCONTRES NATIONALES DE L'INGÉNIEURIE PUBLIQUE (RNIP)

350 participants sont présents à Saint-Étienne, les 19 et 20 mai, sur le thème « Innovation et territoires », malgré une grève des transports qui empêche la venue d'une bonne partie des congressistes.

Annick Girardin, ministre de la Fonction publique, félicite l'association pour son action dans un message vidéo et Emmanuelle Cosse, ministre du Logement et de l'Habitat durable, nous fait l'honneur de sa présence. La conférence d'ouverture est animée par Serge Tisseron, « L'homme dans la cité numérique ». Les congressistes remarquent la qualité des interventions du maire de Saint-Étienne mais aussi président du conseil d'administration du CEREMA, de Gaël Perdriau, et surtout du très médiatisé, Idriss Aberkane, enseignant-chercheur spécialiste de l'économie de la connaissance et des neurosciences. Elle précède un programme de qualité avec une autre conférence-débat, huit ateliers, et quatre visites techniques. La table ronde statutaire est l'occasion de dévoiler les résultats de la première enquête de grande envergure menée par l'association sur le thème du « bonheur au travail ». Plus de 1 000 réponses, soit un quart des adhérents, mettent en évidence le malaise qui s'est installé entre les ingénieurs territoriaux et leurs employeurs, mais aussi le poids mal maîtrisé des nouvelles technologies. Cette enquête préfigure un dispositif que l'association souhaite développer en donnant régulièrement la parole à ses adhérents.

En juin, le président Berger scelle un accord avec le directeur général du CNFPT, Vincent Potier, pour qu'à partir de 2017, les RNIP deviennent les Rencontres nationales de l'ingénierie territoriale (RNIT, propriété de l'AITF). Cet accord est issu d'une longue discussion qui a pris naissance lors des ETS de 2015 entre Patrick Berger et Vincent Potier. Il permet d'offrir un accès gratuit à la manifestation pour tous les fonctionnaires territoriaux par une prise en charge

financière de l'organisation du programme intellectuel. Le CNFPT devient co-organisateur de la manifestation. Il vise à faire de cette manifestation le lieu principal d'échange en matière d'ingénierie territoriale. Il est acté que l'édition 2017 aura lieu au Havre afin de répondre à la proposition de la section régionale Normandie qui souhaite célébrer les 500 ans de la création de la ville, en 2018 à Montpellier et en 2019 à Dunkerque ou Lille, afin d'être au plus près des deux INSET « techniques » du CNFPT. Le thème des RNIT 2017 est vite trouvé car en lien avec l'histoire de la ville, « Résilience et territoires », avec comme grand témoin pour ouvrir les débats, Boris Cyrulnik.

L'AITF, avec l'Entente, prend position pour que le CNFPT puisse bénéficier à nouveau d'une cotisation à 1 % (alors qu'elle a été baissée à 0,9 %). En effet, il est important de renforcer l'accompagnement des agents territoriaux dans un contexte de réorganisation complète de la gouvernance territoriale conséquence de la loi « Notre », avec la mise en place des grandes régions, des collectivités territoriales uniques, des métropoles, des nouvelles communes...

À la demande du CNFPT, l'AITF, représentée par Annick Tual, participe à un comité technique d'organisation de la formation des nouveaux ingénieurs en chef, lauréats du concours externes et internes, qui va être mis en place à partir de septembre 2017 à l'INET de Strasbourg. Cette formation, qui va durer douze mois, est une belle opportunité pour l'association d'attirer de nouveaux adhérents et d'améliorer la présence des ingénieurs sur des postes de direction générale. De plus, l'association réfléchit à mettre en place un dispositif d'accompagnement de ses adhérents qui souhaitent passer les concours d'ingénieurs

en chef et les futurs élèves dans leur recherche de stages ou de postes. L'AITF mandate également Annick Tual pour siéger au comité de perfectionnement de l'Institut national des études territoriales.

Le partenariat avec Clear Channel est reconduit pour trois ans. Lors des ETS qui retrouvent le palais des congrès de Strasbourg, le CNFPT annonce l'ouverture de ses e-communautés dont sept sur des thématiques techniques. L'AITF a mobilisé l'ensemble de ses groupes de travail pour proposer des animateurs de ces communautés et ainsi continuer à être à la pointe de la production des savoirs et des savoir-faire au service des collectivités territoriales.

Le 10 décembre, le bureau national élu deux ans plus tôt est reconduit, à l'exception des secrétaires et du trésorier adjoint :

- trésorier général adjoint : Patrick Buonomano ;
- secrétaire générale : Marie-Hélène Metzinger-Nicolay ;
- secrétaire général adjoint : Christian Gobin.

Il est à noter l'entrée au bureau national de Patrick Miche, de Cathy Biass-Morin et de Joël Roy. Claude Mainpin succède à François Collin à l'animation de la commission des aînés. Enfin, le conseil d'administration mandate Jean-Pierre Auger et Jean-Pierre Imbert pour représenter l'association au sein de l'Entente. Annick Tual est nommée représentante de l'Entente au sein du conseil scientifique de l'Observatoire des finances et de la gestion publique locales qui va être mis en place en février 2017. Enfin, la féminisation de l'association est en marche avec, pour la première fois, la parité au niveau des présidents régionaux.

L'AITF, un creuset de compétences au service des populations et de ses adhérents

L'unité et la diversité

La grande originalité de l'association, c'est son unité. Alors que les corps d'ingénieurs de l'État sont divisés en plusieurs associations, l'AITF a su rassembler en son sein tous les ingénieurs exerçant dans des collectivités locales, de l'ingénieur à l'ingénieur général. Pourtant, l'origine très variée des ingénieurs territoriaux ne militait pas pour cette unité. Ils arrivent de plusieurs dizaines d'écoles et d'universités aux formations les plus variées pour la plupart, de la promotion sociale pour les autres.

L'État, dont des ingénieurs proviennent pour l'essentiel de deux filières, l'ENTPE et l'école des Ponts, pour faire face à ces formations généralistes, doit d'ailleurs, dans ses services les plus spécialisés, faire appel, sous forme de contrat, aux spécialistes qui lui manquent.

C'est sans doute la plus grande richesse des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale de pouvoir disposer des ingénieurs les mieux formés pour exercer leur métier.

Et en même temps, l'AITF a su, dès les années 1960, proposer à ces professionnels des lieux de rencontre, d'échange, d'expérimentation et de capitalisation des compétences, grâce à ses groupes de travail.

La place des femmes

Durant les premières décennies de son existence, l'association était exclusivement composée d'hommes.

Et même si aujourd'hui, en 2017, on peut constater qu'au sein de l'AITF, les ingénieurs femmes occupent de plus en plus de fonctions autrefois « réservées » aux seuls collègues masculins, la parité n'y est pas.

Si les études d'ingénieurs attirent de plus en plus de femmes, elles restent minoritaires.

On remarque aussi que plus le cadre d'emplois est élevé et plus le taux de féminisation est faible. Il a fallu attendre les années 2007 et 2008 pour voir des femmes arriver à des postes de directeur général des services techniques, voire d'ingénieur en chef.

Dans les années 1970 à 1990, il était effectivement plus difficile de concilier la vie privée et la vie professionnelle,

Jean Millet, le vétéran



Si l'association compte des adhérents de tous âges, Jean Millet, dans sa 97^e année, en est le doyen. Ingénieur-géomètre de l'ESTP, il entre dans la vie active durant la guerre. Réfractaire du STO, il rejoint la clandestinité, puis en janvier 1945 exerce à Saint-Lô, ville sinistrée. En 1946, il est recruté par le département du Calvados ; DPLG, il est nommé géomètre en chef, en charge du remembrement. En 1954, il opte pour l'Administration des travaux coloniaux, et travaille durant un peu plus de deux ans en Guinée Conakry, alors colonie française.

De retour en France métropolitaine, il est nommé ingénieur en chef à Nancy, où vingt-cinq ans durant, il dirige les grands chantiers de modernisation de la ville. Soucieux de partager ses connaissances et son expérience, il participe aux actions de formation organisées par l'ANEM, puis le CFPC, ancêtre du CNFPT, jusqu'à la création de l'ENACT de Nancy.

Adhérent à l'AITF dès 1958, il participe aux travaux de la FIIM, organise un congrès national à Nancy, préside pendant plusieurs années la section Est, est membre du Comité national. En retraite depuis 1982, il est ensuite commissaire au compte de l'association, puis en 1990, chargé de mission auprès du président Lacroix.

Moins présent depuis quelques années, Jean Millet reste une figure de l'AITF.

les femmes étant encore considérées comme les responsables de l'harmonie du foyer et de l'éducation des enfants. Cette articulation a été longtemps au cœur des débats : comment imaginer alors qu'une femme ingénieur (le terme d'ingénieure n'existait pas encore) puisse assister à des réunions qui se prolongent en dehors des horaires normaux de présence au bureau à cause d'un ordre du jour qui dérape ou d'un chantier difficile ?

Et la formation : quelles branches davantage faites pour les femmes ? Une sur trois se spécialisait dans des filières liées aux sciences de la vie, à la biologie, à la chimie, alors que les hommes choisissaient plutôt des filières liées à la physique, à l'électronique, au Génie civil, à la mécanique, aux NTIC, etc.

Les jeunes femmes aujourd'hui n'ont plus peur d'aller sur les chantiers (filière Génie civil) et d'entreprendre des carrières liées au BTP, et elles concilient leur vie personnelle et leur vie professionnelle.

Pour toutes ces raisons, il est apparu intéressant de voir non seulement l'évolution des parcours des femmes à l'intérieur de notre association qui va fêter ses 80 ans, mais aussi l'évolution des métiers.

MON ITINÉRAIRE ET MES RÉFLEXIONS, PAR NICOLE MAIRE

Quand, par hasard, en 1970, j'ai eu le « culot » de me présenter dans l'industrie chimique (avec comme bagage un doctorat de chimie), il m'a été répondu à plusieurs reprises : « mais vous n'y pensez-pas, vous êtes jeune, vous allez probablement vous marier et faire des enfants ! »... Et c'était vrai, si la femme jeune ne fait pas d'enfants, on peut tout de même se demander comment seront assurées les générations suivantes, qui pourraient peut-être envisager d'être ingénieures à leur tour ! Bref ! Mon désespoir était grand, mais grâce à un ancien collègue, directeur d'un des plus gros services de la mairie, j'ai eu la chance de connaître un nouvel appel pour un poste (concours sur titres) d'ingénieur chimiste au service hygiène-santé de la ville de Toulouse et, après maintes discussions avec les élus et le chef de bureau du personnel (aujourd'hui, ce sont des DRH), j'ai réussi à rentrer pour six mois à l'essai... J'ai compris rapidement que le poste ne m'était pas destiné (il était pour un homme qui, hélas pour lui, n'avait pas les diplômes voulus). Après ma titularisation, en changeant de service, j'ai eu la grande chance de travailler sous les ordres de Georges Guizard, directeur du service des eaux, membre du groupe de travail national « Eau et assainissement » de l'AIVF et plus tard président régional Midi-Pyrénées de notre association. Quand il a demandé un secrétaire pour le comité régional, j'ai tout de suite levé la main, et c'est ainsi que j'ai commencé ma carrière à l'AIVF.

En 1972, au niveau national, une nouvelle discipline commençait à voir le jour : le premier ministère de l'Environnement, le ministère de l'impossible comme avait dit Robert Poujade qui en avait la charge, voyait le jour et, avec beaucoup de regrets, j'ai quitté les services de M. Guizard pour me diriger vers cette nouvelle discipline plus transversale, tout en gardant évidemment ma mission à l'AIVF. Le premier service de l'environnement était né...

Quelques années plus tard, j'ai eu la chance de faire la connaissance de deux personnages extraordinaires, précurseurs aussi dans leurs domaines : Claude Collin

et surtout Élisabeth Durand. Eux se préoccupaient des questions de sécurité incendie dans les ERP (Claude était ingénieur, Élisabeth architecte) et ont vite complété ce panel par la question des risques urbains. Élisabeth s'intéressait beaucoup à l'AIVF et est ainsi devenue la première femme vice-présidente nationale sous la présidence de Jean Gayas, en même temps que co-animatrice d'un groupe de travail national. La mission qui lui avait été confiée par Jean était déjà en 1990 de mettre en place un plan de communication. Les plus anciens se souviendront sans doute du « pins » IVF que l'on était fier de porter au revers de la veste, invention d'Élisabeth.

Le groupe de travail, fort de quelques collègues qui trouvaient ce sujet intéressant et d'avant-garde (dont Bernard Goujon, Pascale Malka et Gabriel Hauser au Havre, Jacques Pernet à Reims, Gilbert Belles à Avignon, et beaucoup d'autres mais toujours peu de femmes), décida avec l'aide de la ville de Marseille, de l'AIVF, d'autres villes dont Toulouse, de créer l'IPGR (Institut de prévention et de gestion des risques urbains). Marseille était devenu un des pôles de compétences, défini par une charte signée lors du congrès (les RNIP de l'époque) de 1994... à Marseille, évidemment. Élisabeth faisait partie du comité d'organisation de ce congrès.

Elle avait ouvert la voie : non seulement elle travaillait au quotidien avec des collègues « hommes », mais elle aussi codirigeait à Marseille un service municipal de type nouveau où les « horaires » n'étaient plus fixes puisqu'il faut pouvoir être disponible quand « on est d'astreinte », que l'on soit homme ou femme. Au niveau associatif, les femmes pouvaient arriver au plus haut niveau sur le plan national (bientôt une femme présidente ?).

Une autre « Marseillaise » a fait parler d'elle, en bien, évidemment : il s'agit d'Anne Garoux. En intégrant la fonction publique territoriale en 1984, elle se consacre aux questions d'habitat et de logement dans une commune de l'est lyonnais, puis à la communauté urbaine de Lyon. En 1999, elle rejoint Marseille pour mettre en place les différents documents d'urbanisme (notamment le POS). Anne s'intéresse aussi à notre association dont elle reste longtemps l'animatrice du groupe de travail « Urbanisme ».

Parmi les premières animatrices de groupes de travail, il ne faut pas oublier Martine Échevin (Grenoble) qui a animé le groupe « Énergie », qui deviendra un peu plus tard « Énergie et climat », et Maryse Bouvier (Annecy) qui, elle aussi, a créé et animé le groupe de travail « Environnement sonore » dont la renommée n'est plus à faire. Ce groupe s'était séparé du groupe Environnement dont l'animation avait été donnée à Gilles Claverie (Toulouse) aujourd'hui décédé.

Martine a dirigé l'Agence locale de l'énergie (ALE) située à Grenoble. Ses travaux et ceux de son groupe de travail ont développé notamment les notions de « bilan énergétique » et de « gaz à effet de serre », nouveautés pour l'époque. Aujourd'hui, le groupe est devenu « Énergie-climat » et

est copiloté par Marie-Pierre Sirugue, chargée de mission « énergies renouvelables » à la région Bourgogne-Franche-Comté.

J'ai pris la suite de Claude Collin et d'Elisabeth Durand pour l'animation du groupe « Gestion des risques » pendant dix ans, tout en étant désignée par le président Claude Bastouill comme vice-présidente (2000-2004) chargée de l'animation des groupes de travail nationaux. C'est ainsi que j'ai pu faire la connaissance d'une autre collègue, Emmanuelle Lointier qui avait été proposée par Claude comme trésorière générale adjointe du regretté Michel Champ, avant de devenir vice-présidente sans interruption de 2003 à 2012 puis de 2015 à ce jour...

Ces quatre années de vice-présidence m'ont permis de mieux connaître le fonctionnement des groupes de travail (certains collègues « hommes » n'ont pas toujours vu mon arrivée d'un très bon œil, mais ce « machisme » est vite passé grâce à la constante participation de Claude au comité technique et à son soutien à mon égard), et nous avons eu le plaisir de voir naître ou renaître certains groupes innovants tels que le groupe « Voirie » devenu « Voirie-espaces publics-ouvrages d'art » ou le groupe « Parcs et ateliers » devenu « Centres techniques-parcs et ateliers », et le groupe « Propreté urbaine et gestion des déchets », animé par une « figure » de l'association, Gaston Surier. On commençait à parler de « Management » avec Maurice Larose, de « Déplacements et signalisation » avec Robert

Cathy Biass-Morin : témoignage

Ingénieure diplômée de l'École nationale française d'horticulture à Versailles, je sortais de sept ans dans le privé, avec un peu de rancœur... Licenciée économique avec un deuxième enfant de 4 mois, je n'arrivais pas à y croire, mais on rebondit toujours de ses galères.

Je postulais alors sur le poste de chef de service EV à Versailles, sans y croire une seconde car marquée du fer rouge venant du privé !

Mon premier contact fut le directeur des bâtiments, S. Claudel, avec qui j'avais travaillé pour mon ancienne entreprise, qui m'explique que lui aussi a travaillé dans le privé et que ce n'est pas un problème. Membre de l'AITF, il est aujourd'hui mon DGST ! Alors décomplexée, j'appelle le directeur qui recrute pour mieux comprendre les enjeux du poste : je tombe sur un directeur de l'environnement AITF (je ne le saurai qu'après), Thouati Ouanas, passionnant, riche d'idées, avec un vocabulaire que je ne comprends pas toujours, celui de la FPT : gestion différenciée, code qualité, tableaux de bord...

Je ressors emballée par son discours et avec des tas d'idées et une meilleure image de la FPT... Après quatre « vrais entretiens d'embauche », je suis enfin recrutée.

Très rapidement, il m'explique que les réseaux me feront gagner du temps et que je dois m'inscrire à l'AITF, ce que je fais en 2003. Il m'explique aussi l'intérêt des concours et me donnera une montagne de documents à lire pour m'y préparer. Et j'ai passé le concours, sûrement plus pour lui que pour moi, pour ne pas le décevoir ! Il a donc été mon guide aussi bien en management, qu'en espaces verts, me fixant une ligne de conduite, que je pense avoir ensuite dépassée avec mon obstination à passer au zéro phyto. Son départ de la ville fut difficile pour tous ses collaborateurs en 2008, et particulièrement pour moi.

Parallèlement, je m'investis dans l'AITF et prends plaisir à rencontrer des collègues de toute la France et effectivement je gagne un temps considérable dans mes projets versaillais, passant très vite à la gestion écologique, puis au zéro phyto. Je rencontre entre autres Christian Douvre et Philippe Crozes, qui me demanderont de reprendre l'animation du groupe avant leur départ à la retraite. Ce que je fais en 2008 avec comme co-animateur F. Segur, qui aujourd'hui prend ma relève.

Des rencontres humaines, qui se traduisent souvent par des amitiés, des fous rires et des complicités avec mes collègues féminines que je découvre lors des RNIP !

Et puis la chance de pouvoir prendre du recul en participant, avec Gaëlle Aggeri du CNFPT, à la création de colloques et de rencontres intellectuelles toujours très riches.

En 2008, nous organisons le premier colloque où les îlots de chaleur furent abordés ; en 2010, nous avons accueilli 330 personnes à Versailles, refusant, faute de place, plus de 100 personnes. Et l'aventure se poursuit...

Parallèlement, nous œuvrons pour la création de la plateforme scientifique « Plante&Cité », reconnue aujourd'hui nationalement pour son travail exemplaire de recherche dans le domaine des espaces verts et du paysage, coordonnant toutes nos professions : collectivités, paysagistes, écoles, entreprises du paysage, pépiniéristes.

J'avais au départ une vision négative de la FPT, et en fait je m'y suis complètement épanouie, probablement passionnée par mon métier mais aussi grâce à mes rencontres humaines, grâce à l'AITF.

Plusieurs fois j'ai eu des appels du pied pour repartir dans le privé... Mais il n'en est pas question !

Cathy Biass-Morin
Directrice espaces verts
Direction générale des services techniques de la ville de Versailles



▲ Visite du parc des Docks à Saint-Ouen, durant les RNIP 2014.

Jeannin. Des femmes commençaient à y participer, mais très peu à en prendre l'animation

D'autres collègues ont intégré le bureau national : Muriel Casgha, secrétaire générale adjointe (2003-2004) puis vice-présidente (2005-2006) ; Stéphanie Rauscent, membre (2005-2006) ; Annick Tual, membre (2005-2006) puis vice-présidente (2007-2010, 2015-2018) ; Stéphanie Feybesse, secrétaire générale adjointe (2007-2008) puis secrétaire générale (2009-2010) ; Sophie Grandjean, trésorière générale adjointe (2007-2008) puis trésorière générale (2009-2010) ; Pascale Gourney, trésorière générale adjointe (2011-2012), trésorière générale (2013-2014) puis vice-présidente (2015-2018) ; Laurence Chapacou, membre (2011-2014) puis vice-présidente (2015-2018).

Des femmes ont aussi occupé des postes importants dans les bureaux régionaux, peut-être mieux adaptés à la conciliation vie personnelle et vie professionnelle.

On peut citer Nelly Ravaïau qui, avec Emmanuelle Lointier, étaient en 1991 trésorières d'une des plus grandes régions AIVF : la région Ile-de-France. Nelly a aussi été la première femme membre d'un jury de concours. Petit à petit, des femmes ingénieures ont accepté de jouer ce rôle et l'ambiance a un peu changé (les femmes ont « envahi » les ENACT devenues INSET comme Gaëlle Aggeri à Montpellier, aujourd'hui cheffe du pôle environnement).

Si plusieurs femmes ont occupé des postes de trésorière ou de secrétaire régionale, peu d'entre elles devenaient présidentes ; ce poste était « réservé » aux collègues masculins, voire naturellement aux directeurs des services techniques qui représentaient « l'autorité » !

Mais les femmes devenant de plus en plus nombreuses à l'AITF, et grâce aux « pionnières » qui avaient fait leur entrée dans les secrétariats régionaux, les groupes de travail, au bureau national, on a commencé à les voir à la tête des régions : Laurence Chapacou (qui a succédé à Nadine Poisson) pour Centre-Ouest, Lise Dehay pour le Nord, Christiane Joseph pour Antilles-Guyane (avec comme première vice-présidente Muriel Joer Le Corre), Marie-Hélène Metzinger-Nicolay pour l'Est, Martine Royer-Robert pour Ile-de-France, Laurence Souhil pour Bretagne-Pays de la Loire, et Pascale Verne pour Provence. Sept femmes pour quatorze régions, la parité est respectée dans ce domaine. Il est à remarquer qu'en 2006 (six ans après la création de la section), c'est une femme qui a succédé à François Collin pour la région Océan indien, en la personne de Marie-Guilmée Ferrère, première présidente régionale.

Si la féminisation gagne du terrain (30 % des femmes ingénieures aujourd'hui dans notre association), il serait souhaitable que la parité se retrouve aussi dans les groupes de travail, force vive de l'AITF : il est démontré que les femmes peuvent aussi se préoccuper de voirie, de transport, d'éclairage public, de stations d'épuration, et de management... Nous avons la chance aujourd'hui de trouver des femmes ingénieures dans des emplois que nous n'imaginions pas il y a encore dix ans, et celles qui ont tenté cette expérience semblent heureuses de se trouver dans des postes. Alors

encore un petit progrès... pour que lorsque nous fêterons les 90 ans de notre association, les femmes se préoccupent aussi des domaines « réservés » aux collègues masculins et que notre association soit pérenne.

Les groupes de travail

En 1964, la section de l'Est innove en créant cinq cercles d'étude dans des domaines distincts :

- directions des services techniques ;
- voies publiques ;
- électromécanique-éclairage public ;
- eaux et égouts ;
- architecture-urbanisme.

Il s'agit là des prémices de ce que seront les groupes de travail spécialisés.

LA NAISSANCE DU PREMIER GROUPE DE TRAVAIL

Le premier groupe de travail national voit le jour en 1965. L'initiative en revient à Clovis Muyard, directeur du service du plan à la mairie de Dijon.

L'assemblée générale du 24 mai 1965 entérine ainsi la création d'un groupe de travail « Urbanisme ». Il est destiné à regrouper les ingénieurs des villes plus spécialement qualifiés dans cette fonction.

Un règlement intérieur fixant le fonctionnement du groupe est adopté par le comité du 9 octobre 1965. Le président de l'AIVF est président de droit du groupe de travail, Clovis Muyard en est le secrétaire.

Le groupe de travail « Urbanisme » tient sa première réunion à Vincennes le 23 septembre 1965.

La question de l'admission au groupe est étudiée et aboutit à la proposition de complément suivant pour le règlement intérieur :

- **admission de droit** : les IVF titulaires d'un diplôme d'urbaniste ou ayant accompli deux années d'un institut d'urbanisme ouvrant droit à la soutenance de thèse ;
- **admission facultative** : les IVF chargés effectivement d'un service d'urbanisme depuis plus de cinq ans, les IVF inscrits au cours de l'IUP (admission à ce titre valable au maximum quatre ans), et les IVF membres de la SFU. Les candidats à l'admission facultative devront être présentés par deux membres de droit du groupe de travail.

Les objectifs du groupe sont fixés en vue de promouvoir l'urbanisme tant dans les villes de plus de 80 000 habitants qu'auprès des services de l'administration supérieure du

ministère de l'Intérieur et de l'ANEM dont on attend une prise en compte de la spécialité dans les concours. Le groupe se prépare à être présent dans les travaux du congrès de 1966 à Nancy. On se doit d'apprécier le sérieux et la rigueur avec lesquels ce groupe de travail s'est mis en place.

Puis le groupe « Déplacements-circulation » prend naissance le 16 décembre 1965, animé par Jean Salaun. Empêché par la maladie de poursuivre cette tâche, il est remplacé par Robert Jeannin fin 1967. Ce dernier assumera cette responsabilité jusqu'à son départ en retraite, début 1996 ! Le 16 février 1967, M. Maight, DGST de Lille, anime la première réunion du groupe « Éclairage public ». La même année, deux autres groupes démarrent : « Espaces verts », animé par Bernard Guelpa de Dijon, et « Eau et assainissement », à l'initiative de Georges Septier de la COURLY. Suivront « Nettoyement et ordures ménagères », « Organisation et méthodes », « Topographie », « Voirie », « Transport », « Parc et ateliers »...

Les groupes de travail vont très vite devenir partenaires de l'ANEM, en participant aux actions de formation et à l'organisation des concours sur épreuves. Cette collaboration se poursuivra avec le CFPC, puis, bien que de manière moins étroite, le CNFPT.

Ils vont également être associés à l'élaboration de la réglementation, en relation avec divers organismes, et participer, chacun dans leur champ d'action, aux travaux de parte-



▲ Remise du prix Territoria à Jean Grillot, alors animateur du groupe de travail « Énergie » pour la mise au point, en partenariat avec GDF du logiciel Énergie-Territoria le 20 octobre 1987.

naires publics, parapublics et privés. Il serait fastidieux de les citer tous, mais à titre d'exemple, le groupe de travail « Architecture-bâtiments » entretient des liens étroits avec le CEREMA³¹, l'AFNOR³², la MIQCP³³, l'OPQTECC³⁴, l'AQC³⁵, SYNTEC³⁶, le ministère de l'Équipement...

31. Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement.

32. Association française de normalisation.

33. Mission interministérielle pour la qualité des constructions publiques.

34. Organisme de qualification des économistes de la construction et des programmistes.

35. Agence qualité construction.

36. Fédération des syndicats professionnels spécialisés dans les professions de l'ingénierie, du numérique, des études, du conseil et de la formation professionnelle.

Le 7 octobre 1978, sous la présidence de Fernand Pauwels, est constitué le Comité technique national, organe de concertation et de coordination entre les groupes, et dont la présidence est assurée par Charles Gallée, puis successivement par Jean Gayas, Robert Jeannin, Alain Mathieu, Nicole Maire, Luc Faivre, Franck Siegrist et Pascale Gourney.

LES GROUPES DE TRAVAIL EN 2017

Aujourd'hui, les groupes de travail rassemblent l'ensemble des connaissances techniques dans tous les domaines touchant à l'équipement et à la gestion des services publics des collectivités locales.



Leurs membres, tous professionnels reconnus dans leur spécialité, sont en permanence au contact de la réalité des collectivités territoriales et de leurs besoins.

Au sein des groupes, ils procèdent à des échanges de vue, ils mènent des réflexions, initient ou conduisent des études, développent des outils techniques ou de gestion adaptés aux besoins des collectivités, procèdent à des enquêtes et, d'une manière générale, assurent la centralité nécessaire à la mutualisation des expériences et à la mise en œuvre optimale de techniques en constante évolution, dans un environnement de plus en plus complexe et contraignant. La capacité d'expertise incomparable qu'ils constituent permet à l'association de répondre aux sollicitations dont elle est l'objet :

- de la part d'organismes d'étude et de recherche ou d'associations techniques spécialisées, nationales et internationales ;
- dans le cadre de l'élaboration de textes réglementaires ;
- pour la mise au point de la normalisation européenne ;
- dans le domaine de l'action internationale.

Enfin, l'ensemble de ces groupes est à la disposition des membres de l'association pour les aider dans leurs missions, par le partage de connaissances, d'expériences, de techniques, de méthodologies.

Les groupes de travail organisent les ateliers dans le cadre des rencontres nationales, s'associent à des actions de formation professionnelle, et produisent des articles pour des revues techniques.

Ils ont également mis au point des outils de gestion, comme les logiciels Énergie-Territoria et Bâti-Patrimonia.

En 2017, les groupes de travail sont au nombre de dix-neuf :

- « À l'international » ;
- « Architecture et bâtiment » ;
- « Centres techniques-parcs et ateliers » ;
- « Déplacements-signalisation » ;
- « Direction des services techniques » ;
- « Eau et assainissement » ;
- « Éclairage public » ;
- « Énergie-climat » ;
- « Espaces verts, nature et paysages » ;
- « Environnement sonore » ;

- « Gestion des risques » ;
- « Gestion du littoral » ;
- « Management » ;
- « Propreté urbaine et gestion des déchets » ;
- « Routes et transports interurbains » ;
- « SIG et topographie » ;
- « Systèmes d'information et télécommunications » ;
- « Urbanisme » ;
- « Voirie-espaces publics-ouvrages d'art ».

Nombre de ces groupes sont aussi organisés en groupes régionaux.

Rétrovisseur Un témoignage de Charles Gallée

Ancien vice-président et coordonnateur national

Selon Aragon : « *Un beau soir, l'avenir s'appelle le passé. C'est alors qu'on se tourne et qu'on voit sa jeunesse* ».

Pour évoquer les groupes de travail et le Comité technique national, j'ai dû regarder dans le rétrovisseur.

En 1963, j'adhère à l'AIVF, ainsi s'appelait alors notre association. J'étais directeur des services techniques de Sainte-Geneviève-des-Bois, commune de l'Essonne après démembrement, en 1968, de l'ancienne Seine-et-Oise. C'était une ville-dortoir de 12 000 habitants, que je quitterai en 1971, la population étant passée durant ce temps à 30 000 habitants. Ce qui sous-entend l'évolution patrimoniale, notamment dans le domaine bâti. Comme pour tous les collègues, la construction d'écoles maternelles ou primaires, voire de CES, de piscine, de salle de sport, etc. était courant.

À mes débuts, je me trouvais sans contact avec la profession ; il n'est pas enrichissant de rester isolé, il est préférable d'être membre d'un réseau ou d'un organisme professionnel. Ma commune, située au nord et à proximité de la commune de Corbeil-Essonnes, je fus démarché par le DGST, Maurice Guinot, pour rejoindre l'association. La section Ile-de-France se réunissait alors une fois par mois dans une annexe de la mairie de Paris, rue Lobau. Son président était Pierre Dejou, DGST de Vincennes, qui deviendra président national. Nous étions une vingtaine de collègues à suivre régulièrement les réunions. Cette section Ile-de-France, comme la plupart des sections régionales, n'avait pas de groupes de travail. Nos réunions mensuelles étaient l'objet de conférences, ou d'interventions qui en tenaient lieu. Par ailleurs, le président Dejou organisait

régulièrement des visites techniques dans les domaines du Génie urbain.

Toutefois, nous ressentions les uns et les autres comme une nécessité, que fédérer les connaissances par métier serait d'une grande utilité. Ce sujet faisait l'objet de réflexions au sein du Comité national. L'un de ses membres, Clovis Muyard, ingénieur en chef, directeur du service du plan de la ville de Dijon, proposa en 1965 de créer un groupe de travail « Urbanisme ». Cette proposition, aussitôt acceptée, allait entraîner d'autres initiatives.

En 1967, un article 19 était ajouté dans les statuts : « il pourrait être créé des groupes de travail » réunissant plusieurs membres de l'association spécialisés dans l'une des branches de l'activité de « L'ingénieur municipal ». Il était temps d'officialiser la chose : en 1968, pour la première fois l'annuaire fit état des groupes de travail au nombre de cinq : « Circulation-signalisation », « Éclairage public », « Urbanisme », « Espaces verts », « Eau et assainissement ». L'initiative Muyard allait susciter d'autres vocations : je ne veux pas nommer tous les initiateurs-animateurs ; tous ont œuvré pour le renom de notre association et pour l'appui apporté aux adhérents. Ils ne ménageaient pas leur peine, s'investissant par ailleurs comme intervenants dans les stages organisés par le CFPC de l'époque, tout en rédigeant des contributions pour des revues.

Lors de la réunion du comité technique de mars 1979, sur proposition du président Pauwels, je suis désigné pour piloter le comité technique. En 1980, douze groupes de travail s'affairaient en évoquant des sujets propres à leur profession et étaient chargés de fournir

des articles pour parution dans notre revue mensuelle.

À cette époque, le contenu de la revue reposait totalement sur la production des groupes de travail. L'éditeur avait parfois beaucoup de mal à obtenir assez de matière pour sortir un numéro. Nous ne pouvions en faire le reproche aux collègues, tenus en premier lieu d'assurer leur devoir vis-à-vis de leur maire, avant d'assumer des séances de travail avec l'AIVF et autres partenaires. En 1982, l'assemblée générale extraordinaire officialise l'existence d'un comité technique national, composé des membres du bureau national et des animateurs nationaux des groupes de travail. Ce Comité technique national est chargé notamment :

- d'étudier les possibilités d'étendre les connaissances des membres de l'association ;
- d'échanger les renseignements sur l'actualité technique et administrative ;
- de proposer au Comité national les représentants de l'AIVF, devant participer aux réunions d'organismes nationaux à vocation technique.

Ce Comité technique national doit promouvoir et assurer la coordination des activités des différents groupes de travail. Il favorise toutes rencontres et tous échanges sur le plan technique. Il contribue à l'organisation des congrès et autres manifestations techniques de l'AIVF. Il est placé sous l'autorité d'un coordonnateur choisi parmi les vice-présidents de l'AIVF.

Le Comité technique national se réunit au moins deux fois par an en session ordinaire.

La persévérance dans la méthode doit avoir quelques avantages : à la fin de ma mission, en 1990, quatorze groupes de travail existaient. Aujourd'hui, ils sont dix-neuf.

LA FÉMINISATION DES GROUPES DE TRAVAIL

Aujourd'hui, quelques femmes animent ou ont animé jusqu'aux dernières élections de 2016 des groupes de travail au niveau national.

- pour le groupe « Architecture et bâtiment » : Carole Vilpoux et Pascale Gourney (ce groupe comprend des « sous-groupes ») ;
- pour le groupe « Espaces verts » : Cathy Biass-Morin, directrice des espaces verts à Versailles qui vient de céder sa place mais qui a fait son entrée au bureau national, en charge du suivi des e-communautés ;
- pour le groupe « Gestion des risques » : Raphaëlle Fauvel ;
- pour le groupe « Gestion du littoral » (groupe récent) : Sophie Grandjean qui vient aussi de laisser l'animation à Claire Poisson ;
- pour le groupe « Voirie-espaces publics-ouvrages d'art » : Sophie Banette-Cox ;
- pour le groupe « Urbanisme » : Pascale Gourney qui essaie de faire revivre ce groupe ancien mais qui a du mal à trouver des animateurs encore en activité ! Pascale est également vice-présidente et co-animatrice des groupes de travail ;
- pour le groupe « À l'international », Annick Tual assure la co-animation tout en étant vice-présidente chargée au plan national des relations avec les écoles d'ingénieurs pour la promotion des métiers.

Mais sur les dix-neuf groupes de travail, douze n'ont pas ou n'ont plus de femmes comme animatrices (certains n'en ont jamais eu).

Faut-il penser que les femmes participent quelquefois aux réunions de ces groupes mais ne voient pas l'intérêt d'en assurer l'animation ? Si le nombre de femmes ingénieures augmente dans les collectivités, il faudrait peut-être examiner de plus près les métiers qu'elles exercent.

Les revues

Dès 1953, l'association se dote d'une revue ; d'abord titrée « *Ingénieurs des villes de France* », elle prend ensuite le nom de « *Génie urbain* ». C'est à la fois un vecteur d'information des adhérents et de tous ceux qui œuvrent dans le domaine de l'aménagement et de la gestion des équipements des collectivités territoriales, et un outil de rayonnement de l'association. En 1996, la société FFR-Conseil, qui réalisait la revue pour le compte de l'AITF, est mise en liquidation judiciaire. Il est alors décidé de confier la ligne éditoriale à un rédacteur en chef professionnel, l'édition étant confiée à IVF-Services.

Fin 2000, le dépôt de bilan d'IVF-Services entraîne la disparition de la revue « *Génie urbain* » et de son supplément associatif « *La lettre de l'AVF* ».

À partir de 2002, l'AITF ayant noué un partenariat avec la SAS Techni.Cités, les groupes de travail collaborent à la rédaction de la revue bimensuelle « *Techni.Cités* », qui est servie à tous les adhérents de l'association, ainsi qu'une publication à caractère associatif « *Ingénieur territorial* » qui paraît tous les deux mois. Cette situation va perdurer jusqu'à fin 2014. Depuis le 1^{er} janvier 2015, le partenaire de l'AITF, OPAS, diffuse à l'ensemble des adhérents un mensuel, « *Le Magazine de l'ingénierie territoriale* », et « *La lettre de l'AITF* », encart relatant la vie de l'association.

Ces différentes publications ont été, et sont encore, les vecteurs de diffusion des connaissances, de l'évolution des techniques, de partage des expériences.



Les rencontres nationales et internationales

Dès 1937, quelques mois après la création de l'association, le premier congrès était organisé ; il ne réunissait à Paris que vingt et un participants, mais il marquait, pour les adhérents le besoin de se rencontrer et d'échanger sur les problématiques du moment. La création un peu plus tard de la Fédération internationale procédait de la même démarche ; échanger au-delà des frontières pour partager les expériences.

À quelques années près, si l'on excepte les années noires de la guerre, le principe de ces réunions annuelles s'est poursuivi.

Si la formidable évolution des moyens de communication avec internet a permis d'accéder à plus d'informations, rien ne remplace le contact direct que permettent ces rencontres. Elles sont utilement complétées par des congrès régionaux – aujourd'hui appelés rencontres régionales – qui créent des liens au plus près, dans son département et dans sa région.

Les régions

Par Claude Mainpin

Dès la fin de la guerre, le 26 juillet 1945, Marcel Caseau envoie un courrier à dix-huit collègues, choisis parmi les adhérents les plus représentatifs, leur demandant de rassembler autour d'eux. C'est ainsi que neuf sections sont fondées à Lille, Rennes-Nantes, Toulouse-Bordeaux, Lyon, Nancy, Marseille-Montpellier, Strasbourg, Paris, Afrique du Nord.

Cette organisation permet de reprendre plus facilement contact avec les adhérents ; elle a pour effet de dynamiser le recrutement et l'association compte 268 membres en 1946.

La première assemblée générale d'après-guerre est convoquée à Paris le 9 février 1947, les conditions de déplacement et de logement étant dès lors réunies. Le mandat de président de Marcel Kirchner y est confirmé et est installé un comité élargi à seize membres dans lequel siègent pour la première fois quatre représentants des sections régionales. Lors de l'assemblée générale du 16 mai 1953, la naissance de la section Ile-de-France est annoncée pour le 25 juin. Les sections du Nord, de la Côte d'Azur et de Marseille

(qui deviendra plus tard la section Provence), nouvellement créées, font connaître la composition de leurs bureaux.

La section de la Côte d'Azur (aujourd'hui Côte d'Azur-Corse) a intégré les ingénieurs monégasques.

Les collègues de ces sections régionales prennent leur rôle très au sérieux. Tout en ayant des fonctionnements différenciés, elles sont d'excellents lieux de transmission de l'information et prennent soin de faire remonter vers le comité directeur le résultat de leurs travaux en vue de leur publication dans le bulletin.

Au congrès réuni à Versailles du 20 au 22 mai 1955, les sections Ile-de-France et Marseille prennent pour la première fois en charge des exposés techniques. La section Afrique du Nord vient de voir le jour et l'intention de créer une section Bretagne est annoncée ; elle prendra finalement le nom de Ouest-Bretagne.

Au cours de l'assemblée générale de mai 1957, on apprend que le nombre d'adhérents est proche de 600, progressant de 10 % en un an, grâce à l'action dynamique des sections régionales.

Sont alors créées les sections de l'Est et de l'Algérois

1959 voit la naissance d'une section régionale à Toulouse. Les sections régionales développent leur activité. En mai 1963, la section Auvergne couvre les départements de l'Allier, la Creuse, le Cantal, la Haute-Loire, le Puy-de-Dôme et la Haute-Vienne. La section Cévennes-Méditerranée naît le 24 mars 1963.

La section Provence est créée lors d'une réunion tenue le 11 février 1967 à Cavillon. Elle se substitue à celle de Marseille.

En cette année 1967, l'association fête ses trente ans : plus de mille adhérents répartis dans douze sections régionales. En 1973, elles sont au nombre de treize depuis la création de la section Centre-Ouest.

Il faut ensuite attendre 2001 et la création de deux nouvelles régions, Océan indien et Antilles-Guyane pour que le nombre des sections régionales passe à quinze.

Le 19 juin 2014, une assemblée générale extraordinaire, réunie à Paris, prend acte que le découpage historique des sections régionales ne correspond plus à l'organisation territoriale actuelle et décide de redéfinir leur périmètre en s'appuyant sur les régions administratives, socle du fonctionnement décentralisé de l'État.

Tenant compte de cette dernière disposition et des difficultés à faire vivre la section régionale Auvergne-Limousin, principalement pour des raisons géographiques, il est décidé de rattacher les départements d'Auvergne à la section Rhône Alpes-Côte d'Or-Jura (qui prend le nom de Rhône-Alpes-Auvergne) et ceux du Limousin à la section Sud-Ouest qui devient Sud-Ouest-Limousin. Ainsi disparaît la section Auvergne-Limousin en tant que telle.

Le 12 mars 2017, 80 ans exactement après l'Assemblée générale constitutive de l'Association des ingénieurs des villes de France, l'AITF est organisée en quatorze sections régionales pour agir au plus près des 5 000 adhérents qui la constituent : Nord, Normandie, Ile-de-France, Est, Bretagne-Pays de la Loire, Centre-Ouest, Rhône-Alpes-Auvergne, Sud-Ouest-Limousin, Midi-Pyrénées, Languedoc-Roussillon, Provence, Côte d'Azur-Corse, Océan indien, Antilles-Guyane. Elles sont animées par sept présidentes et sept présidents, assurant ainsi, pour la première fois, la parité parfaite.

Leur rôle est primordial pour le développement de la vie associative, le soutien aux collègues esseulés, la promotion du métier d'ingénieur territorial dans un environnement technique à la pointe de la modernité, soucieux de service public et d'intérêt général.

La commission carrière

Si l'AIVF s'était dès l'origine intéressée au statut des ingénieurs municipaux – cette question faisant partie des objets mêmes de l'association, ce n'est que lors du Comité national du 2 février 1974 que la constitution d'un groupe de travail spécifique est envisagée.

Il n'est effectivement créé qu'au début de l'année 1975. Lors de l'assemblée générale qui se tient dans le cadre du congrès national de Nice, en juin 1975, le président Pauwels en annonce officiellement la constitution sous l'appellation de « commission des carrières ». L'animation en est confiée à Maurice Guinot, vice-président national.

Fernand Pauwels formule à cette occasion le souhait que cette commission soit démultipliée à l'échelon des régions. Mais en ces années 1975 et 1976, c'est le président lui-même qui prend en charge la question de la revalorisation des carrières des ingénieurs, après qu'un important reclassement des cadres administratifs a créé une disparité inacceptable entre les deux grandes filières de l'administration communale.

Toutefois, la commission carrière commence à se réunir régulièrement pour mettre au point les revendications des ingénieurs, examiner les projets de texte préparés par le ministère de l'Intérieur, proposer des amendements...

En 1979, suite au décès de Maurice Guinot, Jean-Pierre Dauxerre, vice-président national et DGST de Caen, devient l'animateur de la commission.

Contrairement à ce qui avait été initialement prévu, la commission n'est pas composée de représentants des régions, mais d'adhérents intéressés par ces questions. Sur chacun des projets de loi et de décret, la commission émet des avis et des propositions, mais l'essentiel du travail est pris en charge par Jean-Pierre Dauxerre.

En novembre 1990, Jean-Pierre Dauxerre quitte l'animation de la commission, remplacé par Robert Tiquet, qui l'épaule depuis plusieurs années.

Lorsque Robert Tiquet est élu président national, le 19 novembre 1994, il confie ce poste à Luc Miltgen.

Constituée jusque-là d'adhérents intéressés par les questions statutaires, Luc Miltgen propose de donner à la commission une composition plus formelle, avec un représentant et un suppléant désignés par chaque région. Les représentants des régions ont alors la charge de diffuser les travaux de la commission dans leur région et de faire remonter les avis des adhérents.

Ils ont aussi la charge de répondre aux questions des ingénieurs de leur région, ou de rechercher la réponse auprès des autres membres de la commission.

Les dispositions statutaires étant en perpétuelle évolution, la commission arrête des positions qui sont ensuite défendues auprès du ministère et de la DGCL par le président. La qualité du statut est en effet essentielle non seulement pour ses membres et pour tous les ingénieurs territoriaux, mais aussi pour préserver la capacité de recrutement à haut niveau des collectivités territoriales.

Depuis les années 2000, c'est Arnaud Bonnin qui a la charge de l'animation de cette « comcar ». De nombreux dossiers ont été abordés, en particulier les décrets de 2003 et 2006, mais depuis quelques années c'est la séparation du cadre d'emplois des ingénieurs qui mobilise toute son énergie.

La comcar a formulé de nombreuses propositions auprès de la DCGL, du ministère de la Fonction publique et des syndicats. Elle a enfoncé le clou par le dépôt de deux recours. Ces multiples actions ont eu des conséquences positives puisque plusieurs revendications ont été prises en compte, rendant moins contraignantes la séparation du cadre.

Mais la comcar c'est aussi et toujours un lien fort avec les régions et un soutien sans failles aux nombreuses interrogations des collègues, soit lorsqu'il s'agit de les accompagner pour décrypter les nombreux textes qui encadrent notre statut, soit pour les soutenir dans la gestion d'épisodes conflictuels avec leurs collectivités qui génèrent souvent l'appel à notre assurance faisant ainsi le lien avec Gabriel Hauser qui a en charge l'ouverture des contentieux par notre assureur.

L'assurance collective

L'AITF a souscrit auprès de la SMACL un contrat d'assurance destiné à protéger et défendre ses adhérents, à jour de cotisation, dans le cadre de leur activité professionnelle. Ce contrat couvre la responsabilité personnelle, les frais de défense, la protection juridique et pour les actifs, la perte de revenu.

La commission des aînés

La commission des aînés a été introduite dans les statuts de l'AITF par délibération de l'assemblée générale extraordinaire tenue à Rouen le 4 juin 2010.

Installée le 3 mars 2011 par le président de l'AITF Jean-Pierre Auger, elle regroupe les délégués désignés par les bureaux des sections régionales.

Elle s'est donné pour objectif d'offrir aux déjà et aux bientôt retraités un espace d'animation, de solidarité, de dialogue

et de participation original et constructif dans le cadre des orientations générales et des activités portées par l'association.

Elle prodigue des conseils sur les conditions de passage à la retraite, notamment grâce à la mise en ligne d'un « guide de la retraite », diffuse régulièrement un bulletin d'information et organise des voyages et des manifestations conviviales. Depuis le 1^{er} janvier 2017, l'animateur de la commission est Claude Mainpin.



DR

POSTFACE



© HPPEE

Arnaud Bonnini

**1^{er} vice-président national
Animateur de la commission
carrière
Président régional de la section
Côte d'Azur-Corse**

AITF : L'INGÉNIERIE EN SYNERGIE !

Il y a 80 ans naissait une idée, croiser les expériences et les pratiques de chacun pour enrichir ses propres connaissances. Il est étonnant de constater que ce principe est toujours d'actualité malgré les outils numériques en notre possession.

Le monde territorial n'est pas plus complexe ou difficile, il est en perpétuelle évolution ! Avec lui les ingénieurs territoriaux doivent changer en adaptant leurs compétences et en anticipant les évolutions de leur cadre professionnel.

Et la force de l'AITF, c'est justement de créer du lien entre ses membres. Car que recherche un ingénieur surtout quand il rentre juste dans la fonction publique ? de l'expertise technique avant tout, de l'information sur le statut, cela peut toujours servir pour faire avancer sa carrière, mais aussi des conseils sur son environnement professionnel et des contacts pour organiser sa mobilité et évoluer sur des postes à responsabilités.

Ce sont les grands axes de l'association qui proposent des groupes de travail thématiques, des actions régionales pour créer un lien de proximité, une commission carrière et une commission des aînés et, en prime, une assurance qui accompagne chaque adhérent face aux incidents de carrière. Sans oublier la revue « Ingénierie territoriale » véritable source d'information. Mais l'association, c'est aussi et surtout une formidable ouverture d'esprit sur le monde territorial. Qui plus est, ces échanges se font dans un esprit de convivialité qui fait la force de notre association.

Ceux qui intègrent jeunes la fonction publique territoriale connaîtront comme nos anciens de nombreux changements dont nous avons du mal à percevoir les contours.

Quelles évolutions subiront nos métiers avec l'apparition des NTIC ? Quel management devons-nous pratiquer pour être efficaces voire efficaces, et verrons-nous s'appliquer le concept d'administration libérée dans nos fonctionnements hiérarchiques ? Faudra-t-il être polyglotte pour élargir son champ de compétence et l'échange d'expérience, la mobilité sera-t-elle obligatoire pour faire avancer sa carrière que celle-ci soit souhaitée ou contrainte ?

Allons même plus loin : existera-t-il toujours un statut de la fonction publique territoriale ?

Difficile de répondre à toutes ces questions, seul dans sa collectivité et d'anticiper les changements à venir pour faire évoluer nos compétences et prendre les bonnes décisions.

D'où l'importance de maintenir un lien fort qui permet de bénéficier des connaissances de collègues exerçant les mêmes métiers et de partager pratiques et expériences, bonnes ou mauvaises, tout en restant à la pointe de l'innovation.

Mais l'AITF permet également d'être un acteur du monde territorial en développant une expertise et en ayant un engagement reconnu au niveau national en prenant des responsabilités au sein de l'association.

Tous ceux que j'ai pu rencontrer depuis ces nombreuses années reconnaissent que si elle peut être parfois chronophage, la participation aux actions de l'AITF est un formidable épanouissement personnel et d'ouverture aux autres.

La réalisation de cet ouvrage a été possible grâce au soutien de :



Clear Channel France facilite le dialogue et la rencontre avec vos citoyens

À une époque où l'univers territorial est en pleine mutation, où il est nécessaire de démontrer en permanence l'utilité de l'action publique, Clear Channel vous accompagne au quotidien dans la connaissance et la compréhension de vos citoyens-consommateurs grâce à :

- son expertise des flux de mobilité et des parcours dans la ville ;
- sa connaissance des comportements, usages et attentes du citoyen-consommateur ;
- le développement de solutions de communication de proximité innovantes ;
- la mesure de l'impact et de l'utilité de vos communications.



Du lieu public où l'on peut marcher à l'action de la marche vers l'espace public !

Mon histoire avec l'Association des ingénieurs territoriaux de France a débuté en 1990. Durant toutes ces années, nous avons travaillé, dans le cadre de nos rencontres, au développement des aménités de nos espaces publics par la création de mobiliers urbains innovants et plus efficaces. Après une première période d'équipement qui a vu l'arrivée des chartes de mobilier urbain, les villes ont engagé de grands travaux d'infrastructure destinés à apaiser nos espaces publics des contraintes liées à la circulation automobile. Les mobiliers urbains se sont adaptés à ces aménagements en participant à l'organisation des nouvelles mobilités et à la sécurité des piétons. Ils se sont associés aux mobilités fonctionnelles et sont devenus, dans leur mise en œuvre, des prolongations des moyens de transport. Toutefois, aujourd'hui, de nouveaux enjeux apparaissent. Dans un environnement économique plus contraint, les espaces publics doivent se réinventer et refléter la diversité

des attentes des citoyens et la réalité des usages. De lieux de traverse, ils devront devenir une destination en soi. C'est dans ce contexte que l'ingénierie publique devra prendre toute sa place. Elle devra intervenir en amont de l'expression des besoins et échapper aux solutions actuelles « toutes faites », qui, sous prétexte d'avoir été conçues de manière industrielle, seraient des réponses pertinentes, économiques et efficaces. Cette nouvelle période sera celle des questionnements, des diagnostics et des innovations. Elle sera également une période de coproduction et d'expertise que j'espère vivement partager avec vous pour améliorer la qualité de séjour de nos espaces publics. À bientôt.

Olivier FINANCE,
Président, Agence m3O



L'OPQIBI délivre depuis 1976 des certificats de qualification aux prestataires d'ingénierie des secteurs de la construction, de l'environnement et de l'énergie (cabinets d'ingénieurs-conseils, bureaux d'études, sociétés d'ingénierie...).

Organisme « tierce partie » indépendant accrédité par le COFRAC, il est actuellement présidé par François Guillot, représentant de l'AITF.

Une qualification OPQIBI atteste de la compétence et du professionnalisme d'une structure pour réaliser une prestation déterminée. Ayant pour objectif de sécuriser les clients dans leurs choix de prestataires capables de mener à bien leurs projets, elle est attribuée sur la base des critères suivants :

- critères légaux, administratifs, juridiques et financiers ;
- critères techniques liés aux moyens d'une structure (moyens humains, matériels et méthodologiques) ;
- critères techniques liés aux références d'une structure (attestations clients, pièces contractuelles, rendus d'études...).

Depuis 2015, quinze qualifications OPQIBI liées à la performance énergétique des bâtiments et des installations d'énergie renouvelable font l'objet d'une reconnaissance « RGE » et conditionnent ainsi l'attribution des aides de l'ADEME aux donneurs d'ordre ou maîtres d'ouvrage.

L'OPQIBI compte à ce jour plus de 1 800 prestataires d'ingénierie qualifiés répartis sur toute la France (métropole et DOM-TOM). La nomenclature de ses qualifications et l'annuaire de ses qualifiés sont disponibles sur son site Web : www.opqibi.com.

Sources :

« La fonction publique territoriale », dossier réalisé par Émilie Biland, La documentation française, décembre 2009.

« Une histoire de la fonction publique territoriale », de Dominique Durand, La Dispute/SNÉDIT, 2004.

La partie historique de l'association, de sa création à 1952, est largement inspirée d'un article paru en mai 1977 dans la revue IVF, sous la signature de Marcel Caseau.

Pour la période 1953-1965, elle s'appuie pour l'essentiel sur le travail de recherche entrepris par Louis Gertoux.

Enfin, les années 1966 à 1994 sont un résumé des travaux de Jean Gayas.

Ouvrage édité par l'Association des ingénieurs territoriaux de France (AITF)

Président : Patrick Berger
80 rue Rébéval - 75019 Paris

Dépôt légal: mai 2017
ISBN : 979-10-699-0545-0

ANNEXE 1

Les présidents nationaux

LES PRÉSIDENTS DE L'ASSOCIATION, DE 1937 À NOS JOURS

Prise de fonction	Nom	Prénom
12 mars 1937	Chalumeau	Camille
1941	Kirchner	Marcel (1)
9 février 1947	Kirchner	Marcel
2 février 1949	Bourcy	Joseph
9 juin 1952	Caseau	Marcel
24 mai 1965	Dejou	Pierre
24 juin 1974	Pauwels	Fernand
21 novembre 1981	Gertoux	Louis
28 novembre 1987	Lacroix	Georges
17 novembre 1990	Gayas	Jean
19 novembre 1994	Tiquet	Robert
novembre 1998	Grillot	Jean
25 novembre 2000	Bastouill	Claude
4 décembre 2004	Bosse	Christian
décembre 2008	Auger	Jean-Pierre
novembre 2014	Berger	Patrick

(1) En 1941, Camille Chalumeau fait valoir ses droits à la retraite, et Marcel Kirchner assure l'intérim, jusqu'à la première AG d'après-guerre, début 1947.

ANNEXE 2

Les congrès nationaux

Année	Lieu	Dates	Sous la présidence de :
1937	Paris	24-27 sept.	Camille CHALUMEAU
1938	Lyon	17-19 mars	Camille CHALUMEAU
1939	Nice	1-4 fév.	Camille CHALUMEAU
1949	Vincennes	25-26 juin	Joseph BOURCY
1950	Levallois-Perret	22-23 mai	Joseph BOURCY
1951	Vincennes	28-30 avril	Joseph BOURCY
1952	Vincennes	7-9 juin	Joseph BOURCY
1953	Vincennes	15-16 mai	Marcel CASEAU
1954	Vincennes	28-30 mai	Marcel CASEAU
1955	Vincennes	20-22 mai	Marcel CASEAU
1956	Vincennes	11-13 mai	Marcel CASEAU
1957	Vincennes	23-25 mai	Marcel CASEAU
1959	Vincennes	23-26 avril	Marcel CASEAU
1960	Vincennes	a/c 27 avril	Marcel CASEAU
1961	Dieppe	12-14 juin	Marcel CASEAU
1962	Lyon	2-6 mai	Marcel CASEAU
1963	Vincennes	8-11 mai	Marcel CASEAU
1965	Menton	23-28 mai	Marcel CASEAU
1966	Nancy	2-6 mai	Pierre DEJOU
1968	Anancy	9-15 sept	Pierre DEJOU
1969	Vincennes	9-13 juin	Pierre DEJOU
1971	Montpellier	14-18 juin	Pierre DEJOU
1972	Nantes-La Baule	12-17 juin	Pierre DEJOU
1974	Grenoble	24-28 juin	Pierre DEJOU
1975	Nice	23-28 juin	Fernand PAUWELS
1977	Avignon	10-12 nov.	Fernand PAUWELS
1978	Bordeaux	21-24 juin	Fernand PAUWELS
1979	Vichy	11-13 oct.	Fernand PAUWELS
1980	Strasbourg	7-10 juin	Fernand PAUWELS
1981	Toulouse	9-11 juin	Fernand PAUWELS
1982	Orléans	21-23 oct.	Louis GERTOUX
1983	Lille	5-8 oct.	Louis GERTOUX
1984	Marseille	23-27 mai	Louis GERTOUX
1985	Saint-Étienne	16-19 oct.	Louis GERTOUX
1986	Bayonne	14-18 oct.	Louis GERTOUX
1987	Paris	8-10 avril	Louis GERTOUX
1988	Nice	1 ^{er} - 4 juin	Georges LACROIX
1989	Angers	16-18 juin	Georges LACROIX
1990	Metz	6-10 juin	Georges LACROIX
1991	Toulouse	a/c 19 juin	Jean GAYAS
1992	Rennes	20-23 mai	Jean GAYAS
1993	Lyon	26-29 mai	Jean GAYAS
1994	Marseille	25-27 juin	Jean GAYAS
1995	Vincennes	24-27 oct.	Robert TIQUET
1996	Lille	22-25 mai	Robert TIQUET
1997	Montpellier	28-31 mai	Robert TIQUET
1998	Paris	10-13 mai	Robert TIQUET
1999	Nice	2-4 juin	Jean GRILLOT
2000	Strasbourg	7-9 juin	Jean GRILLOT
2001	Paris	20-22 nov.	Claude BASTOUILL
2002	Grenoble	16-18 oct.	Claude BASTOUILL
2003	Caen	11-13 juin	Claude BASTOUILL
2004	Perpignan	9-11 juin	Claude BASTOUILL
2005	Reims	08-10 juin	Christian BOSSE
2006	Montpellier	7-9 juin	Christian BOSSE
2007	Dunkerque	6-8 juin	Christian BOSSE
2008	Nantes	11-13 juin	Christian BOSSE
2009	Lyon	24-26 juin	Jean-Pierre AUGER
2010	Rouen	2-4 juin	Jean-Pierre AUGER
2011	Marseille	8-10 juin	Jean-Pierre AUGER
2012	Lille	30 mai-1 juin	Jean-Pierre AUGER
2013	Nice	23-24 mai	Jean-Pierre AUGER
2014	Paris	19 et 20 juin	Jean-Pierre AUGER
2015	Toulouse	11 et 12 juin	Patrick BERGER
2016	Saint-Étienne	19 et 20 mai	Patrick BERGER
2017	Le Havre	1 ^{er} et 2 juin	Patrick BERGER

NB: Hors les années de guerre, les années sans congrès correspondent à celles pendant lesquelles a eu lieu un congrès de la FIIM.

Index

En rouge, les membres de l'association.

A

Marc Abadie (Chargé de mission auprès du secrétaire d'État aux collectivités locales) 56
Idriss Aberkane (Conférencier) 81
M. Adam (IPC) 34
Gaëlle Aggeri 85, 86
Philippe Albert 65, 66, 67, 68
Jean-Paul Alduy (Sénateur-maire de Perpignan) 68
René Allard (SG de Reims) 58
Philippe Antoine (Président du syndicat des SG) 39
Bernard Archer (Directeur de l'INGUL) 63
M. Aribeau (DGCL) 56
Maurice Arreckx Maire de Toulon) 47
Alex Ashofteh 73
Jacques Attali (Économiste) 74
Jean-Pierre Auger 68, 71, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 82, 92
Raymond Aurel 18, 19
M. Aurillac (Député) 43

B

Philippe Bailbé (Directeur de l'ENACT de Montpellier) 73
Sophie Banette 73, 89
Sophie Banette-Cox 89
François Baroin (Président de l'AMF) 6
Maurice Bart 72
Claude Bastouill 66, 67, 69, 70, 73, 85
Delphine Batho (Ministre) 78
Jean Baudiquey 40
Dominique Baudis (maire de Toulouse, député, président du conseil régional de Midi-Pyrénées) 61
M. Baudru 45, 55, 58
Jean-Michel Baylet (Secrétaire d'Etat aux collectivités locales) 56, 57
M. Becam (Secrétaire d'Etat aux collectivités locales) 42, 43
M. Beckett (Délégué du «Institut of Municipal Engineers») 20, 21
M. Bellec (Syndicat des TPE) 56
Gilbert Belles 84
Aimé Bellina (Président de l'association des directeur de centres de gestion) 62
M. Benoit 56, 60
M. Berest 43, 45
Patrick Berger 3
M. Bertaud (Sénateur) 22
M. Berthet 56
Pierre Bertrand 17
Cathy Biass-Morin 82, 85, 89
Pierre Billotte (député-maire de Créteil) 39
M. Blazy 56
Michel Maurice Bokanowski (Secrétaire d'État à l'Intérieur) 19
Christian Bonnet (Ministre de l'Intérieur) 44
Arnaud Bonnin 67, 68, 71, 73, 75, 77, 80, 91
André Bord (Secrétaire d'État à l'Intérieur) 25, 29
Christian Bosse 49, 54, 67, 68, 69, 71
Bernard Bosson (Secrétaire d'Etat aux collectivités locales) 52

Jean-Michel Boucheron (Secrétaire d'Etat aux collectivités locales) 56
M. Bouchet (IPC) 34
Marie-France Bouilly (Gérante d'IVF-Services) 59, 64
Jean-Pierre Bouquet (DGCL) 52
Joseph Bourcy 14, 21
Marcel Bourjon 36
M. Bourny (IPC) 34
Vincent Bourrel (Président de l'ANEM) 22
Maryse Bouvier 84
Jean Brenas (DGCL) 27
Patrick Buonmano 82

C

M. Calmet 40
Marie-Lise Campion (Sénatrice) 77
Michel Canuet 67, 68
Stéphane Capelle 40, 42, 43, 44, 45, 47, 50, 52
Bernard Cartillier 54, 56, 59, 60, 61
Marcel Caseau 9, 10, 11, 12, 14, 15, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 33, 34, 36, 60, 90, 94
Muriel Casgha 67, 68, 86
Laurent Cathala (Député-maire de Créteil) 53
M. Cavallier (Directeur de cabinet de Bernard Tapie, ministre de la Ville) 61
M. Cazin (Conseiller à la DGCL) 42, 43
Camille Chalumeau 10, 11, 21, 32, 95
Michel Champ 61, 64, 65, 66, 73, 75, 85
Laurence Chapacou 75, 77, 80, 86
Sylvie Charles (Conseiller au secrétariat d'État aux collectivités Locales) 7, 40, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 50, 52, 53, 54, 55, 87, 88
Gilles Charlotte 67
Jean Chauchoy (IGPC, chef des ST à la DGCL) 24
Claude Chaussoy (Directeur de la recherche au ministère de l'Équipement) 63
Jean-Jacques Chauvière 66
Jean-Paul Chevallier 58
Michel Chevallier (Président du syndicat des SG) 40
Bernard Chevassus-au-louis (Agence Française pour la Biodiversité) 81
Amélie Chiari 72
Jacques Chirac (Maire de Paris) 52
M. Chiss 51
M. Claudel 85
Gilles Claverie 84
M. Collin 60, 67, 76, 77, 82, 84, 85, 86
M. Colombier (Conseiller à la DGCL) 43
M. Contoz 56, 66, 67, 68
Yves Coppens (Conférencier) 72
Claire Cornet (Directrice générale adjointe du CNFPT) 73
Emmanuelle Cosse (Ministre du Logement) 81
Antoine Coste 14, 15, 18, 21, 22, 26
M. Cotten (Conseiller à la DGCL) 42, 48
Marc Courbot 73
Jean Couturier 25
Maurice Couve de Murville (Ministre des Affaires Étrangères) 19
M. Cramer 54

Index

En rouge, les membres de l'association.

Arnaud Cristini 78
Philippe Crozes 85
Hubert Curien (*Chercheur et ancien ministre*) 52
Jean-Luc Cuvelier (*Directeur du CFPC*) 49
Boris Cyrulnik (*Directeur du CFPC*) 82

D

Gilles Dacosta (*CNFPT*) 75
Édouard Damlamian 66
Arthur Dandalle 14
Philippe d'Argenlieu (*Maire de Coulongé*) 34
M. Dassonville (*Vice-président de la CU de Lille*) 48
M. Daudigny (*Sénateur*) 59, 60, 64, 65, 73, 97
Régis Daudigny 59, 60, 64, 65
Jean-Pierre Dauxerre 38, 44, 45, 46, 47, 48, 50, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 60, 91
Gaston Deferre (*Maire de Marseille, ministre de l'Intérieur et de la décentralisation*) 46, 49
M. Defourny (*Président des ingénieurs communaux de Belgique*) 16
Hubert Degoul 80
Lise Dehay 86
Pierre Dejou 15, 16, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 30, 33, 34, 35, 36, 37, 88
M. Delachenal (*Conseiller*) 30
Bertrand Delcambre (*BIM*) 80
Michel Delebarre (*Président du CNFPT*) 66
Jean-Paul Delevoeye (*Président de l'AMF*) 62, 66
François Delmas (*Maire de Montpellier*) 29
Georges Delord 15
Léon Delouche 19
Jean Delsol (*Député-maire de La Réole*) 34
François Deluga (*Président du CNFPT*) 4
Guillaume Denis (*Conseiller au cabinet de la ministre Marylise Lebranchu*) 77
Antoine Desfretier (*Conseiller au cabinet de la ministre Marylise Lebranchu*) 77
Louis Desvignes (*Conseiller technique au ministère de l'Intérieur*) 15, 16
Henri de Virieu (*Journaliste*) 48
Marcel Diebolt (*Préfet*) 61
M. Doublet (*Préfet*) 20
Jacques Douffiagues (*Maire d'Orléans*) 46
Christian Douvre 66, 85
François Dubanchet (*Maire de Saint-Étienne*) 50
Hubert Dubedout (*Maire de Grenoble*) 35
Jean-Pierre Dufeil 75, 77
Cécile Dufлот (*Ministre*) 78, 79
Joffre Dumazedier (*maître de recherches au CNRS*) 26
Jean-Pierre Duport (*DATAR*) 58, 62
Élisabeth Durand 59, 60, 84

E

Martine Échevin 84

F

Luc Faivre 67, 68, 69, 70, 71, 73, 87
Maurice Faure (*AMF*) 65
Raphaëlle Fauvel 89
Marie-Guilmée Ferrère 86
Stéphanie Feybesse 71, 86
Finck 56, 60
M. Fontenaist (*Conseiller à la DGCL*) 45, 46
M. Formery (*Chargé de mission au ministère des Affaires Étrangères*) 19
Patrice Fourré 67, 68, 71
José Frèches (*Conseiller du Premier Ministre*) 53
Michel Fressoz 49
Roger Frey (*Ministre de l'Intérieur*) 23

G

Yves Galland (*ministre délégué aux collectivités locales*) 52, 53, 54
Charles Gallée 40, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 50, 52, 53, 55, 87, 88
Robert Galley (*Maire de Troyes, ministre de l'Intérieur*) 37
Claude Garcia 78
Anne Garoux 84
Gaudel (*Chef du service technique de la DGCL*) 35
Jean Gayas 43, 44, 49, 51, 52, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 84, 87, 94
Jean Gennatas (*CNISF*) 63
Louis Gertoux 36, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 56, 60, 94
Guillaume Gillet (*Architecte*) 18
Annick Girardin (*Ministre de la Fonction Publique*) 81
Michel Giraud (*Président de la région Ile de France*) 53
Paul Girod (*Sénateur*) 52
Éric Giuily (*DGCL*) 46, 47, 51
Christian Gobin 82
Michel Godet (*Économiste*) 73
Bernard Goujon 84
J. Gourley (*président de l'association des ingénieurs de la ville de Paris*) 55
Pascale Gourney 74, 75, 77, 80, 86, 87, 89
Julien Graindorge 74, 75, 77, 80
Sophie Grandjean 71, 73, 74, 77, 86, 89
Henri Grenet (*Maire de Bayonne, président du district BAB*) 52
Jean Grillot 54, 59, 64, 65, 66, 87
Paul Gsell 12, 14, 15, 18, 22, 27
Bernard Guelpa 27, 87
Michel Guenneau (*Conseiller technique du secrétaire d'État aux collectivités locales*) 73
Robert Guerret 30, 36
Olivier Guichard (*Maire de La Baule, ministre de l'Éducation Nationale*) 31
Georges Guignon 18, 22
Catherine Guillemin (*Déléguée générale AITF*) 73, 80
François Guillot 64, 65, 66, 67, 68, 71, 73, 75, 77, 80
Maurice Guinot 36, 38, 40, 41, 42, 88, 91
Georges Guizard 84
Joseph Gullon 35, 40, 42, 43, 44, 45, 54

Index

En rouge, les membres de l'association.

H

M. Hansson (Délégué suédois à la FIIM) 28
Gabriel Hauser 84, 91
Antoine Herbrecht 28
Pierre Hérisson (Vice-président de l'AMF) 62, 63
Daniel Herrero (Conférencier) 76
Edmond Hervé (Maire de Rennes) 59, 61
Jean-Marie Hirtz (Président de l'AGHTM) 63
Daniel Hoeffel (Sénateur, ministre délégué chargé de l'Aménagement du Territoire et des Collectivités Locales) 49, 52, 62, 64
M. Horel (Conseiller du Premier Ministre) 51
Brice Hortefeux (Ministre délégué aux Collectivités territoriales) 71
M. Hourticq (Conseiller d'État, président de la Commission Nationale paritaire) 27
Jean-Paul Huchon (Directeur de cabinet du Premier ministre) 57, 58
Robert Huguenard (Maire-adjoint de Toulouse) 61
Nicolas Hulot (Animateur TV, ministre de la Transition écologique et solidaire) 80

I

Jean-Pierre Imbert 82

J

Albert Jacquard (Philosophe et écrivain) 69, 71
Éric Jalon (directeur général DGCL) 74
M. Janssens (Association des ingénieurs communaux de Belgique) 19
Philippe Jarlier (Sénateur) 79
Robert Jeannin 27, 60, 86, 87
Muriel Jœr Le Corre 86
Christiane Joseph 86
R. Jotthier (Président de la FIIM, président de l'association des ingénieurs communaux de Belgique) 25
Pierre Joxe (Ministre de l'Intérieur) 57, 59

K

Marcel Kirchner 9, 11, 12, 90
M. Kœcher 43
M. Kohen (Président de la FIIM, délégué de l'association des ingénieurs municipaux d'Israël) 30, 33
Yves Krattinger (Président de l'IDRIMM) 74

L

Michel Lachaise 43, 44, 45, 46, 50, 51, 53, 54, 55, 56, 57, 59, 60
Georges Lacroix 33, 44, 45, 46, 47, 49, 50, 51, 52, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 62, 65
Patrick Laffont 73, 75, 77
André Lahillonne (Directeur des affaires départementales et communales au ministère de l'Intérieur) 18
M. Lallement (Conseiller à la DGCL) 58

Christian Lalu (Directeur de l'AMGVF) 61
Michel Lambert 25, 30
M. Lambolley (AIVP) 55
Patrick Langenbach 71, 73, 75, 77, 80
Maurice Larose 86
Bernard Larrourou (Directeur général du Cerema) 80
André Lauer (Directeur du CERTU) 64, 65
Marcel Launay 16, 18, 22, 27, 28
Philippe Laurent (Président du CSFPT) 76
Pierre Laye 72, 73
Marylise Lebranchu (Ministre de la Réforme de l'État, de la Décentralisation et de la Fonction Publique) 77
Jacques Le Guen 35
M. Lebrun 35
Erwan Lemarchand 77
Pierre-René Lemas (DGCL) 59, 63
Jacques Lenoir (Journaliste) 52
Michel Léon (Journaliste) 57
Xavier Lepercq (Président de l'USIRF) 73
Anicet Le Pors (Ministre de la Fonction Publique) 45
Louis Leprince-Ringuet (Physicien, historien des sciences, essayiste) 37
Alain Leriche 66
Michel Lescuyer 56, 60, 61, 63, 64, 65
M. Le Tellier 10
Pierre Leupe 35, 36, 40, 60, 64
M. Levrel (Syndicat des ingénieurs des travaux publics de l'État) 34
François Lévrier 12, 14
Martine Liautard (Architecte) 45
André Liautaud 36, 37, 40, 42, 43, 44, 45, 54, 60
Marie-Noëlle Lienemann (Secrétaire d'État au Logement) 61
Pierre Lindemann 22, 25, 27, 30, 32, 33, 35, 36, 38, 39, 42, 43, 44, 45, 46
Emmanuelle Lointier 66, 67, 68, 71, 73, 75, 80, 81, 85, 86
Marceau Long (conseiller d'État, président de l'IGD) 65
M. Loudet 35

M

Paul Maeght 26, 27, 30, 36
M. Maight (DGST de Lille) 87
Claude Mainpin 73, 75, 77, 80, 82, 90, 92
Nicole Maire 67, 70, 84, 87
René Malcor 15, 18
Pascale Malka 84
Jean Mallengier 42
Raymond Marcellin (Ministre de l'Intérieur) 30
Alain Marchand 52
Philippe Marchand (Ministre de l'Intérieur) 59
M. Marseille 50
Daniel Martens 66, 67, 68
Bertrand Martin 71
Gérard Martin 60, 64, 65
M. Martin 56, 60, 64, 65, 71, 79
Philippe Martin (Ministre de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie) 79
Claude Martinand (IGPC) 63

Index

En rouge, les membres de l'association.

Louis Massabo 36, 42, 45, 54, 60
Serge Massis 66, 67, 68, 71, 73, 75, 77
Alain Mathieu 64, 65, 66, 87
M. Mathis 34, 36
Alain Maugard (Président du CSTB) 66
Pierre Mauroy (Maire de Lille, premier ministre) 48, 49, 64
Pierre Mayet (Délégué général à la Sécurité Routière) 47
M. Mazzon 45
Jacques Médecin (Maire de Nice) 37
Daniel Méraud (Adjoint au maire de Paris) 53
Michel Mercier 43, 44, 45, 60
Marie-Hélène Metzinger-Nicolay 82, 86
Patrick Miche 82
Jean Millet 25, 83
Luc Miltgen 64, 65, 66, 67, 68, 73, 91
Pascal Molinari 16, 24
Jean Monnier (Maire d'Angers) 58
Jean Morel 21
André Morice (Sénateur-maire de Nantes) 31
Serge Morvan (DGCL) 78
Henri Moureu (Membre de l'Académie des Sciences) 30
Brigitte Mouton 77
Émile Muller (Maire de Mulhouse) 31, 32
Clovis Muyard 27, 36, 86, 88

N

M. Nemoz (DGS de l'AMF) 34
Charles-Marie Normand (Ingénieur voyer de la ville de Saumur) 7
Michel Nouaille-Degorce 45
Roland Nungesser (Maire de Nogent-sur-Marne) 53

O

Isabelle Orgogozo (Essayiste) 58
Thouati Ouanas 85

P

Michel Pastor (Directeur Général du CNFPT) 73
Fernand Pauwels 28, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 54, 87, 91
Michel Paves 50, 60
Jacques Pélassard (Président de l'AMF) 71
Émile Pelletier (Préfet de la Seine) 17
Jean-Marie Pelt (Biologiste, botaniste et écologue) 69, 74
Paul Peny (Conseiller technique du secrétaire d'État aux collectivités locales, puis DGAFP) 62, 72
Dominique Perben (ministre des Transports, de l'Équipement, du Tourisme et de la Mer) 54, 71
Gaël Perdriau (Président du conseil d'administration du CÉRÉMA) 5
Jacques Pernet 84
Pierre Pernot 11, 12, 14
Gilbert Perroton 30, 36

Christophe Peyrel (Sous-directeur à la DGCL) 77
Jean-François Pin (CFPC) 49
Auguste Pinton (Secrétaire d'État aux Travaux Publics et au Tourisme) 17
M. Plessis (Syndicat des ingénieurs des travaux publics de l'État) 34
Alain Poher (Président du Sénat) 54
Claire Poisson 89
Nadine Poisson 86
Michel Poniatowski (Ministre de l'Intérieur) 35, 39
Vincent Potier (Directeur Général du CNFPT) 76, 81
Jean Poulit (IGPC) 43
Pierre Poutout (Président du CFPC) 15, 22, 35
Félix Prat 19, 22
Gérard Proufit 48
Michel Puech 80

Q

Antoine Quinson 17, 18, 26

R

Jean-Michel Rapinat (Conseiller technique du secrétaire d'État aux collectivités locales) 75
Stéphanie Rauscent 68, 86
Jean-Marie Rausch (Maire de Metz) 47
Nelly Ravaïau 86
Hubert Reeves (Astrophysicien, conférencier) 81
André Reinson 11
Pierre Richard (DGCL) 41, 42, 43, 44, 45, 46
Philippe Ritter (Directeur de cabinet du secrétaire d'État aux Collectivités Locales) 62
Daniel Robequain 53
Philippe Robin 26, 30
M. Robino (Promo Expo Conseil) 57
Michel Rocard (Premier ministre) 57
Jean Rochet (Préfet de région) 46
Philippe Roger 64
Michel-Antoine Rognard (Président du CSFPT) 61
Fernand Rollin de Bourges 27
M. Rouanet (Conférencier) 49
M. Rouquand 59, 60
Michel Rousselot (Directeur du personnel du ministère de l'Urbanisme et du Logement) 46
Joël Roy 79, 82
Ségolène Royal (Ministre de l'Écologie) 81
Martine Royer-Robert 86

S

Jean Salaun 25, 87
Renaud Sanejouand (Directeur du LCPC) 63
André Santini (Maire d'Issy-les-Moulineaux) 53
Luc Satiat 77
Jean-Pierre Schang 80
Pierre Schielé (Sénateur) 29, 35, 37, 46, 52

Index

En rouge, les membres de l'association.

Dominique Schmitt (DGCL) 70
Sophie Schneider (OPAS) 80
M. Schrameck (Conseiller au ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation) 46, 49
Paul Schwach (Ministère de l'Équipement) 65
Rémy Schwartz (Conseiller d'État) 66
F. Segur 85
Georges Septier 27, 87
M. Sertour (Conseiller à la DGCL) 46
Franck Siegrist 73, 75, 77, 80, 87
M. Sigonneau (Gérant d'IVF-Services) 57
Philip Sion 73, 75, 77
Marie-Pierre Sirugue 85
Mario Solano (Gérant d'IVF-Services) 64
M. Souchet (Association des ingénieurs de la ville de Paris) 55
Laurence Souhil 86
Jules Strumane 27, 33, 38
Pierre Sudreau (Ministre de la Construction) 21
Jean-Pierre Sueur (Secrétaire d'Etat aux Collectivités Locales) 61, 62, 66
Jean-Pierre Sureaud 47, 51
Gaston Surier 85

T

Pierre Tabanou (président du CFPC) 49, 50, 51
Bernard Tapie (Ministre de la Ville) 61
Haroun Tazieff (Vulcanologue) 49
Paul-Louis Tenaillon (Président du conseil général des Yvelines) 53
Julien Tesei 73
Michel Thénault (Directeur de cabinet du secrétaire d'État aux Collectivités Locales) 61
M. Thieffry (Adjoint au maire de Lille) 48
Robert Tiquet 49
Serge Tisseron (Conférencier) 81
Jacques Toubon (Député) 53
Marcel Trastour 14, 15, 18
M. Trède 12
Annick Tual 68, 70, 71, 72, 73, 80, 81, 82, 86, 89

V

A. Vaillant 34, 36, 63, 64
Raymond Vaillant (Président du CNFPT) 63, 64
M. Val 44, 45
M. Valet (TPVP) 55
A. Van Walraven (Président de l'association des ingénieurs néerlandais) 21, 23
René Vandierendonck (Sénateur) 79
Piet Vermeulen (Ministre de l'Intérieur de Belgique) 18
Pascale Verne 86
M. Vieljeux (Président du centre National de gestion) 51, 52, 53
Pascal Viez 80
M. Vignoble (CU de Lille) 48
Patrick Villette 65, 66, 67
Carole Vilpoux 89
Michel Visteaux 46
Lucien Vochel (Chef de cabinet du ministre de l'Intérieur) 23
Christian Vouillemet 66

W

Denis Walton 68

Y

Ygal Yadi (Professeur d'archéologie) 33



Association des ingénieurs territoriaux de France
80 rue Rébéval
75019 Paris
